This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 768 720

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

FONDÉE EN 1885

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
ET DE LA SOCIÉTÉ JULIEN-SACAZE

Siège de la Société des Etudes du Comminges
2, rue Thiers, Saint-Gaudens
Siège de la Société Julien-Sacaze : Thermes de Bagnères-de-Luchon

TOME XXXIX. — ANNÉE 1925

1er Trimestre

1/4 bd
DC
611
C23A1
R4
v.39

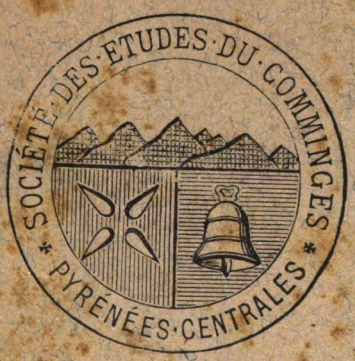

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1925

LIBRARY
NOV 17 1969
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON
DU 1er TRIMESTRE 1925

I. — Damien GARRIGUES : Le Cahier de doléances de la Communauté d'Arnaud-Guilhem, au Pays de Rivière-Verdun en 1789..... 1

II. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon, Les Montagnes secondaires (*suite*)..... 43

III. — S. MONDON : Testament de Pierre Raymond II Comte de Comminges de 1342 à 1375 (*suite*)..... 59

INFORMATIONS

Les vestiges romains de Fréjus. — Les travaux dirigés, à Fréjus, par M. Formigé, architecte en chef des monuments historiques, viennent d'entraîner la découverte de très beaux vestiges romains. On connaissait, de Fréjus, l'ensemble architectural unique de cité épiscopale, tout entière du douzième siècle, et comprenant : la cathédrale, le palais épiscopal, le cloître, le vieux chapitre et de grandes salles voûtées. Ces constructions sont en grès rose de grand appareil avec colonnettes de marbre blanc. Le cloître a conservé toutes ses charpentes, peintes au quatorzième siècle.

Le baptistère avait reçu, au début du dix-neuvième siècle, un enduit en plâtre mouluré qui le défigurait au point de le rendre méconnaissable : on ignorait donc son ancienneté. Le service des monuments historiques, enlevant cet enduit, a mis au jour une construction presque intacte, du cinquième siècle, avec sa coupole, ses colonnes et ses huit niches.

De nouveaux travaux viennent de révéler toutes les parties basses, masquées sous des dallages modernes. On voit au centre la piscine baptismale : un bassin octogonal revêtu de marbre, muni d'un gradin intérieur et entouré d'une balustrade. Aux huit angles de cette balustrade sont des piles qui portaient les huit colonnes d'un *ciborium* ou dais. Une base de ces colonnes a été retrouvée ainsi que les amorces de tous les revêtements de marbre blanc et même la sortie des eaux. Le sol de la rotonde du baptistère était dallé d'un marbre blanc épais dont il reste de nombreux fragments en place. Dans ce dallage apparaît un vaste *dolium* en terre cuite qui était peut-être la réserve d'eau bénite. Enfin les huit niches sont dallées d'une mosaïque de terre cuite intacte.

Ce baptistère semble être, avec le temple Saint-Jean de Poitiers, le plus ancien de toute la Gaule. Il est le seul qui ait conservé toutes ses dispositions primitives. (*Du Temps*).

Intéressante découverte dans le Gard. — Aux environs de Castillon-du-Gard, des tombes remontant à l'établissement du christianisme dans la région viennent d'être découvertes. Elles ont été mises à jour à la suite de recherches faites pour découvrir complètement un dallage mis à nu par les pluies torrentielles d'il y a quelque temps.

Des ossements très bien conservés ont été retrouvés dans les tombes qui ne renfermaient ni armes ni bijoux. Les travaux de sondage ont montré qu'il y a d'autres sépultures. On se trouve donc en présence d'une nécropole.

Les recherches continuent sous la direction du commandant Espérandieu, de l'Institut, et de M. Beauquier, adjoint aux beaux-arts de Nîmes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC 611
G 2 F 1
V. 2

LE CAHIER DE DOLÉANCES

DE LA

COMMUNAUTÉ D'ARNAUD-GUILHEM

Au Pays de Rivière-Verdun en 1789

« Etat économique et industriel de la France en 1789, surtout d'après les Cahiers de paroisses, ceux des corporations, etc. », telle fut la première question inscrite au programme des travaux de la *Commission de recherche et de publication des Documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, lors de sa constitution, en décembre 1903. Ainsi, dit M. Camille Bloch, apparaissait immédiatement l'importance que cette commission attachait aux Cahiers comme source historique[1]. Une circulaire du 5 avril 1905 attira spécialement l'attention des Comités départementaux sur cette question des cahiers et déjà en 1913 ces Comités, comme aussi la Commission centrale elle-même, avaient assuré la publication de 28 volumes de documents et de commentaires se rapportant surtout aux parties occidentale et centrale de la France. La guerre, qui a tari tant de sources d'activité et retardé ou même rendu impossibles tant de publications utiles, a momentanément ralenti le développement de cette importante collection.

Depuis 1914, quatre ouvrages nouveaux seulement ont pu paraître; cela porte à 32 recueils de cahiers l'ensemble de la publication à ce jour. Le Midi n'y est repré-

1. *Bull. d'Hist. écon. de la Rév.*, année 1913, p. 290.

Digitized by Google

senté que par les excellents volumes de M. Fourastié (sénéchaussée de Cahors), de M. Fournier (sénéchaussée de Marseille) et de M. Bligny-Bondurand (sénéchaussée de Nimes).

Nous croyons savoir que grâce à l'activité de M. Fr. Galabert, chargé de conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse et de M. F. Pasquier, archiviste honoraire de la Haute-Garonne, les cahiers de la sénéchaussée de Toulouse ne tarderont pas à être publiés [1].

Mais cette sénéchaussée ne comprenait en 1789 ni le Nébouzan, ni le Comminges, ni le pays de Rivière-Verdun ; c'est donc une grande partie du département de la Haute-Garonne qui échappera à la publication qui se prépare. Cela décide, en attendant que la Commission de recherches pour l'étude de la Révolution ait pu compléter ses travaux, à faire paraître isolément le cahier de la paroisse d'Arnaud-Guilhem dont l'original est conservé aux archives de la commune de ce nom.

***

Arnaud-Guilhem est aujourd'hui une commune de 377 habitants comprise dans l'arrondissement de Saint-Gaudens et située à environ trois kilomètres à l'ouest de Saint-Martory, son chef-lieu de canton [2].

1. Dans les séances du 14 mai et du 3 juillet 1914 le Comité départemental de la Haute-Garonne étudia les moyens d'assurer la publication de ces cahiers qui, malheureusement n'ont été retrouvés qu'en petit nombre. — Nous rappelons que plusieurs cahiers qui intéressent la région ont déjà été publiés : Communautés d'*Ardiège* (*Archives Parlementaires*, t. III, p. 28) ; de *Valentine* (fragment, J. LESTRADE, dans *Rev. de Gascogne* XL, 1899, p. 257) ; d'*Escanecrabe* (par AMBRODY, *Hist. d'Escanecrabe*, p. 293) ; de *Capens* (par DÉCAP, dans *Rev. de Comminges*, 1910, p. 408) ; de *Saubens* (*Arch. Parlementaires*, t. III, p. 30). Quelques cahiers généraux se trouvent dans les *Archives Parlementaires* (Clergé, Noblesse, Tiers Etat de *Rivière-Verdun*, t. V., pp. 581-7 ; — Noblesse et Tiers Etat de *Comminges*, t. III, pp. 24-8 ; — Noblesse et Tiers Etat des Sénéchaussées d'*Armagnac* et l'*Isle-Jourdain*, t. II, pp. 69-76 ; — Tiers Etat de la Sénéchaussée d'*Auch*, t. II, p. 96 ; — Clergé et Tiers Etat de *Bigorre*, t. II, pp. 351-365 ; — Tiers Etat du pays des *Quatre-Vallées sous Gayenne*, t. III, pp. 413-5 ; — Tiers Etat de *Foix*, t. IV, pp. 281-4, etc.) et dans l'*Hist. de Lang.*, éd. Privat, t. XIV, col. 2522 à 2870 (Clergé, Noblesse, Tiers Etat de la sénéchaussée de Toulouse et de l'ensemble du Languedoc). — Le cahier paroissial de *Martres-Tolosanes* déposé autrefois aux archives de cette commune en a disparu vers 1914 avec le registre qui le contenait.

2. A partir du 14 ventôse an II (4 mars 1794) les officiers publics d'Arnaud-Guilhem rédigent leurs actes en adoptant les nouvelles appellations révolutionnaires : Municipalité de *Mont-Raisin*, canton de *Montagne-sur-Garonne* (Saint-Martory), district de *Mont-Unité* (Saint-Gaudens). Ce changement dure moins d'un an et le 16 frimaire an III (6 décembre 1794) les désignations traditionnelles reparaissent dans les actes publics.

Digitized by Google

« Cette communauté, dit le contrôleur des vingtièmes en la généralité d'Auch, est située sur une hauteur à une demie lieue de la route de Toulouse, trois lieues de la ville de Saint-Gaudens, trois quarts de lieue de celle de Saint-Martory. C'est cette dernière qui par sa fabrique fait vivre la plus grande partie des habitants qui sont cardeurs ou peigneurs de laine ; les autres qui sont journaliers gagnent leur vie chez les religieux de Bonnefont qui, conjointement avec l'abbé, sont seigneurs de la dite communauté et ont le droit de haute, moyenne et basse justice, sont décimateurs aux trois quarts, ont le fief, les lods et ventes ; le fief à raison de 2 sols par arpent monte à 25 livres ; les lods et ventes peuvent être estimés à 30 livres, plus une poule par feu. De plus l'abbé possède à lui seul une métairie qui est affermée 300 livres.

« ..... En général, les habitants ne sont pas trop à leur aise ; il n'y a qu'une douzaine de maisons qui sont assez bien.

« Cette communauté est divisée en 4 cantons, sçavoir : le nord, nommé Le Gasac ; ce canton, les religieux y dixment au quart, ce qui l'a fait abandonner ; le midy, nommé Les Côtes sont plantées en vignes ; le levant, nommé Les Lancets sont la plus grande partie des prés ; le couchant est le bois Mandan, taillis. » [1]

Au point de vue financier et judiciaire, Arnaud-Guilhem faisait partie de l'Election de Rivière-Verdun, dépendant elle-même de la Généralité de Montauban jusqu'en avril 1716 et de la Généralité d'Auch à partir de cette date [2].

D'après le cadastre de 1780, l'allivrement des propriétés comprises dans le territoire de la commune s'élevait à 177 livres terrières, 2 onces, 6 uchaux 1/2, ce qui équi-

1. *Archives de la Haute-Garonne*, série C, liasse 646 ; 15 février 1777. — Voir aussi J. DÉCAP, *Abbaye de Bonnefont....* en 1667 (*Rev. de Gasc.*, XL, année 1899, p. 195) et A. COUGET, *L'Abbaye de Bonnefont* (*Rev. de Comm.*, II, année 1886, p. 43).

2. La généralité d'Auch fut créée en (avril) 1716, au détriment des généralités de Bordeaux et de Montauban. Son intendant pris le nom d'Intendant d'Auch et Pau. En 1767, Auch et Pau sont divisés. Ils sont réunis de nouveau en 1771. En 1774, on enlève à Auch, Bayonne et les Landes, réunis au Parlement de Bordeaux. (LUD. LALANNE, *Dictionn. historique.*)

Digitized by Google

vaut à 7087 livres communes et 3 sols. Les charges étaient les suivantes :

Montant des tailles	1492 liv.	14 sols	2 den.
Charges locales	68	2	»
Impôt des vingtièmes	239	5	»
Dîmes (affermées)	1600	»	»
Total	3400 liv.	1 sol.	2 den.

En outre, le fermier des dîmes devait tous les ans au prieur de Bonnefont, 6 paires de chapons estimés 15 sols la paire et 2 douzaines de serviettes estimées 15 sols chacune [1]. Les habitants donnaient de plus une poule par feu. La Communauté était comptée pour 100 feux ; elle nommait un syndic et trois membres pour composer l'assemblée municipale.

***

Arnaud-Guilhem, avons-nous dit, était en Rivière-Verdun.

Rien n'est plus malaisé à saisir que l'état réel de cette Election ou Pays de Rivière-Verdun avant 1789, et il se présente ici un exemple si typique des complexités et des confusions qui existaient dans l'état des limites extérieures et intérieures des « pays » de l'ancienne France, qu'on nous excusera d'entrer dans quelque détail.

Pour extraordinaire que cela puisse paraître, le royaume de France n'avait pas encore en 1789 des frontières extérieures exactement et clairement définies ; on ne savait pas si la région de Givet, par exemple, se rattachait à la France ou appartenait aux Etats du Hainaut ; si 70 villes ou villages au nord de Wissembourg devaient députer aux Etats généraux ou être laissés en dehors du territoire national ; si les Bas-Navarrais étaient bien exactement français ou s'ils auraient rai-

1. Avant la Révolution, on voyait à Arnaud-Guilhem une douzaine de tisserands en fil et en laine, et des marchands de toile et draps. Une famille surtout montra de l'activité dans cette industrie aux 17e et 18e siècles ; c'était la famille Lacombe, originaire de Castres, qui faisait fouler ses draps à Miramont. (*Arch. de la Haute-Garonne* ; Monographie d'Arnaud-Guilhem, par M J. Tournier, Instituteur ; 1886, mss.)

Digitized by Google

son de prétendre à une souveraineté indépendante ; si la «terre et duché de Gramont» avaient jamais été réunis à la couronne [1] ; on ne pouvait pas se prononcer avec certitude sur vingt autres questions de ce genre [2]. Il en résulta qu'au moment de convoquer les Etats généraux de 1789, on fut amené à commettre bien des méprises et à provoquer d'innombrables réclamations ; on méconnut la qualité, la population, les limites de nombreux bailliages ; plusieurs furent oubliés ; certains furent convoqués qui n'existaient pas. M. A. Brette, aux travaux de qui il faut toujours revenir en cette matière, cite ce qui se passa pour le Comminges comme un des plus singuliers exemples de la hâte et du désordre qui présidèrent à la convocation (*Recueil*, T. I. p. XXII). « La lettre royale de convocation pour le comté de Comminges, expédiée et visée par M. d'Ogny, portait cette suscription : *M. le lieutenant général de Comminges à Comminges.* Or, dans le comté de Comminges, il n'y avait ni bailliage royal, ni lieutenant général, ni enfin aucune ville du nom de Comminges [3]. Des difficultés sans nombre surgirent de cette méprise, et l'évêque qui résidait à Saint-Bertrand-de-Comminges signale au garde des Sceaux que le mal venait de ce fâcheux paquet. » Arrexi, juge de Castillon, se prétendit en droit de connaître de l'affaire et rendit des ordonnances en conséquence. Le marquis d'Espagne, sénéchal, en rendit de contra-

1. Dans une lettre parue dans *Le Temps* du 18 avril 1898, M. de Gramont, duc de Lesparre, revendique encore, contre l'Etat français et au profit de la Maison de Gramont, le droit de souveraineté sur le pays de Bidache (Basses-Pyrénées).

2 Cfr. A. BRETTE, *Les limites et les Divisions territoriales de la France en 1789*, pp. 1,39 et *passim*. Cet auteur, qui a par ailleurs très complètement approfondi la « Convocation des Etats généraux de 1789 » fournit, sur l'incertitude des limites de l'ancien royaume de France, sur la confusion des ressorts de justice, sur les paroisses mixtes, mi-parties, alternatives, etc., etc., des détails tellement stupéfiants que son ouvrage doit être nécessairement lu par toute personne désireuse d'avoir une opinion éclairée sur le désordre des ressorts administratifs, judiciaires, militaires, etc., qui se partageaient — et souvent se disputaient — le territoire avant la réforme de 1790.

3. Il est juste cependant de remarquer que ce nom aurait pu convenir à Saint-Bertrand-de-Comminges, chef-lieu du diocèse, qui plusieurs fois, dans quelques pièces antérieures à la Révolution, n'a pas d'autre désignation. Voir notamment, *Arch. de la Haute-Garonne*, C. 2019, registre (1760-1768) une commission relative au « chemin que la sénéchaussée doit faire depuis Toulouse jusqu'à *Commenge*. »

Digitized by Google

dictoires ; il écrit à Necker le 17 avril : « Vous verrez dans le juge de Castillon un fou qui dans un autre temps eût été mis à Charenton. » (Arch. Nat. B III, 51.)

Effectivement, Henri-Bernard, marquis d'Espagne, baron de Ramefort, seigneur de Cassagnabère, sénéchal du pays et comté de Comminges, resta chargé de faire exécuter l'édit de convocation et de présider l'assemblée qui, le 16 avril 1789, réunit à Muret — non à « Comminges » — les représentants du Comminges, du Couserans et du Nébouzan.

Ainsi, l'histoire de la convocation, qui résumée en un sommaire rapide peut sembler aride et fastidieuse, prend au contraire un relief piquant lorsque, ayant reçu tous les développement nécessaires, elle se présente avec l'ampleur d'un récit détaillé ; peu à peu, elle révèle alors « une anarchie si curieuse, un désordre si prodigieux, si incroyable, qu'elle finit par intéresser vivement et même par devenir tout à fait divertissante. »[1]

A l'intérieur, les divisions administratives, très inégales d'étendue, très irrégulières de forme, pénétrant et souvent chevauchant les unes sur les autres, pleines d'enclaves qui avaient parfois l'étendue de plusieurs cantons actuels ou qui, en d'autres cas, se réduisaient à une fraction de paroisse, n'avaient en général d'autre base que des traditions historiques[2] ; celles-ci mêmes étaient souvent fort incertaines. De quelque nom que ces divisions intérieures fussent parées: province, intendance, généralité, diocèse civil ou ecclésiastique, bailliage, sénéchaussée, viguerie, prévôté, jugerie, élection, pays, on ne pouvait le plus souvent ni les limiter ni les définir avec certitude. « Quand les officiers des bailliages durent, en 1789, procéder aux actes de la convocation des Etats généraux, ils ignoraient pour la plupart l'étendue de leurs ressorts ». (A Brette.)

Comment aurait-il pu en être autrement ? Même dans

1 Edme Champion, *La France d'après les cahiers de 1789* ; Paris, Colin, 1897 ; 1 vol. in-12 de 259 pages ; p. 20.

2. Cfr. J. Brissaud, *Manuel d'Histoire du Droit français*, p. 987.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

les lettres de provision des officiers du Roi, on ne relève aucune allusion aux limites du ressort qu'ils se voient attribuer. Comment, en particulier et pour nous en tenir à la région qui nous occupe spécialement, le juge de Rivière-Verdun aurait-il pu délimiter nettement l'étendue de sa juridiction qui ne comprenait pas moins de vingt-huit enclaves disséminées du confluent du Tarn au pied des Pyrénées et dont jamais personne n'avait pu préciser l'état ni la situation ?

Les contemporains ne dissimulent pas, en effet, l'extraordinaire confusion qui régnait en cette partie du domaine royal.

« L'élection de Rivière-Verdun, dit M. de la Houssaye [1], a une situation si inégale et se trouve repandüe et si fort engagée dans les élections voisines, qu'on ne peut bien precisement definir ni ses confins ni son etendüe. Ce qu'on en peut dire de mieux est que son extremité vers l'orient est bornée par l'élection de Commenge, vers le couchant par les élections de Loumagne et d'Armagnac ; du costé de septentrion par la rivière de Garonne, et du costé du midy par le Nebouzan, la vallée de Neste et l'élection de Commenge.

« Elle s'étend en longueur du septentrion au midy, et en largeur d'orient en occident ; mais il est impossible de rien dire de positif ni de l'une ni de l'autre, y aïant plusieurs territoires d'une, deux et trois lieües de tour parsemées dans les élections voisines sans que l'on puisse donner de raison plausible de cette irregularité dont on ne voit point l'origine. »

Bruzen de La Martinière énumère les villes du pays qui sont « Verdun, Grenade, Le Mas-Grenier, L'Isle-Jourdain, Sainte-Foi-de-Peyroles, Mont-Regeau, Aland, et Saint-Bertrand de Comenges » sans expliquer davantage l'origine de cette dispersion et de ce morcellement. [3]

1. J.-P.-M. Morel. *Les Élections de Comminges et de Rivière-Verdun....* Extrait d'un mémoire rédigé en 1699 par M. de la Houssaye (*Rev. de Comminges*, t. II, 1886, p. 83).

2 Br. de La Martinière. *Le grand Dictionnaire géogr. hist. et critique.* Paris, 1741. 6 vol. in-f° ; tome V, p. 82.

Digitized by Google

La dispersion des enclaves était telle qu'au point de vue religieux, les cent trente-quatre paroisses [1] de l'élection de Rivière-Verdun se répartissaient sur six différents diocèses: Comminges, Toulouse, Auch, Montauban, Lombez et Lectoure.

Pour l'administration civile, l'ancienne monarchie avait groupé les communautés de ces paroisses en trois subdélégations de l'intendance d'Auch : subdélégation de Grenade, subdélégation de l'Isle-Jourdain, subdélégation de Montréjeau. Avec Alan, le Fréchet, Cazeneuve-Montaut, Lafitte-Toupière et Sepx, Arnaud-Guilhem formait l'une des enclaves de la subdélégation de Montréjeau (voir la carte, enclave n° 22).

« Rivière-Verdun, a écrit l'abbé Expilly [2], est le nom d'un pays et d'une élection de la généralité et intendance d'Auch, en Gascogne, et du parlement de Toulouse..... La ville de Verdun en a été pendant longtemps le chef-lieu; celle de Grenade a acquis ce titre depuis que le tribunal de l'Election et le siège de la recette y ont été établis..... Autrefois, le pays de Rivière-Verdun était une des dix anciennes judicatures royales de la sénéchaussée de Toulouse... »

Il en fut distrait lorsque, en 1469, Louis XI donna à son frère Charles, duc de Berry, le duché de Guyenne augmenté de la partie occidentale de la sénéchaussée de Toulouse qui se trouva ainsi démembrée du Languedoc [3].

Les deux jugeries de Rivière et de Verdun avaient d'abord été distinctes ; celle-ci semble avoir été créée immédiatement après la mort d'Alphonse de Poitiers (1271) ; celle de Rivière n'est point citée avant 1294 [4]. Elles ne formèrent par la suite qu'un seul « pays » qui, jusqu'au triom-

1. Chiffre donné par M de la Houssaye, *loc cit* p. 90 et répété par E. Roschach (*Géog. de la Haute-Garonne ;* Toulouse, 1866-67 ; in-18 de 252 pp., page 56).

2. L'Abbé Expilly. *Dictionnaire géogr., hist. et politique des Gaules et de la France.* Avignon, Paris, Amsterdam, 1760-1770, 6 vol. in-f° (inachevé), t. III, p. 662.

3 Avant ce démembrement, Arnaud-Guilhem appartenait à la Jugerie de Rieux. (*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. XII, p. 336).

4. D. Vaissete. *Hist. de Languedoc*, t. XII, p. 334.

Digitized by Google

phe de la monarchie absolue jouit d'une certaine indépendance et de privilèges appréciables. Pendant plusieurs siècles, un rôle politique, administratif et financier fut exercé par le moyen d'une assemblée de délégués constituant les « Etats de Rivière-Verdun » [1].

Pendant les guerres religieuses du XVI[e] siècle, ces Etats furent plusieurs fois assemblés, notamment à Rieumes (1585), à Grenade (1586), à Beaumont[-de-Lomagne] (1588 et 1591), à Toulouse (1589), à Boulogne[-sur-Gesse] (1606), à Cologne (1612), à Verdun (1613), à Rabastens (1616), au Mas-Grenier (1619) [2].

Mais en 1622, ce petit pays d'Etats perd ses privilèges et devient, sous le nom de Rivière-Verdun, avec Grenade comme chef-lieu, une Election de la généralité de Montauban [3].

L'énumération des lieux qui viennent d'être cités (Rabastens, en Albigeois, excepté et choisi hors du pays pour la tenue des Etats du 15 sept. 1616 en raison des difficultés de l'heure) définit assez bien la partie septentrionale du pays qui nous occupe. Elle ne saurait rien dire de la région pyrénéenne où les Etats n'eurent pas à se réunir. Mais la lecture de l'abbé Expilly conduit sinon à une clarté impossible, du moins à un détail géographique qui présente quelque intérêt :

« Pour trouver sur la carte, dit ce géographe, les posi-

1. Cfr. Abbé J. CONTRASTY. *Hist. de Sainte-Foy de Peyrolières*, p. 198.

2. Abbé GALABERT. *Bull. de la Soc. Archéol. du Midi*, n° 20 [1897], p. 105.

3. *Hist. de Languedoc*, t. XII, p. 338. — Le savant annotateur de cet ouvrage dit qu'en 1622 Rivière-Verdun fut mis sous la dépendance de la généralité d'Auch ; mais il commet une confusion puisque c'est seulement par édit du mois d'avril 1716, presque un siècle plus tard, que Louis XV créa la généralité d'Auch composée : 1° de la ville de Bayonne, des pays de Labourd et de Soule, de l'élection des Lannes, des pays de Marsan et de Bigorre, détachés de la généralité de Bordeaux ; 2° des Quatre-Vallées, du Nébouzan, des élections d'Armagnac, Astarac, Comminges, Lomagne et Rivière-Verdun, démembrés de la généralité de Montauban. (Paul PARFOURU, Introd. à l'*Inventaire sommaire des Archives du Gers*). La date 1622 ne semble pas plus exacte pour marquer le moment où le pays de Rivière-Verdun cessa d'être un pays d'Etats pour devenir un pays d'Election. M. A. Brette, en effet, rapporte un « Mémoire concernant les Etats du Pays de Rivière-Verdun » adressé à Necker et où il est dit que ce pays a toujours été régi par des Etats de 1271 à 1655 (*Recueil de Documents*, t. IV, p. 124). Par ailleurs, M. Galabert (*loc. cit.* p. 109) signale deux réunions de ces Etats en l'année 1649, la première du 28 février, à Verdun, pour le choix du député à envoyer aux Etats généraux qui devaient s'assembler à Orléans, mais dont la réunion resta à l'état de projet, — l'autre du 2 juin, tenue à Marciac pour régler une question relative aux tailles.

Digitized by Google

tions du pays de Rivière-Verdun, il faut les chercher : 1° le long de la rive gauche de la Garonne ; 2° au midi et au nord-est de l'Isle-Jourdain ; 3° aux environs de Cologne et le long de la rivière de Gimone ; 4° au midi du bourg de Saramont ; 5° le long de la Rivière de Save ; 6° à l'ouest-nord-ouest de Muret ; 7° au midi de Lombès ; 8° aux environs de Saint-Gaudens et de Saint-Martory, au nord de la Garonne ; 9° à l'orient de Castelnau-de-Magnoac ; 10° aux environs de Montréjeau et de Saint-Bertrand-de-Comminges ; 11° dans la vallée de l'Arbouste, à l'extrémité la plus méridionale de la France ; 12° au sud-ouest et à l'ouest de la vallée de Magnoac ; 13° à l'orient et sud-ouest de Mirande ; 14° au sud-est de la collecte de Nogaro ; 15° au sud-est Fleurance, etc. » [1]

Les positions énumérées par Expilly sont au nombre de quinze suivi d'un etc. Concordent-elles seulement avec les indications fournies par les autres auteurs du XVIII[e] siècle et avec ce que les hommes de l'époque connaissaient des réalités ? Certainement non, car après avoir reçu le règlement royal du 24 janvier 1789 et le règlement complémentaire du 19 février suivant, le marquis de Chalvet-Rochemonteix chargé de convoquer à Verdun l'assemblée de bailliage écrivit à Paris : « Je tâcherai de débrouiller, le mieux qu'il me sera possible, les anciennes limites du pays..... Les géographes varient entre eux et, souvent, ne sont pas d'accord avec eux-mêmes. » [2]

Ce n'est pas l'objet de ce travail d'étendre davantage l'étude de cette question. Mais à connaître l'opinion qui vient d'être rapportée et qui émane d'un contemporain, on aura vu combien nous avons eu raison de dire que le pays et juridiction de Rivière-Verdun offre un exemple frappant de l'extraordinaire complexité qui, jusqu'en 1790, a été la caractéristique des subdivisions du domaine royal. L'examen de la carte ci-jointe montrera mieux encore l'état d'émiettemet que formait cette judicature, invraisem-

1. Expilly. *Dictionn. géogr., hist. et pol.*, t. VI, p. 331.

2. Cité par A. Brette, *Les Limites, etc.*, page 61 et *Atlas des Bailliages...* Paris Impr. Nationale, M. DCCCC. IV. p. XV.

Digitized by Google

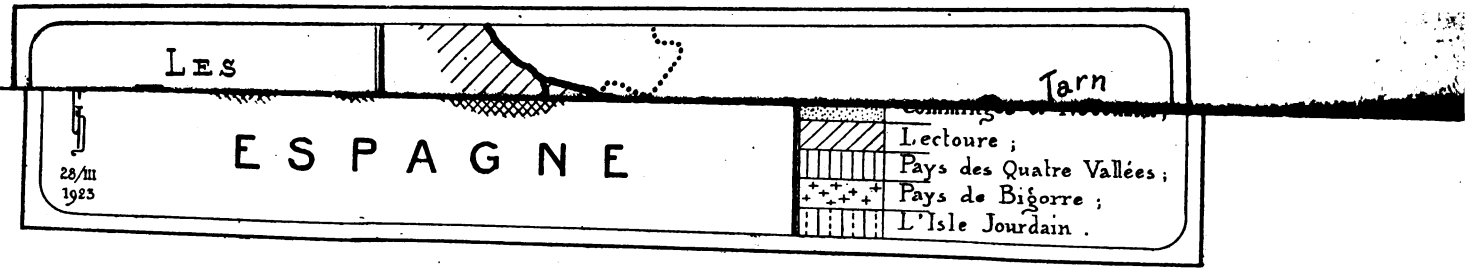

Digitized by Google

Digitized by Google

blable mosaïque dont les vingt-huit enclaves [1] sont comme semées au hasard entre la Garonne et les Pyrénées, dispersées sans ordre ni règle sur le comté de Comminges, le Nébouzan, le pays des Quatre-Vallées, la sénéchaussée d'Auch; englobant presque entièrement la sénéchaussée de l'Isle-Jourdain, et confinant par ailleurs à la sénéchaussée de Toulouse, à celle de Lectoure, au Pays de Bigorre.

***

Venons maintenant aux élections de 1789 et au cahier d'Arnaud-Guillem. D'abord, rappelons que la convocation royale des Etats généraux du royaume fut lancée le 24 janvier 1789 pour les Pays d'Election et que le choix des représentants du tiers ne devait point se faire au suffrage universel, mais par le moyen d'un suffrage restreint à plusieurs degrés.

La lettre royale est rédigée en un langage empreint de douceur et de bonté. En face de la banqueroute menaçante, devant le progrès des idées et sous la pression de l'opinion publique, la cour s'est rendu compte qu'il ne fallait plus, comme l'avait fait autrefois Louis XIV, considérer l'appel à la Nation comme la « dernière des calamités. » Une situation nouvelle dicte des formules nouvelles. Sa majesté s'est déterminée à rassembler les Etats généraux du royaume « non pour gêner en aucune manière la liberté de leurs délibérations, mais pour leur conserver le caractère le plus cher à son cœur, celui de conseiller et d'ami..... de manière que, par une mutuelle confiance et un amour réciproque entre le souverain et ses sujets, il soit apporté, le plus promptement possible, un remède aux maux de l'Etat et que les abus en tout genre soient réformés et prévenus par de bons et solides moyens qui assurent la félicité publique et lui rendent le calme et la tranquillité dont il est privé depuis si longtemps. »

1. Y compris le comté de *Gaure* (chef-lieu Fleurance) et les baronnies de *Léonnac* (actuellement Launac) et de *Marestaing* que le règlement royal du 24 janvier, 1789 avait unis à la Jugerie de Rivière-Verdun pour les opérations électorales.

Digitized by Google

Un tel langage, venu de si haut, était une nouveauté. L'âme populaire en manifesta sa reconnaissance par un sentiment qui s'exprime dans la généralité des cahiers de paroisse, que nous trouvons dans ceux d'Arnaud-Guilhem, et qui est un profond amour pour « la personne sacrée du Roi », « le prince chéri » dont on veut « la gloire » puisque sa bonté promet au peuple le bonheur dont il est privé.

Quelques cahiers disent leur gratitude avec une ferveur touchante: « L'ordre des communes de la sénéchaussée de Bigorre, pénétré de la plus vive reconnaissance envers un souverain qui lui rend les droits qu'une politique désastreuse lui avait ravis depuis près de deux siècles, se plaît à proclamer aujourd'hui ses vertus, ses bonnes intentions et sa bienfaisance. C'est le premier cri de sa liberté.... » [1]

La lettre du 24 janvier 1789 fut suivie d'un Règlement du 19 février [2] rappelant que le pays de Rivière-Verdun députa directement à l'assemblée des Etats généraux du royaume en 1614. Le roi veut lui conserver cet avantage. Comme la judicature de Rivière-Verdun n'est le siège ni d'un bailliage ni d'une sénéchaussée, le gouverneur de la Province, c'est-à-dire l'Intendant de la généralité d'Auch, recevra les lettres de convocation et les fera tenir au « sieur marquis de Chalvet, ou au juge du pays et juridiction de Verdun, qui fera les fonctions de son lieutenant ». Au regard des opérations électorales, le marquis de Chalvet aura les pouvoirs attribués aux baillis et sénéchaux ; il convoquera et présidera à Verdun l'assemblée des trois états et fera nommer quatre députés pour les Etats de Versailles, savoir *un* du clergé, *un* de la noblesse, *deux* du tiers état.

Ces dispositions furent rigoureusement suivies.

L'Intendant Bertrand de Boucheporn [3] ayant reçu les

1. *Archives Parlementaires*, t. II, p. 359.

2. Texte dans les *Archives Parlem.*, t. I. p, 669 ; analyse dans A. Brette, *Recueil de Documents*, t. I. p. 147.

3. « Claude-François-Bertrand de Boucheporn, chevalier, conseiller d'honneur au Parlement de Metz, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en Navarre, Béarn, Comté de Foix et généralité d'Auch, » originaire de Lorraine, baptisé le 4 novembre 1741, nommé à l'intendance d'Auch en 1785. Il refusa sous la Révolution la charge de Procureur géné-

Digitized by Google

lettres de convocation les transmit au marquis de Chalvet [1] qui allait faire fonctions de grand sénéchal d'épée et à ce titre en assurer l'exécution. Secondé par Brisson [2], juge royal de Verdun, et par Lamagdelaine [3], procureur du roi, le marquis de Chalvet rend, à la date du 21 mars 1789, son ordonnance de convocation pour le 16 avril suivant.

C'est donc entre le 21 mars et le 16 avril qu'ont lieu les assemblées primaires de communautés et que sont rédigés les cahiers de paroisses.

Nous ignorons la date précise où se tint celle d'Arnaud-Guilhem. Elle fut présidée par le procureur fiscal Lapeyre qui tient sa désignation de l'abbé de Bonnefont, seigneur du lieu, et se qualifie « ancien gradué » [4]. Formée de l'ensemble des citoyens âgés de 25 ans figurant au rôle des impositions, elle rédige le cahier des doléances dont nous reproduirons plus loin le texte, et nomme les sieurs Jean-François LOMBART et Simon LABATUT pour ses députés chargés de porter ce cahier à Verdun où ils participeront à l'élection des députés du tiers appelés à représenter le Pays de Rivière-Verdun aux Etats généraux de Versailles. [5]

D'après le règlement général du 24 janvier, le Comté de Gauré et les baronnies de Launac et de Marestaing,

ral syndic du département des Basses-Pyrénées que lui offraient ses anciens administrés et préféra vivre dans la retraite, à Toulouse, où il s'établit rue Vélane dans l'hôtel de l'ancien conseiller de Reynal Montamat. Arrêté comme suspect le 2 juin 1793 et incarcéré à la Visitation, puis à la Conciergerie, Boucheporn fut condamné à mort le 2 ventôse (20 février 1794) et guillotiné le même jour ; il fut la 9e des 31 victimes que le Tribunal révolutionnaire allait faire à Toulouse.

1. André-Antoine marquis de CHALVET de ROCHEMONTEIX, chevalier, seigneur de Merville et autres places, baptisé le 7 septembre 1735, pourvu de l'office de conseiller-lay au Parlement de Toulouse par lettres du 14 octobre 1754.

2. Jean-Charles BRISSON, baptisé le 12 novembre 1730, avocat au Parlement de Toulouse, pourvu de l'office de conseiller lieutenant à la judicature royale de Verdun par lettres datées du 13 août 1760. Les *Archives Parlem.*, t. V. p. 589, disent à tort Briffon.

3. Alexandre-Victor-Joseph LAMAGDELAINE, baptisé le 9 décembre 1754, avocat en Parlement, pourvu de l'office de procureur et avocat du roi par provisions du 22 février 1786.

4. LAPEYRE, procureur fiscal, ne doit pas être confondu avec Philippe Lapeyre, docteur en droit et avocat en parlement, habitant aussi à Arnaud-Guilhem.

5. Jean François LOMBART, 44, ans en 1789, avait été nommé syndic de la Commune le 14 octobre 1787 ; il payait 71 livres 12 sols pour les tailles ; le même jour, Simon LABATUT, 52 ans, était nommé membre de l'assemblée municipale ; il payait 9 livres 18 sols pour la vingtième et 54 livres 17 sols 4 deniers pour les tailles. (*Archives de la Haute-Garonne* C. 671).

Digitized by Google

anciens territoires féodaux situés dans la basse-vallée de la Save et ayant relevé tour à tour des seigneurs de l'Isle-Jourdain et de Lomagne, se trouvaient unis au pays et jugerie de Rivière-Verdun pour l'assemblée des trois ordres convoqués à Verdun.

Cette assemblée eut lieu le 16 avril dans l'église paroissiale de Verdun-sur-Garonne, sous la présidence effective du marquis de Chalvet. La première journée s'employa pour la vérification des pouvoirs ; le lendemain 17 avril, eut lieu l'appel nominal dans chacun des trois ordres. Le tiers état accusa 331 députés présents mandataires de 162 villes, paroisses ou communautés ; on constata l'absence de 23 paroisses dont 12 comparurent à Auch, à l'Isle-Jourdain ou au pays des Quatre-Vallées, quoique duement convoquées à Verdun. Inversement, Paulhac et Fleurance, défaillantes à Auch, se présentèrent à Rivière-Verdun ; huit paroisses comparurent même à la fois à Rivière-Verdun et en d'autres bailliages ; M. A. Brette, qui a découvert ces anomalies, pense que onze paroisses qui sans doute auraient dû venir à Verdun, ne comparurent — et probablement ne furent convoquées — nulle part [1]. On a là une nouvelle preuve de l'extrême confusion qui régnait en ce pays de Rivière-Verdun et dans les pays voisins.

A partir du 17 avril, les trois ordres se séparèrent pour siéger en trois assemblées distinctes, rédiger leurs Cahiers particuliers et désigner les députés.

Les séances du clergé se tinrent dans l'église des Pénitents-Blancs de Verdun sous la présidence de Christophe-Auguste Hardy de Vicques, abbé de Saramon ; celles de la noblesse, à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence du marquis de Chalvet ; le tiers état ne quitta pas l'église

1. A Brette, *Recueil des Documents*, t.IV, p. 126. — On lit au procès-verbal de l'assemblée du pays de Rivière-Verdun : « Les Consuls de Tournay, près Tarbes, ont écrit pour demander si leur ville était comprise dans le pays de Rivière-Verdun. » Or, le géographe Jaillot place Tournay dans l'élection d'Astarac ; d'après Saugrain, cette ville serait au contraire dans le Bas-Armagnac. Rivière-Verdun rejeta la demande de Tournay « comme étant tardive. » En fin de compte, les députés de cette paroisse furent admis à l'assemblée du pays de Comminges, à Muret ! ! ! (*Rec.* t. III p. 5).

Digitized by Google

paroissiale et fut présidé par Jean-Baptiste Brisson, juge royal, faisant fonctions de lieutenant général.

Enfin, le 25 avril, les trois ordres se trouvèrent de nouveau réunis en une dernière assemblée générale ; ce fut pour remettre les procès-verbaux des séances particulières avec les Cahiers de chacun des trois ordres [1], recevoir le serment des quatre députés élus pour les Etats généraux et prononcer la clôture.

Il était temps : malgré les subsides alloués aux représentants des paroisses, ces neuf journées passées loin du foyer avaient été dures à la bourse des membres du tiers. « Je n'ai pu avoir tous les renseignements, écrit M. de Chalvet dans un rapport du 26 avril, parce que, *n'ayant plus un sol*, les députés sont partis en sortant de l'assemblée. »

La dépense imposée au trésor public se trouvait aussi importante. Le 1er septembre 1789, le juge royal Brisson envoie à la chancellerie l'*Etat des frais* des assemblées électorales qui s'élèvent au total de 28 521 livres 9 sols 6 deniers, y compris 27579 livres pour la taxe allouée aux députés des villes et des paroisses ; il ajoute : « Ce pays est si misérable que les députés des villes et communautés qui ont composé l'assemblée du tiers état n'ont pu faire le sacrifice de leur déboursé. » [2] Voici, pour compléter ces particularités, l'indication des quatre députés que désigna l'assemblée de Verdun :

A. *Pour le Clergé* : Anne-François-Victor Le tonnelier de Breteuil, évêque et seigneur de Montauban, abbé de Belleperche, élu par 115 voix sur 197. Né à Paris le 18 janvier 1724, siégea dans la minorité hostile à la Révolution et fut emprisonné à Rouen où il mourut avant d'être jugé, le 14 août 1794.

1. Les textes des Cahiers de chacun des trois ordres du pays de Rivière-Verdun, dont la transcription en forme authentique est conservée aux *Archives Nationales* (B. III, 129), ont été reproduits dans les *Archives Parlementaires*, pour le clergé, t. V, pp. 581-3 ; pour la noblesse, t. V, pp. 583-6 ; pour le tiers état, t. V, pp.586-9. — Le cahier du tiers état se trouve aussi en original aux *Archives nationales*, Ba, 85, quinze pages manuscrites.

2. A. Brette, *Recueil...* t. IV, p. 129.

Digitized by Google

B. *Pour la Noblesse* : Jacques-Antoine-Marie DE CAZALEZ, chevalier, capitaine au régiment des Chasseurs à cheval de Flandre, seigneur de Lastour et Saint-Martin-d'Autejac, élu par 54 voix sur 105. Né à Grenade-sur-Garonne le 1er février 1758, fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, Cazalez resta hostile à la Révolution et se signala par son éloquence notamment dans ses discours en faveur du roi ; il démissiona le 9 juillet 1791 et émigra ensuite à Bruxelles puis à Coblentz. Rentré en l'an XI, il vécut à l'écart dans sa propriété d'En Galvin près de Grenade et y mourut le 24 août 1805.

C. *Pour le Tiers Etat* : 1° Pierre LONG, avocat, juge royal de Solomiac, procureur du roi à Beaumont-de-Lomagne où il était né le 22 mai 1746 ; siégea à gauche et, à l'expiration de son mandat, se retira des affaires publiques.

2° Emmanuel baron PERÉS DE LAGESSE, avocat en parlement, né à Boulogne-sur-Gesse, le 22 mai 1752 ; mort au même lieu le 17 juillet 1833. Député aux Etats généraux, il fit partie aussi de la Convention, du Conseil des Anciens, du Conseil des Cinq-Cents ; nommé préfet du département de Sambre-et-Meuse, il entra dans la Légion d'Honneur le 19 février 1805 et fut créé baron de l'Empire le 14 février 1810. [1]

*
* *

Le texte des doléances que Lombart et Labatut reçurent mission de présenter le 16 avril 1789 à l'assemblée de Verdun est conservé en original non daté aux archives communales d'Arnaud-Guilhem. Il est écrit en un cahier de huit feuillets dont quatre pages sont restées blanches ; avec diverses autres pièces qui vont de l'an IX à 1835, il fut compris, il y a environ trois quarts de siècle, dans la reliure d'un registre qui mesure 25 cm. × 19 cm. × 2 cm. et porte en titre sur la couverture : *Cahier de doléances, 1789. — Délibérations, Budgets et autres documents de l'an 9e à 1834-35.*

1. Voir la biographie de PÉRÈS dans le *Dictionnaire des Conventionnels* par A. Kuscinski, p. 482.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Une première question peut se poser relative à l'authenticité du document. On sait, en effet, que pour des nécessités de propagande beaucoup d'écrits circulèrent en 1789 sous le nom usurpé de cahiers ; mais tel n'est pas le cas de celui qui nous occupe ; en toute certitude on peut affirmer que le cahier d'Arnaud-Guilhem doit s'admettre comme authentique, qu'il fut bien réellement discuté en assemblée de Communauté et remis ensuite aux deux représentants élus par cette assemblée.

La place de ce document aux archives communales, le soin qu'on a pris de le relier avec une série d'autres papiers importants dont on voulait assurer la conservation, la mention *ne varietur* répétée à chaque page avec la signature de Lapeyre qui présida l'assemblée primaire, enfin et surtout les huit signatures originales du président, des deux députés Lombart et Labatut, des consuls et du greffier, signatures dont la véracité a pu, pour quelques-unes, être contrôlée sur d'autres pièces, — tout cela constitue des signes de validation qui nous garantissent l'authenticité du Cahier que nous publions.

Une autre question toucherait à la sincérité même des « remontrances, plaintes et doléances » exprimées.

Car le cahier d'Arnaud-Guilhem a été calqué sur un modèle ; mieux : avec l'original qui est conservé, nous nous trouvons en présence du modèle lui-même [1].

Le titre qui occupe la première page écrite ne laisse aucun doute à cet égard : *Précis de l'Instruction que plusieurs bailliages et sénéchaussées du royaume ont donnée à leurs députés..... Instruction qui peut servir de modèle... etc.*

Après le titre, l'examen du cahier vient confirmer cette opinion. L'ensemble, en effet, est écrit d'une venue ; mais des blancs furent réservés par le copiste qui ont permis plus tard de porter, d'une autre encre et d'une autre main,

1. Nombreuses furent les paroisses qui, parce que les habitants ne sont « pas versés à ces sortes d'écritures » (a) reproduisirent partiellement ou en totalité des « modèles » mis en circulation dans toutes les provinces du royaume.

(a) Cahier de la Communauté de Saubens, en Comminges (*Arch. Parlem.*, t. III, p. 32).

Digitized by Google

les noms de lieux et les noms de personnes impossibles à prévoir et à écrire par avance dansla formule-type. Nous remarquerons que cette formule était d'abord destinée au Comminges, car le nom de cette Election fait partie du texte écrit par la première main ; il a fallu une biffure puis une surcharge pour que la mention Rivière-Verdun prît la place du mot *Comminges* resté parfaitement lisible.

Afin de distinguer ces particularités dans le texte imprimé, nous placerons entre crochets [....] les mots ou articles qui furent ajoutés au modèle et nous reproduirons entre parenthèses et en (*italique*) les parties qui au contraire en furent rayées par l'assemblée d'Arnaud-Guilhem ; le double crochet [[.....]] indiquera les restitutions faites par nous-même.

Ces additions et ces râtures n'ont pas d'ailleurs toujours eu pour raison exclusive d'adapter le cahier-type aux nécessités d'appellations locales ; certaines altèrent le fond même de la formule proposée. Ainsi revenons-nous à la question de savoir si le fait d'avoir puisé l'inspiration dans un modèle préparé et répandu déjà dans « plusieurs bailliages et sénéchaussées du royaume » ne rend pas suspecte la sincérité avec laquelle s'expriment les sentiments de ceux qui en adoptèrent la formule. La réponse ne saurait être rigoureuse dans le sens de l'affirmative ni dans celui de la négative. Les paysans d'Arnaud-Guilhem subirent incontestablement l'influence du texte qui leur fut présenté ; ni leur instruction[1] ni leur esprit critique peu développés ne leur eussent permis de se soustraire entièrement aux suggestions d'un modèle qu'on leur offrait. On ne pourrait cependant dire qu'ils l'aient admis sans examen ni réflexion. Le cahier-type a subi de suffisantes altérations pour nous laisser admettre que les signataires — et, dans une certaine mesure, l'ensemble de la Communauté — entendaient, non reproduire servi-

1. Huit signatures seulement accompagnent le texte du cahier de doléances. Un procès-verbal du 14 octobre 1787 pour la nomination des membres de la municipalité ne porte que 6 signatures sur 56 délibérants ; les autres, y compris le Sindic remplacé déclarent ne savoir signer. (*Archives de la Hte-Garonne*, C, 671).

Digitized by Google

lement une rédaction imposée, ne reflétant que des idées impersonnelles, mais bien au contraire faire connaître en toute franchise leurs doléances originales et exprimer réellement un état d'âme qui leur était propre. Par exemple, on reconnaîtra dans le texte donné plus loin que les articles 39, 42, 44 du modèle passe-partout ont subi des suppressions notables ; inversement, l'article 44[bis] relatif à la dîme du foin a été introduit en cours de discussion. Arnaud-Guilhem ne se rallia pas aveuglément au formulaire distribué ; il s'en inspira largement, mais les vœux introduits et les articles retranchés démontrent en fin de compte l'indépendance de l'assemblée paroissiale et attestent l'originalité de fond du cahier dont nous donnons le texte [1].

La reproduction de ce texte ne sera pas précédée d'une analyse préalable, mais des notes accompagnant les articles présenteront les observations qui paraissent utiles ; elles marqueront en particulier les rapprochements qui peuvent être faits avec d'autres cahiers de la région et notamment avec le cahier général du tiers état rédigé par l'Assemblée de Verdun [2].

***

Précis de l'instruction que plusieurs Bailliages et sénéchaussées du royaume ont donnée à leurs députés aux Etats généraux avec expresse recommandation de s'y conformer dans tous les points, afin qu'ils puissent concourir plus efficacement au rétablissement de

1. « L'emploi d'un modèle prouve peut-être une sorte de paresse ou de timidité quand tous les articles ou presque tous, sont reproduits textuellement ; mais quand, à côté d'articles copiés, on en voit d'autres, nombreux, importants, qui ne le sont pas, on aurait tort de douter qu'on se trouve en présence d'une œuvre faite avec réflexion et discernement.» (E. CHAMPION, *La France d'après les Cahiers de 1789*, p 25.)

2 Après quelque hésitation l'orthographe a été rendue conforme aux règles actuelles ; c'est la méthode adoptée par la *Société de l'Histoire de la Révolution* pour la publication de documents postérieurs à 1788.

Digitized by Google

l'ordre, la prospérité de l'Etat et le bonheur des sujets. Instruction qui peut servir de modèle aux autres sénéchaussées qui n'ont pas encore nommé leurs députés.

Cahier des Doléances de la Communauté d'Arnaud-Guilhem [1]

Il a été unanimement déclaré que plus éclairés sur les vrais principes du gouvernement monarchique que certains détracteurs des privilèges du Royaume et nombre d'écrivains n'ont voulu croire ou ont feint d'ignorer, le tiers état n'a jamais eu le projet ni même le désir d'attenter aux vrais privilèges des ordres supérieurs ; que ces privilèges forment une barrière utile, nécessaire et sacrée, à la constitution du Royaume ; — que l'égalité des ordres et l'anéantissement des privilèges qui les distinguent n'ont jamais été désirés par la partie saine du tiers état qui n'ignore point que la monarchie repose sur l'inégalité des conditions ou des ordres comme sur la base ; — mais que l'égalité des Droits qui appartiennent à tous les citoyens et qui même sont les conditions de la société civile ; la contribution égale aux impositions réelles, personnelles et locales par tous les ordres et et par toutes les propriétés ; l'abolition des abus ; la suppression des charges de finance établies sans nécessité et multipliées sans mesure ; certaines réformes dans l'administration de la justice ; la suppression de certains tribunaux et surtout de ceux d'attribution, des entraves dans le commerce et de l'arbitraire dans la perception du contrôle des actes ; l'établissement des Etats provinciaux avec une organisation sage et économique ; la prohibition des emprunts au nom de l'Etat et des Provinces ; la cessation des distinctions et les prohibitions humiliantes pour l'ordre le plus utile ; la gloire du prince chéri ; la prospérité de l'Etat ; la sûreté individuelle et [[des]] propriétés ; la réintégration de la Nation dans ses droits sans lesquels nul homme n'aurait consenti à obéir à ses égaux.

Voilà ce qui a toujours [[fait]] et qui fera à jamais l'objet des vœux du tiers état.

[La presque unanimité des cahiers de 1789 témoignent dans toute la France de sentiments ardemment dévoués au Roi. Dans un préambule, le cahier général du tiers état de Rivière-Verdun se borne, il est vrai, à former des vœux pour « la gloire du Monarque et la prospérité de son règne » [1] ; mais le T. E. de Foix est beaucoup plus

1. Après quelque hésitation, l'orthographe a été rendue conforme aux règles actuelles c'est la méthode adoptée par la *Société de l'Histoire de la Révolution* pour la publication de documents postérieurs à 1788.

Digitized by Google

enthousiaste : « Du moment, dit-il, que nos députés seront parvenus au pied du trône, ils offriront à notre Roi l'hommage de nos cœurs, le tribut du respect, de l'amour et de la vive reconnaissance dont les habitants de la province sont pénétrés pour Sa Majesté. » Le même sentiment se trouve chez les habitants d'Ardiège qui s'adressent « très respectueusement au plus grand et au meilleur des Rois », et chez ceux de Saubens « qui ne veulent tenir la vie que de sa bonté. » — C'est en général aussi que le tiers ne conteste pas leur prééminence au clergé et à la noblesse ; mais peu de Cahiers, croyons-nous, expriment avec autant de vigueur et d'exagération que le font ceux d'Arnaud-Guilhem dans le début de ce préambule, la sympathie que le peuple aurait conservée aux ordres privilégiés et la croyance que l'inégalité des conditions doit rester la base « nécessaire et sacrée » de la constitution du Royaume. Le tiers état de Comminges se borne à demander le maintien de « la constitution de l'Etat par la distinction graduelle des trois ordres » ; le Pays des Quatre-Vallées-Sous-Guyenne fait usage de la même formule].

***

D'après ces protestations, la présente communauté [d'Arnaud-Guilhem] charge les dits [sieur Jean-François Lombart et le sieur Simon Labatut] ses députés d'assister à l'Assemblée qui doit, par ordre du Roi, se tenir à [Verdun] par devant M[r] [le marquis de Chalvet] faisant les fonctions de Sénéchal de (*Comminges*) [Rivière-Verdun], de concourir à la nomination des quatre députés du Tiers Etat et de choisir des personnages dignes de cette grande marque de confiance par leur intégrité, leur prudence, leur sagesse ; et dans les remontrances, plaintes et doléances qui feront l'objet du cahier du Tiers Etat leur donner mandat :

1° De ne jamais consentir à aucun règlement, délibération ou distinction qui peut humilier ou avilir le tiers état.

[Le tiers état de Bigorre demande dans le même sens « que les distinctions humiliantes auxquelles les communes avaient été asservies en 1614 seront abolies » ; à Montpellier, le Tiers fait entendre le même langage. Cette réclamation se retrouve dans plusieurs cahiers du clergé et de la noblesse, tant il est vrai que la Nation, sans s'être encore élevée jusqu'à concevoir la suppression des ordres, veut néanmoins établir l'égalité politique des citoyens. « Que le Tiers Etat soit désormais affranchi de toutes distinctions humiliantes », demande la noblesse de Limoux, en Languedoc (article 36). — L'ancien usage, encore observé en 1614, voulait que le Tiers seul restât découvert devant le Roi et que son représentant prononçât sa harangue à genoux. « A la séance du 5 (mai 1789), dit Michelet (*Hist. de la Rév.*, livre premier, ch. II), le Roi s'étant couvert, et la noblesse après lui, le tiers en

1. A moins d'indications contraires, les extraits cités sont empruntés soit à l'*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. XIV, soit aux *Archives Parlementaires*, t. II à VI (Voir page 2, en note)

Digitized by Google

voulut faire autant ; mais le Roi, pour l'empêcher de prendre ainsi l'égalité avec la noblesse, aima mieux se découvrir. » Pour ce qui est de la harangue prononcée à genoux, « on ne voulut pas l'en dispenser expressément, et l'on aima mieux décider que le président du tiers ne ferait pas de harangue. »].

2° De concourir de tous leurs efforts pour procurer à la France une heureuse Constitution qui assure d'une manière inviolable et sacrée les droits du prince et de ses sujets, et à tous les citoyens, la liberté individuelle.

[Sous la forme adoptée à Arnaud-Guilhem, la demande d'une Constitution est beaucoup plus nette que dans la rédaction qui, quelques jours plus tard, va sortir de l'assemblée de Verdun ; ici le tiers état se bornera à « charger son député aux Etats généraux... d'y demander que la forme de la Constitution... sera déterminée par une loi », (art. 3) et « que toute loi constitutionnelle sera consentie par la Nation assemblée. » (art. 5). Le tiers état de la sénéchaussée de Bigorre veut qu'on fixe « d'une manière irrévocable les droits du peuple français. Ces droits, dit-il, consistent dans la sûreté, dans la liberté personnelle, et dans la propriété personnelle. » C'est d'un bout à l'autre du royaume que la Constitution est réclamée ; elle l'est non seulement par la presque unanimité des cahiers du Tiers, mais aussi par la majorité de ceux des deux autres ordres. Ainsi, a pu dire M. E. Champion, s'est trouvé « pleinement justifié, ratifié d'avance le serment du jeu de Paume. » (*La France de 1789*, p. 44). — Voir plus loin, à l'art. 45].

3° De ne pas consentir que la loi soit portée sans l'autorité du prince et le consentement de la Nation réunis dans des assemblées nationales et périodiques.

4° De statuer que les ministres, les tribunaux, ni aucuns sujets du Roi puissent violer les lois impunément.

5° Que les lettres closes ou de cachet soit abolies, et que cependant pour des cas graves et pressés le prince puisse sans aucune forme s'assurer d'un coupable pour le faire remettre, le plus tard dans trois jours, entre les mains des tribunaux.

[« La liberté individuelle des citoyens [sera] assurée par l'abolition des lettres de cachet. — Si le bon ordre et la sûreté publique exigent qu'on arrête un citoyen, il sera mis dans les vingt-quatre heures, au plus tard, dans les prisons du tribunal ordinaire, pour y être jugé selon les lois. » (Tiers Etat de Riv.-Verdun, art. 14 et 15.) Même vœu formulé par le tiers état de Comminges, par la communauté d'Ardiège, par le clergé de Bigorre, par le clergé de Rivière-Verdun et le tiers état d'Auch qui veulent supprimer en outre « toutes prisons dites d'Etat. » Il faut bien remarquer que « ces ordres vexatoires connus sous le nom de lettres de cachet » (Noblesse de Bordeaux.

Digitized by Google

Arch. Parl.,II, p. 295) sont réprouvés partout et par tous ; maintes fois les cahiers des deux premiers ordres joignent leurs réclamations à celles du peuple pour « l'anéantissement de ce fléau qui désole et déconcerte la Société. » (Clergé de Chatellerault, *Arch. Parl.*, II, p. 333.) « Les lettres de cachet, dit le cahier de la noblesse de Carcassonne ne sont utiles à personne et nuisent à tous ; les Ministres seuls trouvent dans ces ordres secrets les moyens de servir leur passion ou la vengeance des courtisans. » C'est en termes aussi sévères que la noblesse de Rivière-Verdun « charge son député d'obtenir de la justice du Roi une loi qui, garantissant la liberté de chaque citoyen, proscrive à jamais *l'odieux régime* des lettres de cachet. » Le tiers état du pays des Quatre-Vallées-sous-Guyenne subordonne même à cette suppression, dont elle place la formule en tête de ses doléances, toutes les autres réclamations : « Art. 1, Avant de passer à aucune délibération concernant la régénération du royaume, il sera fait une loi qui supprime à jamais toutes lettres closes ....»]

6° Que les lois lient également le prince au vis-à-vis de ses sujets et les sujets au vis-à-vis du Prince.

7° De ne point voter d'impôt que de cinq en cinq ans et qu'aucun ne puisse être perçu sans l'octroi de la nation dans les Etats généraux dont le retour périodique soit fixé de cinq en cinq ans.

[« Que la Nation assemblée ait seule le droit de voter les impôts, d'en fixer la durée » ; cette demande qui constitue l'art. 10 du cahier du tiers état de Comminges se confond à peu près avec la première partie de l'article ci-dessus d'Arnaud-Guilhem. On la retrouve dans le cahier de la noblesse du Comminges (art. 3) et dans celui du clergé de Rivière-Verdun (2e partie, art. 2.)

Le principe de la périodicité des Etats généraux est dans tous les cahiers ; seule la formule varie. Comme à Arnaud-Guilhem, le tiers état de Rivière-Verdun, celui de Comminges, celui de Foix, celui d'Auch, le clergé de Bigorre, veulent que l'intervalle entre deux réunions soit fixé à *cinq ans* ; le clergé de Rivière-Verdun et le tiers des Quatre-Vallées proposent la même période, en ajoutant « que les formes de la convocation soient déterminées d'une manière précise par la Nation elle-même » et que ces formes « une fois déterminées soient déclarées constitutionnelles. » La noblesse des sénéchaussées d'Armagnac et l'Isle-Jourdain adopte aussi cette période « irrévocable » de cinq années, mais elle voudrait « que le retour des Etat généraux soit fixé pour la première fois à *deux ans*., (art. 4,). La noblesse de Comminges et celle de Rivière-Verdun demandent la période de *quatre ans*, avec des réunions plus fréquentes « si les circontances l'exigeaient » et notamment avec une assemblée spéciale « à tout changement de règne. » — Ces précisions introduites dans tous les cahiers de 1789 témoignent que le pays sans distinction de classes, veut en finir avec la monarchie absolue et qu'il n'entend pas courir le risque de voir supprimer en fait, comme il arriva après 1614, tout appel aux représentants de la Nation.]

Digitized by Google

8° De ne jamais [[se]] séparer en ordres particuliers et délibérer en trois ordres réunis, et les suffrages comptés par tête lorsqu'il s'agit de délibérer ou voter l'impôt.

[Le tiers état du Pays de Rivière-Verdun fit de cette revendication essentielle du vote par tête, l'objet de l'article 1 de son cahier, chargeant « son député aux Etats généraux de voter dans cette assemblée par tête et non par ordre. » Venant en contradiction avec Taine (L'*Ancien régime*, p. 432), Edme Champion (*La France d'après les cahiers de 1789*., p. 97) assure que l'ensemble du tiers ne réclama pas impétueusement le vote par tête ; on voit ici que le Pays de Rivière-Verdun impose à son député ce mode de vote sans aucune restriction ; la communauté d'Arnaud-Guilhem, au contraire, n'en avait exprimé l'obligation que pour le vote de l'impôt. En général, les privilégiés, partisans du vote par ordre, furent beaucoup plus intransigeants ; le député de la noblesse de Comminges reçoit « mandat de s'opposer à ce qu'on opine par tête » (Art. 2) ; la noblesse de Rivière-Verdun défend à son représentant le vote par tête « quelle que soit la force et l'urgence des raisons qu'on pourrait lui alléguer. » Par avance plus conciliant, le clergé de ce même bailliage demandait « qu'on opine par ordre aux Etats généraux sans que deux ordres puissent lier le troisième, à moins que des circonstances passagères ne déterminent les trois ordres à consentir unanimement l'opinion par tête. » (2e partie, art. 10.) .

9° De ne point consentir à aucun intermédiaire quelconque représentant les Etats généraux,

[L'assemblée générale du tiers tenue à Verdun adopta cette disposition dans l'article 4 de son cahier : « Qu'ils (les Etats généraux) seront convoqués tous les cinq ans ; qu'il ne sera pas établi de Commission intermédiaire dans l'intervalle. »]

10° Que tous les ordres soient sujets indistinctement, ainsi que tous les corps sans distinction, à tout impôt réel, personnel et local en proportion des propriétés et facultés sans exception,

[L'Egalité devant l'impôt est une des revendications fondamentales des cahiers de 89. « L'égalité de contribution de tous les ordres de l'Etat à l'universalité des impôts réels et personnels créés et à créer dans la proportion de leurs facultés respectives sous une même forme et sans distinction. » demande le tiers état de Rivière-Verdun (art. 20) ; ce cahier veut étendre l'égalité à « toutes les provinces du royaume qui seront mises au niveau pour la contribution aux impôts, sauf l'exacte proportion de leurs facultés » (Art. 21). Le Tiers n'exagère rien quand, dans certains cahiers, il se plaint du fardeau de l'impôt aggravé d'ailleurs par l'inégalité de sa répartition et l'arbitraire avec lequel il est perçu. Mais il faut être juste envers les privilégiés et constater qu'ils reconnaissent souvent ces anomalies pour en réclamer eux-mêmes la suppression ; « la dégradation du pays, la misère des cultivateurs, la ruine des propriétaires, sont le

Digitized by Google

produit du régime fiscal », dit la noblesse d'Albret (*Arch. Parl.* t. I, p. 700) ; [nous voulons] « la réforme des abus dans la perception des impôts », proteste le Clergé d'Agénois (A. MONDENARD, *Cahiers de l'Agénois*, p. 283). Dans le cahier du tiers état du Pays de Foix, nous lisons cette déclaration typique (chap. II) : « La Noblesse du Pays de Foix, par délibération prise dans son ordre, le 1er avril 1789, s'est empressée de prononcer par acclamation ce vœu solennel de supporter, dans une parfaite égalité, et chacun en proportion de sa fortune, toutes les impositions qui seront consenties par la Nation, ainsi que toutes les impositions relatives à l'administration de la province. Le clergé a fait son adhésion à cette offre, par délibération du même jour.... L'assemblée générale du Tiers Etat a accepté, avec la plus vive sensibilité l'offre de ces deux ordres et arrêté que son consentement et sa reconnaissance seront consignés dans le cahier de ses doléances. » (*Arch. Parl.*, t. IV, p. 281). Le clergé de Rivière-Verdun veut également « qu'il ne soit établi qu'un impôt général, simple, unique et fixe, proportionnellement établi sur tous les sujets de Sa Majesté, sans distinction d'Etat ou de privilège quelconque... » (*id*, t. V, p. 581). Ainsi les trois ordres n'ont qu'une voix pour condamner un système financier dans lequel tout est à réformer, l'assiette, le recouvrement, l'emploi, et qui, outre le mécontentement général qu'il provoque dans toutes les classes du pays, a acculé la royauté à un déficit voisin de cent soixante millions en 1789 (Ce chiffre considérable pour l'époque figure dans le « compte rendu en mars 1788, sur l'état général des finances » ; *Moniteur*, Introduction, p. 130 et suiv.)]

11° Que les corvées personnelles soient entièrement supprimées.

12° Que tous les ordres et corps contribuent en proportion de leurs propriétés et facultés aux travaux publics et entretiens d'iceux.

[A la demande de suppression de la corvée en nature, le tiers de Rivière-Verdun ajoute, art. 75 : « ... avec remplacement d'un impôt mis sur les trois ordres en proportion de leurs facultés respectives pour l'entretien des routes ou perfection de celles commencées. » C'est à peu près ce qu'exprime l'art. 12 du Cahier d'Arnaud-Guilhem. Il y a lieu de remarquer que depuis l'édit dont Turgot avait obtenu l'enregistrement le 12 mars 1776, et nonobstant les articles qu'on vient de lire, les corvées ne se présentaient plus en 1789 avec le caractère inquisitorial qu'on a coutume de leur prêter ; en ce qui concerne notamment l'entretien des chemins, une douzaine des dossiers que nous avons pu consulter (Hte-Garonne, *Archives départementales*, C. 597) prouvent que la corvée n'obligeait plus les paysans à aucun travail forcé en nature. Un mandement de l'Intendant évaluait pour chaque lieu la valeur des tâches à accomplir pour l'année et déterminait la nature des travaux à exécuter ; une assemblée de communauté réunie à son de cloche décidait ensuite librement si les assujettis s'acquitteraient en argent ou bien en journées de travail. La liasse C. 597 relatives aux années 1783-1787 et concernant Mauzac, Eaunes, St-

Digitized by Google

Amans, le Fauga, Roquettes, Pins, Saubens, Ox, Lacasse, Lamasquère, Labastidette, en Comminges, démontre que toutes les communautés optaient pour l'adjudication au rabais et à prix d'argent. Une enchère avait lieu et l'adjudicataire, qui généralement avait consenti un important rabais, exécutait à ses dépens les tâches déjà fixées par l'Intendant. Celui-ci ordonnait ensuite l'imposition et le mandatement de la somme à payer. C'était, en somme, un régime fort semblable à celui de la *taxe viciuale* actuelle. Si cependant les habitants des campagnes continuaient à se plaindre amèrement c'est que l'édit de 1776 n'obligeait que les propriétaires de terres soumises à l'impôt des vingtièmes ; ainsi le paysan estimait qu'il contribuait *seul* à l'entretien de routes qui servaient presque exclusivement aux privilégiés et aux commerçants des villes. Pour protester contre cette inégalité, le tiers du Pays de Foix déclara dans son cahier que la corvée « porte le caractère de la servitude » (*Archives parl.*, IV, p. 283) ; pour la faire disparaître, celui de la sénéchaussée de l'Isle-Jourdain demanda que la « prestation pécuniaire soit supportée indistinctement et sans exception par tous les habitants et bientenants de chaque lieu. » (*Arch. Parl.*, II, p. 72).]

13° De solliciter la réforme des abus relatifs aux tribunaux et à l'administration de la justice.

[Les imperfections du système judiciaire sont le motif de doléances universelles ; pas un cahier qui en 1789 ne réclame à ce sujet une réforme radicale. « La justice est rendue en France d'une manière si onéreuse pour les sujets du Roi, dit le clergé de Villeneuve-de-Berg, qu'on peut dire qu'elle forme le plus accablant de tous les impôts. Le pauvre est dans l'impossibilité de fournir aux dépenses énormes qu'il est obligé de faire pour réclamer ses droits ; traduit d'un tribunal à l'autre et à des distances immenses, obligé de solliciter pendant plusieurs années un jugement définitif, le parti le plus prudent est toujours pour lui d'abandonner même un droit incontestable. Les affaires de la moindre conséquence ruinent souvent des familles aisées, arrachent à l'agriculture le malheureux cultivateur obligé de devenir client et de s'occuper lui-même de tous les détours et de toutes les menées embarrassantes de ce qu'on appelle la pratique judiciaire ; les haines éternelles entre les citoyens, les voies de fait et les meurtres sont souvent dans nos contrées les suites de cette mauvaise administration de la justice. » (*Hist. de Languedoc*, éd. Priv., t. XIV, col. 2634). Avec plus de brièveté, le clergé du Velay s'exprime aussi nettement : « Les formes actuelles [de la justice] ont le triple inconvénient d'être ruineuses, d'éterniser les affaires, et surtout de fournir à l'injustice et à la mauvaise foi des armes, malheureusement trop sûres, contre la justice et l'innocence. » (*id.*, col. 2589) — Rapprocher la justice des justiciables (Tiers Etat du Comminges, art. 47), abolir la vénalité des charges sont généralement indiqués dans les cahiers comme les plus efficaces moyens de remédier à ces abus].

14° De simplifier la forme, et que la loi soit une et uniforme dans tout le royaume.

Digitized by Google

[Dans le Midi les tribunaux s'inspiraient surtout du *droit romain* ou *droit écrit* ; dans le Nord prévalaient les *coutumes* variables de province à province. D'après A. Rambaud, il y avait en France à la veille de la Révolution plus de 285 coutumes distinctes. On devine quelle complexité de forme résultait d'un tel état de choses. En outre, un grand nombre de juridictions (royales, seigneuriales, ecclésiastiques, administratives, exceptionnelles) se disputaient le justiciable, et la question de compétence devenait une source intarissable de difficultés (cas royaux, cas ordinaires, délits communs, délits privilégiés, juges d'église, juges consulaires, juges des présidiaux, juges d'élection, maîtrises des eaux et forêts, etc., etc.) ; entre elles, le plaideur hésitant restait parfois suspendu de longues années, les appels et les recours l'amenant de l'une à l'autre et éternisant les procès. (Cfr. BRISSAUD, *Hist. du Droit français*, p. 989). Pour préparer l'unification, le tiers état de Rivière-Verdun demande « la suppression des justices seigneuriales, souvent aussi onéreuses aux seigneurs qu'à leurs justiciables, et qui seront toujours un obstacle à un plan suivi et exact de réforme dans l'administration de la justice. » (art. 52).]

15° De solliciter qu'il n'y ait que deux degrés de juridiction seulement et qu'il soit établi un Conseil à Toulouse pour les Provinces méridionales.

[« Deux degrés de juridiction » ; cette réclamation se retrouve dans un grand nombre de cahiers. « Il n'y aura, dit le tiers de Rivière-Verdun, art. 55, que deux degrés de juridiction ; l'appel de toutes les causes qui ne seront pas jugées souverainement par les premiers tribunaux sera porté au Parlement si la cause excède la compétence du Présidial. » Le tiers Etat de Montpellier (chap. VII, art. 3), celui de Nîmes (chap. III, art. 3), celui du Puy (art. 43), celui de Gévaudan (art. 24), celui de Castres (§. 3), celui de Castelnaudary (justice, art. 6), etc., etc., demandent qu'il n'y ait à l'avenir que deux degrés de juridiction, que la justice soit rapprochée des justiciables, qu'elle soit rendue d'une manière plus simple et moins dispendieuse. Ces doléances sont unanimes en Languedoc ; elles le sont aussi dans le reste du royaume.]

16° Multiplier les chambres des Parlements pour qu'un procès ne dure jamais plus d'un an.

[Pour éviter le renvoi indéfini de certaines causes et diminuer leur durée, le tiers état de Rivière-Verdun dit : « Art. 56. Tous les procès seront jugés à tour de rôle ; assujettir les juges à ne pas s'écarter de cette loi qui sera invariable. »]

17° Solliciter la suppression des tribunaux d'attribution et notamment des maîtrises, élections, fermes du Roi, et l'attribution aux cours des aides de [[la]] clôture des comptes.

[Les tribunaux d'attribution ou d'exception étaient des tribunaux

Digitized by Google

particuliers dont disposaient les administrations : eaux et forêts, marine, guerre, finances, greniers à sel, monnaies, etc. Par exemple, l'élection de Comminges chargée de juger en première instance les contestations relatives aux tailles et domaines du Roi dont les cours des aides connaissaient en appel, constituait un tribunal d'attribution qui siégea à Muret à partir de 1603 (voir une partie de ses papiers aux *Archives de la Haute-Garonne,* section judiciaire, juge de Muret) ; la Maîtrise des eaux et forêts de l'Isle-Jourdain, réformée par Froideur en 1671 et qui comprenait une grande partie du Comminges et de Rivière-Verdun, était pareillement un tribunal d'attribution dont les officiers devaient tenir « au moins une fois en chacune semmaine le siège pour l'exercice de la justice » (article de M. L. Vié , *Revue de Comm.*, 1913, p. 205.) Les cahiers de 1789, tant du clergé que de la noblesse et du tiers état réclamaient partout la suppression de ces tribunaux « de privilège, dont la multiplicité permet à peine de connaître les noms,.... et dont l'établissement et la confirmation, effets funestes de la vénalité, ont eu plutôt pour objet des opérations de finances que l'avantage réel des peuples. » (Tiers état de Carcassonne, art. 27.) Ainsi que la commnauté d'Arnaud-Guilhem, le tiers état de Comminges « sollicite la suppression des tribunaux d'exception » (art. 20); à une demande semblable, le tiers de la sénéchaussée d'Auch ajoute que « les officiers qui les composent seront remboursés de la finance de leur office. » (Section II, art. 23). Dans le pays de Foix, le tiers poursuit ces mêmes suppressions « et notamment celle de la maîtrise des eaux et forêts » (chap. IV, art. 11) ; plus sévère, à l'égard de celle-ci le tiers des Quatre-Vallées écrit : « Comme la dévastation de nos bois date de l'époque à laquelle la maîtrise s'immisça dans leur administration, supprimez ce tribunal pour le moins inutile » (art. 24.)

Le Clergé de Rivière-Verdun (2e partie, art. 13) et le tiers de la sénéchaussée d'Auch (section II, art. 24) envisagent un autre côté du problème ; en termes identiques, ils demandent « que les officiers municipaux des villes et communautés puissent juger sans frais et en dernier ressort toutes les causes personnelles qui n'excèderont pas la somme de 18 livres dans les villes et celle de 12 livres dans les campagnes. » Vœu analogue du tiers de Rivière-Verdun, art. 49, qui demande « la suppression de tous les tribunaux d'exception autres que ceux des juges consuls ». A ceux-ci, il voudrait voir « attribuer, avec l'assistance d'un gradué, la connaissance des causes personnelles qui n'excèderaient pas 12 livres dans les campagnes et 24 livres dans les villes ; les causes seront jugées sommairement et sans frais, sans le ministère des avocats et des procureurs » (art. 50) ; il voudrait encore que la vérification des dommages causés par les bestiaux soit de la compétence des officiers municipaux qui en feraient l'estimation sans frais (art. 51). On sent par ces détails combien le peuple des campagnes éprouvait le besoin de simplifier les formes de la justice et de mettre le juge à portée du justiciable].

18° Solliciter l'établissement des Etats provinciaux et surtout ceux de *(Commenges)* [Rivière-Verdun], en la même forme que ceux du Dauphiné, même consentir que les communautés qui sont

Digitized by Google

enclavées y soient réunies à la charge cependant qu'ils porteront toujours le nom d'Etats de (*Commenges*) [Rivière-Verdun].

[Que chaque province recouvre ses Etats particuliers, voilà une prétention qui se retrouve souvent dans les cahiers ; le clergé et la noblesse de Rivière-Verdun l'ont introduite dans les leurs ; semblablement, le tiers de cette jugerie réclame « l'établissement d'Etats particuliers dans toutes les provinces » (art. 24), notamment « le rétablissement des anciens Etats de Rivière-Verdun » (art. 38)[1] qui seront formés sur le modèle des Etats généraux, « feront l'assiette de la répartition de l'impôt, seront chargés d'en faire la perception et le versement dans une seule recette générale qui en comptera directement au trésor royal, auront la direction de tous les objets d'utilité publique, chemins, ponts, chaussées et canaux, connaîtront, de tous les objets qui intéressent le régime des communautés, les autoriseront à plaider reviseront sans frais les comptes de l'administration de leurs revenus patrimoniaux et d'octroi » (art. 39). Le tiers état de Comminges s'exprime de même, à Muret : « Art. 18. — Que toutes les provinces du royaume, et notamment le pays de Comminges, de Couserans et Nébouzan, auront des Etats particuliers, dont l'organisation sera modelée sur ceux du Dauphiné ; que tous les membres en seront électifs ; que les dits Etats seront régénérés en la même forme que les assemblées provinciales ; que le président sera triennal, et pris dans les deux premiers ordres, au choix de Sa Majesté, sur la présentation qui lui sera faite de quatre sujets, dont deux dans l'ordre du clergé, et deux dans celui de la noblesse, par lesdits Etats. » La noblesse de Comminges émet un vœu semblable en vertu des traités qui unissent cette province à la couronne et dont elle demande confirmation. (art. 6). La Constitution du Dauphiné est rappelée en de nombreux autres cahiers. « Que le Roi accorde à sa province de Languedoc, une constitution représentative des trois ordres, ainsi qu'il a bien voulu l'accorder à celle du Dauphiné » (tiers état de Gévaudan, art. 5) : « Attendu que les Etats de la province de Languedoc sont évidemment inconstitutionnels, les Etats généraux sont suppliés... de sanctionner la permission que tous les ordres de cette province sollicitent de s'assembler librement et électivement pour travailler à une nouvelle Constitution, ainsi que Sa Majesté l'a accordé à la province du Dauphiné » (Tiers état de la sénéch. de Toulouse, art. 46) ; » Que la constitution actuelle des Etats de la Province [de Foix] soit changée et mise en la forme de la Constitution du Dauphiné » (Tiers état du Pays de Foix, ch. VII, art. 1)[2]. — Par cet ensemble de réclamations uniformes, entendons qu'on ne veut plus que le droit d'entrée aux Etats provinciaux résulte comme autrefois de la possession de certains titres ou fiefs privilégiés, mais que tous les membres en soient désormais électifs, « que ces Etats soient composés de membres qui, librement élus et dans de justes proportions du clergé à la noblesse, de la noblesse au tiers état, puisse réunir la confiance du monarque et [celle] des sujets » (Noblesse du Pays de Rivière-Verdun) ; dans sa modération, le tiers état accorde

1. Voir ci-dessus, page 8.

2. La nouvelle formation des Etats de la province du Dauphiné avait été réglée par arrêt du Conseil d'août 1788 (*Moniteur*, Introduction, p. 141).

Digitized by Google

que la présidence sera réservée à un membre des deux premiers ordres.]

19° Réclamer la suppression de tant de charges de finance et autres qui ne sont que les sangsues du peuple, au moyen des remboursements de la première finance.

[Encore une demande fréquente dans les cahiers du tiers état, la formule adoptée par celui du Puy est comparable, quoique moins vigoureuse, à celle d'Arnaud-Guilhem : « Suppression des charges de finance ; remboursement sur le taux de leur fixation primitive » (art. 12). Plus généralement, c'est la vénalité des charges qui se trouve visée ; le clergé et le tiers état d'Agenais, le clergé et la noblesse de Bigorre, le tiers de Lauragais et celui de Montauban, la noblesse de Condom, les trois ordres de Bayonne en demandent la suppression].

20° Charger les administrations provinciales de verser l'impôt directement au trésor royal.

21° Donner aux administrations provinciales une organisation simple, uniforme et économique.

22° Leur attribuer le droit de départition d'impôt seulement, mais jamais d'en voter,

23° Leur donner l'attribution d'autoriser les charges locales, et d'en permettre l'imposition.

24° Leur confier l'administration intérieure dans toutes les parties [[et]] la clôture des comptes des communautés.

25° Que tous les membres qui composeront les dites administrations provinciales soient électifs et renouvelés en la même forme que les assemblées provinciales.

26° Que le président ne soit que triennal, pris dans les deux premiers ordres à l'alternative et choisi par le Roi sur la présentation de deux ou trois qui sera faite par lesdit Etats.

[Cfr. commentaire de l'art. 18. Le principe de l'élection est vivement désiré par tous : le clergé de la sénéchaussée d'Annonay demande le remplacement des Etats de Languedoc par « une administration composée de membres librement élus » (*Hist. de Lang.*, éd. Privat, t. XIV, col. 2629) ; le clergé de Villeneuve-de-Berg émet un vœu analogue (*id*, col. 2631 et col. 2638) ; la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse voudrait que les états de la province soient composés non, comme actuellement, de commissaires du Roi, mais de véritables représentants, librement élus pour chacun des trois ordres (*id*, col. 2651) ; semblable désir des nobles de la sénéchaussée de Montpellier (*id.* col. 2664), de la sénéchaussée de Nimes qui veulent « dans tout le royaume des états provinciaux libres, électifs et représentatifs, et dont

Digitized by Google

la présidence, également élective, soit forcément alternative entre les deux premiers ordres » (*id.* col. 2686.)]

27° Solliciter une liberté entière pour le commerce, supprimer tous inspecteurs, péages, dans l'intérieur du royaume et porter aux frontières les gardes ou employés et péages.

28° Que toute marchandise introduite ou fabriquée dans le royaume y puisse circuler librement, sans plombs, marque ni contrôle.

[La suppression des douanes intérieures et la liberté du commerce sont généralement demandées. L'art. 70 du cahier du tiers état de Rivière-Verdun a la même portée que les art. 27 et 28 ci-dessus : « Suppression de toutes les douanes qui gênent le commerce dans l'intérieur du royaume, et leur reculement sur les frontières. » Suppression de « tous les droits perçus sur les marchandises dans l'intérieur du royaume, » dit le cahier du clergé de Bigorre (*Arch. Parlem.*, t. II, p. 351) ; « reculement des douanes aux frontières », disent également le tiers état du Puy (art. 13, la noblesse du Comminges (art. 16 des doléances secondaires), le clergé (2e partie art. 7) et la noblesse de Rivière-Verdun.]

29° Réclamer contre l'arbitraire sur la perception du contrôle des actes ; qu'il soit un tarif clair, précis et invariable ; que, en conséquence, il soit [[fait]] défenses à tous commis on préposés, même à tous juges ou tribunaux de l'amplier ou interpréter en augmentation.

[L'ancien contrôle, établi pour assurer la date et l'authencité des actes, correspond à ce que nous appelons aujourd'hui l'enregistrement. Il est vivement critiqué par un très grand nombre de cahiers, non dans son essence, mais dans son mode de perception. « Le régime actuel, dit le clergé de Saintes, est un dédale inconnu même aux gens exercés dans cette matière et qui donne une prise étonnante à l'arbitraire » ; c'est là qu'il se commet « le plus d'injustice réfléchies. » Aussi, comme à Arnaud-Guilhem, le tiers état de Rivière-Verdun demande-t-il « un nouveau tarif du droit de contrôle, centième denier et autres droits domaniaux, moins rigoureux, moins onéreux au peuple, plus égal, assez précis et assez clair pour ne pas laisser aux commis le moyen d'interpréter au désavantage du redevable, » (art. 64). Le clergé et la noblesse de Rivière-Verdun jugent comme le tiers état et introduisent ce vœu dans leurs cahiers ; partout s'entendent des plaintes identiques ; dans la sénéchaussée de Toulouse l'accord se réalise entre le clergé (2e partie, art. 8), la noblesse (art. 21), le tiers état (art. 24) pour demander un tarif clair et précis sur les droits de contrôle et les objets qui y sont soumis.]

30° Que les notaires soient seulement tenus de faire enregistrer les actes, mais que les parties soient elles-mêmes contraintes au

Digitized by Google

payement des droits, dans le délai de quinzaine on d'un mois.

[Cet article, qui ne fut pas retenu à Verdun par l'assemblée générale du tiers état, mais qu'on retrouve dans le cahier du clergé (2e partie, art. 17 et 18) et dans celui de la noblesse, s'explique par le discrédit dont souffrait le corps des notaires à la fin de l'ancien régime, discrédit qui nous est révélé par la lecture de nombreux cahiers (noblesse de Comminges, doléances secondaires, art. 14 ; clergé de Villeneuve-de-Berg, justice, X ; noblesse du Bas-Vivarais, art. 36 ; de Toulouse, art. 18 ; tiers état du Puy, art. 48 ; du Haut-Vivarais, art. 65 ; de Villeneuve-de-Berg, art. 40 ; etc.) De cette lecture il résulte que « l'avilissement dans lequel sont tombés ces officiers, par le peu de précautions qu'on a prises pour n'admettre dans ce corps que des personnes distinguées par la naissance, les sentiments, par les talents et par une fortune honnête, tourne au grand préjudice du bien public. » En conséquence, on demande que l'office de notaire ne soit accordé qu'après un examen rigoureux et à des hommes d'une probité reconnue, que les nobles soient admis à l'exercer sans dérogeance, que le nombre en soit diminué, que leurs registres soient paraphés, que les droits qu'ils exigent soient fixés par un tarif clair et précis. Nous ne trouvons pas ailleurs qu'à Arnaud-Guilhem l'interdiction qui devrait leur être faite de servir d'intermédiaires dans le paiement des droits de contrôle.]

31° Recommander aux députés de prendre une connoissance exacte de la dette publique et de ses causes pour y proportionner les sacrifices des sujets.

[Vœu analogue dans le cahier du Tiers de Rivière-Verdun, art. 29 : « Les Etats généraux prendront une connaissance exacte de l'étendue de la dette publique pour y proportionner le sacrifice que la gloire du trône et l'honneur français rendent nécessaire. »]

32° Ne point consentir à l'octroi des impôts pour un temps illimité, mais seulement pour l'intervalle d'une assemblée d'Etats généraux à la suivante.

[L'art. 7 ci-dessus contenait déjà la substance de ce vœu qui fut adopté à Verdun et devint le 7e article du cahier du tiers état : « Il ne sera mis d'impôt pour un plus long terme que celui d'une tenue d'Etats à l'autre. »]

33° Se faire représenter les titres sur l'Etat, les examiner et les réduire aux taux portés par les lois du royaume au cas [[où]] ils fussent supérieurs.

[Tiers Etat de Rivière-Verdun, art. 28 : « La dette de l'Etat sera consolidée après qu'elle aura été vérifiée et jugée. »]

34° Obliger les ministres à rendre compte à chaque assemblée d'Etats généraux de leur administration et les en rendre responsables.

Digitized by Google

[L'arbitraire administratif donnait lieu à d'inconcevables abus ; notamment la comptabilité des finances était illusoire ; elle dissimulait une prodigalité inouïe, dont personne n'aurait pu mesurer l'étendue, mais dont tout le monde savait la réalité et contre laquelle le pays entier murmurait. C'est pourquoi, comme à Arnaud-Guilhem, beaucoup de cahiers demandent « que les ministres, gouverneurs de province et autres dépositaires de l'autorité royale, soient déclarés responsables envers la Nation » (Tiers état du Pays des Quatre-Vallées art. 10) ; des vœux fort semblables se lisent dans les cahiers du tiers état de Rivière-Verdun (art. 25), de Toulouse (*Hist. de Lang.*, t. XIV col. 2748), de Comminges (*Arch. Parl.*, III, p. 26 ; art. 16), d'Auch (*id.* II, p. 98 ; art. 28) ; de la noblesse de Rivière-Verdun (*id.*, V. p. 583). Le tiers état de Carcassonne voudrait que dans le cas de malversation ou déprédation des fonds publics, les ministres responsables « soient punis comme coupables de lèse-Nation » (*Hist. de Lang*, XIV col. 2786) ; celui de la sénéchaussée d'Armagnac veut semblablement « que le procès soit fait et parfait à tout ministre prévaricateur » (*Arch. Parl.*, II, p. 76 ; art. 14) ; la noblesse des sénéchaussées réunies d'Armagnac et de l'Isle-Jourdain demande « que tous les ministres, excepté celui des affaires étrangères, soient tenus de rendre chaque année un compte public des sommes qui auront été versées dans les caisses de leur département » (*Archiv. Parl.*, II, p. 69 ; art. 10)]

35° Prohiber pour toujours l'emprunt au nom de l'Etat et des provinces parce qu'en absorbant le numéraire, le commerce languit et l'agriculture est négligée.

[Beaucoup de cahiers ont protesté contre le système ruineux des emprunts dont l'extension allait souvent bien « au delà du montant fixé par les édits de création » ; peu cependant demandent, comme à Arnaud-Guilhem, la prohibition absolue ; le tiers état de Rivière-Verdun adopte que « la Nation seule, régulièrement assemblée, aura le droit de s'imposer et d'emprunter » (art. 6) ; la noblesse de ce « pays » demande « qu'il soit publié une loi qui ordonne que nul emprunt, nul impôt, ne sera levé, qu'après avoir été librement consenti par les trois ordres de l'Etat. »]

36° Solliciter et consentir à l'alién[[ation]] irrévocable et perpétuelle des domaines et bois de Sa Majesté avec toutes les dépendances au moyen d'une rente annuelle et perpétuelle en grain, l'apuration chaque cinq années, et payable en argent pendant ce temps au taux fixé.

37° Réclamer nne loi qui permette, même qui ordonne aux communautés de vendre les bois au même titre que les domaines du Roi.

[L'aliénation des domaines et forêts du Roi ou des Communautés, énoncée dans les art. 36 et 37 n'a pas été demandée par l'assemblée du tiers état de Rivière-Verdun, mais on en trouve l'énoncé dans le cahier de la noblesse de ce bailliage qui donne à son député « le pouvoir de

Digitized by Google

consentir la vente et aliénation du domaine du Roi, et prendre tous moyens qu'ils aviseront (les trois ordres) pour liquider la dette publique. » La noblesse de Castres voudrait de même que le produit de ces ventes « soit religieusement employé à acquitter la dette de l'Etat » (*Hist. de Lang.*, t. XIV, col. 2706, art. 8). La noblesse du Pays et Comté de Comminges fait une sage réserve : « Nous n'entendons pas dit-elle, que sous le prétexte de la nécessité d'aliéner les domaines, on puisse vendre ni dénaturer en aucun cas les forêts royales » (*Arch. Parl.* III. p. 21, art. 8)].

38° Dispenser du droit d'amortissement toutes les aliénations d'immeubles de la main morte pour faciliter le retour des biens dans le commerce.

(39° *Réclamer la suppression du droit de franc-fief.*)

[Le franc-fief était le droit acquitté par une terre d'origine noble possédée par un roturier. Il se superposait d'ailleurs aux autres taxes dues par les terres roturières sans dispenser nullement du payement de ces dernières ; aussi les cahiers qui en font mention qualifient-ils le franc-fief de « droit odieux » et de « prétention effroyable. » C'est, dit le tiers état d'Agenais (A de MOUDENARD, Nos Cahiers de 1789, p. 336), « un reste d'esclavage que le retour à la liberté doit faire disparaître ; » le tiers état de Comminges déclare ce droit « avilissant pour le tiers état » (art. 22) et celui de Bigorre donne le franc-fief « comme étant une source féconde d'inquisition et de vexation, et un impôt des plus désastreux. » (*Arch. Parl.*, II, p. 365 ; art. 42). Le cahier du tiers état de la sénéchaussée de l'Isle-Jourdain s'exprime encore plus sévèrement ; il demande « l'abolition du droit de franc-fief, reste de l'ancienne distinction entre libres et esclaves, la plus barbare et la plus humiliante pour l'espèce humaine, diamétralement contradictoire à la signification du mot *français*, incompatible avec l'éclat de la liberté que les lois attribuent dans le royaume à tous ceux qui y habitent.... » (*Arch. Parl.* II, p. 72 ; art. 6.) Ce n'est donc pas sans surprise que nous voyons la communauté d'Arnaud-Guilhem rayer du modèle l'art. 39 qui réclamait l'abolition du franc-fief ; elle a ou méconnu le caractère exact de ce droit, ou subi une influence intéressée, sans doute celle de ses seigneurs, les moines de Bonnefont. La disparition du droit de franc-fief est demandée dans presque tous les bailliages : tiers état de Rivière-Verdun (art. 67), de la sénéchaussée de Toulouse (art. 37), de l'Isle-Jourdain (art. 6), d'Auch (art. 10), de Comminges (art. 22), etc. Des demandes relatives au maintien ne se trouvent que dans quelques rares cahiers de la noblesse : noblesse d'Evreux (*Arch. Parl.*, III, p. 299,) noblesse de Rouen (*id*, V, p. 596 art. 51). La noblesse de Rouen n'indique pas de raison ; celle d'Evreux dit : « Le droit de posséder les fiefs lui est essentiellement réservé (à la noblesse) ; pour quoi la taxe de franc-fief, à laquelle est assujetti le non noble qui en possède, sera conservée *pour marquer la différence des deux ordres.* »]

Digitized by Google

40° Demander la réforme de la loi qui défend absolument de rien donner aux bâtards mais de laisser aux pères et mères la liberté de réparer leur faute en faveur, s'ils veulent, du misérable individu qui n'y a aucune part.

[Il nous paraît tout à fait remarquable que dès 1789 un tel vœu se puisse lire dans un cahier de Communauté, alors qu'il a fallu attendre la loi du 25 mars 1896 pour voir, non disparaître toute idée d'inégalité et de réprobation à l'égard des bâtards, mais attribuer simplement à l'enfant naturel légalement reconnu une part dans la succession de ses auteurs.

Dans le dernier état de la législation qui précéda la Révolution de 1789, le bâtard n'avait aucun droit dans la succession du père ; la plupart des coutumes cependant lui accordaient une part des biens de la mère, surtout s'il n'y avait pas d'enfants légitimes ; mais l'ancienne jurisprudence s'était montrée très inhumaine à son égard ; tenu en dehors de la famille, en principe le bâtard ne succède pas et ne laisse pas de succession. C'est le roi ou le seigneur qui recueille ses biens. Par arrêt du Parlement de Toulouse du 13 mai 1581, un legs fait par une femme au bâtard de son mari fut annulé ; par autre arrêt du 1er juin 1571 une donation faite par un prêtre nommée Bonnet en faveur de son fils naturel et pour faciliter le mariage de celui-ci, fut également cassée. Le Parlement de Toulouse jugea enfin (arrêt du 24 décembre 1585) que le père ni les aïeux ne peuvent rien léguer aux enfants bâtards, ni aux enfants de ceux-ci bien qu'ils soient légitimes, si ce n'est les aliments. (*Arrests notables....* de B. de la ROCHE-FLAVIN ; Toulouse, 1682, page 36).

A la Convention allait revenir l'honneur de proclamer pour la première fois en France que « les nés hors mariage succèderaient à leurs père et mère » (Lois du 4 juin 1793 et du 12 brumaire an II) ; mais dès l'an IV, cette assemblée ayant cru constater que la nouvelle législation édictée par elle-même, trop libérale et trop égalitaire, avait pour résultat d'accroître le nombre des naissances illégitimes et de diminuer celui des mariages, abrogea partiellement la loi de l'an II. Dans le nouveau code civil de 1804, l'ancienne législation sur l'inégalité entre bâtards et enfants légitimes, fut en grande partie rétablie. La loi de 1896 a enfin comblé, pour toujours sans doute, le vœu que les habitants d'Arnaud-Guilhem formulaient 107 ans auparavant. Nous n'avons trouvé, dans les nombreux cahiers de bailliages publiés dans les *Archives Parlementaires* (t. I à VII) aucun vœu en faveur des bâtards comparable à celui d'Arnaud-Guilhem.]

41° Réclamer contre l'exclusion humiliante que les Parlements ont faite du tiers état de la magistrature, et demander qu'il y soit admis jusques à concurrence de la moitié. Demander une loi qui le permette.

[Le cahier du tiers état de Rivière-Verdun art. 23, élargit ces prétentions et revendique « l'admission du tiers état à toutes les

Digitized by Google

prélatures, charges de magistrature et emplois civils et militaires » ; celui de la sénéchaussée de Toulouse fait une demande analogue : « Admettre tous les citoyens aux emplois militaires et civils, notamment aux charges de magistrature » (art. 15) ; dans la sénéchaussée d'Armagnac le tiers limite son vœu au droit d' « entrée dans les charges de haute magistrature » ; à Auch il réclame en outre l'admission aux emplois militaires » ; celui de Bigorre y ajoute « le droit d'être admis aux dignités de l'Eglise » et la faveur d'être « reçu dans toutes les écoles royales et gratuites. » Le tiers état de Carcassonne emploie une forme dont l'inspiration se retrouve dans l'art. 6 de la *Déclaration des droits de l'homme* : « Abolir... les règlements qui excluent le tiers état de certaines places, emplois, grades et offices attributifs de noblesse personnelle ou transmissible, et porter une loi qui déclare les membres de cet ordre aptes à les remplir toutes les fois que, par leur *mérite* personnel, ils seront jugés dignes d'en être pourvus. » Le tiers du Pays des Quatre-Vallées sous Guyenne exprime encore plus clairement la même pensée : « Art. 11. Que tous les grades dans les armées, tous les emplois dans la magistrature, l'Eglise et les finances, soient déclarés également accessibles au *mérite*, sans distinction d'ordre, de rang, ni de personne. » (*Arch. Parlem.* t. III, p. 413-415). Ce désir de n'établir les distinctions entre les citoyens sur d'autres bases que « leurs vertus et leurs talents » n'est inspirée par aucune jalousie du tiers à l'égard du clergé et de la noblesse ; le préambule du cahier d'Arnaud-Guilhem (ci-dessus, p. 20) a montré quel respect des ordres privilégiés et quel désir de conciliation animait le peuple de 1789 ; le tiers état de Comminges exprime les mêmes sentiments ; il comprend même le bas-clergé dans ses propres vœux : « Que tous les ecclésiastiques, dit-il (art. 9), puissent indistinctement être admis à la nomination des bénéfices consistoriaux, et tous les citoyens aux emplois de la haute magistrature et premiers grades militaires, laissant à mérite égal, la *préférence à la noblesse.* » (*Arch. Parlem.* III, 26) ; ainsi, aucun signe d'esprit niveleur ; le tiers état réclame l'égalité des droits mais n'aspire nullement à niveler les conditions. Il est enfin digne de remarque que cette prétention si légitime à l'égalité dans l'attribution des charges publiques ne se trouve pas seulement dans les cahiers du tiers état ; la noblesse elle-même la comprend parfois au nombre de ses vœux ; elle y ajoute l'obligation de baser le choix sur le mérite : « Tous les citoyens, *nobles ou roturiers*, seront admis aux charges de magistrature, nonobstant tous arrêtés contraires des cours souveraines ; les charges de magistrature seront données au concours entre les prétendants... » (*Hist. de Lang.*, t. XIV col. 2742 ; noblesse du Bas-Vivarais, art. 41).

42° Demander que les saints canons soient exécutés pour et à raison des revenus ecclésiastiques.

(*Ne point supprimer les corps religieux, mais réduire leurs revenus à un taux honnête*).

Digitized by Google

[Dans le cahier du clergé de la sénéchaussée de Bigorre, le même vœu est exprimé plus clairement : « Qu'il soit porté une loi nationale qui nécessite l'observation des saints canons, touchant la résidence des bénéficiers et la pluralité des bénéfices. » (*Arch. Parl.* II, p. 351).

Selon les anciens statuts « un clerc ne pouvoit être ordoné à deux titres ni servir en deux églises » ; il est vrai qu'on s'avisa « de faire des *unions* en faveur de quelque lieu pieux, et c'est ainsi que divers bénéfices furent unis à des évêchés, à des monastères, ou à quelque pauvre hôpital. Par cette *union*, il semble que le bénéficier a deux bénéfices ; mais en effet, il n'en a qu'un. » (Fra PAOLO SARPI, *Traité des Bénéfices ;* Amsterdam, 1713 ; p. 182). En réalité cette tolérance avait été sous l'ancien régime l'origine de criants abus. Pour n'en donner qu'un exemple local, nous citerons François de Joyeuse, qu'on put voir, au 17e siècle, accumuler sur lui toutes les dignités ecclésiastiques. Il fut tout à la fois prieur de la Daurade et abbé de Saint-Sernin ; promu à l'archevêché de Narbonne en 1582, appelé à celui de Toulouse en 1584, il garda l'un et l'autre pendant seize ans ; ensuite on le vit en 1600, échanger le premier contre celui de Rouen plus profitable et posséder en même temps les abbayes de Marmoutier, de Saint-Florent, de Fécamp, du Mont-Saint-Michel, de la Grasse, d'Autillac et d'Eaunes en Comminges. « Jamais, dit la *Biographie Toulousaine*, t. I, p. 338, il ne fut fait si grand abus des choses saintes. » Des situations comparables existaient encore vers la fin du 18e siècle ; presque tous les cahiers y font allusion et demandent qu'on y mette fin. Le clergé de Rivière-Verdun réclame que « conformément aux lois canoniques, tous les bénéficiers à charge d'âmes et tous les ecclésiastiques attachés par leurs fonctions à des églises... soient tenus à la résidence » ; il veut aussi « qu'en exécution des mêmes lois, la pluralité des bénéfices soit de nouveau défendue. » (3e partie, 1° et 2° ; *Arch. Parlem.*, t. V., p. 582).

Le tiers de Rivière-Verdun, art. 86, demande, « l'incompatibilité de plusieurs bénéfices, hors le cas où leur union sur la même tête ne formât pas aux bénéficiers plus de 1.500 livres de rente » ; la demande du tiers état d'Auch est tout à fait semblable (art. 35) ; le tiers état de Comminges ne veut pas « que deux bénéfices dont le revenu réuni excèdera la portion congrue d'un curé » puissent être sur la même tête (art. 36) ; la noblesse du Comminges décida également contre la pluralité des bénéfices (Doléances secondaires, art. 2).

En outre, l'abandon de la règle ancienne, en permettant au titulaire la jouissance de plusieurs bénéfices le conduisait à méconnaître l'obligation de résider. Cette obligation cependant restait formelle mais « l'homme ne pouvant être en plusieurs lieux », cela fit « inventer la distinction des bénéfices de résidence et des bénéfices simples, ceux-ci n'exigeant pas la présence ni le service personnels » (*Traité des Bénéfices*, p. 174) et c'est contre les abus multiples résultant d'un tel oubli des « saints canons » que s'élevèrent en 1789, un grand nombre de cahiers, non seulement du tiers état et de la noblesse, mais aussi de l'ordre du Clergé. Celui de Rivière-Verdun, par exemple, réclame que « conformément aux lois canoniques, tous les bénéficiers à charge d'âmes et tous les ecclésiastiques attachés par leurs fonctions à des églises... soient tenus à la résidence » (3e partie

Digitized by Google

1° ; *Arch. parlem.*, t. V. p. 582). Voir aussi le cahier du clergé de Toulouse, 1re partie, art. 7 et 8). Le tiers état de Rivière-Verdun voudrait « un règlement qui assujettisse les évêques, abbés, prieurs et autres ecclésiastiques à la résidence ; déclare abusives toutes les dispenses qu'ils pourroient obtenir à cet égard ; autorise les officiers municipaux du chef-lieu du bénéfice à *saisir le revenu* du titulaire à concurrence du temps qu'il n'aura pas résidé. » (art. 85). Cette sanction qui consisterait à saisir les revenus du bénéfice est intéressante à noter ; elle reparaît dans le cahier du tiers état de la sénéchaussée d'Auch ; « le service réel de l'Etat » est admis ici comme une excuse à la non-résidence ; dans tout autre cas « les revenus demeureront acquis de plein droit aux pauvres du lieu, à proportion de leur absence (des titulaires) ».

La dernière partie de l'art. 42, relative à la suppression des corps religieux a été rayée par l'assemblée d'Arnaud-Guilhem ; de toute évidence il faut voir là une marque de reconnaissance à l'égard des moines de Bonnefont, bienfaiteurs de cette communauté].

43° Donner aux curés à la congrue un entretien beaucoup plus honnête que celui qu'ils ont et supprimer le casuel ; augmenter aussi la pension des vicaires.

[Si, au 18e siècle, les prélats jouissaient de revenus considérables, les appointements du bas clergé restaient dérisoires malgré les améliorations apportées par l'édit de 1768 ; rarement, le curé à portion congrue recevait plus de 700 livres et le vicaire plus de 300 ; encore ces chiffres ne furent-ils atteints qu'après le synode tenu à Toulouse en 1782 qui avait ordonné quelques augmentations. Aussi n'est-ce pas seulement dans les cahiers du clergé que l'on demande une amélioration nécessaire, mais aussi dans ceux du tiers état ; le cahier de Comminges jugerait convenable de porter à 1200 livres la congrue des curés et à la moitié de ce chiffre l'honoraire des vicaires ; le tiers état émet un vœu identique, mais il accorde 1.500 livres aux curés des villes.

Le Casuel est universellement condamné, même par le clergé. « Tout casuel exigible doit être supprimé dans toutes les paroisses du Royaume, comme onéreux au peuple », dit le clergé de Limoux (*Hist. de Lang.*, XIV, col. 2621) ; « qu'il n'y ait plus d'autre casuel que celui qui sera offert librement et volontairement », dit celui de Toulouse (*id*, col. 2525) ; le clergé de Rivière-Verdun, plus explicite, demande « la suppression totale du casuel forcé, comme odieux au peuple et tendant à détruire la confiance envers les ministres. » (*Arch. Parl.*, V. p. 583 ; 3e partie, art. 38).

Augmentation des portions congrues, suppression du casuel, font l'objet de l'art. 89 du cahier du Tiers de Rivière-Verdun].

(*14° Permettre la liberté de la presse et rendre seulement les imprimeurs responsables des libelles diffammatoires contre l'état, la religion et même les particuliers).*

[On est surpris aujourd'hui que cet article du modèle ait pu être supprimé par les habitants d'Arnaud-Guilhem ; mais presque personne

Digitized by Google

ne se faisait alors une idée juste de ce qu'est la liberté de la presse même tempérée par la responsabilité des imprimeurs ; s'il est vrai que le tiers état l'ait en général demandée, il faut savoir aussi que plusieurs cahiers du clergé et quelques-uns de la noblesse trouvent au contraire que la presse jouit, au 18e siècle, d'une impunité excessive La noblesse de Rodez veut à tout prix réprimer « cette licence effrénée. » (E. CHAMPION, *La France d'après les cahiers*, p. 74) ; cependant la noblesse de Comminges se montre plus libérale : « la censure des livres, dit-elle, sera supprimée et la liberté de la presse établie, l'imprimeur seulement astreint à apposer son nom aux ouvrages qu'il imprimera, à l'effet d'en répondre personnellement s'il ne pouvait procurer la découverte et la conviction de l'auteur. » (*Arch. Parl.*, III, p. 21 ; art. 3, §. 11). Le tiers de Rivière-Verdun, art. 17, adopte une formule très voisine de l'art. 44 ci-dessus rejeté à Arnaud-Guilhem [Réclamer] « la liberté de la presse avec cette modification que, pour en prévenir la licence, les auteurs et les imprimeurs seront personnellement et solidairement responsables de tous écrits et libelles qui blesseraient la religion, les mœurs ou l'honneur des citoyens. » C'est cette liberté, avec pour corollaire la responsabilité des auteurs et des imprimeurs, que demandent presque tous les cahiers de 1789].

[44 bis Demander que l'exemption de la dîme du foin ait lieu, cette denrée étant nécessaire pour faire venir les récoltes et pour faciliter l'engrais de la terre].

[L'assemblée de Verdun n'adopta pas cette demande ajoutée au modèle par la communauté qui nous occupe ; mais ailleurs, plusieurs cahiers de baillliage exprimèrent une réclamation semblable à celle d'Arnaud-Guilhem, le tiers de Toulouse demande l'exemption de la dîme pour les « fourrages destinés à la nourriture des bestiaux de labour » (*Hist. de Lang.*, XIV, col. 2750) ; la demande du Tiers de Carcassonne est tout à fait semblable (*id.* col. 2790) ; également, la noblesse de Béziers réclame « l'abolition même totale de la dîme sur les fourrages de toute espèce » (*id*, col. 2692) ; le tiers état de la sénéchaussée d'Auch dit enfin : « Art. 41. Comme le foin est nécessaire pour la culture des terres, toute dîme de foin sera supprimée. » (*Arch. Parlem.*, II. p. 99.)].

45° Défendre expressément aux députés de s'occuper des subsides avant d'avoir assuré la Constitution.

[Pareille injonction figure dans un très grand nombre de cahiers des trois ordres (Cfr. E. CHAMPION, *loc. cit.*, p. 29 et suiv.) celui du Tiers de Rivière-Verdun dit expressément « que les députés ne pourront voter sur l'impôt, qu'ils n'aient obtenu le redressement des griefs concernant la Constitution nationale » (art. 95). Voir ci-dessus, art. 2, p. 31].

46° Demander qu'il soit fait des Etablissements d'éducation pour les filles du tiers état à l'instar de ceux pour les nobles : prendre pour doter les maisons du superflu de celles établies pour les nobles.

Digitized by Google

[Envisagée sous cette forme, la question de l'éducation des jeunes filles ne s'est pas rencontrée ailleurs ; d'une façon beaucoup plus générale, le cahier du tiers état de Rivière-Verdun demande « un plan de réforme des études dans les collèges et universités, — le rétablissement dans les Universités de l'ordre primitif et des règlements dont l'inobservance a considérablement diminué les exercices, — l'établissement dans chaque université d'une chaire de morale et de droit public » (art. 45, 46, 47). Il voudrait en outre qu'il fût établi dans chaque diocèse « une maison de religieuses consacrées par état à l'éducation des jeunes filles trop longtemps négligée. » (art. 80, § 4.) Le tiers état de Comminges demanda « de perfectionner l'éducation publique et d'admettre aux écoles et établissements royaux, entretenus aux frais de l'Etat, des élèves de l'un et de l'autre sexe, si mieux on n'aime supprimer ces établissements » (art. 44) ; nous avons entendu enfin le tiers état de Bigorre demander à être « reçu dans toutes les écoles royales et gratuites » (*Arch. Parlem.*, II, p. 359). En général, les cahiers de 1789 — et plus souvent peut-être ceux des deux premiers ordres que ceux du tiers état — constatent la décadence des études à la fin de l'ancien régime].

47° Laisser aux Députés la liberté de suivre le mouvement de leur honneur et de leur conscience pour tout ce qui n'est pas prévu et qui cependant ne sera pas contraire au mandat ci-dessus, en consultant essentiellement en toutes leurs démarches, ce que la justice, l'esprit de modération, l'amour et le respect pour la personne sacrée du Roi, la liberté et l'honneur du Peuple français leur inspireront.

LAPEYRE, ancien gradué, président.
LOMBART, député.
S. LABATUT, député.
L. LABATUT, premier consul.
L.-B. LABATUT.
P. LACOMBE.
V. CAVÉ.
V. LACOMBE, greffier.

} Signés.

***

Tel est texte des « remonstrances, plaintes et doléances » qui firent l'objet du Cahier d'Arnaud-Guilhem, en la jugerie de Rivière-Verdun. Le rapprochement de ses articles avec ceux des autres cahiers de Guyenne, de Languedoc et d'ailleurs a montré que les mêmes principes s'affirmèrent dans tous les bailliages ; une étude plus élargie aurait prouvé que l'ensemble de ces principes est

Digitized by Google

exprimé dans toute la France, assez souvent par les trois ordres.

L'unanimité des revendications est telle, qu'à la séance du 27 juillet 1789, onze articles brefs suffisent au comte de Clermont-Tonnerre pour définir le vœu des cahiers ; ils présentent l'ébauche de notre première Constitution qu'on pourrait ainsi résumer : pouvoir monarchique héréditaire ; responsabilité des ministres ; dépôt du pouvoir législatif dans une représentation nationale ; règlementation de l'impôt ; inviolabilité de la propriété et de la liberté individuelle [1].

La nuit du 4 août apporte à ces onze articles un remarquable corollaire : d'un commun accord, sur la proposition du vicomte de Noailles et après un discours prononcé par Leguen de Kerengal, député de Basse-Bretagne qui « passe en revue plusieurs des droits féodaux les plus humiliants et demande leur destruction sans délai », membres du Clergé et membres de la Noblesse renoncent spontanément à leurs privilèges séculaires et consomment ainsi l'égalité civile et politique des citoyens français. Encore trois semaines et l'Assemblée nationale rédigera, sous la double inspiration de la Constitution américaine et des Cahiers de doléances, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen,* source du droit politique moderne qui bientôt s'organisera avec une précision et une fixité tout à fait inconnues de l'ancien régime.

Pleins d'une admiration reconnaissante pour nos ancêtres de 1789, et empruntant le langage d'un historien local [2], arrêtons-nous à ce point culminant, à ce moment sans doute unique dans notre histoire où le Roi et toutes les classes de la nation se trouvent unis en un même sentiment de confiance, d'amour et de patriotisme, — où la pensée de nos pères, contenue dans les Cahiers, reçoit sa parfaite réalisation.

1. *Moniteur*, n° 25 ; séance du 27 juillet.

2. Jules Rolland, *Le mouvement de 1789 dans le département du Tarn* ; Toulouse, 1889 ; 51 pages.

Digitized by Google

De cette pensée, à la fois puissante et généreuse, exprimée dans les paroisses. coordonnée dans les réunions de bailliages, puis inspiratrice des Etats généraux devenus Assemblée nationale, ont germé des libertés salutaires qui, sous l'égide de la France, se sont répandues dans le monde et ont servi la cause de la Civilisation.

Damien GARRIGUES.

Digitized by Google

AU PAYS DE LUCHON

Les Montagnes secondaires

(suite)

Source de Naou Hounts et Plan de la Serre

De la fontaine ferrugineuse de *Castel Vieil* nous voici remonté sur la route de voiture.

A trente-cinq ou quarante mètres au-delà de la buvette (sud) : poteau indicateur du T. C. F., dont l'inscription est à utiliser par les automibilistes rentrant à Luchon. On y lit : « Ralentir 1500 mètres, 13 °/₀, danger. »

Jusqu'au *Pont Lapadé* (800 mètres) elle n'offrirait rien de bien intéressant si les montagnes de la haute chaîne ne formaient déjà un charmant fond de tableau, dont les aspects varient à l'infini suivant les heures de la journée. Au sud, tout noir de forêts, le *Mail Aouéran* (2064 mètres) ou rocher des noisetiers semble fermer la vallée. A droite, au fond d'un vallon (tributaire de la vallée du Lys) très délaissé des touristes, de hautes pentes abruptes, partie gazonnées, partie rocheuses (schiste maclifère) terminées par une belle pyramide conique très caractéristique : le *pic Sacroux* (2678 mètres). A gauche, le massif de Baliran.

Voici le *Pont Lapadé* (alt. 800 mètres) : 4 kilom. 100 mètres de Luchon, cinquante minutes de marche. Un peu avant, le 2 juin 1908 j'ai capturé un spécimen du rare *Neomys Milleri*, Mottaz, jusqu'-alors inconnu dans la Haute-Garonne. Six kilomètres et demi nous séparent de l'Hospice de France. Chemin faisant sur la rive gauche de la Pique, adossé à la montagne, la base pour ainsi dire dans le torrent, un massif de maçonnerie d'aspect insignifiant, quelque peu lourd. C'est *Naou Hounts* (alt. 820 mèt.) point de captation des eaux de source qui alimentent les fontaines publiques de Luchon. La canalisation fut faite en 1882-83 sous l'administration du docteur **Ed.**

Digitized by Google

Azémar. En 1918 on a doublé la canalisation. La curiosité vous y pousse-t-elle ? Prenez alors depuis le pont Lapadé à travers les prairies de la rive gauche. Mais vous ne pourrez pénétrer à l'intérieur de la construction, et mieux vaut visiter le réservoir de distribution à la sortie de la ville en face du jardin Sacaron, et à cet effet s'adresser au fontainier de la ville.

Horaire (sans haltes)

De Luchon au réservoir de Naou Hounts. . . . 1 heure
Du réservoir retour à Luchon. . . . . 50 min.

Presque en face de *Naou Hounts*, appendu à un arbre un petit écriteau indique l'amorce du sentier des prairies de *Campsaure*, dénommé aussi : chemin de la montagne, d'où il est ensuite possible d'ascendre le *Pic de Couradilles* ou *Plan de la Serre*. C'est l'affaire de 3 heures et quart environ. Facile ascension, et d'autant plus agréable pendant les chaleurs estivales, qu'une bonne partie du temps une belle hêtraie nous prête son ombre bienfaisante.

Huit lacets en pente douce, dont le dernier très long, traverse à un moment donné une petite clairière, d'où la vue porte déjà vers le sud sur les cimes de la frontière, du pic Sacroux à l'ouest à la Pique au levant. Un quart d'heure suffit pour atteindre une nouvelle clairière, celle des Barguères. Une cabane à toiture d'ardoise y peut au besoin servir d'abri. La traversée des grands bois est finie. Aussi par un temps clair nulle difficulté d'ici pour poursuivre sa route, et à peine est-il besoin de la décrire.

De la cabane on s'élève vers l'Est, puis le S. S. E. sur les pelouses çà et là semées de rares arbres. Chemin faisant, on passe d'abord un ruisseau, et 50 à 60 mètres plus loin, on laisse à droite le sentier qui, presque horizontalement, franchit un second cours d'eau à l'orée de la forêt de rive gauche. Tenez-vous au contraire sur celle de droite. Sur les alpages, le sentier, fort mal entretenu, presque effacé, conduit à la *cabane de l'Artigou*. Elle précède de peu celle dite de *Campsaure* (1650 mètres). Entre les deux, le *Chemin Louise* venant de la hêtraire de *Charruga* (sud) s'en va (nord) vers le *col de Barèges* et le *Plan de la Serre* (1985 mètres). Prenez-le. La pente est si douce que sans s'en apercevoir pour ainsi dire au-dessous du plateau herbeux où s'élève la cabane espagnole du Col de Barèges. Largement ouvert entre les pics d'Aubas (2072 mètres) à l'Est, et le Tuc du Plan de la Serre (1985 mèt.) à l'ouest, l'endroit est d'autant mieux choisi pour une halte que la vue dont on y jouit est fort belle ; puis à trois pas de la cabane une excellente source alimente un vaste abreuvoir. Elle semble placée là tout exprès pour raffraichir boissons et boîtes de conserves, et pendant le déjeuner vous ne serez pas incommodé par les essaims de fourmis volantes,

Digitized by Google

si fréquentes au Plan de la Serre et sur toute la crête qui, par les pics d'Arrès (2156 mèt.) et de Campsaure (2146 mèt.) va vers l'Antécade.

Horaire (sans haltes). — Aller : 3 h. 5 minutes.

De Naou Hounts à la cabane de l'Artigou par celle des Barguères . .	2 h. 10 m.
De cette cabane à celle du Col de Barèges	40 m.
De ce col au Plan de la Serre (Couradilles)	15 m.

Retour (sans haltes)

Retour par l'Artigou et la route Louise	3 h. 45 m.
Retour par le Col de Barèges, la douane espagnole et le Portillon de Burbe . .	3 h. 45 m

Digitized by Google

Hospice de France

(1386 mètres)

Au-delà du pont Lapadé et du réservoir de *Naou Hounts* (5 kilomètres de Luchon), la route courant parallèlement au torrent, passe en face d'une écluse avec bief, canal et bassins de captation en bordure d'une prairie de rive gauche, le tout dépendant de l'usine électrique du Mail Aouéran, que nous allons voir tout à l'heure. Un peu plus loin sur la gauche ; une maison dite : *le Benca*. Elle voisine pour ainsi dire avec le *Pont de Ravi* (837 mètres). Tout à côté, sur le bord de la route, à l'ombre de beaux arbres, une modeste auberge, ouverte d'ordinaire du 20 mai au 20 novembre, et parfois plus tardivement suivant les années. En cas de besoin on trouve à s'y ravitailler facilement. — Vue sur Baliran et le Mail Aouéran.

En face devant vous, rive droite de la Pique, une large prairie, que domine tout au fond le sombre *Mail Aouéran*. Au travers de l'épaisse sapinière masquant sa rude ossature circulent les deux canaux talutés amenant les eaux prises d'une part à la vallée du Lys et de l'autre à la Cascade des Demoiselles. De leur point de réunion, une longue conduite de buses métalliques descend de 250 à 300 mètres de haut directement sur une vaste construction adossée, à la montagne, et dont la terrasse surplombe le confluent même du Lys et de la Pique. C'est une des usines de la Société d'électricité industrielle, comme l'indique l'inscription gravée sur la façade :

1818 — C. E. I. — 1919
Centrale
de la Pique Supérieure

et dans le grand hall sont installées 5 turbines de 10.000 chevaux chacune produisant ainsi une force motrice de 50.000 chevaux.

Un coup d'œil en partant au châlet construit pour les ingénieurs non loin de l'usine, dans la prairie, et nous voici de retour à l'auberge près du pont. — En face un poteau indicateur nous apprend que nous sommes à 5 kilomètres 400 mètres de l'Hospice de France et 6310 de la Cascade d'Enfer, dans la Vallée du Lys, dont voici la bifurcation. Laissez cette dernière à l'ouest, et sans passer le pont de Ravi entrez (sud-sud-est) dans la première.

Immédiatement la route monte rapidement au-dessus de la prairie, rive droite de la Pique. Chemin faisant apparait presque de suite une superbe et haute cascade qui, toute blanche d'écume, s'écroule par bonds successifs au travers des sapins et des hêtres jusque dans le torrent. Elle est formée par le trop plein des canaux d'adduction des eaux captées dans les vallées supérieures. Aussi ne coule-t-elle pas continuellement. On rencontre quelques granges (887 mètres) et

Digitized by Google

l'amorce (901 mètres) du chemin (en partie carrossable) de la Glère. Belle vue déjà sur les sommets de la frontière et le Pic de la Pique (2393 mètres), jolie aiguille silhouettant fièrement sur le ciel, et dont les pentes occidentales semblent d'ici presque inaccessibles.

Au *Pas du Chat* (8 kilom. de Luchon et 2 kil. 600 mètres de l'Hospice) un peu plus loin, la route de voiture se poursuit sous les frais ombrages de la *forêt de Charruga*. Tout en bas au-dessous de vous, de l'autre côté de la vallée, voici le *Prat de Jouéou* avec sa maison forestière. La forêt de Charruga est une des plus belles des environs de Luchon. Composée principalement des hêtres aux troncs vigoureux et droits comme des mats de navire, elle tapisse les flancs de la montagne. Malheureusement une coupe pratiquée en 1920 a jeté à terre les plus beaux arbres et un peu trop éclairci cette magnifique futaie.

Au mois de juin, surtout après une nuit de pluie, on trouve en abondance sur ces arbres un *Pupa* assez rare : le *Pupa ariensis*. — Quant au géologue, dans les terrains de schiste graphiteux, il récoltera au bord même de la route dans la roche en place entre le 8e et le 9e kilomètre de bons échantillons de *chaux carbonatée baccillaire blanche* ou légèrement teintée par les oxydes de fer. Un peu plus loin on trouvait jadis la Laumontite. Ici également il existe un oiseau de la famille des grimpereaux peu commun dans la région luchonnaise : la *Sittèlle torche-pot* (Sitta europœa, L.), ainsi que la *Mésange huppée* (Parus cristatus, L.). En septembre et octobre 1920 la première de ces deux espèces était très abondante dans toute la contrée.

Au travers de ce fouillis de colonnes vivantes, véritables piliers de cathédrale, des échappées de vue, comme ménagées par la nature laissent entrevoir par moments le pic Sacroux (2678 mètres), les reboisements d'Esbas, les crêtes de la Glère et du massif de Baliran avec, au premier plan, les forêts de Sajust, où se voit une exploitation ardoisière. Ces bois donnent encore asile à quelques rares *coqs de bruyère (Tetras urogallus*, L.) et au *grand pic noir* (*Pics Martius*, L.), inconnu dans la plaine, dont on entend parfois le cri strident ou les coup de bec martelant les vieux pins.

Cinq cents mètres avant l'Hospice, sur la gauche s'amorce le *chemin Louise*, qui, sous bois d'abord, puis au travers des alpages de Campsaure, vous mènerait au Plan de la Serre (ou pic de Couradilles) ; 1985 mètres. — 6 kilomètres 200 mètres.

Puis soudain la forêt cesse, on débouche dans une clairière, voici l'*Hospice* : 10 kilom. 1/2 de Luchon. C'est un vaste bâtiment accosté d'écuries et connu sous le nom d'*Hospice de France* ou du *Port de Vénasque*. En partie surmonté d'un étage, il s'élève par 1386 mètres

Digitized by Google

d'altitude au milieu de pelouses, à quelques pas et au-dessus de la rive droite du torrent de la Pique. N'allez pas vous imaginer que cette modeste maison est destinée à recueillir et soigner des malades, comme son nom pourrait le laisser croire. Jusqu'en 1922 ce fut une simple auberge où, d'après les règlemenis, toute l'année, le voyageur devait trouver le vivre et le couvert. Sur les deux versants de la chaîne pyrénéenne, il existe un grand nombre de ces refuges. Et celui-là à sa contre partie de l'autre côté du Port de Vénasque dans le thalweg du Val de l'Esera (Aragon).

L'origine de ces hôtelleries dans nos montagnes remontrait, d'après Dumège, aux Templiers et aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui, après avoir bâti des hospices sur toutes les routes conduisant à la cité sainte « en élevèrent sur toutes les voies qu'il fallait suivre pour atteindre les ennemis du nom chrétien, les Maures, trop longtemps possesseurs de la plus riche partie de la Péninsule. »

Depuis 1923 pour remédier à la mauvaise gérance de ce refuge, la section des Pyrénées Centrales du Club alpin français l'a pris à sa charge, l'a fait réparer et confié à un fermier convenable. Aussi maintenant est-on assuré d'y trouver dans de bonnes conditions le vivre et le logement.

A la base du pic de la Pique, non loin de l'Hospice (5 minutes) au travers des pierres et des mousses, jaillit froide et abondante (température + 5 6/10) la source du même nom (1400 mètres d'altitude environ), Arrivant du *Val de la Frèche* le *ruisseau des Pessons* se joint à elle, et de leur réunion naît le *torrent de la Pique*. Il gardera cette appellation par delà Luchon jusqu'au-dessous de la gare de *Marignac* pour se perdre à son tour dans la *Garonne* venue du Val d'Aran.

Au Sud-Est et au Sud de l'Hospice s'ouvrent deux vallées, une cime aigüe, dernier fleuron de la crête projetée vers le nord par le *pic de la Mine* (2707 mètres), les sépare l'une de l'autre. Ces vallées sont celles de *la Frèche* et du *Port de Vénasque* ; ce sommet est *la Pique* (2393 mètres).

Elle domine des forêts de hêtres et de sapins, des fourrrés de bouleaux et de rhododendrous, où se rencontrent encore quelques rares coqs de bruyère fort difficiles à tirer.

Botanique

Du Pont Lapadé à l'Hospice

Atropa belladona, L.
Prenanthus purpurea, L.
Impatiens noli-tangere, L.
Campanula pilosa, L.
Valeriana pyrenaica, L.
Dianthus barbatus, L.
Digitalis lutea, L.
— **purpurea, L.**

Digitized by Google

Hospice de France

Asphodelus albus, Willd.
Hieracium sylvaticum, Lam.
Papaver combricum, L.
Viola cornuta. L.
» biflora, L.
Saxifraga stellaris, L.
Linaria alpina, D. C.
Lappa pubens, Fouc.
Myrrhis odorata, Scop.
Geranium pyrenaicum, L.
Pyrola minor, L.
Lilium pyrenaicum, Gouan.
Gentiana lutea, L.
Aconitum napellus, L.
Carlina cynara, Pourr.
Lilium martagou, L.

Source de la Pique et environs

Cirsium eriophorum, v. involucrata, Four
Scheuchzeria palustris, L.
Armeria plantaginea, Willd.

Digitized by Google

Le Port de Vénasque

(2445 mètres)

Le sentier du *Port de Vénasque* part de l'Hospice, puis se dirigeant directement au sud, descend vers le torrent de la Pique, qu'il franchit sur un pont de bois assez primitif. Puis gravissant en zigs-zags une pente gazonnée, on traverse sur un second pont (le *pont du Péndjat*, ou du *Pendu*) le ruisseau du port pour continuer de suivre un chemin muletier, dont les lacets bien tracés s'élèvent jusqu'à la base du *Rail du Culet* (la *Raillo* dèt Culèt) 1720 mètres. C'est une paroi verticale qu'entaille vers le milieu une profonde déchirure naturelle par où glisse la jolie cascade Courège, accostée de plusieurs autres petites. Au pied de la muraille elles disparaissent quelquefois sous des amas de neige provenant des avalanches printannières, et qui souvent persistent jusqu'au cœur de l'été. A droite et à gauche se dressent des murs d'apparence inabordable, enserrant la gorge de leurs remparts de pierre : à l'ouest les contreforts du *Mail Lusen* ; à l'est, ceux de la Pique.

Sur une mauvaise palanque, ou sautant de pierre en pierre on franchit de nouveau le torrent pour gravir les rapides et courts lacets grimpants les abruptes pentes de *l'Escala*, et atteindre un vallon sauvage et pierreux, brulé par les ardeurs du soleil. Près du sentier un pointement rocheux surmonté de quelques pierres émerge du gazon, c'est un signal (visible depuis l'Hospice). Il sert de jalon aux voyageurs lorsque les neiges couvrent le chemin, et tous les Espagnols passant par la frontière connaissent l'*Homme du Port* (*El hombre del Puerto*) : 2248 mètres. Nous sommes ici à peu près à moitié chemin du port, et naguère un peu avant l'Homme un énorme rocher disparu depuis 1897, y servait de point de repère, Plus on monte, plus la nature devient triste et désolée. On sent que la vie tend à disparaître peu à peu. Cependant sous les pierres, sur la roche en place dans les endroits frais vit un mollusque assez rare *l'Helix Carascalopsis*, F. Fagot. Dans ce vallon solitaire, encombré de débris de pierres de toutes dimensions tombées des cimes voisines, plusieurs excavations toutes neigeuses jusqu'au cœur de l'été lui ont valu le nom caractéristipue de *passage des Chaudières* (d'Eras Càoudèrés). Et l'une d'elle à gauche du chemin est connue sous l'appellation de *Trou des Chaudronniers*. Ce vocable rappelle le triste accident arrivé il y a déjà longtemps à neuf malheureux ouvriers aveyronnais de ce corps de métier qui, revenant d'Espagne périrent dans ce goufre pendant une tempête de neige. Un refuge dans ces parages si dangereux à certaines époques de l'année eut sans doute évité la catastrophe. Il en existe un maintenant.

Digitized by Google

C'est là qu'il faut quitter le chemin du Port de Vénasque si l'on veut faire (Est) l'escalade du *Pic de la Frèche* (2596 mètres), affaire de moins d'une heure. En face (ouest) de l'autre côté du vallon, c'est le *pic de Baliran* : 50 à 60 minutes d'ascension. De ces deux sommets, où l'on ne grimpe presque jamais, la vue est assez intéressante, mais bornée au sud par la frontière franco-aragonaise.

Voici la région des lacs, dans laquelle on ne tarde pas à pénétrer. Il y en a quatre d'inégales grandeurs se déversant l'un dans l'autre. Le plus important (douze hectares de superficie) et le plus élevé et le plus connu des Espagnols sous le nom de *Boum* (lac) *dèt cap dèt Port* (altit. 2400 mètres environ). Très souvent à la fin de l'été, sur ce dernier, aux eaux d'un bleu foncé des plus intenses, voguent des glaçons, fils égarés des frimas. Le soleil en effet, reste peu de temps dans ce cirque sauvage, et plus d'une fois à la fin de juillet les neiges tapissent encore la base nord du pic de Sauvegarde, et remontent jusques au *col de la Montagnette*, ouvert par 2400 mètres environ entre ces deux sommités, ce col fait communiquer la vallée du port avec celle de la Glère, et permet d'aller voir la région des lacs de la Montagnette et du Mailné rarement visitée.

Quelques fleurs entr'ouvrent timidement leurs corolles, des gentianes alpines et de petites anémones velues aux pétales blancs et roses, jettent çà et là une note brillante et joyeuse dans ce cirque, où l'œil cherche avec avidité un point quelconque pour rompre la désespérante monotonie des éboulis de schiste.

Quelque arides et sans intérêt qu'ils paraissent, ces lapiaz cachent cependant des échantillons curieux pour le géologue. C'est en effet dans la région supérieure de la vallée du Port de Vénasque qu'en 1857 Nérée Boubée découvrit une belle variété de *Chloritoïde* qu'il baptisa du nom de *Vénasquite*. Après lui on n'en parla plus, on alla même jusqu'à perdre le souvenir du lieu d'origine de ce rare minéral, qu'on disait provenir des environs immédiats de la ville de Vénasque (Aragon). J'eus la bonne fortune le 31 août 1875 de mettre enfin la main sur un énorme bloc de Vénasquite, qui me fournit de superbes échantillons. Mais vainement à plusieurs reprises j'ai cherché le gisement précis. J'estime cependant qu'il doit bien probablement se trouver dans un point quelconque des pics de la Frèche ou même sur le versant nord du pic de la Mine.

Dans son traité de Minéralogie, Mr A. Lacroix dit en parlant de la *Vénasquite* : « elle forme des lames gondolées et enchevêtrés les unes dans les autres ; elles sont cimentées par des grains de quartz. » L'analyse en a été faite par Damour en 1879, et a paru dans le Bulletin de la Société Minéralogique de France, T. 11, p. 167.

Toute la contrée est rapportée par Leymerie au terrain cambrien azoïque. Cependant le 1er juillet 1881, en montant au port de Vénasque

Digitized by Google

en compagnie du colonel J., entre le Trou des Chaudronniers et les lacs, j'ai recueilli, dans un très gros bloc de schiste, un polypier que M. Charles Barrois, menbre de l'Institut et professeur à la Faculté des sciences de Lille a étudié. Il le rapporte au genre *Chaetetes*. Cette découverte m'autorise à ne pas accepter sans réserve l'opinion de feu Leymerie, et à regarder ce terrain comme moins ancien.

Je ne saurais également passer sous silence les magnifiques roches polies en place, qui se trouvent à la hauteur des lacs et sur leur rive orientale. Elles indiquent l'existence, ou tout au moins le passage certain d'anciens glaciers disparus.

Au moment de la fonte des neiges principalement, l'entomolgiste, récoltera dans la haute région d'intéressants coléoptères et surtout les *carabus Cristofori* et *pyreneus*, ce dernier est assez rare. Il aura peut-être la bonne fortune de mettre la main sur une punaise rarissime, l'*Eurydema rotundicollis*, Dohrn., variété *Berthae* n. var. dont un seul exemplaire fut recueilli dans ces parages le 20 août 1907 par Mme R. Jeannel.

A peine a-t-on dépassé les roches polies que le sentier muletier monte au travers de cônes d'éboulement par de nombreux lacets au pied même du Pic de la Mine, au-dessus du grand lac du port, qu'on domine complètement. On dirait un saphir enchassé dans une coupe de schiste gris rougeâtre. Cette jolie nappe d'eau a ses légendes.

Plus encore que les montagnards français, les habitants du revers méridional des Pyrénées aiment le merveilleux. A les entendre, le grand lac serait hanté par les fées (éras éncantadas), et pendant la nuit de Noel des ondines, vêtues de longs suaires blanc, sortent des neiges et des glaces du *Boum*, pour danser des rondes infernales, au son d'une musique diabolique, dont les accords semblent sortir des entrailles de la montagne. Malheur alors à l'infortuné qui verrait la réunion des génies, il serait certain de périr de mort violente. Les Aragonais ajoutent même naïvement que le *Boum* n'a pas de fond, et communique avec la mer. En réalité, les sondages scientifiquement pratiqués en 1894 par mon excellent et regretté ami E. Belloc, ont démontré que la plus grande profondeur de cette nappe d'eau ne dépasse pas 47 mètres, et que la cuvette qui lui sert de réceptacle a régulièrement la forme d'un entonnoir. Encore un mot d'histoire naturelle. Les lacs du port, surtout le plus grand, donnent asile à une espèce de *Triton (Euproctus asper)* assez peu répandue, à laquelle E. Belloc et moi avons plus d'une fois fait la chasse.

Du plateau des lacs se détache à l'Est un sentier tracé en Mai et Juin 1911 par les soins du T. C. F. — Les six lacets habilement ménagés s'élevant pendant 915 mètres sur un haut talus en partie

Digitized by Google

gazonné conduisent en 15 à 20 minutes au-dessous du *Bec du Corbeau* et du *Pic de la Mine* à la cuvette neigeuse dénommée : *Trou des Laïrous.* — C'est là qu'en 1911 (le 20 juillet) eut lieu la première fête de neige et où furent exécutées courses de skis, de luges, et de traineaux. Ce fut aussi la dernière ayant eu lieu en cet endroit [1].

Toute la traversée du port de Vénasque pendant la saison des frimas est fort dangereuse. Mais nulle part ailleurs les tourmentes de neiges ne se déchaînent plus effroyables et plus rapides que sur le plateau des lacs. Au calme le plus absolu succèdent tout à coup des raffales terribles, qui, soulevant des tourbillons de neige fine et glacée, jettent la vie des voyageurs dans un péril si subit et si inévitable qu'on l'a caractérisé par ce dit-on barbare : « De père à fils il ne faut pas s'attendre. » Tous les ans du reste, ou à peu près, quelque Espagnol périt dans la gorge.

La plupart de ceux qui n'ont jamais passé la frontière au port de Vénasque subissent, sans s'en apercevoir, cette vague impression d'inquiétude, qui s'empare du touriste lorsqu'il pénètre pour la première fois dans le cirque des lacs. A mesureen effet, qu'on s'élève au-dessus du *Boum*, les murailles de l'hémicycle qui vous entourrent semblent se ressérrer, et former comme un rempart infranchissable festonné d'étroites brèches aériennes et de créneaux démantelés. On se croirait acculé dans une impasse sans aucun moyen d'en sortir. L'œil cherche en vain une issue quelconque pour passer sur le versant méridional. On monte toujours suivant machinalement son guide, et au moment où l'on s'y attend le moins, à trois pas devant soi, au bout du 121me lacet, apparait soudain le *Port de Vénasque* (altitude 2445 mètres).

C'est une étroite brèche ouverte, dit la légende par ordre des Comtes de Comminges, dans la frontière, entre les *pics de Sauvegarde* à l'ouest et de *la Mine*, à l'est, et large à peine pour laisser passer un mulet chargé. A droite, au-dessus du col était scellée jadis une petite croix de fer, que n'ont pas respectée les ouragans déchaînés et les hommes. Elle a disparu.

Un pas de plus, nous sommes en Espagne (Aragon) et subitement l'imposant massif de la *Maladeta* (ou *Monts Maudits*) apparait dans toute sa splendeur. Il semble d'un seul jet sortir des entrailles de la terre, et monter dans l'espace. La première impression est une sorte d'étonnement mêlé d'admiration muette. On a de la peine à détacher ses regards du colosse neigeux, dont rien absolument jusqu'au dernier instant, ne pouvait faire pressentir l'existence ou soupçonner les gigantesques proportions. C'est bien la reine des

1. — Construit par l'entrepreneur Mariano Artigues ce sentier a coûté 1540 francs fournis par le C. A. F. et le T. C. F.

Digitized by Google

montagnes pyrénéennes, les dépassant toutes de son éblouissante coupole aux éternels frimas.

A quelques vingt mètres à peine en contrebas du port le sentier se bifurque. Celui de droite (ouest) monte en 45 minutes au *pic Sauvegarde* ; l'autre conduit en quelques instants jusques à une maisonnette tenue par un aragonais, nommé Cabellud. Près et au sud de ce pauvre logis, vrai type espagnol, le *Plateau de Penna Blanca* (calcaire dolomitique blanc et gris) descend rapidement à à quelques 500 mètres plus bas, en longues pentes coupées de brusques escarpements jusque dans le *Val de l'Esera*, profonde dépression ceinturant la base nord de la *Maladeta*. A l'ouest du logis et en contrebas : une source.

Tout en déjeunant gaiement sur les roches ou les maigres gazons de Penna Blanca (fleurs rares) ou près de la source, regardez le massif des Monts Maudits. Au sud-sud-est voyez la cascade de *Trou de Toro* ou plus exactement : *Trou du Plan Ayguallud* (*Agujero del Plan Ayguallud*) : 2025 mètres, où s'engouffrent toutes les eaux de la partie orientale de la montagne. Où vont-elles ressortir à la lumière ? Personne encore ne le sait avec certitude, et jusques à présent, à tort ou à raison, on fait l'honneur au *Goueil de Jouéou* (alt. 1405 mètres) dans la vallée voisine d'Aran de les rendre au jour après un trajet souterrain de quatre kilomètres environ. Ce serait alors une des sources et la plus grandiose de notre belle Garonne. Mais la question reste à élucider, et un jour ou l'autre on arrivera sans doute à la résoudre. A l'ouest, c'est la vallée de l'Esera qui descend vers l'*Hospice de Vénasque*, caché dans un repli du terrain, et de là à la petite ville du même nom.

Au-dessus de cet immense fossé, connu sous le nom de *Plan des Etangs*, sur les roches calcaires, voici des pins (le *Pinus uncinata*) dont la distance permet à peine de distinguer nettement les proportions. On les prendrait pour de maigres arbustes. Ils forment cependant de belles forêts aux arbres séculaires, et mêlent leur sombre verdure à l'aspect désolé du paysage. Jadis elles servirent de repaire à un carnassier, dont l'espèce a disparu des Pyrénées depuis de longues années : le *Lynx* (*Félis Lynx*, L.). Le dernier spécimen fut tué en 1843 dans les bois du *pic Paderme* (2625 mèt.) par un Vénasquais. Plus haut s'alignent des roches dénudées, de gigantesques éboulis et des moraines granitiques, véritables escaliers de géants dont la base se perd sous les arbres tombés et blanchis par les hivers. Plus haut encore, les neiges et les glaciers permanents des Monts Maudits étincellent sous les rayons d'un soleil tout espagnol. On dirait des rivières de diamant ou des cuirasses d'acier poli. D'innombrables et perfides crevasses en labourent la surface surtout à la fin de l'été. Dans leurs retraites insondées et bleuâtres prennent

Digitized by Google

naissance les torrents qui se précipitent dans le thalweg de la vallée. Au-dessus de ces paysages vraiment maudits une longue crête déchirée court en ondulant capricieusement d'un bout à l'autre de la montagne. Deux sommets principaux : l'*Anéto* (3404 mètres) et la *Maladeta* proprement dite (3312 mètres) attirent tous les regards et fascinent le spectateur. Autour d'eux se groupe un escadron de cimes rivales aux formes bizarres, aux flancs zébrés de neige, et dont l'altitude dépasse 3000 mètres.

Lorsque vous aurez bien contemplé ce fouillis d'aiguilles, de rochers aux teintes ardentes ou sombres suivant le jour ou l'heure dont il serait trop long de donner ici tous les noms, tournez-vous vers l'occident, et interrogez l'horizon. Voici d'abord le fier *Posets* ou *Punta de Lardana* (3367 mèt.), l'émule de l'Anéto. Près de lui se courbent des sommets de premier ordre qu'il écrasse cependant de toute sa grandeur. Plus près de vous se dresse le *Perdiguère*, le géant de la frontière franco-espagnole dans la Haute-Garonne. Il porte à 3220 mètres dans le ciel son dôme aussi blanc qu'un fantôme. Bien d'autres encore, intercalés entre eux, viennent à l'envie se placer dans le tableau et former de près ou de loin aux Monts Maudits un cortège vraiment digne d'eux [1].

Pendant les beaux jours de l'été la course du port de Vénasque est une des plus fréquentées des environs de Luchon. Avec la Vallée du Lys et le lac d'Oo, elle se partage les faveurs des touristes, et la terrasse de Penna Blanca devient le rendez-vous de nombreuses caravanes. Sur l'herbe, les rochers ou autour de la fontaine de gais pique-nique s'organisent en plein air, et les échos de la montagne retentissent des rires et des propos joyeux des convives. L'air pur et vif des hauts plateaux, la marche ou la chevauchée ont aiguisé l'apétit, aussi presque toujours fait-on une large brèche aux provisions apportées. Pour plus d'un touriste, faut-il l'avouer, c'est la condition sine qua non d'une excursion en montagne.

Rien de plus charmant du reste que ces réunions, où l'étiquette des villes est mise de côté. On est si loin de la civilisation pour s'occuper de la mode. Personne n'y songe. Que viendrait-elle faire dans ces parages ? Du reste qu'elle est la salle de réception qui, par ses décors, pourrait rivaliser avec celle-ci ? Pour tapis et pour sièges, du marbre ou du gazon semé de fleurs rares ; pour horizon, des cimes majestueuses ; pour plafond, le ciel bleu de l'Aragon.

1. — Le vieil abri sous roche de la *Rencluse*, bien connu des touristes qui allaient au pic d'Anéto a été remplacé par un chalet-refuge. Construit en 1916 pour le *Centre Excursioniste de Catalogne*, il s'élève par 2133 mètres d'altitude à 100 mètres environ de l'ancien abri sur une pleta gazonnée à la base occidentale du *Pic de la Rencluse*, et se voit parfaitement depuis le plateau de Penna Blanca, A deux étages il comprend : cuisine, salle à manger huit chambres à coucher et une chambre noire pour la photographie.

Digitized by Google

Malgré la beauté, les charmes de la causerie, il faut songer au retour, il est plus long que la montée. Voici déjà les guides qui harnachent les chevaux : amazones et cavaliers en selle. Puis, une à une, les cavalcades partent, et se dirigeant à l'Est, longent la frontière sur le versant espagnol du *pic de la Mine* (2707 mètres) pour gravir ensuite en longue file indienne les interminables lacets du *port de la Picade* au travers d'éboulis pierreux (2410 mètres). De là au *Pas de l'Escalette* (2461 mètres) vous êtes en Catalogne, et sous vos pieds (Est) une vallée sauvage (le *Trou d'Enfer*) se creuse entre la *Tusse de Bargas* (2653 mètres) au sud et la crête frontière. Elle vous mènerait au *Goueil de Jouéou* (1405 mèt.) en Aran, dont les montagnes occupent à l'orient tout l'horizon.

Au moment de rentrer en France, le sentier muletier en corniche est une sorte d'escalier taillé dans les schistes ferrugineux et un faux pas pourrait être désagréable. Depuis là le retour n'est plus qu'une longue mais facile chevauchée. Chemin faisant vous laisserez à droite (est) le sommet de l'Escalette (2454 mètres) et par le *Sarrat de Crabidos* gagnez le *Pas de la Moutjoyo* (2078 mètres). En cas de nuages ou de brouillard ne pas obliquer à droite (est), car on dévalerait en Espagne vers l'*Ermitage d'Artigue Telin*. Votre sentier s'inclinant au nord-nord-ouest se déroule au travers des belles prairies de *Roumingaou*, pendant plus de 1500 mètres pour recouper enfin un ruisselet, dont les eaux vives issues du *lac d'Es Garcès* aupied du *pic de l'Antécade* (2271 mètres) s'écoulent jusque dans le vallon solitaire de la Frèche qui depuis l'Escalette vous sépare des pics de la Mine, du Bec du Corbeau, des cimes de la Frèche et de la Pique. Un peu plus loin d'une paroi rocheuse bordant le chemin jaillit une limpide et froide source, connue dans le pays sous le nom de *fontaine rouge*. Elle précède de peu des bois et des taillis dehêtres à l'orée desquels se trouve l'Hospice.

Horaire (sans haltes). Aller : 4 h. 15 minutes.

De Luchon à l'Hospice	2 h. 00 min.
De l'Hospice à la base du Culet	45 min.
De la base du Culet à l'Homme du Port	45 min.
De ce point au niveau du grand lac	20 min.
De là à la brêche du Port de Vénasque	20 min.
De la bréche chez Cabellud à Penna Blanca . .	5 min.

Retour (sans haltes) par la Picade : 3 h. 25 minutes

De chez Cabellud au port de la Pécade	50 min.
Du Port de la Picade au Pas de l'Escalette . .	20 min.
Du Pas de l'Escalette à la frontière de France .	20 min.
De ce point au col de la Moutjoyo	45 min.
Du Col de la Moutjoyo à la Fontaine rouge . .	45 min.

Digitized by Google

De la Fontaine rouge à l'Hospice . . . . . 25 min.
Retour (sans haltes) par la voie de l'ascension : 1 h. 20 minutes
De chez Cabellud au port de Vénasque . . . 15 min.
Du port de Vénasque à l'Homme du Port . . 30 min.
De l'Homme du Port à l'Hospice . . . . . 35 min.

Botanique

De l'Hospice au Port de Vénasque

Aconitum anthora, L.
Arenaria ciliata, L.
Gentiana ciliata, Lap.
« Burseri, Lap.
Vicia pyrenaica, Pourr.
Phleum alpinum, L.
Luzula spadica, D. C.
Erysimum ochrolencum, D.C.
Linum alpinum, L.
Rhodiola rosea, L.
Tozzia alpina, L.
Androsace imbricata, Lam.
Carex macrostyla, Lap.
Senecio Tournefortii, Lap.
Aquilegia pyrenaica, D. C.
Arnica scorpioïdes, L.
Véronica ponae, Gouan.
Carex atrata, L.
« pallescens, L.
Erinus alpinus, L.
Lycopodium selaginoïdes, L.
Anemone vernalis, L.
Hipericum nummularium, L.
Woodsia hyperborea.
Alsine stricta, Gren.
Draba tomentosa, Wahl.
Antennaria Carpatica, D. C.
Saxifraga umbrosa, L.
« stellaris, L.
« aizoon, L.
« aizoïdes, L.
« media, Gonan.
« muscoïdes, Wulf.
« adcendens, Jacq.
« nervosa, Lap.
« oppositifolia, L.
« ajugœfolia, L.
« bryoïdes, L.
« groenlandica, L.
Trifolium badium, Schrch.
Valeriana globulariafolia, Lap.
Aster alpinus, L.
Cardamine alpina, D. C.
Oxyria sigyna, Oml.
Leucanthemum, alpinum, Lam
Euphrasia alpina, Lam.
« minima, Schl.
Cerastium lanatum, Lam.
Gnaphalium alpinum, L.
Potentilla alpestris, Hall.
Senecio doronicum, L.
Veronica saxatilis, Jacq.
Androsace argentea, Gart.
« pyrenaïca, Lam.

Mares de Penna Blanca et source des Aranais

Cerastium trigynum, Will.
Gnaphalium supinum, L.
Alopecuros Michelieii, Fouc.
» Gerardü, Will.
Carex pyrenaïca, Wahl.
Eriophorum alpinum, Gaud.
Juncus tennis, Wild.
Carex fœtida, Wild.
» nigra, L.
» atrata, All.

Digitized by Google

Plateau de Penna Blanca

Draba aizoïdes, L.
Sagina fasciculata, Fouc
Silene saxifraga, L.
Arenaria tetraquetra, v. globosa, G. G.
Jurinea pyrenaïca, G. G.
Buplevrum angustifolia, Fouc.
Seseli nanum, Duf.
Stachys alpina, L.
Sidéritis pyrenaïca, Poin.
Euphrasia salisburgensis, F.
» minima, D. C.
Botrychium lunaria, Su.
Saponaria cespitosa, D. C.
Oxytropis campestris, D. C.
» pyrenaïca, D. C.
Anthyllis pyrenaïca, Fouc,
Medicago suffructicosa, Ram.
Gentiana nivalis. L.
Asperula brachyclada, Fouc.
Potentilla minima, L.
Crocus vernus, all.
Merendera bulbocoidium, Ram.
Cystopteris alpina, L. K.

De Penna Blanca au port de la Picade.

Thalictrum saxatile, D. C.
Aquilegia pyrenaïca, D. C.
Aconitum anthora, L.
Arabis allioni, D. C.
Draba helvetica, Schl.
Epilobium alpinum, L.
Saxifraga ajugœfolia, L.
» groenlandica, L.
Gnaphalium norvégieum, K.
» supinum, L.
Leontodon pyrenaccus, Couan.
Azalea procumbens, L.
Viola biflora, L.
Saponaria cœspitosa, D. C.
Silene acaulis, L.
Silbaldia procumbens, L.
Rosa alpina, L.
Betonica alopecuros, L.
Scutellaria alpina, L.
Carex nigra, All.
» frigida, all.
» sempervirens, Vill.
Polypodium rheticum, L.

Du Port de la Picade à l'Hospice de France

Anemone vernalis. L.
Sisymbrium pinnatifidum. D. C.
Audrosace carnea, L.
Arenaria ciliata, L.
Juncus trifidus, L.
Aster alpinus, L.
Saxifraga androsacea, L.
Primula intégrifolia, L.
» crenata, Lam.
Pédicularis rostrata, L.
Empetrum nigrum, L.
Plantago alpina, L.

(à suivre)

Maurice GOURDON.

Digitized by Google

TESTAMENT de PIERRE-RAYMOND II

Comte de Comminges de 1342 à 1375

(Suite)

Item, cum dominus comes de Vandomis teneatur ipsi domino testatori in aliquo jure quod ipse dominus testator habet et habere debet in terra ipsius domini comitis de Vandomis, pro quoquidem jure decem anni et ultra sunt elapsi, ut ibi dictum fuit, dictus dominus comes de Vandomis vellet tradere et liberare ispi domino testatori octingentas libras turonenses per pannorum redditus in quibusdam locis suis et dictæ suæ terræ, cun dominio et juridictione alta et bassa, et nihilominus vellet tradere pro arreragiis temporis præsentis quindecim [millia] scutos auri veteris, de quibus dominus Guido de Convenis vellet partem habere, licet nullum jus, ut ibi dictum fuit, habere in eisdem, In quibus dictus dominus testator nunc consentire voluit pro eo, quia dictum jus quod habet dictus dominus testator in prædicta terra ascendat plus quam prædicta per dictum dominum de Vandomis comitem, ratione prædicta, ad tradendum et liberandum offerta et presentata ; et pro eo, quia etiam dictus comes Vandomis partem dictorum quindecim millium scutorum auri veterum dicto domino Guidoni tradere volebat, licet dictus dominus Guido, ut sup.. dictum est, nullum jus haberet in eisdem. Ideo dictus dominus testator legavit et dare jussit dictæ dominæ comitissæ, consorti suæ, totum suum

Digitized by Google

jus rationum quod et quam ipse dominus testator habet et habere debet in terra prædicta prædicti domini de Vandomis quocumque modo, vel causâ, vel ratione dictæ oblationis quam dictus dominus comes de prædictis octingentis libris turonensibus parvorum redditus et de dictis quindecim millibus scutis constitutis auri veteribus, vel alias quovis modo cum quo quidem dominus comes de Vandomis domina comitissa predicta accordium et pactum facere possit in predictis, tunc per dominum comitem de Vandomis dicto domino testatori oblatis et offertis, et hoc, absque licentia dicti hæredis infra scripti. De quibus octingentis libris turonensium parvorum redditus, dicta domina comitissa possit facere omnimodas suas voluntates ad suam vitam, tantum et dum vitam duxerit in humanis. Tamen dictus dominus testator dictos quindecim millia scutos auri veteres dictæ dominæ comitissæ, eius consorti, legavit et dare jussit pro omnibus suis voluntatibus faciendis. Voluit tamen et ordinavit dominus testator quod, post mortem dictœ dominæ comitissæ dictæ octoginta libræ turonensium parvorum redditus revertantur hæredi suo infra scripto pro omnibus suis voluntatibus faciendis si in prædictis sic fuerit concordatum.

In omnibus autem aliis bonis suis dicti comitatus Convenarum et terris suis ubicumque sint scituatæ, redditibus et aliis juribus universis quocumque [vel] ubicumque sint vel existant et dicto domino testatori pertineant vel pertinere debeant aliquo jure vel modo, dictus dominus comes Convenarum, dominusque terræ [Serreriæ], testator antedictus, posthumum masculum, si dicta domina Joanna, comitissa Conve-

Digitized by Google

narum, eius consors, prægnans sit et parere contigerit et ad lucem perfectam pervenerit, hæredem universalem sibi instituit atque fecit per omnes suas voluntates faciendas cum conditionibus, modis et formis infra scriptis, salvis tamen et retentis per dictum dominum testatorem dictis fructibus et redditibus dicti comitatus et dictæ suæ terræ dictæ dominæ comitissæ legatis, ut supra dictum est, de quibus dicta domina comitissa possit facere omimodas suas voluntates et omnia et singula in præsenti testamento contenta, specificata et declarata, per manus executorum suorum infrascriptorum persolvantur, prout superius est dictum et déclaratum, locis et personis in presenti testamento contentis et declaratis. Si vero dicta domina comitissa prægnans esse contigerit, et duos vel plures postumos masculos parere contigerit et ad lucem perfectam devenerint et pervenire contigerit, in dicto casu dictus dominus testator voluit et ordinavit quod primus postumus masculus nasciturus sit hæres universalis ipsius domini testatoris, ut supra dictum est et declaratum ; secundus vero postumus masculus successivè ex dicta domina comitissa et ispo domino testatore nasciturus succedat in terra Albigesii ipsi domino testatori pertinente, in casu in quo dictam terram per sententiam vel alias obtinerit et ad plenum pacifice possidere posset et causam pendentem pro predicta terra in parlamento parisiensi contra comitem fuxi vel alios quocumque opponentes, in dicta terra expensis fructuum et reddituum comitatus Convenarum ducere voluit et mandavit. Si vero per sententiam vel aliàs dictam terram obtinere non possit nec pacifice possidere, dictus dominus

Digitized by Google

testator in dicto casu voluit et mandavit quod dictus secundus postumus succedat in terram Serrerie, reservato usufructu dictæ terræ Serrerie dictæ dominæ comitissæ modo præmisso sibi legato. De quibus fructibus et redditibus Serririe, dictus dominus testator voluit et expresse mandavit quod ipsa comitissa possit facere omnimodas suas voluntates, sic et prout per dictum dominum testatorem est ordinatum, in quibus omnibus et singulis supra dictis. Dictus dominus testator, jure institutionis et hereditariæ portionis et fratrissæ[7] dictum secundum postumum ex dicta domina comitissa nasciturum, si dicta domina prœgnans esse contigerit, hæredem particularem sibi instituit atque fecit, et cum altera dictarum terrarum, ipsum secundum postumun esse voluit et mandavit per omnes suas voluntates faciendas ; adeo quod nihil plus petat nec petere possit in bonis et hæreditate ipsius domini testatoris. Tamen dictus dominus testator voluit et ordinavit quod dictus secundus postumus in una duarum terrarum modo præmisso institutus, habeat ipsam terram Albigesii vel Serrerie ab hærede suo universali superius instituto recognovere sub hommagio nobili ac juramento fidelitatis.

Si vero dicta domina comitissa pregnans esse contigerit et plures postumos masculos ultra duos parere contigerit et ad lucem perfectam devenerint, in dicto casu dictus dominus testator legavit, jure institutionis et hereditariæ portionis, alio seu aliis ultra duos postumos masculos nascituros, si ad lucem perfectam devenerit seu devenerint, quilibet ipsorum quingentas libras turonensium parvorum redditus, quas de fruc-

7. *Fralrischa* : Pars hæreditatis, quæ ad fratres primogeniti pervenit *Fratrissa* : Frattis uxor. (*Glossar.* Du Cange.)

Digitized by Google

tibus et redditibus comitatus Convenarum cuîlibet ipsorum exsolvi voluit et mandavit ad eorum vitam, tantum et dum vitam duxerint in humanis ; in quibus hæredem seu hæredes particularem seu particulares dictus dominus testator sibi instituit atque fecit, et quod nihil plus petant in bonis et hereditate ipsius domini testatoris.

Voluit tamen et ordinavit dictus dominus testator quod dictus postumus musculus seu dicti postumi masculi [ex] prædicta domina comitissa et ispo domino testatore ultra duos nasciturus seu nascituri, si ipsa domina prægnans esse contigerit et ad lucem perfectam pervenerit seu devenerint, sit seu sint homines ecclesiæ ad servitium Dei omnipotentis, beatæ Mariæ virginis, eius matris, et omnium sanctorum paradisi.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator si contingat mori seu decedere primum dictum postumum masculum et hæredem universalem institutum sine libero vel liberis masculo vel masculis ex legitimo matrimonio procreatis, quod alter postumus masculus, si ipsa domina comitissa parere contigerit et ad lucem perfectam pervenerit, sit hæres substitutus in omnibus bonis et hæreditate ipsius domini testatoris, dictum hæredem modo præmisso substituendo.

Si verô dictus primus postumus masculus et hæres universalis institutus mori seu decedere contigerit cum libero vel liberis feminis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, dictus dominus testator legavit et de bonis dicti comitatus eisdem liberis feminis dedit et tenore presentium dare voluit et mandavit cuilibet ipsarum decem millia florenorum auri, in

Digitized by Google

quibus hæredem particularem seu hæredes particulares sibi instituit atque fecit ; adéo quod nihil plus petent nec petant, nec petere possit nec possint in bonis et hereditate ipsius domini testaroris in futurum.

Si vero omnes predicti postumi masculi ex dicta domina comitissa Convenarum et dicto domino testatore nascituri, si ipsa domina comitissa prægnans esse et parere contigerit, ut supra dictum est, et ad lucem perfectam pervenerint, mori seu decedere contigerit, videlicet sine libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, vel etiam cum libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis et dicti liberi mori seu dececere contigerit sine libero vel liberis ex ipso seu ipsis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, vel dicta domina comitissa postumum masculum aut postumos masculos minime parere contigerit, in eo adventu voluit et ordinavit dictus dominus testator quod dicta nobilis Margarita de Convenis, filia sua legitima et naturaliset dominæ comitissæ eius consortis, sit hæres universalis in comitatu, terra et omnibus bonis et hæreditate ipsius domini testatoris, ubicumque sint scituata ipsi domino testatori pertinentibus vel pertinere debentibus aliquo jure vel modo. Et in supra jam dictis casibus, déclarans dictus dominus testator dictam nobilem Margaritam, filiam suam legitimam et naturalem et dictæ dominæ comitissæ, eius consortis, infra pupillarem ætatem hæredem universalem sibi instituit atque fecit cum conditionibus, modis et formis supradictis et scriptis.

Item, si dicta domina comitissa Convenarum præ-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

gnans esse contigerit et parere postumam seu postumas feminas, eam vel eas si ad lucem perfectam pervenire contigerit, in dicto casu dictus dominus testator voluit et ordinavit quod, loco dictæ nobilis dominæ Margaritæ, filiæ dicti domini testatoris et dictæ dominæ comitissæ, dictæ postuma seu postumæ sint ad servitium domini nostri Jesu Christi et beatissimæ virginis Mariæ, ejus matris, et omnium sanctorum paradisi, et ordinis Minoretarum in monasterio infra jurisdictionem loci de Samathano ædificando et construendo, quod ædificare voluit et mandavit prout superius est dictum, declaratum et ordinatum. Quibusquidem postumæ seu postumis, in casu prædicto in quo dicta domina comitissa prægnans esse contigerit et eam vel eas parere contigerit, dictus dominus testator legavit, jure institutionis et hereditariæ portionis et fratrissæ, centum librarum turonensium parvarum redditus, quas eisdem et cuilibet ipsarum, casu eveniente, prædicto persolvi voluit et mandavit quolibet anno per in perpetuum, in festo omnium sanctorum, ad earum vitam, tantum et dum vitam duxerint in humanis : et unde expensa eisdem necessaria persolvi voluit et mandavit die qua ingressura vel ingressuræ sunt dictum ordinem. Et quod interim dicta postuma seu dictæ postumæ, nascitura seu nascituræ ex dicta domina comitissa et dicto domino testatore, si dicta domina comitissa prægnans esse et parere contigerit, habeat seu habeant sua necessaria, victus et vestitus honorificè, sine diminutione omnium prædictorum ei vel eisdem legatorum. In quibus omnibus supra dictis, dictus dominus testator dictam postumam seu dictas posthumas, si dicta domina comitissa contingat

Digitized by Google

esse prægnans et plures parere contigerit et ad lucem perfectam devenerit, hæredem particularem sibi instituit atque fecit per omnes earum voluntates faciendas adeo quod nihil aliud petat aut petant seu petere possit aut possint in bonis et hæreditate dicti domini testatoris. Voluit et ordinavit dictus dominus testator quod si contingat mori seu decedere dictam postumam seu dictas postumas infra pupillarem ætatem vel post, quocumque modo, quod, in dicto casu, dictum legatum sibi et cuilibet ipsarum relictum pleno jure revertatur et devoluatur hæredi suæ [Margaritæ] superius instituæ, casu præmisso eveniente, per omnes voluntates suas faciendas, dictam hæredem ipsi vel ipsis substituendo particulariter et modo præmisso.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod dicta nobilis domina Margarita, hæres, casu eveniente præmisso, superius instituta, dum fuerit extra pupillarem ætatem, ad requisitionem baronum et nobiliun ac communitatum comitatus Convenarum, habeat præstare juramentum supra sancta quatuor Dei evangelia eius manu propriâ dextra corporaliter tacta, de tenendo et complendo omnia legata in presenti testamento contenta et declarata, et de tenendo loca dicti comitatus et totius prædictæ suæ terræ et gentes eorundem locorum in eorum franchisiis et ilbertatibus sicut sunt die presenti huiusmodi receptionis presentis testamenti. Et quod dictas gentes defendere habeat in curia regia et coram officialibus regiis ab omnibus et singulis subventionibus et subsidiis, in casu quo dominus noster Rex franciæ seu eius officiales novum imponere vellent, et hoc, expen-

Digitized by Google

sis fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum, sic et prout per dictum dominum testatorem superius est dictum et ordinatum.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod si dicta nobilis domina Margarita, filia sua et dictæ dominæ comitissæ, consortis suæ, legitima et naturalis et heres universalis, casu eveniente præmisso, instituta, cum libero vel liberis ex legitimo matrimomio procreato vel procreatis, dicto comitatu, terra et bonis prædictis sibi evenientibus ex successione dictorum postumorum vel alias, quoquo modo, mori contigerit, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod dictus liberus seu dicti liberi ex dicta nobili domina Margarita, casu eveniente præmisso, ex legitimo matrimonio procreatus seu procreatri, sit seu sint hæres substitutus seu hæredes substituti in dicto comitatu, terrâ et bonis dicti domini testatoris eumdem seu eosdem, casu præmisso eveniente, ipsi hæredi substituendo.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod si dicta nobilis Margarita et hæres modo præmisso instituta, absque libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, mori seu decedere contigerit, vel etiam cum libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, et dictos etiam liberum vel liberos ex dicta nobili domina Margarita nasciturum seu nascituros mori seu decedere contigerit absque libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, dicta terra, comitatu et bonis prædictis quocumque modo sibi evenientibus quod, in illo adventu, dictus dominus testator voluit et ordinavit quod dicta nobilis domina helionor de

Digitized by Google

Convenis, uxor Joannis de bologna, filia sua et dictæ dominæ comitissæ, consortis suæ, legitima et naturalis, vel liberus sive liberi ipsius dominæ helionoris si ipsa domina helionor non viveret in humanis, tunc temporis sit hæres universalis substituta vel sint hæredes universales substituti in dicto comitatu, terrâ et bonis et hæreditate dicti domini testatoris, eamdemque nobilem dominam helionorem et eius liberos eidem nobili dominæ Margaritæ et eius libero seu liberis, casu eveniente præmisso, ex legitimo matrimonio procreato seu procreatis, modo præmisso substituendo.

Tamen voluit et ordinavit dictus dominus testator quod dicta nobilis domina helionor, filia sua legitima et naturalis, modo præmisso hæres substituta vel eius liberi, si ipsa, casu præmisso eveniente, non viveret in humanis ante receptionem possessionis dicti comitatus, terræ, honorum et herædítatis dicti domini testatoris, habeat seu habeant præstare juramentum supra sancta quatuor dei evangelia eius seu eorum manu seu manibus propria seu propriis dextra seu dextris corporaliter tacta, de tenendo, complendo et observando omnia et singula in presenti testamento contenta et declarata et de tenendo loca dicti comitatus et gentes eorumdem locorum in eorum franchisiis et libertatibus quibus sunt die præsenti huiusmodi receptionis præsentis testamenti, et de deffendendo dicta loca et gentes eorumdem locorum in curia regia et coram officialibus regiis ab omibus et singulis subventionibus, impositionibus et subventionibus, impositionibus et subsidiis, in casu quo dominus noster Rex franciæ seu eius officiales noviter imponere

Digitized by Google

vellent in dicto comitatu et terra prædictis ; et hoc, expensis fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum et prout per dictum dominum testatorem superius est dictum, declaratum et ordinatum.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod si dicta nobilis domina helionor, filia sua legitima et naturalis et hæres modo præmisso substituta, moriatur seu decedat cum libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato seu procreatis, et dictus liberus seu liberi masculi seu feminæ ex dicta nobili, domina heleonori nasciturus seu nascituri, casu eveniente præmisso, sit hœres seu sint hæredes substitutus vel substituti in dicto comitatu, terra et bonis dicti domini testatoris, dictum liberum seu dictos liberos eidem dominæ helionori, casu eveniente, substituendo.

Tamen voluit et ordinavit dictus dominus testator quod si dicta domina helionor, filia sua legitima et naturalis et hæres modo præmisso substitutus, moriatur seu decedat, remanentibus et sibi supra viventibus duobus liberis masculis ex ipsa et de legitimo matrimonio procreatis, quod, eo casu eveniente, secundus liberus masculus dumtaxat succedat in dicto comitatu, terræ et bonis prædictis prædicti domini testatoris et dictæ dominæ helionoris, modo præmisso substituendo ; et casu eveniente prædicto, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod dictus secundus liberus masculus ex dicta nobili domina helionore nascitus, hæres modo et casu eveniente præmisso substitutus, in dicto comitatu, terra, bonis et hæreditate dicti domini testatoris, teneatur portare arma comitalia Convenarum et nomen ejusdem comi-

Digitized by Google

tatus et cum cognomine ipsius domini testatoris. Et voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, ante receptionem possessionis dicti comitatus, terræ, bonorum et hæreditatis dicti domini testatoris, ad requisitionem baronum et nobilium et consulum locorum meliorum comitatus et dictæ terræ dicti domini testatoris, ad roquisitionem baronum et nobilium et consulum locorum meliorum comitatus et dictæ terræ dicti domini testosis, et in presentia eorum, dictus hæres, modo præmisso et casu eveniente prædicto substitutus, habeat jurare supra sancta quatuor dei evangelia eius manu propriâ dextrâ corporaliter tacta de tenendo et complendo omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata et de tenendo loca comitatus Convenarum et totius terræ dicti dominu testatoris comitis et gentes eorumdem locorum in eorum franchisiis et libertatibus sicut sunt in die præsenti hujusmodi receptionis præsentis testamenti, et quod dictas gentes deffendat ab omnibus subventionibus, impositionibus et subcidiis, in casu in quo noster dominus rex franciæ seu ejus officiales in dicto comitatu, terrâ et bonis dicti domini testatoris noviter imponere vellent, et hoc, expensis fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum et bonorum et hæreditatis ipsius testatoris, si[c] et prout per dictum dominum testatorem est dictum et ordinatum et déclaratum.

Si vero dicta domina Margarita, filia sua legitima, et naturalis hæres, casu eveniente præmisso, instituta, et eius liberi ex ipsa domina Margarita et ex legitimo matrimonic procreati nascituri et hæredes, casu eveniente prædicto, substituti, et etiam liberi de

Digitized by Google

legitimo matrimonio procreati ex ipsis liberis dictæ domiæ Margaritæ et de legitimo matrimonio procreati nascituri, hæredes, casu eveniente prædicto, substituti [et dicta nobilis domina helionor, filia dicti domini testatoris légitima et naturalis et hæres substituta casu præmisso evenienti, et etiam liberi ipsius dominæ helionoris ex ipsa et de legitimo matrimonio procreati nascituri, hœredes, casu præmisso eveniente, substituti sicut jam dictum est per dictum dominum testatorem, ordinatum et déclaratum, mori seu decedere contigerit absque libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, in hoc casu dictus dominus testator voluit et ordinavit quod dictus comitatus Convenarum et terra albigesii ad egregiam dominam Joannam, comitissam Convenarum, eius consortem, revertantur et devoluantur pleno jure, ipsam hœredem, casu præmisso, in dicto comitatu et terra albigesii ipsi hæredi universali et aliis hæredibus substitutis, modo prœmisso substituendo. Et quod [si] dicta domina comitissa convolet ad secundas nuptias et contingat convolare [*sic*], ipsa hæres universalis dicti comitatus Convenarum et terræ albigesii, casu eveniente præmisso substituendo, voluit dictus dominus testator et ordinavit quod si contingat [habere] ipsa domina comitissa hæredes liberos masculos ex secundo viro ex ipsâ domina comitissa nascisturos, quod ipsa domina comitissa, casu eveniente prædicto, possit dictos liberos masculos ex ipsa et secundo viro nascituros, hæredem universalem seu hæredes universales, unum vel plures, instituere in dicto comitatu Convenarum dumtaxat, per omnes eorum voluntates eorumque heredem et ordinum inde perpetuo faciendas ; et

Digitized by Google

quod dictus liberus masculus seu dicti liberi masculi ex ipsâ domina comitissa et ex ipso secundo matrimonio nascisturus vel nascituri ante receptionem possessionis dicti comitatus, casu prædicto eveniente, habeat seu habeant pæstare juramentum supra sancta quatuor dei evangelia eorum manibus propriis dextris corporaliter tacta de tenendo et complendo omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata ac de tenendo loca dicti comitatus et gentes locorum dicti comitatus in eorum franchisiis et libertatibus sicut sunt die præsenti huiusmodi receptionis præsentis testamenti et dictæ gentes et loca prædicta defendere ab omnibus et singulis subventionibus et subsidiis per dictum dominum nostrum regem franciæ seu per eius officiales noviter imponendis, et hoc, expensis fructuum et reddituum dicti comitatus, ut superius est dictum et per dictum testatorem ordinatum. Quod omnia prædicta jurare et promittere habeat seu babeant in præsentia baronum nobilium ac consulum meliorum locorum dicti comitatus, prædicta requirentium.

(A Suivre) S. MONDON.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE COMMINGES

Tables générales : 1° des Tomes I à XX (1885-1905) — 2° XXI à XXXV (1906-1921)

Fondée en 1885, la *Revue de Comminges* compte plus de trente-six années d'existence. Les matières s'y sont accumulées et les renseignements y sont tellement nombreux et variés que les recherches à travers les tables des trente-cinq premiers volumes seraient longues et malaisées. Pour rendre plus faciles les investigations des travailleurs, il a été dressé des tables générales qui présentent comme une sorte de synthèse des travaux accomplis. Ces tables sont l'œuvre de l'un de nos plus dévoués collaborateurs. M. J. Décap, directeur d'Ecole à Muret, Officier de l'Instruction publique. Elles forment deux séries dont les dispositions absolument identiques consistent en :

1° *Table alphabétique des Auteurs ;*
2° *Table analytique et alphabétique des matières ;*
3° *Table des textes et documents ;*
4° *Bibliographie* ;
5° *Actes de la Société des Etudes du Comminges.*

I. *Table alphabétique des Auteurs* : sous leurs noms sont groupés tous les articles, toutes les communications dont ils ont enrichi le précieux recueil qu'est notre Revue pour les futurs historiens du Comminges.

II. *Table analytique et alphabétique des matières* : elle comprend les noms de personnes, de lieux et de choses. Chaque nom est suivi de quelques indications qui révèlent tout de suite l'objet de la communication et constituent par là une analyse succincte mais suggestive. En outre, sous certains noms de lieux et surtout de choses sont groupées et classées les matières qui s'y rapportent. Il suffit pour être édifié sur l'intérêt que présente cette disposition, de jeter un coup d'œil rapide aux mots : Abbayes, Aspet, Barousse, Biographies, Chapelles, Chartes de Coutumes, Châteaux, Eglises, Evêques, Grottes, etc...

III. *Table des Textes et Documents*. Sous ce titre sont rangés les textes ou fragments de textes, publiés isolément ou insérés dans e corps d'un article, étendus ou brefs, et classés dans leur ordre chronologique.

IV. *Bibliographie* : Simple liste des ouvrages ou des articles de Revues qui ont fait l'objet d'une analyse, d'un compte-rendu critique, parfois d'une simple note bibliographique ; apport précieux pour la *Bibliographie commingeoise* dont M. Décap a déjà publié deux « *Essais* ». (*Revue de Com.* XV et XVI en supplément, et XXVIII, p. 26.)

V. *Actes de la Société des Etudes du Comminges* : liste des actes de la Société. C'est-à-dire du programme qu'elle s'était tracé à l'origine, des comptes-rendus des assemblées générales, des notices itinéraires ou des comptes-rendus des excursions qu'elle a organisées à travers le Comminges, des communications diverses, etc.

Digitized by Google

La *Revue de Comminges*, parait tous les trois mois. — On s'abonne chez M. ABADIE, imprimeur-libraire, 2, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

ABONNEMENT D'UN AN

Pour la Haute-Garonne et l'Ariège . . .	10 francs
Pour les autres Départements	10 fr. 50
Pour l'Étranger.	12 francs

En cas de recouvrement par la poste il est ajouté 0 fr. 75 pour frais.

Le Bureau de la Société des Études du Comminges est composé de MM. le Lt-colonel Mondon, *président;* Dr Charles Chopinet, *vice-président-archiviste;* Joseph Picot, *secrétaire;* A.-G. Abadie, publiciste, *trésorier;* Dr Payrau, J. Décap, Baron Marc de Lassus, Alexandre Abadie, *membres.*

Le Bureau de la Société Julien-Sacaze est composé de MM. Paul Bonnemaison, *président;* Joseph Picot et Bernard Sarrieu, *vice-présidents;* Paul Barrau de Lorde, *secrétaire-général;* Pierre de Gorsse, *secrétaire-adjoint.*

Il est fait appel à toutes les collaborations: archéologiques, historiques, scientifiques, littéraires même, pour tout ce qui intéresse la région, c'est-à-dire le Comminges, le Nébouzan et les Quatre-Vallées.

Les communications de travaux, de documents et de découvertes d'objets (débris, vestiges archéologiques, médailles, fossiles et autres curiosités naturelles) seront adressées au Secrétaire, de chacune des Sociétés. La *Revue* les accueillera avec reconnaissance, étant désireuse d'obtenir le concours de toutes les bonnes volontés pour étudier notre attrayant pays du Comminges, et en faire surtout revivre le passé si attachant et si instructif.

(Les manuscrits insérés ou non, ne sont pas rendus).

TARIF DES TIRAGES A PART

Ces prix comprennent la couture, le brochage et l'enveloppe de couleur.

	NOMBRE D'EXEMPLAIRES				
	50	100	200	300	500
Quart de feuille (1 à 4 pages).	20 f. »	30 f. »	50 f. »	67 f. »	100 f. »
Demi-feuille (5 à 8 pages)	35 »	45 »	65 »	85 »	130 »
Trois-quarts de feuille (9 à 12 pages)	40 »	55 »	75 »	100 »	140 »
Une feuille (13 à 16).	45 »	65 »	90 »	120 »	190 »
Couverture imprimée.	7 50	12 50	22 50	30 »	40 »
Pour les Mémoires qui ont plus d'une feuille d'impression, chaque feuille en plus.	35 »	45 »	75 »	100 »	135 »

Pour les tirages à part, s'adresser à M. ABADIE, imprimeur-libraire, éditeur de la *Revue de Comminges*, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

FONDEE EN 1885

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
ET DE LA SOCIÉTÉ JULIEN-SACAZE

Siège de la Société des Etudes du Comminges
2, rue Thiers, Saint-Gaudens
Siège de la Société Julien-Sacaze : Thermes de Bagnères-de-Luchon

TOME XXXIX. — ANNÉE 1925

2me Trimestre

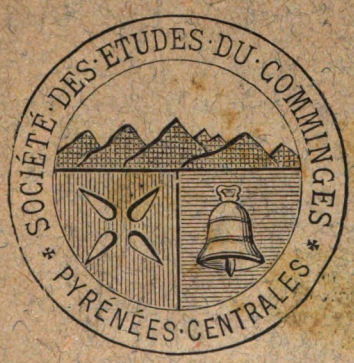

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1925

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON
DU 2me TRIMESTRE 1925

I. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon; Les Montagnes secondaires (*suite*)..... 73
II. — René de SAINT-PÉRIER : Faune fossile du Pont de Gouërris à Lespugue..... 91
III. — Pierre de GORSSE : Les découvertes Gallo-Romaines de Luchon au XVIIIe siècle..... 100
IV. — S. MONDON : Testament de Pierre Raymond II Comte de Comminges de 1342 à 1375 (*suite*)..... 110
V. — S. AUGUSTE : La Piéta de Puymaurin..... 118
VI. — S. M. : Bibliographie..... 120

INFORMATIONS

On découvre à Senlis des ossements qui datent du siège de 1589. — Des ouvriers occupés à un terrassement destiné à recevoir les fondations d'une maison ont mis à jour place Saint-Martin, une grande quantité d'ossements humains une quarantaine de squelettes environ. Ces ossements ont été immédiatement transportés au cimetière municipal.

Le lendemain, une certaine quantité de nouveaux squelettes plus ou moins bien conservés ont été encore découverts. A l'heure actuelle, plus d'une centaine de crânes ont été mis à jour.

Se trouve-t-on en face d'une fosse commune dépendant du cimetière Saint-Martin, attenant à l'ancienne église du même nom, depuis très longtemps désaffecté ? Ou sommes-nous en présence d'un charnier de l'un des nombreux sièges subis par la ville de Senlis ?

Cette seconde hypothèse est plus vraisemblable, étant donnée la position des squelettes, qui ont été retrouvés couchés pêle-mêle et croisés, mais toujours horizontalement. Aucune trace d'équipements ou d'armes n'a pu être relevée quant à présent et on peut être incliné à croire que cette découverte a été faite sur le lieu même d'inhumation des victimes du siège de Senlis par la Ligue, en 1589.

Sauvons nos beautés archéologique. — Elles abondent dans le Midi où nombreux sont des vestiges de la conquête romaine. Signalons, entre mille, celle que l'on voit encore à Clermont-sur-l'Ariège, à quelques kilomètres de Toulouse, et qui consiste dans une porte fortifiée de la ville. Son propriétaire, ami du passé et de ses richesses, vient d'en faire don à la commune qui, sans retard, va se préoccuper des travaux à effectuer pour la consolider. Ainsi conservera-t-on ce témoin magnifique d'autrefois ! On démolit tant de belles choses aujourd'hui que demain on ne reconnaîtra plus ce qui fit la gloire artistique de la France.

Découvertes archéologiques en Tripolitaine. — Des fouilles récentes sur l'emplacement de l'ancienne Cyrène, en Tripolitaine, ont mis en lumière un temple d'Apollon, considéré comme un des plus complets et des plus remarquables représentants de l'art prédorique.

Digitized by Google

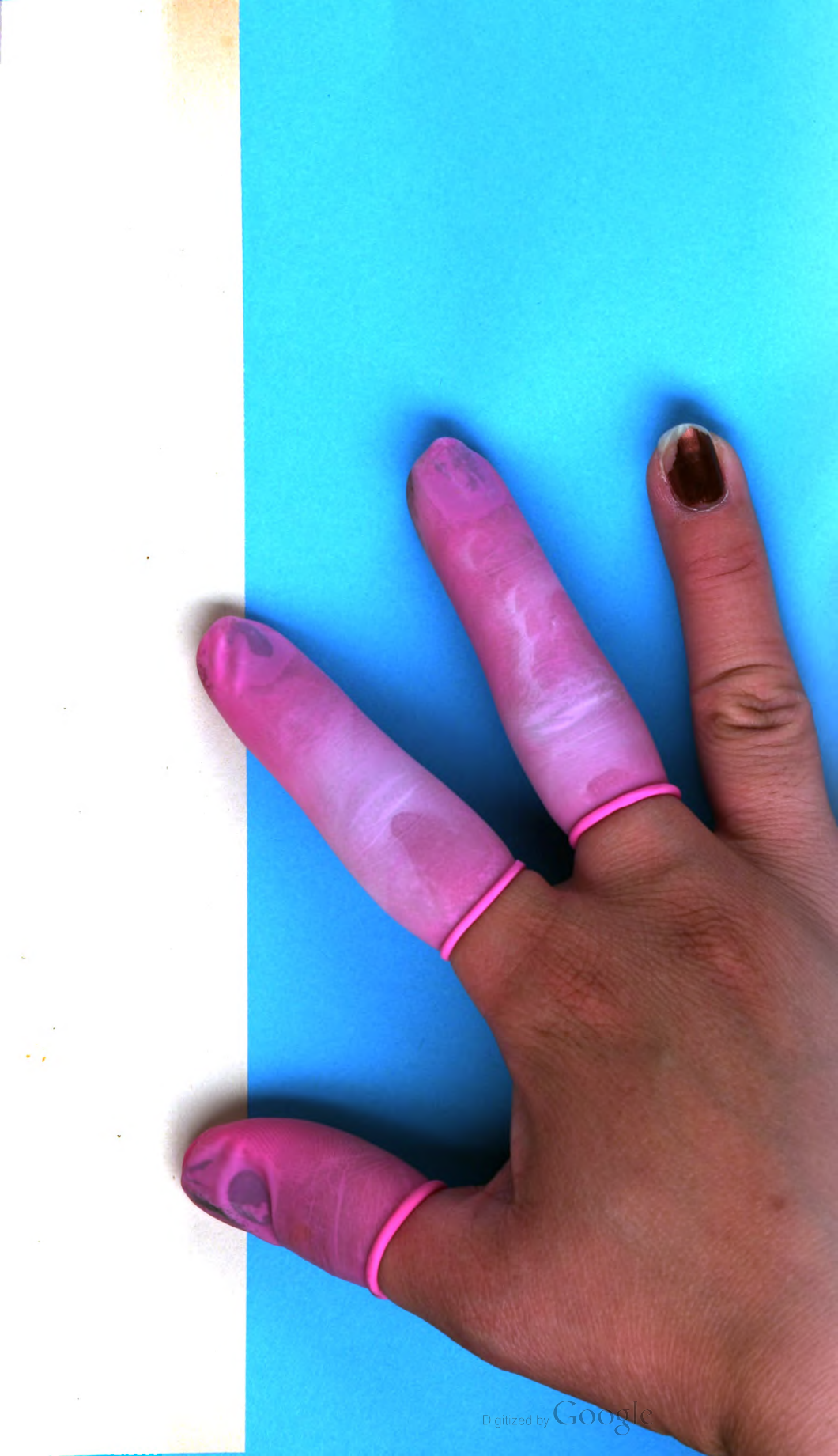
Digitized by Google

Digitized by Google

AU PAYS DE LUCHON

Les Montagnes secondaires

(suite)

Pic Sauvegarde

(2787 mètres)

Dans la Haute-Garonne, il est peu de sommets dont l'ascension soit faite aussi souvent que celle du *Pic Sauvegarde*. C'est pour ainsi dire le complément obligé d'une course au port de Vénasque. Aussi me semble-t-il naturel d'en parler. On le voit de partout à Luchon. C'est la dernière cime de la frontière à l'occident, celle qui, souvent encore au cœur de l'été garde à sa base septentrionale ce triangle de neige qui ne fond pas toujours entièrement.

Vers 1858-59, je m'en souviens encore, celui qui voulait ascendre la montagne, grimpait à l'aventure sur le revers espagnol, traversait de maigres pelouses, escaladait des parois de schiste assez désagréable à franchir et même dangereuses. Nul chemin n'existait alors. Maintenant un sentier de piéton partant du *port de Vénasque*, monte en lacets jusqu'au sommet du pic que l'on atteint en cinquante minutes environ. Il fut tracé par le père de l'espagnol auquel appartient la maisonnette du Plateau de Pena Blanca. Pour l'indemniser de ses dépenses, le gouverneur de la province de Huesca l'a autorisé à prélever un droit de un franc sur chaque touriste faisant l'ascension du pic.

Comme tous les grands sommets, le *pic Sauvegarde* est jonché à la partie supérieure de blocs de toutes dimensions. La roche en place (schiste cambrien) érodée par les agents atmosphériques, la pluie, et frappée par la foudre est disloquée. Souvent au point culminant les pierres portent les traces du passage de la foudre, et offrent des endroits vitrifiés connus sous le nom de *fulguristes*. Longue d'une soixantaine de mètres environs, la cime court de l'Est à l'Ouest.

La haute altitude de la montagne (2787 mètres) et son isolement

Digitized by Google

relatif en font un observatoire magnifique, d'où le regard embrasse un vaste panorama circulaire de pics, de glaciers et de vallées. Trop de touristes montent à Sauvegarde pour qu'il soit permis de passer sous silence la description du cercle d'horizon.

Il est des pics du haut desquels le regard plane pour ainsi dire indécis cherchant sur l'horizon un point plus particulièrement intéressant, qui soit comme le centre du panorama étalé autour de vous. Ici pas d'hésitation. Au sud en effet, de l'autre côté du Val de l'Esèra, les Monts Maudits occupent sans conteste la première place, et presque tous les grands sommets du massif sont en vue. Sur les pentes de la montagne dégringolent de toutes parts de vastes névés ou de puissants glaciers largement crevassés. On dirait que la nature les a comme à plaisir jetés entre ces cimes multiples pour mieux les isoler et leur conserver leur individualité particulière. De l'orient au couchant, sur plus de dix kilomètres de long s'échelonnent une série de cimes dont la plus part dépassent trois mille mètres. Voici d'abord la Fourcanade (2882 m.) avec son double sommet si caractéristique, que suivent les Moulières (3005 m.) et les Salenques (2993 m.). Au dessous d'eux le pic des Barranco (2650 m.) dominant le Plan des Aignalutz et d'assez loin le Trou de Toro. Au-delà et à l'Ouest-Sud-Ouest du vaste col neigeux et de la vallée des Salenques s'élancent brusquement l'Epaule, le Dôme et le pic d'Anéto (3404 m.), le géant de la chaîne Ibérique. La brèche sauvage du lac Coroné le sépare du pic du même nom précèdant le pic du Milieu. Puis le col Maudit commandé à l'Ouest par le pic de la Maladeta (3312 m.) et le pic occidental (3204 m.) occupe l'autre bout de l'arête tombant sur la large bergschrund ouverte à la partie supérieure du glacier occidental des Monts Maudits, dont tout en bas, le pic Paderne (2625 m.) semble vouloir arrêter la marche descendante à sa gauche près des derniers pics de la Rencluse (2135 m.). Puis voici la chaîne d'Albe (3096, 2831 et 2704 m.) où le granite coudoie le calcaire. Derrière, elle le pic d'Estatas (2976 m.) montre sa tête décharnée. Enfin à l'Ouest au-dessus des bains de Vénasque (1707 m.). perchés sur un ressaut de la montagne, non loin de l'Hospice (1758 m.), le Bentuoso commande le défilé de l'Esera, dont la gorge sauvage s'enfuit au Sud-Ouest vers la petite ville de Vénasque (1143 m.).

Au Sud-Ouest dans la vapeur ardente de l'Aragon, les escarpements de grès rouge de la Sierra de Chia, les calcaires brûlés du Cotiella (2910 m.) semblent fermer l'horizon. Au Sud-Ouest le puissant massif des Posets (3367 m.) avec ses sommets secondaires : la Tuca del Mont (2840 m.), le Péramo (2910 m.) rivalise presque avec l'Anéto. Glaciers, lacs ou cirques déserts s'y coudoient à chaque pas. Le sommet arrondi d'Astos (2501 m.) sépare la vallée du même nom

Digitized by Google

de celle de Literola, remontant jusqu'au neigeux Perdiguèro (3220 m.). Ouvert presque sous vos pieds le vallon de Ramono est borné par le pic du même nom et d'Aguas Passas (2813 m.), tandis qu'il s'appuie à la frontière franco-aragonaise portant toutes les grandes cimes de la Haute-Garonne, au-dessus de la vallée du Lys, du Mail Pintrat (2854 m.) au Quairat (3059 m.). Au Nord-Ouest sur la France au-delà des pics Sacroux (2778 m.). et Céciré (2400 m.) se succèdent toutes les chaînes secondaires, et tout là bas au nord dans son bassin de verdure, Luchon apparait à l'entrecroisement des montagnes avec la vallée de la Pique descendant doucement vers les plaines sous-pyrénéennes. A l'Est, au premier plan se dresse la flèche de la Mine (2707 m.) avec le Bec du Corbeau, les crêtes de la Frèche et la Pique (2393 m.); et tout l'horizon est formé par le pays d'Aran. On y remarque surtout sur la frontière de l'Ariège : le Crabère, le Maubermé, le Montvallier. Non loin du port de la Bonaïgue : le Basièro, les aiguilles de Sabourido. Plus près : la cime conique du Montarto d'Aran et le Pic Poumèro, tout voisin du port de la Picade. Encadrés par ces deux pics, à quelques vingt kilomètres de distance, dans les montagnes de Caldas : la sierra de Montarto et son principal sommet : le Comolo Forno (3032 m.). Mieux que ne le ferait une longue et sèche nomenclature, votre guide saura vous indiquer d'autres cimes intéressantes, ou la carte en main vous saurez vous-même les identifier.

Horaire (sans haltes)

Du port de Vénasque au sommet du pic Sauvegarde . .	50 min.
Descente du sommet au port de Vénasque	35 min.

Botanique

Swertia grandiflora, Fonc.
Vincetoxicum pyrenaïcum.
Wodsia hyperborea, R. B.
Armeria alpina, Wild.
Festuca eskia, Ram.

Digitized by Google

Pic de l'Antécade

(2220 mètres)

De toutes les excursions à cheval sur les sommets des environs de Luchon, celle du *pic de l'Antécade* est peut-être la plus fréquentée. Elle est du reste extrêmement facile ; mais les jours de grande chaleur a le désagrément de se faire presque tout le temps en plein soleil depuis l'Hospice. Souvent aussi au sommet on est assailli par des essaims de fourmis volantes.

De Luchon on gagne d'abord *l'Hospice*. De là le sentier s'élève sur les pentes sud-est, au-dessus de l'entrée du Val de la Frèche vers les *prairies de Roumingaou*, par de faciles lacets appartenant au chemin du port de la Picade.

En cours de route, le géologue pourra récolter dans les fissures de la roche calcaire, presque au sortir de la hêtraie des échantillons de *Collyrite*. Un peu plus loin dans les terrains de schiste graphiteux : la *Chiastolite* est assez abondante. Quant aux fossiles, ils sont représentés par des *encrines*. A la *Fontaine rouge* (température + 6 1/10, et 40 minutes à peine de marche depuis l'Hospice), les *dragonneaux* (*Gordius aquaticus*, L.) ne sont pas très rares. Elle précède de peu un petit ruisseau. D'une enjambée on le franchit et presque aussitôt le sentier se bifurque à l'orée des vastes pâturages de *Roumingaou*, ainsi que l'indique le poteau donné par M. Leclerc et placé en ce point par les soins du C. A. F. le 28 septembre 1910.

A droite (Sud) au-dessus du triste et solitaire vallon de la Frèche, on irait au port de la Picade, précédé du col de la Mountjoyo (2078 mèt.) et du Pas de l'Escalette (2461 mèt.), d'où l'on descendrait (Est) à l'Ermitage d'Artigue de Lin en Aran. A gauche au contraire, vers l'orient, c'est celui de l'*Antécade* que nous allons prendre.

Moins bien tracé que le précédent, il serpente d'abord au travers des alpages, tout fleuris au printemps, en une longue et étroite piste ; et par une pente d'abord assez douce atteint une très large dépression ouverte dans le chaînon qui paraît fermer le vallon supérieur, où l'on va pénétrer. Suivant les mouvements du terrain, il monte plus ou moins par endroits, laisse d'abord à gauche un petit laquet, puis un second voisinant avec les deux cabanes espagnoles de *Pouylané*. Inutile d'y descendre, elles n'offrent aucun intérêt particulier. Elles sont cependant plus soignées que bien de nos cabanes françaises et accostées d'un vaste abreuvoir cimenté.

Devant vous à l'Est, l'*Antécade* dresse sa lourde masse portant au sommet un haut signal de pierre. Du point culminant vers le Sud-Sud-Ouest descend en ondulant une large et longue croupe gazon-

Digitized by Google

née, où les vipères ne sont que trop nombreuses. Sur la pente se dessinent les lacets du chemin, faciles à suivre même par le brouillard. Mais les jours de fortes chaleurs l'absence absolue de toute végétation forestière dans la région se fait vivement sentir, car le soleil est brûlant et vous n'avez pas même à espérer de temps à autre l'ombre protectrice de quelque pin solitaire. Elle serait cependant la bien venue. Aussi aspire-t-on à gagner promptement le sommet.

Une première dépression de la crête est assez vite atteinte, et déjà une partie du *Val d'Artigue de Lin*, noir de forêts, où l'ours n'est pas rare, se creuse sous vos pieds. Au-delà (Sud) les hautes murailles de marbre gris de la Fourcanade avec son double sommet en occupe le fond, et plus loin, au Sud-Est, la longue et sauvage sierra de Montarto découpe sur le ciel sa rude silhouette, où trônent le Como lo Forno (3032 m.), les deux Bécibéri (3004 m.) et autres cimes très rarement escaladées. — Quinze minutes plus loin, nouvelle dépression, d'où à gauche le regard plonge directement sur le petit *lac* circulaire *d'Es Garcès* (ou des *grues*), dont les eaux immobiles et glauques disparaissent les trois quarts de l'année sous les neiges.[1] Souvent à la fin de juin des glaçons voguent encore à sa surface. D'ici montant toujours en zigs-zags au travers des pelouses vous gravissez les dernières pentes de la montagne.

Malgré la configuration du terrain, et par une bizarre anomalie (qui se produit en maints autres points de la chaîne ibérique) la ligne de partage des eaux ne marque point ici la limite internationale, et le sommet de l'*Antécade* est sur le territoire espagnol à plus de 4 kilomètres Est de la frontière française qui passe au-dessus et non loin du lac d'Es Garcès. Il en est de même pour une vaste étendue de pâturages qui s'étendant au-dessous du pic sont situés sur le versant nord des Pyrénées.

D'une hauteur absolue de 2220 mètres, et formé par un calcaire dolomitique blanc veiné de gris comme celui du plateau de Penna Blanca, l'*Antécade* semble un gigantesque éperon projeté à l'Est sur l'Aran. Malgré son altitude relativement peu élevée, c'est un des beaux belvédères des montagnes des environs de Luchon. On vante surtout la vue toute particulière dont on y jouit sur les nombreux pueblos disséminés çà et là sur les pentes du pays aranais ou les rives de la Garonne. Arrivant des montagnes orientales de la vallée, elle tourne brusquement au nord et coule pour ainsi dire à

1. Le 27 mai 1908, sur les neiges couvrant encore la montagne, au voisinage du *lac d'Es Garcès*, M. Mce Gourdon a recueilli un spécimen typique d'une punaise alpine rarissime "*Eurydema rotundicollis*,, Dohrn., qui fait partie de la collection de M. J. Péneau, préparateur au Musénm d'histoire nlturelle de Nantes. Une variété de l'espèce a été découverte le 20 août 1907 dans la haute vallée du port de Vénasque.

Digitized by Google

vos pieds à quelques quatorze cents mètres de profondeur. Vue d'aussi haut elle semble un long ruban d'argent jeté par la nature au travers des prairies et des champs au bord de la route. Sur la rive gauche du torrent, à son confluent avec celui de Jouéou, né du Val d'Artigue de Lin, *Las Bordes* (ou *Castel Léon*) couronne de ses maisons modernes le piton rocheux où s'éleva jadis le château fort qui lui donna son nom.

Le sommet de l'Antécade occupe le centre d'un cercle d'horizon trop vaste pour être décrit en détail, et les grands massifs pyrénéens y sont largement représentés. Au Midi, le plus important de tous, celui des Monts Maudits trône avec ses glaces et ses neiges permanantes par dessus la frontière Sud de la Haute-Garonne. Au couchant, par delà les régions de Lys, d'Oo, le regard porte jusqu'au Mont Perdu, au Vignemale et au pic du Midi de Bigorre pour ne citer que les principaux. Tandis qu'au Nord, il se perd sur les plaines vaporeuses de la France pour venir se reposer sur les monts de l'Ariège et la Catalogne.

Chacun à leur époque, E. Wallon et Cicéri ont publié de beaux panoramas de l'Antécade. Si actuellement le premier est presque impossible à se procurer, le second se trouve encore chez les libraires de Bagnères-de-Luchon.

Le retour s'opère par la voie de l'ascension pour les cavaliers. Quant aux piétons, ils peuvent redescendre directement sur le lac d'Es Garcès et les cabanes de Pouylané.

Horaire (sans haltes). — Aller : 4 heures 20 minutes

De Luchon à l'Hospice.	2 h. 15 min.
De l'Hospice à la fontaine rouge, puis à la bifurcation des sentiers Antécade. — Port de la Picade. .	45 »
De ce point à la 2e dépression au-dessus du lac d'Es Garcès	50 »
De là au sommet de l'Antécade.	30 »

Retour (sans haltes) : 3 heures 05 minutes.

De l'Antécade au lac d'Es Garcès.	10 min.
Du lac à la fontaine rouge	40 »
De la fontaine rouge à l'Hospice	30 »
De l'Hospice à Bagnères de Luchon	1 h. 35 »

Botanique

Ranunculus pyreneus, L.
Corydalis solida, Sm.
Viola palustris, L.
Gagea fistulosa, Dub.
Nigritella nigra, Rehb.
Geum moutanum, L.
Ranunculus Gouani, D. C.
« nemorosus, D. C.
Stachys alpina, L.
Veronica saxatilis, Jacq.

Digitized by Google

Carduus defloratus, L.
Dryas octopetala
Asperula hirta, Ram.
Salix reticulata, L.
« pyrenaica, Gay.
Pedicularis foliosa, L.
« pyrenaica, Gay.
Primula intricata, G. G.
Gentiana acaulis, L.
« verna, L.
« nivalis, L.
Allium ursinum, L.
Hepatica triloba, Chaix.
Hepatica vernalis, L.
Hieracium corinthoides, L.
Solidago virga-aurea, L.
Senecio adonidifolius, L.
Carlina acaulis, L.
Daphne cnœrum, L.
Thymus serphyllum, L.
Potentilla pyrenaica, Ram.
Saxifraga muscoides, Wulf.
« granulata, L.
Iris xyphoides, Ehrh.
Avena montana, Will.
Androsace carnosa, L.

Digitized by Google

De l'Hospice au Prat de Jouéou par l'ardoisière de Sajust

Deux sentiers partant de la vallée du port de Vénasque (Ouest) traversent à différentes hauteurs de l'orient à l'occident la région des forêts du massif de *Baliran-Sajust*. Le plus élevé s'amorce près du Pont du Pendjat. Mais en plusieurs endroits mal entretenu il n'est guère accessible qu'aux piétons. On n'y va presque jamais. Quant à l'autre, celui du bas, praticable aux chevaux, il part du pont même au dessous de l'Hospice, rive gauche du torrent de la Pique, dont il s'écarte de suite, et toujours sous bois passe à la *Cascade du Parisien* (10 minutes de l'Hospice) puis à l'ardoisière de *Sajust* (15 minutes plus loin) pour aboutir au *pont de Lode* (une demie heure après) au-dessous et assez loin de la *Cascade des Demoiselles*, près le Prat de Jouéou ; d'où l'on rentre à Luchon par la route de voiture et le pont Lapadé. En somme charmante promenade sous l'épaisse frondaison des sapins et des hêtres, et qui permet de varier agréablement le retour de l'Hospice à Luchon.

Horaire (sans haltes). — 2 heures 35 minutes.

De l'Hospice à la Cascade du Parisien.	10 minutes
De cette cascade à l'ardoisière de Sajust.	15 minutes
De cette ardoisière au pont de Lode.	30 minutes
De ce pont à Luchon	1 h. 45 minutes

Le Prat de Jouéou et la Cascade des Demoiselles

Du Pont de Ravi (837 m.) : 1 h. 10 de Luchon, la route monte rapidement au-dessus de la prairie, rive droite de la Pique, presque aussitôt en vue de la haute cascade formée par le trop plein du canal d'adduction des eaux de la Cascade des Demoiselles, lorsqu'on n'utilise pas la totalité de ces eaux.

Près de la troisième grange que l'on rencontre (901 m.), de la route de l'Hospice se détache le chemin carrossable du *Prat de Jouéou*. D'abord suspendu au-dessus du torrent de la Pique (rive droite), il s'en rapproche promptement, la cotoie, puis la traverse non loin d'une écurie, pour suivre la rive gauche jusqu'au *Prat de Jouéou*. Chemin faisant sur le bord de la route des suintements d'eau chargés de carbonate de chaux déposent sur les cailloux de curieuses cristallisations. Un instant après sur un hêtre fixée, une plaque indicatrice signale l'amorce du sentier d'Esbas. Mais com-

Digitized by Google

bien de temps y restera-t-elle. Un peu plus loin voici le *Prat de Jouéou*. C'est une vaste prairie quelque peu en pente en partie entourée de forêts, et d'où la vue est limitée : la Pique, les montagnes de Baliran et de la Glère avec le pic Sacroux forment tout l'horizon de ce fond de vallée assez solitaire. Une grande maison forestière se voit vers le milieu de la pelouse.

La « création au pied du Port de la Glère au Prat de Jouéou, d'un poste de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem chargés de secourir et de protéger les voyageurs qui couraient toutes sortes de dangers dans ces défilés » remonte assez haut. En effet une charte de 1200 constate qu'il sont à *Juèu*, dépendant alors, comme Gavarnie, de la Commanderie d'Aragnouet.

Ainsi qu'a Frontès près du logis des Hospitaliers, sur la pelouse de *Jouéou* existait une chapelle. Les « 80 journaux de terre inculte et Hern, dont se composait le meubre de Jouéou, déclarés bien nationaux par la loi du 19 septembre 1792, furent vendus le 4 Vendémiaire an V (26 septembre 1796) moyennant 2640 livres payables en mandats territoriaux ou promesses de mandats territoriaux. »[1].

A la fin du XVIIIe siècle cette propriété appartenait à une famille luchonnaise, les Barth. Lafont-Lassale, qui en 1881 y construisit l'habitation actuelle, puis quelques vingt-ans après revendit le tout à l'administration forestière.

Lors de l'édification de la maison les travaux de terrassement mirent à découvert sous les ruines de l'ancienne chapelle (détruite en 1865) un caveau funéraire. Il renfermait ainsi que j'ai pu le voir, cinq squelettes humains. Trois mois plus tard à quelques mètres de là on recueillait un petit boulet de fer, deux pointes de lance barbelées et une magnifique hache en pierre polie de moyenne grandeur. Entre le Prat de Jouéou et la Cascade des Demoiselles existait jadis une vaste et riche sapinière. Elle fut soudain engloutie par les déjections d'une formidable avalanche de terre et de rochers partie une nuit d'avril 1865 des hauteurs des crêtes d'Esbas après une série de pluies prolongées tombées à cette époque dans la région pyrénéenne. Plus de (600.000 mètres cubes furent précipités d'un seul bloc dans la vallée de Joucou, qui fut dévastée.) Continuellement creusées, affouillées à leur pied, les berges de ce gigantesque ravin s'effondraient à chaque orage et en moins de dix années il se développait sur une longueur de deux kilomètres, de la crête à la base de la montagne ; la largeur de son excavation dépassait sur certains points deux cents mètres sur une profondeur de cent-vingt mètres.)

Sapins et hêtres disparus formaient pour ainsi dire vestibule à

1. P. de Castéran : Revue du Comminges, 1894.

Digitized by Google

la Cascade des Demoiselles. De la maison un chemin de chars tracé en 1916, traverse la pelouse, puis louvouyant au travers d'une jeune futaie, assez clair-semée, destinée à remplacer l'ancienne forêt, débouche non loin de la Cascade encore invisible d'ici.

Jadis le ruisseau de la Glère qui la forme, coulait au sortir du défilé au travers des déjections du *Laou d'Esbas* et allait un peu plus bas se jeter dans la Pique. Mais par suite des travaux exécutés en 1918-19 par la Société d'Electricité Industrielle le site a quelque peu changé d'aspect, un solide barrage ferme la gorge en avant d'un bassin d'où part le canal taluté aboutissant à l'usine du *Mail Aouéran*. Pour augmenter le volume de cette première captation, on, a, à flanc de montagne, au travers de la forêt de Sajust, établi sur 8 à 900 mètres de long une nouvelle conduite amenant de l'Est les eaux recueillies dans un réservoir, ravin de la Pique, au quartier *d'Es Cabanettes*, non loin de l'ardoisière de Sajust.

Un petit sentier d'une cinquantaine de mètres de long tracé au-dessus de l'eau, sur le côté oriental de la gorge de la Cascade des Demoiselles, permet de la voir facilement dans son entier, ensemble assez pittoresque, il est vrai, mais dont la réputation me semble un peu surfaite.

Horaire (sans haltes). — Aller : 1 h. 50 minutes.

De Luchon au Pont de Ravi.	1 h. 00	min.
Du pont de Ravi à la bifurcation de la route.		
De l'Hospice et de celle du Prat de Jouéou.	10	min.
De ce point à la maison du Prat de Jouéou.	25	min.
De cette maison à la Cascade des Demoiselles.	15	min.

Retour (sans haltes) : 1 h. 35 minutes.

Botanique

Ranunculus Gouani, D. C.
Aconitum pyrenaicum, D. C.
Ranunculus bulbosus, L.
Pyrola minor, L.
« secunda, L.
« rotundifolia, L.
Gentiana lutea, L.
« verna, L.
« ciliata, L.
Hieracium nummularium, L.
Asplenium viride, Huds.
Thalictrum aquilegifolium, L.
Milium effusum, L.
Festuca sylvatica, Will.
Saxifraga ombrosa, L.
Cystopteris montana, Lk.
Viola biflora, L.
Carex pyrenaica, Wahl.
viola cornuta, L.
« hirta, L.
Ramondia pyrenaica, Rich.

Digitized by Google

La Montagne du Laou d'Esbas

Depuis l'époque (1879) où l'administration forestière (service des reboisements) entreprit d'enrayer l'érosion et la chute de la montagne dévastée par l'avalanche d'avril 1865, des travaux de restauration considérables et très curieux à voir ont été exécutés, et ont produit d'heureux résultats, car au moment de l'inondation de 1897 sur aucun point ils n'ont été entamés. Sur les deux berges du grand ravin des sentiers furent tracés. Très utiles aux forestiers, ils ont du même coup créé pour les touristes une facile et intéressante excursion.

J'ai déjà parlé du sentier muletier menant à *Esbas* sans passer par le prat de Jouéou. En effet, un instant avant d'y arriver, il s'amorce sur la route en pente douce jusqu'au ravin principal où il rejoint celui de la prairie. C'est à peu près la même distance. Ici deux itinéraires, l'un très facile (Sud), l'autre moins bon et presque délaissé (Nord) : 1 h. 30. — Prenons le premier.

Au bord même de la berge Sud du grand couloir à radiers on entre en forêt pour laisser un instant après à gauche la froide gorge de la *Cascade des Demoiselles*. C'est alors une charmante promenade, empruntant pendant quelque temps le chemin de *la Glère* : 1 h. 45 minutes environ, sous les frais ombrages d'une belle hêtraie de sapins vigoureux, où serpentent d'ordinaire bien entretenus de nombreux lacets. Chemin faisant, jetez un coup d'œil au *gouffre Maleplatte*, jolie chute d'eau tombant entre les noires parois d'une étroite cluse aussi sauvage que pittoresque. Plusieurs bifurcations s'offrent à vous en cours de route. A la première, prenez « *le chemin d'Esbas* » signalé par poteau avec une flèche indicatrice. A la seconde laissez le sentier de gauche. Puis à la troisième (15 minutes plus haut) abandonnez cette fois complètement la direction de la Glère pour celle d'Esbas. Nulle difficulté maintenant. Au sortir du bois, longez un instant la berge du ravin, tout béant au-dessous de vous, recoupez-le ensuite pour gagner au travers des pelouses et de jeunes arbres la maison forestière.

Quant à l'autre voie, ainsi que je l'ai dit précédemment, elle n'est pas bonne, et ne peut guère être prise que par les piétons qui veulent absolument varier leur itinéraire, c'est-à-dire monter par un côté du ravin, descendre par l'autre. Le sentier en effet abandonné à lui-même depuis quelques années, est parfois fort raide, se détériore. En divers points de son parcours sous bois (14 lacets), il est envahi par les hautes herbes et la broussaille et tend à disparaître. Au détour même de l'un des lacets, l'angle aboutissant à la ravine a

Digitized by Google

glissé sur la pente. Un peu avant de sortir de la forêt on rejoint un bon chemin montant de la vallée de Bounéou.

Puis tracé au flanc en partie dénudé de la montagne le sentier en suit les sinuosités, passe horizontalement au-dessus des ravines inférieures, qui, les unes après les autres, s'ouvrent directement à gauche sous vos pas. Cette traversée de moins d'un quart d'heure est curieuse à faire, et cinq minutes après on arrive à la maison forestière, dont le hangar toujours ouvert peut en cas de besoin servir de refuge temporaire. — En somme cet ancien itinéraire connu sous le nom de chemin de la *Lite Torte* est fatiguant et bien moins intéressant que le premier, quoiqu'un peu plus court : 1 heure 55 minutes de la bifurcation d'Esbas-Jouéou à la maison d'Esbas.

1er Horaire (sans haltes). — Aller : 4 heures 20 minutes

De Luchon au Prat de Jouéou	1 h. 55 min.
Du Prat de Jouéou au Gouffre Maleplatte.	25 »
Du gouffre à la troisième bifurcation	50 »
De cette bifurcation à la maison d'Esbas	1 h. 10 »

Retour (sans haltes) par la même voie : 2 h. 50 minutes.

De la maison d'Esbas à la 1re bifurcation Esbas-Glère . .	30 min.
De cette bifurcation au Gouffre Maleplatte	20 »
Du Gouffre à la base du grand radier	10 »
De ce point à l'amorce du sentier d'Esbas avant Le Prat de Jouéou	15 »
De là à Luchon par la route de voiture.	1 h. 35 »

2e Horaire (sans haltes). — Aller : 3 h. 50 min.

De Luchon au Prat de Jouéou	1 h. 55 min.
De là à la maison d'Esbas par la Lite Torte	1 h. 55 »
Retour (sans haltes) par le retour du 1er horaire . .	2 h. 50 »

Digitized by Google

D'Esbas au Cirque de la Glère

Tout le versant de la montagne *d'Esbas* jusqu'à la crète, moitié rochers (schiste satiné), moitié gazons, comprise entre le sommet Nord du *Mail Aouéran* et le col du Sacroux (1991 mètres) à la chute de l'éperon supèrieur de ce pic est sillonné de nombreux lacets, aussi l'ascension en est-elle facile. Il suffit du reste de jeter les yeux sur une carte de l'Etat-Major pour s'en rendre compte. Vers le Sud-Sud-Est l'un d'eux, tracé en 1906, prend naissance derrière et au dessus de la maison forestière. D'abord horizontal, il descend ensuite brusquement en corniche étroite et fort mal entretenu jusqu'à l'entrée même du *Cirque de la Glère*. C'est l'affaire de 45 minutes à peine. Par endroits les muguets et le lys des Pyrénées et Martagon y sont encore assez abondants.

Si ce sentier était praticable aux chevaux (il est déjà mauvais pour les piétons) on pourrait alors aisément faire une fort belle promenade, et dans la même journée voir le Prat de Jouéou, la montagne d'Esbas, le Cirque de la Glère et la Cascade des Demoiselles. — Les piétons seuls peuvent s'en servir. Mais une fois montés à la maison d'Esbas les cavaliers peuvent envoyer les chevaux les attendre dans le Cirque de la Glère ou tout simplement à la Cascade, qu'ils gagneront à pied, par la forêt, et de là rentrer à Luchon.

Horaire (sans haltes). — Aller : 45 minutes.

De la maison forestière d'Esbas au cirque de la Glère. .	45 min.

Retour (sans haltes) : 2 h. 30 minutes.

Du Cirque de la Glère à la Cascade des Demoiselles. .	55 min.
De cette cascade au pont de Ravi.	45 min.
Du pont de Ravi à Luchon.	50 min.

Du Cirque de la Glère à l'Hospice de France

Entre les vallées de la Glère et du Port de Vénasque se dresse le haut *massif de Baliran*, dont les pentes rapides sont en partie couvertes par les bois de *Sajust*. Un bon sentier partant du *Pont du Penjat* au-dessus et au Sud de l'Hospice les traverse presque horizontalement à mi hauteur, et vient aboutir dans la partie Nord est du *Cirque de la Glère*, et s'élève ensuite jusqu'au port du même nom. A l'orée de la forêt, fixée sur un tronc de hêtre, une plaque avec légende et flèche indicatrice en signale la direction. Dans l'intérêt des touristes venus, comme nous, directement de Luchon au Cirque de la Glère, pourquoi n'avoir pas également indiqué qu'il mène aussi à *l'Hospice* ? Prenons-le, c'est l'affaire d'une heure et quart de marche environ.

Digitized by Google

Chemin faisant, après avoir recoupé deux longs couloirs d'avalanche, au printemps encore remplis de neige hivernale, on traverse une vaste clairière (celle de *Sajust)* d'où la vue s'étend vers l'Est de l'autre côté de la vallée de la Pique, du Plan de la Serre à l'Anté-cade, les alpages de Campsaure et de Roumingaou. Un peu plus loin le sentier sortant de nouveau de forêt est pour ainsi dire suspendu durant quelques instants au flanc de la montagne au-dessus d'une muraille abrupte de schiste ardoisier, et peu après on débouche dans la vallée du port de Vénasque près du *Pont du Penjat* au Sud et en face de l'Hospice. La promenade est d'autant plus agréable que presque tout le temps on circule sans peine à l'ombre de grands bois.

Horaire (sans haltes) : 1 h. 20 minutes

Du Cirque de la Glère à une première clairière. . . .	20	min.
De cette clairière à une troisième.	20	min.
De cette clairière au Pont du Pendjat.	30	min.
De ce pont à l'Hospice de France.	10	min.

Retour à Luchon (sans haltes) : 1 h. 45 minutes

De l'Hospice à Luchon par la route de voiture. .	1	h.	45	min.

Digitized by Google

Cirque et Port de la Glère

(2323 mètres)

Bien au dessus de la *Cascade des Demoiselles*, dans la forêt, à une dernière bifurcation du chemin, sur un hêtre fixée une plaque indicatrice nous apprend qu'à droite est la maison forestière d'Esbas et a gauche le *Cirque de la Glère*. La première nous est connue. Voyons l'autre. Au flanc presque à pic de la montagne le sentier s'accroche et s'élève sur la berge gauche du torrent vers la base des *Pales d'André*. Quelques troncs d'arbres négligemment jetés sur l'eau, et vous voilà sur la droite jusqu'au Cirque de la Glère, peu éloigné du reste. Une quinzaine de lacets y conduisent sous le couvert des hêtres.

Etroite et froide, profondément encaissée, la gorge, dans la partie supérieure est presque tous les ans encombrée d'avalanches printanières. Il est curieux de voir ces amoncellements de neige, ces arbres arrachés, fracassés et brisés, formant sur le torrent des ponts qui persistent souvent jusqu'au commencement de l'été.

Sous l'ombre protectrice et à la lisière de la futaie une plante assez rare dans la région luchonnaise : le *Ramondia pyrenaïca*, a élu domicile au bord même du sentier. A la fin de juin la petite colonie est en pleine floraison et le rocher disparait pour ainsi dire sous des centaines de fleurettes aux pétales violettes. Entre la Glère et l'Hospice notre plante a également pris racine sur un rocher, où elle est cantonnée dans les mêmes conditions d'habitat. Le grand jour semble lui faire peur, elle aime les endroits isolés et ombreux.

La forêt cesse et fait place à une coume pierreuse précédent immédiatement le cirque, de si près même qu'elle en fait partie intégrante. Très haut sur les alpages de rive gauche venant de la maison forestière d'Esbas se développe un sentier de piétons, dont brusquement les lacets dégringolent vers la pleta pour finir en pente douce. Tristes et solitaires, mais pittoresques dans leur sauvagerie et leur nudité même, des montagnes pelées de schiste maclifère brun rougeâtre se dressent autour et devant vous vous encerclent, formant un hémicycle assez régulier. Et le long de ces murailles de légères cascatelles se laisssent mollement glisser en ondoyant jusqu'en bas. C'est un peu de mouvement et de vie dans cet âpre désert que la présence des touristes vient bien rarement animer.

Au-dessus du ressaut supérieur, des éboulis ou des neiges suivant l'époque de l'année occupent les pentes du second gradin. Tout en haut, des cimes aux silhouettes déchirées, s'échelonnent, et courant

Digitized by Google

de l'Ouest à l'Est forment la frontière dans laquelle s'ouvre le *Port de la Glère*, que signalent au loin des neiges permanentes.

Dans la paroi inférieure de l'hémicycle on a eu jadis la pensée de percer un tunnel devant aboutir en Aragon dans le Val de l'Esera pour relier ainsi le réseau des chemins de fer français à l'embranchement du ferro-carril espagnol de Barbastro-Saragosse. La place même du futur tunnel fut marqué, et sur le roc il n'y a pas longtemps on la voyait encore. Mais le projet tomba dans l'eau. Reprise en 1884 l'idée n'eut pas plus de réussite. Mais cette fois, en cas d'exécution on avait choisi comme point d'attaque de la montagne, le pied de la Cascade des Demoiselles dont l'altitude est bien moins-élevée. Mais Luchon ne verra sans doute pas tout de suite passer le transpyrénéen avec tunnel.

A l'Est une succession de terrasses schisteuses plus ou moins gazonnées s'étagent jusques aux *lacs de la Montagnette* et du *Mailné* sous les *pics de la Montagnette*, de *Sauvegarde* et de *Baliran*. Toutes les eaux de cette région à peu près complètement délaissée des touristes, forment la belle cascade innomée que vous voyez tomber à l'orient de l'hémicycle. De ce côté entre deux énormes quartiers de rocs les bergers ont grossièrement édifié leur domicile estival. Il remplace, sans avantage, l'ancien refuge détruit par les avalanches. Tel qu'il est on serait encore heureux d'y trouver un abri en cas de besoin.

Un chemin muletier, qui de jour en jour tend à disparaître, conduisait autrefois du cirque jusqu'au Port de la Glère et descendait en Espagne. Voulez-vous monter ? Par un beau jour même sans guide, la chose est facile. Avec le brouillard ou des nuages, c'est tout différent. Du reste le mauvais temps est fréquent dans cette région.

Quelque soit le côté de l'hémicycle par lequel vous voulez atteindre le *Port de la Glère*, la montée est rapide et désagréable. A gauche cependant elle est pénible. Sur les gazons d'abord, coupés de gradins schisteux, les lacets du sentier encore assez visible par endroits se développent vivement. De l'autre côté, l'escalade est plus rapide. On s'élève à l'Ouest (mais sans y arriver) vers la *cabane* dite *du Sacroux* perchée sur un promontoire fort en contrebas de la dépression gazonnée ouverte par 1991 mètres dans la crête au nord du Pic Sacroux, dont elle porte le nom. Elle fait directement communiquer les vals de la Glère et de Bounéou.

Ces voies d'accès aboutissent toutes deux sur le bord même du grand ressaut inférieur du cirque, d'où glissent les cascatelles. Tombé un jour des crêtes voisines un énorme rocher visible du cirque même, s'y arrêta dans sa chute. Depuis lors, signal posé par la nature, il jalonnait le chemin. Actuellement, pour les chasseurs

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

d'isards, c'est un excellent poste d'affût. Au-delà, c'est une succession de lambeaux de gazon, d'éboulis, de blocs, de plaques de neige, suivant les saisons, au travers desquels on louvoie à sa guise, tout en montant. Mieux que toute explication votre guide ou votre instinct de montagnard, si vous êtes seul, vous indiquera la direction à suivre. Le port du reste, ou du moins la dépression où il se trouve, étant presque toujours en vue, il est facile de s'orienter par le beau temps.

Depuis un certain nombre d'années déjà un névé qui tend à s'augmenter, en défend l'entrée du côté de la France, et couvre en partie les murs de soutènnement des derniers lacets. La pente en est assez prononcée mais armé d'un piolet on le franchit sans peine, et voici le port.

C'est une large brèche ouverte par 2323 mètres d'altitude par la nature et la main de l'homme dans les schistes anciens maclifères entre le pic du même nom et celui du Sacroux à l'Ouest. Anciennement il portait le nom de *coum*. C'est même sous cette appellation que la charte concédée par le Comte de Comminges, Bernard IX, en 1315, à Fronsac, le désigne en prescrivant de le tenir en bon état, moyennant un droit de péage sur les animaux que les traficants y feraient passer. Ce port fut longtemps la voie la plus fréquentée de la Haute-Garonne entre la France et l'Espagne. Mais peu à peu par suite de son mauvais entretien, de la rapidité de ses pentes continuellement bouleversées par les avalanches, il fut abandonné pour celui plus long, mais moins pénible de Vénasque.

Du haut du *port de la Glère* la vue est assez bornée. On n'aperçoit qu'une partie très restreinte du revers occidental des Monts Maudits : les pics d'Albe et d'Estatats. Au loin vers le Sud, dans la direction du Val de l'Esera, un sommet conique assez élevé, le *Gallinero* (2750 mètres) se détache vivement sur le bleu du ciel. Au Sud-Ouest un piton sans nom connu masque les Aiguilles d'Es Thaouas et le Mail Pintrat, dont nous aurons à reparler. Quant au pic Sacroux, il est encore invisible un éperon de la crête frontière le cache complètement.

D'ici quelques minutes de facile descente sur le revers espagnol par le sentier muletier, encore praticable sur ce côté, vous amènent au petit *lac de Gorgutes* (2250 mèt.), d'où le regard embrasse un plus vastes horizon. Il est cependant loin de valoir celui que peut offrir la terrasse de Penna Blanca ou le Sacroux.

Pour revenir du *Port de la Glère*, il est plusieurs itinéraires. Le premier consiste à reprendre le sentier que l'on vient de gravir. Le second, plus intéressant, en passant par le pic Sacroux, ramène le touriste dans la vallée du Lys ou le Val de Bounéou par le Port Vieux au Sud du Sacroux. Il existe un troisième itinéraire. Beau-

Digitized by Google

coup plus long que les précédents, il oblige à coucher à la maisonnette de Cabellud ou à l'Hospice de France, si l'on n'a pas une voiture à vous attendre à ce dernier point. Il consiste à suivre très haut (de l'Ouest à l'Est) les flancs méridionaux de la crête frontière franco-aragonaise, en se maintenant sur une ligne à peu près horizontale, et gagner *Penna Blanca*. Cette traversée nécessite l'emploi d'un bon guide, car pris par le brouillard, on aurait, peut-être de la peine à s'en tirer facilement à moins de bien connaître le pays.

Horaire (sans haltes). — Aller 5 h. 25 minutes,

De Luchon au pont de Ravi.	1 h.	00 min.
Du pont de Ravi à la maison du Prat de Jouéou. . .		45 min.
De cette maison à la Cascade des Demoiselles. . .		15 min.
De la Cascade au gouffre Maleplatte.		15 min.
De ce gouffre à la bifurcation Es Bas-la Glère en forêt.		45 min.
De ce point à la passerelle des Pales d'André. . . .		10 min.
De cette passerelle à l'entrée du Cirque de la Glère. .		15 min.
Du Cirque de la Glère au port de la Glère	2 h.	10 min.

Retour (sans haltes) : 4 h. 05 minutes

(Du port de la Glère au Cirque de la Glère) :	1 h.	35 min.
Du Cirque à la Cascade des Demoiselles.		55 min.
De la Cascade au pont de Ravi.		45 min.
Du pont de Ravi à Luchon.		50 min.

Botanique

Sibbaldia procumbens, L.
Leucanthemum alpinum, Lam.
Saxifraga aizoides, L.
« exarata, Willd.
« oppositifolia, L.
« aizoon, Jq.
Epilobium spicatum, Lam.
Spirea aruncus, L.
Soldanella alpina, L.
Senecio Tournefortii, Lap.
Ramondia pyrenaica, Rich.
Polypodium rhœticum, L.
Aspidium lonchitis, Su.
Alchemilla alpina, L.
Galeopsis Filholiana.
Leoutodon pyrenaicus, Gouan.
Ribes alpinum, L,
Molopospernum cicutarium, D. C.
Aconitum anthora, L.
Carex sempervirens, Willd.
Luzula pediformis, D. C.
Crepis pygmea, L.

(A suivre)

Maurice GOURDON.

Digitized by Google

Faune fossile du Pont de Gouërris

à LESPUGUE

L'exploitation de la roche calcaire de Lespugue, entreprise par M. Laurenties, a mis à jour, en 1923, sur la rive gauche de la Save et à quelques mètres en amont du pont de Gouërris, une fente rocheuse comblée par une argile rouge compacte qui, à sa partie inférieure, à quelques mètres au-dessus de la rivière, renfermait d'assez nombreux ossements.

Prévenu de cette découverte grâce au chef de l'exploitation de M. Laurenties, que je remercie ici de son obligeance, j'ai pu recueillir une partie de cette faune, avec le concours de M. l'abbé Breuil, qui se trouvait à cette époque (août 1923) à Lespugue pour visiter mes fouilles préhistoriques. L'étude de ces fossiles fait l'objet de la présente note.

Nature du gisement

Le massif de calcaire danien, dit lithographique, de Lespugue et de Montmaurin est constitué par une roche blanche ou jaunâtre, compacte, très dure, cristalline par places, qui s'étend sur une longueur de près de 5 kilomètres. Cette formation passe sous le village de Lespugue et arrive à peu de distance du village de Montmaurin. Elle est composée de grandes plaques redressées, formant des couches presque verticales ; c'est au fond d'une fracture transversale de ces couches que coule la Save entre Lespugue et Montmaurin. Ce terrain disloqué est creusé de fissures et de cavités, agrandies par l'infiltration des eaux pluviales et dont les dimensions sont très variables, depuis les grottes comme celle de Bacuran qui mesure plusieurs mètres de profondeur jusqu'à de simples fentes de quel-

Digitized by Google

ques centimètres de largeur [1]. Recouvertes par les argiles à galets roulés de quartzite du Lannemezan (haute terrasse de la Garonne), ces fissurations de la roche n'apparaissent que sur les pentes dénudées par le creusement de la Save et de la Seygouade ou à l'occasion de dénudations artificielles du massif calcaire.

C'est précisément ce qui s'est produit près du pont de Gouërris, où l'enlèvement progressif de la roche a amené la découverte d'une fissure verticale, se prolongeant en haut jusqu'à la surface du sol, large de 50 à 60 centimètres environ et s'élargissant progressivement en bas jusqu'à former, au niveau du chemin d'exploitation qui remonte la rive gauche de la Save, une cavité hémisphérique de 2 à 3 mètres carrés environ de superficie. Cette cavité, remplie par l'argile de ruissellement du plateau supérieur, renfermait les ossements, « emballés », suivant l'expression des géologues, dans ce remplissage. Les ossements gisaient à plusieurs niveaux : plus nombreux au fond de la cavité, au niveau du chemin, ils se montraient aussi dans la cheminée d'accès. Ils provenaient donc du plateau d'où ils avaient été entraînés par le ruissellement dans la fissure. Ce transport avait été peu étendu, les os étant à peine roulés ; nous n'avons pu atteindre le fond de la cavité rocheuse, car il eût fallu descendre au-dessous du chemin d'exploitation, que nous ne pouvions supprimer, mais nous n'avons plus trouvé d'ossements à partir du niveau du sentier, ce qui nous fit penser que le fond de la cavité rocheuse ne devait point être éloigné.

Remarquons que la formation de ce gisement est analogue à celle du gisement de Montmaurin, étudié par M. Boule et par nous-même [2]. Mais, à Montmaurin, les os font partie d'une brèche extrêmement dure où ils sont cimentés par des infiltrations calcaires, alors qu'à Gouërris ils étaient libres dans une argile humide et compacte,

1. Cf. A. Leymerie. Description géologique et paléontologique des Pyrénées de la Haute-Garonne. Toulouse, E. Privat, 1881, in-8°, p. 636.

2. M. Boule. La caverne de Montmaurin. *L'Anthropologie*, t. xiii, 1902, p. 305.
R. de Saint-Périer. Nouvelles recherches dans la caverne de Montmaurin. *L'Anthropologie*, t. xxxii, 1922, p. 193.

Digitized by Google

mais nullement calcifiée. Ce fait tient, comme nous le verrons, aux âges différents de ces deux remplissages, celui de Gouërris étant infiniment moins ancien que celui de Montmaurin.

Etude de la faune

Les os que nous avons recueillis sont, pour la plupart, fragmentés et rongés, mais aucun n'est fendu longitudinalement et l'absence de silex et de toute trace de foyer permet d'écarter l'hypothèse d'une station d'origine humaine. Il s'agit certainement d'os mâchés par des carnivores, très probablement par les Hyènes.

Voici la liste des espèces que nous avons pu déterminer :

Equus caballus L. — Le Cheval est représenté par des dents et des os des membres, incomplets. On peut voir, cependant, grâce à deux métatarsiens dont l'extrémité inférieure seule est absente qu'il s'agit d'une forme de taille moyenne, plus grêle que nos grandes races actuelles (percherons et boulonnais). D'autre part, les caractères des dents sont ceux du Cheval moderne et permettent d'éliminer l'*Equus stenonis* et ses variétés de la fin du pliocène, que nous avions observé à Montmaurin. Il s'agit donc d'un Cheval actuel, moins développé que la variété *robustus* de l'*Equus stenonis*. dont on trouve encore quelques caractères chez les Chevaux du début de l'ère quaternaire.

Cervus megaceros. Hart. — Une mandibule gauche, dépourvue de sa branche montante, (fig. 1) a appartenu

Fig. 1. — Mandibule gauche de *Cervus megaceros* (1/3 de grand. nat.)

Digitized by Google

à un Cerf de très grande taille. Ses dimensions dépassent celles des mandibules des plus gros Cerfs élaphes de Grimaldi, gisement dans lequel les Cerfs sont pourtant énormes [1]. Cette mandibule est aussi plus convexe sur ses faces latérales que celle de *Cervus elaphus*, et son contour est presque demi-circulaire, alors qu'il forme une ellipse très allongée chez le Cerf commun. Ce caractère permet de l'attribuer au grand *Cervus megaceros*, ainsi que ses seules dimensions le faisaient déjà pressentir. Notre mandibule se rapproche tout-à-fait des pièces semblables du gisement de Cindré (Allier) auxquelles je l'ai comparée (coll. de la galerie de Paléontologie du Museum d'hist. nat. de Paris, n° 1870-19). Elle est de même style, mais plus réduite, dans toutes ses proportions, que les mandibules de *Cervus megaceros* des tourbières d'Irlande de la même collection. Notre pièce se rapproche donc plus de *Cervus megaceros* de France que de la forme irlandaise ; peut-être a-t-il existé plusieurs variétés de ce grand Cervidé, encore peu distinguées les unes des autres.

On sait que le *Cervus megaceros* a été signalé souvent dans notre quaternaire et que l'Homme en a apporté parfois des ossements dans les grottes qu'il habitait. On n'en connaît qu'une gravure signalée récemment par M. l'abbé Breuil [2] et fort schématique.

Cervus elaphus. L. — C'est au Cerf commun ou Cerf élaphe qu'il faut rapporter une base de bois de mue, dont les deux andouillers basilaires sont dirigés en avant, comme chez le Renne. Mais cette disposition ne peut être attribuée qu'à une de ces anomalies des bois fréquentes chez le Cerf élaphe. En effet, la couronne du bois porte un cercle de pierrures qu'on n'observe jamais chez le Renne et la base est canaliculée comme chez *Cervus elaphus*.

1. *Ibid.* pl. XXIV.

2. H. Breuil. Nouvelles figurations humaines de la Caverne de David à Cabrerets (Lot), *Revue anthropologique*, 1924, p. 166, fig. 1.

Digitized by Google

Une autre base d'un bois du côté droit, également de mue, (fig. 2) de la dimension d'un bois de gros Cerf dix-cors actuel, a été rongée par les Hyènes dont les dents ont imprimé à la face postérieure des sillons profonds et parallèles.

Fig. 2. — Bois de *Cervus elaphus* rongé par les Hyènes (2/3 de grand. nat.)

Enfin, des dents et une base d'humérus, de proportions très robustes, doivent être également attribuées au Cerf élaphe.

On sait que cet animal, commun depuis le début du quaternaire jusqu'à l'époque actuelle, atteignait, aux temps paléolithiques, une taille beaucoup plus considérable que de nos jours. Cette robustesse a fait trop souvent donner à des ossements recueillis dans les fouilles le nom de *Cervus megaceros*, alors qu'il s'agissait seulement de très gros Cerfs élaphes.

Bos taurus L., race *primigenius* Boj. et *Bison priscus* Boj. — On sait combien il est difficile de distinguer l'un de l'autre les deux grands Bovidés quaternaires en l'absence de crânes ou tout au moins de chevilles osseuses des cornes. La fente du pont de Gouërris nous a livré des dents, une vertèbre et quelques os fragmentés de Bœufs qui peuvent appartenir aussi bien à l'Urus ou grand Bœuf primitif qu'à l'Aurochs ou Bison. Cependant j'attribuerai plus volontiers à *Bos primigenius* un atlas énorme dont les dimensions correspondent assez exactement aux dimensions de vertèbres semblables du quarternaire de

Digitized by Google

Russie, publiées par Mme Paulow [1]. De même, une molaire supérieure est moins quadratique que ne le sont d'ordinaire les molaires de Bison et se rapporterait également à l'Urus. Le Bison peut être représenté par des phalanges, un calcaneum, une extrémité inférieure d'humérus. Mais la distinction spécifique de ces Bovidés, aussi abondants l'un que l'autre au quaternaire [2], est, je le répète, presque impossible, lorsqu'on ne possède pas les pièces osseuses caractéristiques.

Ursus arctos L. — Deux molaires et cinq incisives d'Ours ne peuvent être attribuées à l'Ours des cavernes, même à la variété *minor* de cet animal. Les molaires sont non seulement plus réduites dans toutes leurs dimensions, mais leur émail est aussi moins plissé que chez *Ursus spelaeus*, dont les dents sont les plus spécialisées de tous les Ours. Il faut rapporter notre spécimen à l'Ours brun (*Ursus arctos*) que l'on trouve représenté dès le quaternaire inférieur par de petites formes (*Ursus prearctos* de certains auteurs) et qui a survécu, jusqu'à nos jours, à son grand commensal des cavernes.

L'Ours brun est beaucoup plus rare dans les gisements quaternaires (grottes et cavernes) que *Ursus spelaeus*, sans doute parce qu'il était chassé des sombres retraites où s'abritait le grand Ours par son redoutable parent, qui atteignait, on le sait, les dimensions d'un de nos Bœufs de taille moyenne.

Hyaena crocuta. Zimm. var. *spelaea*. — Deux prémolaires et trois incisives ainsi qu'un cubitus fragmenté ont appartenu à une Hyène de très grande taille. L'épaisseur considérable des prémolaires nous permet de les rapporter à l'Hyène des cavernes si fréquente dans tout le quaternaire et dont l'Hyène tachetée actuelle n'est que le descendant amoindri.

Je rappellerai que la brèche de Montmaurin renfermait

1. Paulow (Marie). Etude sur l'histoire paléontologique des Ongulés. IX. Séléno dontes post-tertiaires de la Russie. *Mém. de l'Académie impériale des Sciences de St-Pétersbourg*, VIII Sie, vol. XX, n° 1, pl. V, fig 11.

2. M. Boule. Les grottes de Grimaldi. Paléontologie, p. 232.

Digitized by Google

une Hyène beaucoup plus rare, *Hyaena brunnea*, qui se distingue par ses caractères dentaires de notre Hyène des cavernes de Lespugue.

Canis lupus L. — Une mandibule droite de Canidé se rapporte à un Loup typique, de fortes proportions, mais qui n'excède pas la taille des Loups de Gargas [1]. Comme tous les animaux de l'époque quaternaire, le Loup atteignait alors une plus grande taille que de nos jours.

Vulpes vulgaris Briss. — Une mandibule et quelques os fragmentés des membres de Renard ne se distinguent guère de pièces semblables du Renard actuel. Le Renard quaternaire était plus haut sur pattes que le Renard moderne, caractère que montrent bien les os complets des membres que j'ai recueillis dans les gisements humains de plusieurs grottes de Lespugue.

Felis ocreata Gmelin. — Une mandibule gauche de de Chat (fig. 3.) se distingue par quelques caractères, que nous allons analyser, du *Felis catus ferus* L. ou Chat sauvage qui vit encore de nos jours dans quelques forêts de France, notamment dans les Pyrénées.

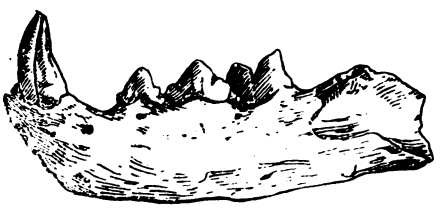

Fig. 3. — Mandibule gauche de *Felis ocreata* (grand. nat.)

La mandibule de Gouërris montre des proportions plus grandes que celles du Chat sauvage d'Europe. La longueur totale des molaires inférieures atteint 24 mm. alors qu'elle n'est que de 18 mm. 8 à 22 mm. 4 chez le Chat d'Europe et de 22 mm. 4 à 23 mm. 6 chez le Chat sauvage d'Espagne [2]. La carnassière inférieure est plus allongée, de forme plus rectangulaire que chez le Chat d'Europe et se rapproche ainsi du Chat sauvage d'Afrique (*Felis ocreata* Gmelin.)

1. A. Gaudry et M. Boule. Matériaux pour l'hist. des temps quatern. 4e fasc., Paris, Savy, 1892, in-4°, p. 123.
2. Boule. loc. cit. p. 279,

Digitized by Google

J'ai comparé notre mandibule aux pièces semblables de Grimaldi [1] ; elle est absolument comparable avec des proportions encore un peu plus fortes.

Je pense donc que cette mandibule se rapporte au Chat sauvage d'Afrique que l'on a signalé dans quelques gisements quaternaires d'Europe et qui, pour certains auteurs, serait une des souches de notre Chat domestique.

Mollusques. Helix nemoralis L. — Plusieurs coquilles d'*Helix* ont été recueillies dans l'argile avec les ossements. Il s'agit certainement d'individus contemporains des os, car leur degré de fossilisation est fort semblable et des *Helix* modernes ne pénètrent guère au-delà de 0 m. 40 dans le sol lors de leur enfouissement hivernal. Nos exemplaires gisaient à plus de 3 m. de profondeur du sol superficiel.

Seize de ces coquilles doivent être rapportées à l'*Helix nemoralis* L., espèce encore très commune dans toute la France, sauf dans le sud où elle se cantonne le long des cours d'eau, car elle craint la chaleur excessive et la sécheresse.

Helix lapicida L. — Deux coquilles appartiennent à l'*Helix lapicida*, que l'on connaît déjà en France au quaternaire inférieur.

Hyalinia (Politu) nitens Gmel. — Une coquille se rapporte à ce petit Mollusque terrestre encore commun partout.

Ces Mollusques indiquent un climat plutôt froid et humide et non chaud et sec comme le climat méditerranéen.

Conclusions

La faune du pont de Gouërris que nous venons d'étudier renferme la plupart des espèces du quaternaire moyen et rentre dans la série des faunes dites *froides* qui caractérisent cette période géologique. Il est vrai que le Renne y fait défaut, mais nous n'y trouvons non plus

1. *Ibid.* pl. XXXIII, fig. 5 et 6.

Digitized by Google

aucune des formes dites *chaudes* (Hippopotame, Eléphant antique, Rhinoceros de Merck, etc,) qui sont les éléments principaux des gisements du début du quaternaire.

Par sa composition, aussi bien que par ses conditions de gisement, cette faune appartient à l'âge du deuxième remplissage des cavernes, époque du dépôt des argiles à blocaux qui ont abrasé le premier remplissage à faune chaude des cavités rocheuses. Ainsi, son âge le placerait, si nous envisageons les divisions archéologiques du quaternaire, vers le moustérien final ou l'aurignacien, encore qu'il n'y ait pas ici de contrôle archéologique, puisque le gisement ne renfermait aucun apport humain.

Nous voyons donc que le gisement du pont de Gouërris est très postérieur à la brèche de Montmaurin, dont le remplissage à faune chaude date du début du quaternaire et renfermait encore des témoins attardés du pliocène (*Machairodus, Equus* du type *stenonis*, etc.)

L'intérêt de ce petit gisement est de nous avoir montré quelques détails particuliers : la présence d'*Ursus arctos*, plus rare qu'*Ursus spelaeus* à cet âge, et celle de *Felis ocreata*, déjà connu à Grimaldi, mais dont les stations en France sont peu fréquentes et par là même méritent d'être signalées.

René de Saint-Périer.

Morigny, le 18 mai 1925.

Digitized by Google

LES DECOUVERTES
GALLO-ROMAINES DE LUCHON
au XVIIIe siècle

Etude d'après des documents inédits

La découverte des Thermes gallo-romains de Bagnères-de-Luchon, ne date que de 1805 et de 1846-48 ; mais bien avant, et dès le XVIIIe siècle des travaux entrepris aux abords des sources permirent de fixer l'origine-gallo-romaine de notre ville.

Les premières fouilles remonteraient à 1736, s'il faut en croire le témoignage de l'abbé Bordages, curé d'Estancarbon en Comminges. En note d'un poëme intitulé " la Nymphe de Luchon " [1] et dédié à " Madame la comtesse de Brionne, aux eaux de Luchon le mois de septembre 1766 " cet ecclésiastique déclare :

« En creusant la terre où sont aujourd'hui les bains de La Salle, » on trouva des monuments qui ne permettent pas de douter que » ces bains ne fussent connus des Romains. J'y vis il y a trente ans » plusieurs petites colonnes à quatre faces, d'un marbre blanchâtre » et grossier, avec des inscriptions aux Nymphes dont on pouvait » en lire quelques unes, et toutes terminées par quatre lettres » majuscules dont le nom m'a passé. J'y vis encore un buste sur son » piédestal de la même matière, bien entier, avec cette inscription : » CLAUDIUS RUFFUS, et plusieurs autres pièces d'un marbre » noirâtre dont je ne connus point la destination. »

Le brave curé était peut-être un médiocre poète, mais il était à coup sûr un bien mauvais épigraphiste. Son témoignage ne peut nous être extrêmement précieux. Ses déclarations sont vagues, elles indiquent toutefois des fouilles aux environs de 1736, et lorsqu'il fournit une précision il arrive qu'elle est controuvée. Le marbre *Claudius Ruffus* ne fut certainement jamais le piédestal d'un buste — si buste il y eut — mais bien un autel votif aujourd'hui très connu et en vérité trouvé dans les anciens Thermes de Luchon. Il a du reste fort bien pu être utilisé comme piédestal.

1. Abbé Bordages, curé d'Estancarbon, diocèse de Comminges : *Mes Ennuis*, publiés à Toulouse, chez Robert, en 1787.

Digitized by Google

En 1762, secondes fouilles exécutées par l'intendant d'Etigny, en présence de son supérieur hiérarchique, le maréchal duc de Richelieu, présidant pour le roi des Etats du Nébouzan. Le grand autel votif dédié aux Nymphes et conservé encore à Luchon fut la pièce la plus importante de ces découvertes.

En 1766, année particulièrement brillante aux eaux de Luchon, troisième série de travaux.

Par le marquis d'Orbessan, président à Mortier au Parlement de Toulouse, nous savons que :

« Mesdames de Brionne et de Ligne, princesses aussi recommandables par leur connoissances que par les rares qualités de leur » cœur, ayant été cette année (1766) faire un voyage à Bagnères-de-» Luchon, ont cherché à découvrir les sources connues des Romains. » M. Richard médecin consultant du Roi, envoyé sur les lieux pour » examiner les qualités de ces bains et de leurs eaux, après quelques fouilles, a retrouvé les anciennes sources et quelques inscriptions sur des marbres... ? [1] »

Nous savons donc que les recherches furent fructueuses : un procès-verbal fut dressé, consignant exactement le détail des objets trouvés, or ce procès-verbal ne fut jamais publié en entier. Dans son ouvrage sur les *Inscriptions des Pyrénées* (page 416), Julien Sacaze écrivait :

« Le procès-verbal et l'inventaire des fouilles de l'année 1764 [2] » que l'on devrait conserver dans les archives de la ville de Luchon, » était encore en 1880 entre les mains de M. Chambert, l'architecte » des Thermes actuels ; je me suis vainement adressé à M. Chambert pour obtenir communication de ce document. »

Julien Sacaze avait raison : comment un document aussi précieux pour l'histoire ancienne de notre ville était-il tombé entre les mains de M. Chambert ? On le devine sans peine, étant donné que cet architecte avait été chargé d'édifier les Thermes de 1848, et qu'il avait eu par conséquent à sa disposition les documents de la Mairie intéressant l'ancien établissement romain. En sa qualité de membre de la Société Archéologique du Midi de la France, les vieux papiers devaient fixer son attention autant que les vieilles pierres, et il savait s'en assurer la conversation.

Il nous sera permis en passant de regretter que l'homme qui avait montré une louable activité en ce qui concerne les fouilles de Martres-Tolosanes, en 1842, n'ait pas eu l'idée de conserver les piscines romaines qu'il retrouva intactes dans leurs beaux parements de

1. Mis. d'Orbessan. *Mélanges historiques*, 1768, tome II, page 295.

2. Erreur de date ; tout concorde pour établir que les dites fouilles sont de deux années postérieures, 1766 au lieu de 1764.

Digitized by Google

marbre blanc [1] avec les gradins circulaires qui les bordaient et qu'il sacrifia délibérément pour construire les salles 3 et 4 de l'Etablissement de bains actuel. Cela eut nécessité, en cours d'exécution, un remaniement partiel de son plan, mais vraiment cette peine ne valait-elle pas le plaisir de faire baigner au XIXe et au XXe siècle les malades dans les mêmes piscines où, deux mille ans plus tôt, Fabia Festa, et Secundinus fils de Verecundius venaient demander au dieu Ilixo le soulagement de leurs maux ?

M. Chambert qui, pour des raisons que nous ne rechercherons pas, refusait au luchonnais Julien Sacaze la communication de ce document, n'avait pas toujours été aussi avare de ce qu'il estimait être devenu son bien. Le 2 septembre 1859, deux ans après l'inauguration officielle des nouveaux Thermes, M. E. Chambert prêtait au baron de Lassus trois manuscrits de la fin du XVIIIe siècle sur les marbres antiques et inscriptions trouvés à Bagnères-de-Luchon. Le baron de Lassus en prit une copie et c'est le *vidimus* de ces documents que, grâce à l'obligeance du regretté baron Bertrand de Lassus, nous reproduisons ici in extenso.

Le premier de ces manuscrits est le fameux procès-verbal des découvertes de 1766, document aujourd'hui égaré et dont voici le texte complet :

Procès-verbal du 8 septembre 1766 pour la conservation de vingt-quatre morceaux de marbre dont quatre avec inscriptions trouvés à Bagnères-de-Luchon.

« Aujourd'hui huitième du mois de septembre mil sept cent soi-
» xante-et-six, Nous Mellis, Commandant de la Ville de Bagnères-
» de-Luchon, nous nous serions transportés au creux que Monsieur
» Richard, inspecteur général des hopitaux militaires du Royaume,
» a fait pour découvrir une fontaine minérale entre les bains de la
» dite ville et celui du prétendu de Lassalle, le dit inspecteur étant
» autorisé à l'effet de ladite recherche où il se serait trouvé, parmi
» les terres mobiles qu'on a tiré, *(sic)* vingt-et-quatre pierres ou mor-
» ceaux de marbre blanc sur les quatre faces des quelles il s'y est
» trouvé des inscriptions latines : savoir sur l'une qui a été retirée
» par Mr l'évêque de Commenge [2] l'inscription cy après :

NYMP
C+ V+ O P T
TATVS

1. Nous avons pu retrouver récemment quelques fragments de ces revêtements de marbre. Ils sont de marbre blanc veiné de gris, leur taille est d'une extrême finesse. Ces fragments ainsi que des tuiles romaines provenant des anciens Thermes romains, sont maintenant déposés au Musée Julien Sacaze.

2. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavy.

Digitized by Google

» et la seconde par Mr Richard, inscrite ainsi

L I X O N I
D E O
F A B F E ˢ T A
V. S. L. M.

» Les autres pierres ou morceaux nous les avons remis entre les » mains du sieur Pailhès, premier échevin de la présente ville de » Bagnères-de-Luchon, parmi le nombre des quelles vingt-et-deux, » sont les autres deux inscrites comme suit, les autres caractères » ne pouvant être distingués :

N Y M P H I
E B E L C : : : : :
F A R : : : :

» et finalement la quatrième de celle où se trouvent les caractères » sont côme apert cy dessous

A N C I L L A
V. S. L. M.

» Les quelles vingt-et-deux pierres, nous Mellis, commandant, » enjoignons au dit Pailhès d'en être bien asseuré et d'en empêcher » l'égarement, afin qu'il puisse les représenter lorsqu'il en sera » requis par Nous, ou autres de ce ayant droit, et lui avons fait » double dont l'un lui a été remis, en foy de ce me suis signé avec » ledit sieur Pailhès, le susdit jour et an que dessus.

» Signé : Mellis, Pailhès, premier échevin
Julien Rey, consul. »

Le sieur Pailhès et ses successeurs furent si bien « asseurés » de ces vingt-deux pierres qu'il n'en subsiste plus aucune à Bagnères-de-Luchon. La première fut emportée par l'évêque de Comminges à son château épiscopal d'Alan. C'est dans ce village qu'en 1860 Victor Cazes la découvrit, près d'une fontaine ; il la crut tout d'abord inédite. Dumège la publia en 1862 *Archéologie Pyrénéenne*, t. III. p. 396. Le marbre fut ensuite acquis par M. d'Agos. A la vente de cette importante collection, il passa à Tarbes, chez M. de Gestas qui en est actuellement possesseur.

L'inscription doit se lire ainsi :

Nymp(his) C(aius) V(alerius) Optatus V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)

Aux Nymphes, Caius Valerius Optatus, avec une juste reconnaissance en accomplissement d'un vœu.

A signaler la curieuse répétition du *t* dans Optat*t*us, faute évidente du lapicide peu instruit. (Julien Sacaze, op. cit. nº 336).

Le second autel votif fut emporté par l'abbé Seguin, chanoine de

Digitized by Google

Chartres, venu dans les Pyrénées avec le Prince de Lambec (d'Orbessan, op. cit.) Il fut ensuite acquis par l'abbé de Tessan, grand vicaire de l'évêque de Lectoure, amateur d'antiquités. (Laboulinière, itinéraire, III, p. 164) Vendu en 1819, il devint la propriété de M. Provost de Besles, puis de son gendre M. Ledicte-Duffos, président du tribunal civil de Clermont qui, en 1855, en fit don au musée de la ville de Beauvais.

L'inscription de cet autel du plus haut intérêt pour l'histoire ancienne de Bagnères-de-Luchon, a donné lieu à diverses lectures, (d'Orbessan, Castillon, d'Agos, etc.). Julien Sacaze (n° 321) semble avoir donné la lecture définitive :

Ilixoni deo Fab(ia) Festa V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)

Au dieu Ilixon, Fabia Festa etc...

Le troisième fut longtemps conservé dans le cabinet de M. de Montégut. Il passa ensuite au Musée de Toulouse. Il est publié par Julien Sacaze sous le n° 330 et la lecture aujourd'hui admise est la suivante :

Nymphi(s) Ebelo (?) Fabius T f(ilius) V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)

Aux Nymphes Ebelo (?) Fabius fils de Tiberius (?) etc..

Cette inscription quelque peu différente dans sa lecture complète de celle reproduite dans le procès verbal de 1766 contient avec Ebelo un nom assez énigmatique sur lequel Julien Sacaze lui-même ne s'est pas prononcé formellement ; un éclat du marbre rend la lecture difficile.

Le quatrième marbre enfin a complètement disparu ; on n'en retrouve plus la moindre trace. Les vingt autres anonymes se sont également évanouis. Peut être est ce l'un deux, ou un de ceux trouvés en 1762, qui a été offert par M. Marcel Pène à la *Société Julien Sacaze* pour son Musée. Cet autel votif [1] était depuis fort longtemps encastré dans la maison de M. Pène et c'est justement à cet endroit que s'élevait jadis la maison de Jacques Barrau, maitre en chirurgie, receveur syndic des biens patrimoniaux de la ville, qui était devenu en 1754 fermier des Sources En supposant que ce marbre, certainement trouvé dans les anciens Thermes romains, soit un des vingt cités dans le procès-verbal qui nous intéresse, il en manquerait encore dix-neuf.

Sous les numéros 268-270-271-272, et sous l'indication d'origine " Thermes romains de Bagnères-de-Luchon ", le Musée de Toulouse conserve quatre autels anépigraphiques dont toutes les faces sont

1 Sous le titre ; Quelques inscriptions et monuments inédits gallo-romains de la région de Bagnères-de-Luchon, nous avons communiqué, en collaboratiou avec M. Raymond Lizop, cet autel votif ainsi que quelques autres, à la Société Archéologique du Midi de la France (séance du 6 mai 1924.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

usées et ravagées par les eaux qui y ont même produit de profondes dépressions. Sur l'un d'eux on distingue des traces de lettres indéterminées. Notre Musée luchonnais possède lui aussi depuis peu cinq importants fragments d'autels votifs retrouvés par nous dans les combles de l'Etablissement de bains actuels. Ceux-ci furent sans doute déposés là vers 1855 ; ils ont dû être découverts lors de la destruction des Thermes romains pour l'établissement des fondations de l'édifice actuel.

***

Le deuxième manuscrit dont le baron de Lassus a conservé un *vidimus* mentionne ces mêmes quatre inscriptions. Nous n'en avons qu'un fragment sans date On y trouve un essai naïf d'interprétation des abréviations du texte. Le voici tel qu'il a été conservé ;

« Parmi une vingtaine de pierres de marbre blanc de la même » forme que les précédentes qu'on a déterré *(sic)* dans les fouilles » que M. Richard a fait faire au mois d'août 1766, on en voit quatre » qui portent les inscriptions suivantes :

N° 1
LIXONI
DEO
FABFESTA
V. S. L. M.

« La première lettre de cette inscription n'est pas bien distincte. » Elle semble être une L ; dans ce cas on lirait : *Lixoni deo Fabia* » *Festa votum solvit libero munere* ou *liberato morbo,* en suppo- » sant une apothéose des eaux de Luchon.

N° 2
NYMP
C+V+OPT
TATUS
V. S. L. M.

« M. l'évêque de Commenge lit : *Nymphis Convenarum vallium* » *optatus* etc...

N° 3
NIMPI ::
EBELO ::::
FAR ::::
V. S. L. ::

« Personne ne peut donner ici une explication suffisante de cette » inscription.

« Un fragment ou base d'une petite pyramide ou autel votif où » l'on lit assez distinctement

ANCILLA
V. S. L. M.

« C'est vraisemblablement la servante ou femme de chambre de

Digitized by Google

» quelque illustre dame romaine. On ne peut rien distinguer dans la » plupart des autres pierres parce que leur superficie est rongée par » l'humidité des sources et de la terre qui les couvroit. »

L'autel de M. Pène donne bien cette impression d'érosion par les eaux sulfureuses ; à peine avons nous pu découvrir trois lettres .. L V N .. ce qui nous a fait supposer une dédicace au dieu *Ilunnus*.

Le troisième manuscrit, rédigé postérieurement aux autres, est beaucoup plus explicite. On y sent plus qu'un froid procès-verbal mais bien plutôt un travail scientifique et nous pensons que c'est le manuscrit de l'abbé Morillon de Larboust, dont parle Ernest Lambron. En voici le texte complet qui ajoute quelques détails aux définitives études de Julien Sacaze.

Mémoire sur les marbres avec des inscriptions latines trouvées aux sources des eaux minérales de Bagnères-de-Luchon.

« Parmi les pierres mentionnées dans l'inventaire qui en fut fait en » 1762 par M. d'Etigny intendant d'Auch, on en voyait une de mar- » bre blanc de trois pieds de hauteur sur 14 à 15 pouces d'épaisseur. » On y lisait assez distinctement les restes de l'inscription sui- » vante [1]

NYMPHIS
AUG
SACRVM

« Ces caractères ne remplissent pas en entier le panneau, ce qui » reste de vide présente des aspérités qui pourroient faire présumer » qu'il y avoit d'autres lettres.

« A la face latérale droite de cette pierre, on voit en bas relief la » figure d'une patère ou bassin et sur la face latérale gauche celle » d'un vase avec une anse.

« Ce marbre avoit été découvert sous les décombres d'une » ancienne chapelle au-dessous de l'hôpital des bains. Elle servoit » de support à la table de l'autel. Il est évident qu'elle n'avoit pas eu » primitivement cette destination et qu'elle est vraisemblablement » antérieure à l'établissement de la religion chrétienne dans cette » partie des Gaules ; mais que y ayant été transportée dans un temps » postérieur, la piété des chrétiens a voulu conserver ce monument » du paganisme au culte du vrai Dieu.

1. Cet autel votif se trouve actuellement dans le Hall des Thermes de Luchon. (Musée Julien Sacaze)

Digitized by Google

« On voit encore à Bagnères-de-Luchon cette pierre ainsi que la » suivante qui est aussi de marbre blanc. Celle-ci a deux pieds de » hauteur sur environ treize pouces de largeur et sur neuf pouces » d'épaisseur, avec cette inscription [1]

NYMPHIS
CRUFONI ::
DEXTER ::
V. S. L. M.

« On distingue la figure d'une pâtère ou bassin en bas relief sur la » face latérale droite de ce marbre et celle d'un vase avec une anse » à la face gauche. Les petits points marquent la défection de l'ins- » cription.

« On voyoit en 1762 à Bagnères-de-Luchon, une autre pierre de » marbre blanc d'environ deux pieds trois pouces de hauteur sur » quinze pouces de largeur et dix pouces d'épaisseur à sa base avec » l'inscription suivante [2]

NYMPHIS
TCLAVDIVS
RUFVS
V. S. L. M.

« On voyoit les restes d'un vase en bas relief à la face latérale » gauche de cette pierre.

» Il y avoit un autre marbre blanc de dix-et-neuf pouces de hau- » teur sur près de onze pouces de largeur et sur six pouces et demi » d'épaisseur, portant cette inscription [3]

NYMPHI
AUG
VALRIA
HELLAS
. . . . . .
V. S. L. M.

« Plus une autre pierre de quinze à seize pouces de hauteur sur

1. Cet autel également cité par d'Orbessan se trouvait d'après Dumège (op cit. III p. 393 au Musée d'Auch. Il n'y a pas été retrouvé.

2. C'est cet autel que l'abbé Bordages dut prendre pour un socle de statue. Il est aujourd'hui exilé loin de nos montagnes, au château de Vézenobres dans le Gard dans la collection du marquis de Calvière dont il fait partie depuis plus de cent ans.

3. Ce marbre fut publié par d'Orbessan (III, p. 294) — l'abbé Bertrand l'aurait emporté de Luchon après les fouilles. En 1808 il passa dans le cabinet de l'Académie de Toulouse et de là au Musée de cette ville. Il s'y trouve encore non inventorié et sans indication du lieu d'origine.

Digitized by Google

» environ dix-huit pouces de largeur et six à sept pouces d'épais-
» seur, portant l'inscription suivante [1]

NYMPHS
CASSIA
TOVTA
SEGVSIA
V. S. L. M.

« On y voyoit neuf à dix autres pierres [2] de marbre blanc qui
» avoient la même forme que les précédentes dont les inscriptions
» étoient rongées par les injures du temps, comme il paroissoit par
» leur surface raboteuses et inégales, parmi lesquelles on lisoit dans
» une inscription suivante [3]

NVMIN
MANV
SACRA
RVTA ::
V. S. L. M.

« On y voyoit en même temps deux autres pierres de marbre d'un
» moindre volume qui furent portées chez M. de Saint-Amans de
» l'Académie des Sciences, Inscriptions et belles Lettres de Tou-
» louse et qui depuis sa mort ont passé dans le cabinet de M. le pré-
» sident d'Orbessan dans la même ville.

» L'une de ces deux inscriptions portoit une dédicace aux monta-
» gnes en ces termes [4]

MONTIBVS
Q. G. AMOR ::
V. S. L. M.

» La seconde portoit l'inscription suivante [5]

NYMPIS
LVCANVS
ETEROTIS
V. S. L. M.

1. Cet autel votif, extrêmement connu, se trouve au Musée de Toulouse où il figure sous le n° 267. Il est important pour l'histoire thermale de Luchon parce qu'il prouve que des gallo-romains de provinces éloignées (les *Segusiavi* habitaient le confluent de la Saône et du Rhône) fréquentaient nos sources sulfureuses.

2. A remarquer que l'auteur parle toujours au passé « on voyait », ce qui indique que déjà quelques années à peine après les fouilles ces divers marbres avaient disparu sans laisser de traces.

3 Actuellement au Musée d'Auch, cette inscription se lit : *Nymphis Manutia Sacra Rutaena votum solvit libens merito.* La dédicante appartenait au peuple des *Ruteni* dont la capitale était *Segodunum*, aujourd'hui Rodez.

4. Cette inscription est une des très rares consacrées aux montagnes déesses. Julien Sacaze n'en signale que 4 sur 468 décrites par lui ; de plus c'est la seule de cette sorte découverte à Luchon. L'inscription est ici mal lue, elle se présente ainsi : *Montibus*

Digitized by Google

» Lorsque Madame la Comtesse de Brionne vint en 1766, avec » Madame la princesse de Ligne, sa tante, aux eaux de Bagnères- » de-Luchon, M. Richard de Hautesierk, premier médecin des » armées du Roi, inspecteur des Hopitaux du Royaume, qui avoit » accompagné ces Dames à Luchon, y fit avec M. Bayen, célèbre chi- » miste de Paris, l'analyse de ces eaux minérales ; et dans les » fouilles qu'ils firent pour découvrir les sources on déterra plu- » sieurs pierres de marbre blanc dont la plupart étoient lacérées » par l'humidité des eaux où elles avoient croupi. Il n'y en avoit » qu'une dont on peut discerner l'inscription qui en étoit singulière- » ment remarquable. Elle portoit : [1]

LIXONI
DEO
FABIA
FESTA
V. S. L. M.

« Cette dernière fut prise par Mr. l'abbé Seguin chanoine de Char- » tres, alors précepteur de M. le Prince de Lambesc qui avoit accom- » pagné à Luchon Mad[e] la Comtesse de Brionne sa mère. »

Ce dernier manuscrit était bien connu du docteur Ernest Lambron qui y emprunta de nombreux détails pour son ouvrage sur Bagnères-de-Luchon et les Pyrénées, publié en 1862.

Comme on a pu s'en rendre compte à la lecture, ces trois documents sont précieux pour l'histoire gallo-romaine des bains de Luchon. Rédigés au moment des fouilles de 1766, ou fort peu après, ils constituent les " authentiques " des découvertes faites alors.

Puisque les événements et les hommes nous ont à peu près dépossédés de tous ces vestiges d'un glorieux passé, il est bon d'en rappeler parfois les origines et de souligner le lien qui les rattache à notre pays [2].

Pierre de GORSSE.

Q (*intus*) G. *Amœnus* v (*otum*) s (*olvit*) ; la fin de la formule dédicatoire (L. M.) n'y figure pas. Cet autel se trouve au Musée d'Auch.

5. Egalement au Musée d'Auch.

1. Au Musée de Beauvais ; cet autel votif a déjà été cité dans le premier manuscrit.

2. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que depuis 1922, et sous l'active impulsion de l'auteur de cet article, un Musée gallo-romain et préhistorique a été créé à Bagnères-de-Luchon. Le Musée Julien Sacaze, dont le fond principal est constitué par l'importante collection du savant épigraphiste luchonnais, s'enrichit chaque jour de dons nouveaux apportant une précieuse contribution à l'histoire ancienne du Comminges.

Digitized by Google

TESTAMENT de PIERRE-RAYMOND II

Comte de Comminges de 1342 à 1375

(Suite)

Et in dicto casu eveniente, quod dicta domina comitissa convolet ad secundas nuptias et contingat convolare et habere liberos masculos ex ipsa et secundo dicto matrimonio nascituros hæredes universales, casu prædicto ipsos substituendo in dicto comitatu Convenarum prout superius est dictum, dictus dominus testator voluit et ordinavit quod terra prædicta Serrerie ipsius domini testatoris et terra prædicta Albigesii ipsi domino testatori pertinenti, ad nobilem et potentem virum dominum Joannem de Armagnaco, vicecomitem, senescallum, nepotem ipsius domini testatoris. Post mortem dictæ dominæ comitissæ et prænominatarum dominarum Margaretæ et helionoris de Convenis, filiarum dicti domini testatoris et dictæ dominæ comitissæ, eius consortis, legitimarum et naturalium et dictorum liberorum earumdem et aliorum liberorum, prout superius est ordinatum et declaratum, pleno jure revertantur absque debato et contradictione quibuscumque ; et ipsum dominum vicecomitem, casu præmisso, in predictis [terris] Serrerie et Albigesii ab hærede universali et aliis hæredibus substitutis modo præmisso hæredem particularem substituendo per omnes suas voluntates eiusque hæredum et ordinum inde perpetuo faciendas. Et in

Digitized by Google

dicto casu et antequam possessionem dictarum terrarum dictus dominus vicecomes recipiat, dictus dominus testator voluit et ordinavit quod ad requestam baronum, nobilium et consulum locorum meliorum dictarum terrarum et in eorum præsentia, dictus dominus vicecomes habeat præstare juramentum supra quatuor Dei Evangelia eius manu propriâ dextra corporaliter tacta de tenendo et complendo omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata, et de tenendo dicta loca dictarum terrarum et gentes eorumdem locorum in eorum franchesiis et libertatibus sicut sunt die præsenti huiusmodi receptionis præsentis testamenti ; et quod dictas gentes locorum prædictarum terrarum defendet ab omnibus subventionibus et subsidiis in casu in quo dominus noster rex franciæ seu eius officiales in prædictis terris imponere vellent, et hoc, expensis ipsius domini vicecomitis et fructuum et reddituum dictarum terrarum, sic et prout per dictum dominum testatorem superius est declaratum.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod si contingat dicta domina Margarita nobilis filia sua legitima et naturalis et hæres modo præmisso et, casu eveniente prædicto, instituta, et eius liberi ex ipsa nobili Margarita et de legitimo matrimonio procreati nascituri, hæredes, casu eveniente prædicto, substituti, et etiam liberi de legitimo matrimonio procreati nascituri ex ipsis liberis dictæ dominæ Margaritæ substituti ; et [si] dicta nobilis domina helionor, filia dicti domini testatoris legitima et naturalis hæres substituta, casu præmisso eveniente, et etiam liberi ipsius nobilis dominæ helionoris ex ipsa

Digitized by Google

et de legitimo matrimonio procreati et hæredes, casu eveniente prædicto, substituti, mori seu decedere, ut supra jam dictum est, ordinatum per dominum dictum testatorem et declaratum ; et etiam dicta domina comitissa mori seu decedere contingat quotiescumque et quandocumque sine libero vel liberis masculo seu masculis ex secundo matrimonio procreato seu procreatis, quod, casu eveniente, dictus comitatus Convenarum ad egregium et potentem virum dominum Petrum, comitem Urgelli, pleno jure revertatur et devoluatur, ipse dominus comes Urgelli, casu eveniente præmisso, ipsi dominæ comitissæ et aliis hæridibus substitutis hæredem substituendo in dicto comitatu Convenarum. Et voluit dictus dominus possessionem dicti comitatus recipiat et ad requisitionem baronum, nobilium et consulum locorum maiorum dicti comitatus et in præsentia eorumdem habeat præstare juramentum supra sancta quatuor dei evangelia eius manu propria dextra corporaliter tacta de tenendo et complendo omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata et de tenendo dicta loca dicti comitatus et gentes eorumdem locorum in eorum libertatibus et franchesiis sicut sunt die presenti huiusmodi receptionis presentis testamenti, et quod dicta loca et gentes de locis dicti comitatus defendet et defendere faciat juxta suum posse ab omnibus subventionibus, impositionibus et subsidiis in casu dominus noster rex franciæ seu eius officiales in dictis locis dicti comitatus imponere vellent, et hoc, expensis fructuum et reddituum dicti comitatus, sic et prout per dictum dominum testatorem superius est ordinatum.

Digitized by Google

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, post mortem dicti domini comitis Urgelli, dictus comitatus Convenarum ad liberos dicti domini comitis Urgelli revertatur et devoluatur pleno jure ; et specialiter voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, si dictus dominus comes Urgelli tempore suæ mortis habeat duos liberos masculos sibi superviventes et de legitimo matrimonio procreatos, eo casu eveniente, quod secundus filius masculus dicti domini Urgelli sit hæres universalis substitutus in dicto comitatu Convenarum, ipsum modo præmisso substituendo in prædicto comitatu ; et quod dictus secundus filius masculus habeat et teneatur portare arma comitalia et nomen dicti comitatus Convenarum et cognomen proprium ipsius domini testatoris ; et quod, ante possessionis receptionem dicti comitatus, dictus secundus filius masculus, si duo masculi filii ipsi domino comiti Urgelli superviverint, ut supra dictum est, vel alii sui liberi, si qui sint, ex legitimo matrimonio procreati, habeant ad requestam Baronum et Nobilium et consulum dicti comitatus et in eorum præsentia præstare juramentum, casu eveniente prædicto, supra sancta quatuor Dei evangelia eorum manibus propriis dextris corporaliter tacta, de tenendo et complendo omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata et de tenendo dicta loca dicti comitatus et gentes eorum locorum in eorum franchisiis et libertatibus sicut sunt die presenti huiusmodi receptionis præsentis testamenti ; et quod dicta loca et dictas gentes deffendent ab omnibus subventionibus, impositionibus et subsidiis, in casu in quo dominus noster rex franciæ seu eius officiales in dicto comitatu

Digitized by Google

imponere vellent, et hoc, expensis fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum, et eo casu eveniente prædicto, dictos liberos, ut supra dictum est, hæredes in comitatu Convenarum ipsi domino comiti Urgelli substituendo.

Voluit tamen et ordinavit dictus dominus testator quod, si dictus dominus comes Urgelli, hæres, casu eveniente prædicto, in dicto comitatu Convenarum substitutus decederet sine libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, quod dictus comitatus Convenarum revertatur, pleno jure, ad nobilem Raymundum, dominum de Torena, militem, nepotem ipsius domini testatoris, filium domini vicecomitis turenæ ipsum dominum Raymundum, etiam casu præmisso, hæredem in dicto comitatu dicto domino comiti Urgelli substituendo. Et voluit et ordinavit dictus dominus testator quod dictus Raymundus, dominus de torena, ante receptionem possessionis dicti comitatus, ad requestam Baronum, Nobilium et consulum locorum maiorum dicti comitatus et in præsentia eorumdem, habeat præstare juramentum, casu eveniente præmisso, supra sancta quatuor dei evangelia eius manu propriâ dextra corporaliter tacta, de tenendo et complendo omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata, et de tenendo dicta loca dicti comitatus et gentes dictorum locorum in eorum franchisiis et libertatibus sicut sunt die præsenti, huiusmodi receptionis præsentis testamenti, et quod dicta loca et dictas gentes dictus dominus Raymundus defendet ab omnibus subventionibus et subsidiis et impositionibus, in casu in quo dictus noster rex franciæ seu eius officiales in dicto

Digitized by Google

comitatu imponere vellent, et hoc, expensis fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum. Et voluit et ordinavit dictus testator quod, casu eveniente præmisso, dictus dominus de Torena teneatur portare arma comitalia Convenarum et nomen dicti comitatus et cognomen proprium ipsius domini testatoris.

Et voluit dictus dominus testator et ordinavit quod, post mortem dicti domini Raymundi de Torena, hæredis, casu eveniente prædicto, substituti, dictus comitatus Convenarum ad liberos dicti domini Raymundi de torena revertatur et devoluatur pleno jure, dictos liberos, casu eveniente prædicto, hæredes in dicto comitatu Convenarum ipsi domino Raymundo de Torena modo præmisso instituendo per omnes eorum voluntates eorumque hæredum et ordinium inde perpetuo faciendas.

Item voluit et ordinavit dictus testator quod si contigerit mori seu decedere dictum dominum Raymundum de Torena hæredem, casu eveniente præmisso, substitutum in dicto comitatu Convenarum, videlicet sine libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, quod dictus comitatus Convenarum, casu eveniente præmisso, revertatur et devoluatur ad dominum Joannem de Armagnaco, vicecomitem fesensaguelli[8], et eo casu eveniente præmisso, ipsum dominum vicecomitem hæredem in dicto comitatu substituendo ; et eo casu eveniente præmisso, dictus dominus vicecomes teneatur portare arma comitalia

8. Les domaines de la Maison d'Auvergne ne comptaient à la fin du XIVe s. que les vicomtés suivantes : Auvillars, Bruilhois, Fezensaguet, Gimois, Lomagne, en Gascogne ; Carlat, Creissels, Murat, en Auvergne, Rouergue et Gévaudan. (Samaran : *La Maison d'Arm. au XIVe s.*).

Digitized by Google

et nomen dicti comitatus et cognomen ipsius domini testatoris. Et voluit et ordinavit dictus dominus testator quod dictus vicecomes fezensaguelli ante receptionem possessionis dicti comitatus, ad rerequestam Baronum, nobilium et consulum meliorum locorum dicti comitatus et in eorum præsentia, habeat præstare juramentum supra sancta quatuor dei evangelia eius manu propria dextra corporaliter tacta, de tenendo et complendo omnia et singula in presenti testamento contenta et declarata, et de tenendo loca dicti comitatus et gentes dictorum locorum in eorum franchisiis et libertatibus [sicut] sunt die præsenti huiusmodi receptionis præsentis testamenti, et quod dicta loca dicte comitatus defendet ab omnibus subventionibus, impositionibus et subsidiis, in casu in quo Dominus noster Rex franciæ seu officiales eius in dicto comitatu Convenarum imponere vellent, et hoc, expensis fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum et sic et prout per dictum dominum testatorem superius est dictum et declaratum.

Et voluit dictus dominus testator quod, post mortem vicecomitis fesensaguelli, hæredis, casu præmisso eveniente, substituti, dictus comitatus Convenarum pleno jure revertatur et devoluatur ad liberos ejusdem domini vicecomitis per omnes eorum voluntates faciendas, liberos, casu eveniente præmisso, eidem domino vicecomiti substituendo.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, si dictus dominus vicecomes [fezensaguelli] moriatur seu decedat absque libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato seu procreatis, casu adveniente prædicto, quod dictus comitatus Convenarum reverta-

Digitized by Google

tur ad egregium et potentem virum dominum Joannem, dei gracia, comitem Armagnaci, ipsum dominum comitem Armagnaci ipsi domino vicecomiti, casu eveniente præmisso, hæredi, in dicto casu, substituendo. Et voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, casu eveniente præmisso, dictus dominus comes Armagnaci, ante receptionem possessionis dicti comitatus, ad requestam Baronum, nobilium et consulum locorum maiorum dicti comitatus et in eorum præsentia, habeat præstare juramentum supra sancta quatuor dei evangelia eius manu dextra corporaliter tacta, de tenendo et complendo omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata, et de tenendo loca dicti comitatus et gentes dictorum locorum in eorum franchisiis et libertatibus sicut sunt die præsenti, huiusmodi receptionis præsentis testamenti ; et quod dicta loca et gentes dicti comitatus defendet ab omnibus et singulis subventionibus, impositionibus et subsidiis, in casu in quo dominus noster Rex fr nciæ seu eius officiales imponere vellent, et hoc expensis fructuum et reddituum dicti comitatus, sic et prout per dictum dominum testatorem superius est ordinatum.

(A Suivre) S. MONDON.

Digitized by Google

LA PIÉTA DE PUYMAURIN

L'église de Puymaurin possède une Piéta en pierre qui nous paraît remarquable par son antiquité et son expression. Le groupe mesure 37 centimètres de hauteur et 22 centimètres de base. Un long voile couvre la Vierge de a tête aux pieds. Il fait un double pli au-dessus de la tête et se rabat sur les épaules qu'il cache.

L'avant-bras et les mains émergent du voile qui forme la guimpe autour du cou.

Le visage de la Vierge est un peu écrasé, mais bien sculpté, serré dans la guimpe qui se détache du voile; les yeux fermés à la mode des statues antiques, la tête inclinée sur l'épaule droite.

Le Christ, mesurant 34 centimètres de longueur, est étendu sur les genoux de la Vierge, le buste, de longueur démesurée, franchement tourné vers l'extérieur, la main droite pendante le long du voile de sa mère tandis que la main gauche est tendue vers le coude gauche de la Vierge.

Les jambes, fortement tournées vers l'extérieur, pendent parallèlement sur un voile qui dissimule les genoux et les pieds de la Vierge.

Le Christ est un peu massif, surtout la tête, légèrement défigurée par l'effritement ou le martelage de la bouche.

La couronne d'épines, finement sculptée sous forme de tresse, est posée sur les cheveux qui flottent du côté droit, le long du voile de la Vierge; au-dessus de la couronne la tête est rasée.

Les yeux sont éteints comme ceux de la Vierge, la figure large, un peu aplatie, le cou bien détaché, les bras gros et les paumes des deux mains ouvertes vers l'extérieur.

On compte six côtes bien distinctes.

Digitized by Google

Le voile du Christ a quatre plis et un nœud qui coule le long de la jambe droite. Les pieds massifs sont effrités.

L'expression générale du groupe est douloureuse, surtout celle de la Vierge en prière, les mains jointes, grosses et courtes ; mais les détails sont un peu lourds.

Piéta certainement primitive, faite pour être adossée à quelque socle ou monument, comme le prouve l'entaille assez profonde faite dans la partie postérieure de la statue.

Les parties saillantes du groupe sont fortement patinées et comme ivoirées par le temps.

S. Auguste.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

F.-J. SAMIAC et F. PASQUIER. *Coutumes de Saint-Girons.* — Foix Imprimerie Gadrat aîné, 1925.

Après un long et dur labeur, les *Coutumes de Saint-Girons*, colligées difficilement par deux chercheurs inlassables, MM. Samiac et Pasquier, dont l'érudition est si appréciée, viennent enfin d'être publiées. Le nombre des textes recueillis a été heureusement fondu en un seul, peut-on dire, par l'emploi de § et d'articles qui laisse à chacun des textes sa particularité. C'est pourquoi, du reste, le signe de la pluralité a été donné au titre même du recueil. M. Samiac le prépara : la mort surprit celui-ci, pendant la publication des textes, laquelle fut conduite à sa fin par M. Pasquier.

M. Pasquier a écrit pour ces *Coutumes* une préface très instructive, où l'histoire du Couserans est succintement exposée ; quant aux textes mêmes, ils sont analysés et expliqués avec la compétence que chacun reconnaît à notre éminent collaborateur et ami. Les textes, revus, corrigés et annotés par M. Samiac, sont irréprochables ; une table analytique, due au même collaborateur de M. Pasquier, termine et complète l'ouvrage ; les notes qui forment cette table sont d'un caractère historique ou philologique des plus remarquables.

Faire un compte-rendu des dispositions générales ou locales contenues dans les *Coutumes de Saint-Girons*, nous n'y songeons pas ; mais nous voulons adresser au cher disparu l'hommage de notre souvenir le plus ému ; nous voulons aussi prier son collaborateur, qui est le nôtre, d'agréer nos souhaits les plus cordiaux de longue vie et de brillant travail, ainsi que nos remerciements de l'envoi qu'il a bien voulu nous faire des *Coutumes de Saint-Girons*.

S. M.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE COMMINGES

Tables générales : 1° des Tomes I à XX (1885-1905) — 2° XXI à XXXV (1906-1921)

Fondée en 1885, la *Revue de Comminges* compte plus de trente-six années d'existence. Les matières s'y sont accumulées et les renseignements y sont tellement nombreux et variés que les recherches à travers les tables des trente-cinq premiers volumes seraient longues et malaisées. Pour rendre plus faciles les investigations des travailleurs, il a été dressé des tables générales qui présentent comme une sorte de synthèse des travaux accomplis. Ces tables sont l'œuvre de l'un de nos plus dévoués collaborateurs. M. J. Décap, directeur d'Ecole à Muret, Officier de l'Instruction publique. Elles forment deux séries dont les dispositions absolument identiques consistent en :

1° *Table alphabétique des Auteurs ;*
2° *Table analytique et alphabétique des matières ;*
3° *Table des textes et documents ;*
4° *Bibliographie* ;
5° *Actes de la Société des Etudes du Comminges.*

I. *Table alphabétique des Auteurs* : sous leurs noms sont groupés tous les articles, toutes les communications dont ils ont enrichi le précieux recueil qu'est notre Revue pour les futurs historiens du Comminges.

II. *Table analytique et alphabétique des matières* : elle comprend les noms de personnes, de lieux et de choses. Chaque nom est suivi de quelques indications qui révèlent tout de suite l'objet de la communication et constituent par là une analyse succincte mais suggestive. En outre, sous certains noms de lieux et surtout de choses sont groupées et classées les matières qui s'y rapportent. Il suffit pour être édifié sur l'intérêt que présente cette disposition, de jeter un coup d'œil rapide aux mots : Abbayes, Aspet, Barousse, Biographies, Chapelles, Chartes de Coutumes, Châteaux, Eglises, Evêques, Grottes, etc...

III. *Table des Textes et Documents*. Sous ce titre sont rangés les textes ou fragments de textes, publiés isolément ou insérés dans e corps d'un article, étendus ou brefs, et classés dans leur ordre chronologique.

IV. *Bibliographie* : Simple liste des ouvrages ou des articles de Revues qui ont fait l'objet d'une analyse, d'un compte-rendu critique, parfois d'une simple note bibliographique ; apport précieux pour la *Bibliographie commingeoise* dont M. Décap a déjà publié deux « *Essais* ». (*Revue de Com.* XV et XVI en supplément, et XXVIII, p. 26.)

V. *Actes de la Société des Etudes du Comminges* : liste des actes de la Société. C'est-à-dire du programme qu'elle s'était tracé à l'origine, des comptes-rendus des assemblées générales, des notices itinéraires ou des comptes-rendus des excursions qu'elle a organisées à travers le Comminges, des communications diverses, etc.

Digitized by Google

La *Revue de Comminges*, parait tous les trois mois. — On s'abonne chez M. ABADIE, imprimeur-libraire, 2, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

ABONNEMENT D'UN AN

Pour la Haute-Garonne et l'Ariège . . .	10 francs
Pour les autres Départements	10 fr. 50
Pour l'Étranger	12 francs

En cas de recouvrement par la poste il est ajouté 0 fr. 75 pour frais.

Le Bureau de la Société des Études du Comminges est composé de MM. le Lt-colonel Mondon, *président ;* Dr Charles Chopinet, *vice-président-archiviste ;* Joseph Picot, *secrétaire ;* A.-G. Abadie, publiciste, *trésorier ;* Dr Payrau, J. Décap, Baron Marc de Lassus, Alexandre Abadie, *membres.*

Le Bureau de la Société Julien-Sacaze est composé de MM. Paul Bonnemaison, *président ;* Joseph Picot et Bernard Sarrieu, *vice-présidents ;* Paul Barrau de Lorde, *secrétaire-général ;* Pierre de Gorsse, *secrétaire-adjoint.*

Il est fait appel à toutes les collaborations : archéologiques, historiques, scientifiques, littéraires même, pour tout ce qui intéresse la région, c'est-à-dire le Comminges, le Nébouzan et les Quatre-Vallées.

Les communications de travaux, de documents et de découvertes d'objets (débris, vestiges archéologiques, médailles, fossiles et autres curiosités naturelles) seront adressées au Secrétaire, de chacune des Sociétés. La *Revue* les accueillera avec reconnaissance, étant désireuse d'obtenir le concours de toutes les bonnes volontés pour étudier notre attrayant pays du Comminges, et en faire surtout revivre le passé si attachant et si instructif.

(Les manuscrits insérés ou non, ne sont pas rendus).

TARIF DES TIRAGES A PART

Ces prix comprennent la couture, le brochage et l'enveloppe de couleur.

	NOMBRE D'EXEMPLAIRES				
	50	100	200	300	500
Quart de feuille (1 à 4 pages)	20 f. »	30 f. »	50 f. »	67 f.	100 f.
Demi-feuille (5 à 8 pages)	35 »	45 »	65 »	85 »	130
Trois-quarts de feuille (9 à 12 pages)	40 »	55 »	75 »	100 »	140
Une feuille (13 à 16)	45 »	65 »	90 »	120 »	190
Couverture imprimée	7 50	12 50	22 50	30 »	40
Pour les Mémoires qui ont plus d'une feuille d'impression, chaque feuille en plus	35 »	45 »	75 »	100 »	135

Pour les tirages à part, s'adresser à M. ABADIE, imprimeur-libraire, éditeur de la *Revue de Comminges*, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

FONDEE EN 1885

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
ET DE LA SOCIÉTÉ JULIEN-SACAZE

Siège de la Société des Etudes du Comminges
2, rue Thiers, Saint-Gaudens
Siège de la Société Julien-Sacaze : Thermes de Bagnères-de-Luchon

TOME XXXIX. — ANNÉE 1925

3me Trimestre

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1925

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON
DU 3me TRIMESTRE 1925

I. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon. Les Montagnes secondaires (*suite*)..... 121

II. — S. MONDON : Testament de Pierre Raymond II Comte de Comminges de 1342 à 1375 (*suite*)..... 132

III. — E. GAVELLE : Le siège de Convènes (Saint-Bertrand de Comminges) en 585..... 147

La *Revue de Comminges*, parait tous les trois mois. — On s'abonne chez M. ABADIE, imprimeur-libraire, 2, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

ABONNEMENT D'UN AN

Pour la Haute-Garonne et l'Ariège . . .	10 francs
Pour les autres Départements	10 fr. 50
Pour l'Étranger	12 francs

Adresser le règlement de l'abonnement à la Société des Etudes du Comminges, Compte de chèques postaux, Toulouse, nº 6396, en indiquant sur la partie réservée à la correspondance que cette somme doit être portée au compte de la Société, pour l'année 1925.

En cas de recouvrement par la poste il est ajouté 0 fr. 75 pour frais.

Le Bureau de la Société des Études du Comminges est composé de MM. le Lt-colonel Mondon, *président ;* Dr Charles Chopinet, *vice-président-archiviste ;* Joseph Picot, *secrétaire ;* A.-G. Abadie, publiciste, *trésorier ;* Dr Payrau, J. Décap, Baron Marc de Lassus, Alexandre Abadie, *membres.*

Le Bureau de la Société Julien-Sacaze est composé de MM. Paul Bonnemaison, *président ;* Joseph Picot et Bernard Sarrieu, *vice-présidents ;* Paul Barrau de Lorde, *secrétaire-général ;* Pierre de Gorsse, *secrétaire-adjoint.*

Il est fait appel à toutes les collaborations : archéologiques, historiques, scientifiques, littéraires même, pour tout ce qui intéresse la région, c'est-à-dire le Comminges, le Nébouzan et les Quatre-Vallées.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AU PAYS DE LUCHON

Les Montagnes secondaires

(suite)

Vallée du Lys

Vallée du Lys! Quel nom charmant! En est-il un plus pittoresque, plus poétique dans les Pyrénées, et qui d'un mot dépeigne mieux ce gracieux vallon.

Mais la toponymie aidant, mon savant et regretté ami E Belloc est là pour vous apprendre que la jolie vallée si coquettement parée de milliers de lis au mois de juin, porte un nom dénaturé, où les fleurs n'ont rien à voir. La véritable orthographe du nom serait : *Vallée de la Lit ou de la Lid : Batche d'Era Lid ou de la Lid, vallée de l'Avalanche.* — Il est vrai que tous les ans au printemps, des sommets d'alentour il en tombe et souvent de formidables. Qu'elle doive son nom à ses lis ou aux avalanches, tout depuis les fleurs, les bois et les torrents, jusqu'aux noirs précipices et aux glaciers, s'y trouve réuni pour le plaisir des yeux. Du bas jusques aux cimes, c'est, une succession de hautes terrasses schisteuses, que couronnent fièrement les crêtes granitiques du Crabioules et de ses acolytes.

Jusqu'au *Pont de Ravi* (1 h. de Luchon) 6 kilom. 300 mètres de la de la Cascade d'Enfer, la route nous est connue. Passez-le, tout à côté, rive gauche de la Pique, une petite construction est adossée à la montagne : c'est la *Buvette* de la *Source de Ravi*, naissant dans la prairie voisine au sein des schistes siluriens inférieurs presque à leur contact avec le terrain cambrien. Connue depuis longtemps, elle était cependant fort peu utilisée jusqu'à ces dernières années. La Ville de Luchon l'ayant achetée pour la somme de 17419 francs,

Digitized by Google

l'a fait aménager. Cette eau minérale silicatée, alcaline sulfurée et froide (17°5) est actuellement employée avec succès, paraît-il, pour le traitement des maladies des voies urinaires.

Au-delà du pont longeant maintenant le bord du torrent, vous arrivez à l'entrée de la route de voiture (inachevée) de Superbagnères. Le dernier tiers n'est praticable qu'aux piétons et aux cavaliers. Un poteau indicateur, enlevé, je ne sais trop pourquoi, vous apprenait jadis que l'on était à 5830 mètres de la Cascade d'Enfer, moins de 6 kilomètres, l'affaire d'une heure et demi environ par une route facile et bonne, une véritable promenade.

Sur la rive droite de la Pique dans la prairie à la base même du sombre *Mail Aouéran* se voit l'une des usines de la Société Industrielle, dont nous avons déjà parlé ailleurs. Un coup d'œil rapide à cette construction, et l'on entre immédiatement dans une étroite gorge, dont les sapins et les hêtres tapissent les pentes, et arrivent jusques sur les bords du Lys. A gauche, voici le *Mail Aouéran* (rocher des noisetiers). De la route un petit sentier descend vers une passerelle, la franchit, et au-delà s'engage sous bois, puis longeant d'abord d'assez près la rive droite du torrent, contourne la montagne, passe au pied de la cascade formée par le trop plein des canaux d'adduction des eaux captées dans la haute région de la Pique, et s'en va vers le Prat de Jouéou.

Au même point prend naissance un autre sentier traversant une prairie près et au-dessus d'une grange solitaire. Il entre en forêt, et rive droite, par une série d'interminables et rapides lacets gagne la crête du Mail Aouéran, et de là les reboisements et la maison d'Esbas.

De l'autre côté de l'écurie et née dans le *Val de Bounéou*, dont elle est l'unique déversoir, jaillit au milieu du feuillage la jolie chute de Viguerie.

Trois cents mètres plus loin à gauche de la route de voiture la *Cascade Bounéou* a poli et capricieusement creusé la roche. Elle est accostée d'une maisonnette servant d'abri. En cas de besoin dans ce refuge, ouvert du 15 juin au 15 septembre, on peut trouver pain, vin, café, bière, limonade, saucisson et quelques liqueurs.

En 1877 sur le bord même du gouffre on a érigé une stèle funéraire, sans autre utilité apparente que d'apprendre aux passants qu'un touriste s'y est accidentellement tué le 14 août 1876. Mieux eut valu en protéger les abords par une solide balustrade pour éviter un nouvel accident. Un pont de bois jeté sur cette cluse livre passage au rapide sentier, qui, rive gauche du ravin s'élève sous bois et gagne le Val de Bounéou à la base nord du grand pic Sacroux.

A la hauteur de la *Cascade Richard* que l'on rencontre peu après, la gorge s'ouvre, quelques cimes : le pic Céciré (2400 mètr.), entre

Digitized by Google

autres, font déjà leur apparition, et les prairies commencent semées de granges foraines.

Avant la septième grange, à droite, se détache le sentier rocailleux montant en lacets au plateau de l'Esponne et de là à Superbagnères. Plus loin remarquez à gauche en bordure du chemin, une maisonnette blanche au toit d'ardoise, c'est *Bitche*, où parfois en été venait villégiaturer quelques jours, J. Sacaze, l'épigraphiste pyrénéen.

Un peu avant et au-dessous, une vieille scierie à la roue moussue, entourée d'arbres superbes, et située au bord d'un gourg limpide, dans lequel les pêcheurs venaient taquiner la truite, formait en cet endroit un site ravissant, plein de mystère et d'ombre. Mais de ce coin charmant, il ne reste plus maintenant que le souvenir, quelques arbres et les photographies qu'en ont pris les touristes. Un bief, un large bassin-réservoir avec déversoir l'ont remplacé depuis 1918. Si l'industrie a trouvé son bénéfice à ce changement, le pittoresque y a largement perdu. — C'est le point de départ du canal taluté amenant une partie des eaux du Lys à l'usine électrique du Mail-Aouéran.

Cent cinquante mètres plus loin à droite de la route, croix de pierre de Gabriel de Vignolles décédé ici le 10 octobre 1873. Un peu après, du même côté sur les pentes de la montagne : un chaos de blocs énormes, et au travers de cet amoncellement de roches schisteuses, où poussent cependant des chênes, des blaireaux (*Meles taxus*, Sch.) ont creusé leurs tanières. En face sur la rive opposée du torrent (sud) un sentier s'élève au flanc du Mont du Lys dans la forêt. Il vous conduirait à la cabane de l'Artigue dans la gorge de Hourade au-dessus de la Cascade du Cœur. Bien nommé ce Mont du Lys ou Mont de l'Avalanche. Voyez plutôt ce large et long couloir qui de la cime en déchire la paroi. C'est la *Lit de Garian*, et tous les ans à peu près au printemps l'avalanche se précipite par là jusque dans les prairies.

Maintenant la vallée s'élargit complètement, et d'un seul coup d'œil on embrasse de la base au sommet l'imposant cirque du Lys. Le spectacle est d'une beauté impressionante et vraiment alpestre. Près d'une source, avec son auge en bois, qu'avoisinnent de nouvelles granges, la route s'infléchit vers le sud, traverse le *Plan de Sainte Anne*, dont voici une statue, puis le *Plan de Cazaux*, et l'on arrive à un pont : bifurcation.

Prenez une rive ou l'autre, et vous atteindrez également les hôtelleries. Celle de rive gauche fut la première construite dans la vallée il y a de longues années déjà. Jadis tout en se reposant, le touriste y pouvait feuilleter un vieux registre sur lequel les passants consignaient leurs impressions d'un moment. Parmi ces pensées, le plus souvent insignifiantes, pour ne pas dire autre chose, où une ravi-

Digitized by Google

sante poésie s'y était égaré. Longtemps on l'attribua à Victor Hugo. Mais l'auteur en est inconnu. Je la copiai néamoins. Puis cueillie un jour ou l'autre par quelque touriste, la page où elle fut écrite a disparu. Je ne puis résister au plaisir de transcrire ici ces vers tout vibrants du feu sacré de la montagne, qui les inspira :

O pics, clochers du monde, où sonne la tempête,
Cadrans où l'avalanche à toute heure mugit,
Devant qui l'homme à peine ose lever la tête,
Tant Dieu lui parait grand, tant il se sent petit !

Rochers, âpres sommets, vieux autels de granit
Où le nuage fume, encens de cette terre,
Vieille abside, où se chante en chœur le grand mystère
Aux bords d'un autre monde où le nôtre finit ;

Vieux torrents qui sifflez dans vos tuyaux de pierre,
Vieux sapins qu'on dirait des moines en prière.
Vieux lézards des rochers qui, pensifs, entendez
Les bruits d'eaux, voix de Dieu, qui tombe de la cime,
Vieux lichens qui des troncs, comme un lustre pendez,
Vieux glaciers qui, là haut, reluisez au soleil,
Comme sur les gradins luit le flambeau vermeil !
Vous formez un grand temple où mon esprit s'abîme,
Et sent de l'Infini l'extatique sommeil.

Rive droite, nouvel hôtel « Le Pavillon des Cascades » date de 1905. Il a remplacé une ancienne auberge, et appuyé pour ainsi dire à la montagne, étale sa façade à l'ombre des grands arbres ; quelque soit votre choix, dans l'un ou l'autre vous êtes à trois pas de la *Cascade d'Enfer*, et assuré de trouver toujours pendant la saison thermale le vivre et le couvert.

Pendant qu'on prépare le déjeuner, allons à la *Cascade d'Enfer* (alt. 1100 mètres). Un sentier y conduit. Taillée comme d'un vigoureux coup de hache dans une roche noirâtre de schiste quartziteux, une profonde déchirure, où s'est implantée comme un coin depuis longues années, un tronc de pin, sert de passage à toutes les eaux issues des glaciers et du cirque supérieur de Crabioules. Aussi à la fonte des neiges ou un jour d'orage la cascade, déjà fort belle en temps ordinaire, atteint alors un volume considérable. Elle fait rage une vraie cataracte toute blanche d'écume se précipite par l'étroite ouverture, et d'un seul bond tombe en mugissant à vos pieds. Le courant d'air qu'elle déplace est glacial, et, à moins de se tenir à une certaine distance, un court séjour est préférable.

L'hiver le spectacle est encore plus imposant, plus curieux ; la moindre goutte d'eau qui jaillit, se congèle par le froid, les parois

Digitized by Google

de la gorge, les roches voisines se tapissent de brillantes stalactites, de dentelles, de festons de glace opaline. La cascade bien diminuée de volume, et, comme suspendue dans sa course folle, disparait quelquefois sous une véritable carapace de glace transparente, et se laisse doucement tomber pour ainsi dire sans bruit. Ajoutez à cela le tapis de neige qui couvre le sol, poudre à frimas les branches, les troncs des hêtres et les sapins, et vous aurez une faible idée du féerique spectacle qu'offre le fond de la vallée. lorsque le soleil fait étinceller les mille facettes cristallines de cette parure hivernale. Nombreux aussi sont les skieurs qui tous les ans viennent l'admirer et la photographier.

A cette époque les eaux même du torrent présentent un curieux phénomène très rarement observé, et que personne n'avait encore signalé dans les Pyrénées avant 1874. Ce sont les *glaces de fond.*

Au mois de décembre 1874 le torrent de la vallée du Lys était entièrement gelé sur un parcours de plus d'un kilomètre avant d'atteindre la Cascade d'Enfer. Au milieu, un petit chenal laissait un étroit passage à l'eau. Partout ailleurs la glace atteignait le fond du lit, et en certains points, l'eau coulait sur une couche de glace adhérente au fond. C'était de véritables glaces de fond, les *grundeis* des Allemands. Mais ici le phénomène avait une physionomie toute différente des fonds analogues observés dans les Vosges et dans les Alpes.

En effet la masse glacée était en quelque sorte cristallisée et presque entièrement formée de lames de glace s'entrecroisant à 30, 60, ou 120 degrés. Cet état coïncidait avec de magnifiques fleurs de neige couvrant certaines touffes d'herbes des prairies voisines.

D'après E Trutat cet intéressant phénomène semble pouvoir ainsi s'expliquer: « Tout corps formant obstacle dans le lit d'un torrent, produit en ce point un mouvement de rotation de l'eau. » En même temps il existe derrière cet obstacle un espace où l'eau se trouve dans un repos complet. C'est donc là que doit se former tout d'abord la glace de fond. Son adhérence à l'obstacle augmente graduellement le même volume de ce même obstacle. Le phénomène s'accentue de plus en plus, et la glace s'étend de proche en proche, de façon à occuper tout le lit du torrent. [1]

Si actuellement les glaciers pyrénéens n'ont plus leur ancienne extension, et d'une année à l'autre subissent des oscillations souvent d'une vaste amplitude, malgré des chutes de neige extrêmement abondantes, comme pendant les hivers 1905, 1906, jadis leur champ d'extension était considérable. A la vallée du Lys la période glaciaire a laissé, moins que dans celles d'Oo et du Larboust, il est vrai, des traces indéniables de son ancienne activité. Partis du sud,

1. E. Trutat : Toc. hist. naturelle de Toulouse, 1874.

Digitized by Google

de la frontière, de gigantesque courants de glace remplissaient alors toute la vallée. Dans leur marche descendante, ils charriaient à leur surface ces blocs de granite de toutes dimensions épars un peu partout, non seulement dans le thalweg de la vallée ou sur les pentes voisines, mais jusque dans les pâturages supérieurs de l'Esponne. Au fur et à mesure de leur fonte, ils jalonnaient, pour ainsi dire, leur route, déposant sur le sol ces muets témoins tombés des hautes cimes, circoncrivant leur bassin d'émission.

Après avoir relevé et marqué de grands numéros rouges les forts blocs, j'en ai dressé et publié la carte en 1880.[1] — Un des plus gros, portant le numéro 55 se trouve sur la rive droite du torrent non loin de la Cascade Richard. Il cube 30 mètres. Il est facile de distinguer ces blocs erratiques des autres roches de nature et d'origine toutes différentes. Ils sont formés d'un granite à biotite ou à muscovite porphyroïde à grands cristaux de feldspath blanc emballés au hasard dans la pâte de la roche, et leurs angles ne sont pas arrondis à la manière de ceux des cailloux roulés par les eaux du torrent.

Sans parler des diverses substances minérales que l'on peut recueillir dans la région du Lys, telles que grenat, tourmaline, ottrélite, mâcles, blende, galène, idocrase, andalousite, etc, je ne saurais passer sous silence une roche fort curieuse figurant dans bon nombre de collections, mais dont le gisement était inconnu jusqu'à ces temps derniers. M. le professeur Rosenbuch, qui le premier l'à décrite d'après des spécimens pris à des roches roulées dans le lit du torrent, lui donna le nom de *Vintlit*. Un manteau d'épaisse végétation sous forestière, masquait complètement le gisement près duquel plus d'une fois j'étais passé sans le voir. L'établissement d'un chemin forestier le mit à découvert en 1904. Passant là à cette époque avec l'un de mes guides, je le marquais, j'en pris des vues photographiques et recueillis sur place tous les renseignements susceptibles d'intéresser M. de Romeu[2]. Ses études spéciales sur « les roches filomiennes palézoïques non granitiques » désignaient tout naturellement ce jeune savant pour une nouvelle étude de la roche pyrénéenne. Elle a paru en 1907 dans le Bul. de la Soc. française de Minéralogie, et je me fais un plaisir de reproduire ici les quelques lignes, où il donne d'après mes indications, les renseignements concernant ce gisement : « le filon qui dans, la Vallée du Lys constitue le gisement de la roche, a une puissance de 10 à 12 mètres. Il se trouve sur la rive gauche de la vallée à 250 mètres d'altitude au-dessus de la rivière sur le flanc de la montagne de *Subescale* au quartier de *la Courbe*. Le sentier forestier le traverse

1. Maurice Gourdon : Bul. Soc. hist. nat. de Toulouse, 2e fasc. p 168-71, 1880.
2. Mort au c4rmp d'honnev.' pendant la guerre européenne de 1914-1919.

Digitized by Google

à quelques mètres du ravin d'où descend la petite cascade dominant les dernières granges au fond de la vallée. Le filon est compris entre des schistes satinés à quartz blanc noduleux qui, d'après la vue panoramique donnée par M. Caralp peuvent être attribués au cambrien. *La Vintlit* est une *microdiorite à labrador et hornblende.* »

Pour y aller il faut de la vallée, au *Ptan de Sainte-Anne*, entre la troisième et la quatrième grange après la source au-delà du chaos, prendre un sentier qui s'élève dans les prairies au flanc de la montagne, quarante-cinq minutes de marche environ vous y mènent facilement.

Près de la Cascade d'Enfer, rive gauche, les ruines d'un logis plusieurs fois endommagé par l'avalanche et finalement détruit par elle, sont là pour montrer qu'elles sont encore assez fréquentes dans la vallée. Pareille aventure faillit arriver à la première hôtellerie au printemps de 1906 et en 1908. Descendue terrible et en pleine nuit des hauteurs du Cap de Hounts Secs par la Coume de Ner, l'avalanche s'arrêta à quelques mêtres à peine de la maison, tandis qu'une autre traversait le torrent, et remontait jusque sur la rive opposée. En juillet elle n'était pas encore fondue complètement.

Encore un mot, et nous aurons, je crois, signalé à peu près tout ce que l'on peut voir de plus intéressant dans le thalweg de la vallée du Lys. Sur la rive droite du torrent, presque en face de la première hôtellerie on a édifié, en 1900 et adossé à la montagne une usine dans laquelle on fait subir un premier traitement au minerai de blende et de galène extrait du gisement de Montarrouy dont nous aurons occasion de reparler. Cette installation était curieuse et instructive à visiter. Mais depuis 1916, tout est abandonné, la mine délaissée, le cable aérien enlevé, et l'usine tombe en ruine. Ainsi finissent bien des exploitations minières des Pyrénées.

Horaire (sans haltes). — Aller : 2 h. 40 minutes.

De Luchon au pont de Ravi	1. h.	00 min.
Du pont de Ravi au gouffre de Bounéou.		20 min.
De ce gouffre à l'amorce du sentier Superbagnères. .		30 min.
De ce point aux hôtelleries du fond de la vallée. . . .		50 min.

Retour (sans haltes) : 2 h. 10 minutes.

Des hôtelleries à l'amorce du sentier de Suberbagnères.	40 min.
De là au gouffre de Bounéou.	25 min.
De ce gouffre au pont de Ravi.	20 min.
Du pont de Ravi à Luchon.	45 min.

Digitized by Google

Botanique

Paradisia liliastrum, Bert.
Lilium martagon, L.
» pyrenaïcum, Gouan.
Ranunculus platanifolius, L.
Hieracium porrectum, Fr.
Paris quadrifolia, L.
Tozzia alpina, L.
Oxytropis montana, D. C.
Rhododendron ferruginum, L.
Pinguicula alpina, L.
Buplevrum angulosum, L.
Trollius europeus, L.
Aconitum pyrenaïcum, D. C.
Mentha nemorosa, Willd.
» sylvestris, L.
» candicans, Crautz.
Homogyne alpina, Coss.
Alchemilla alpina, L.

Digitized by Google

Le Parc et la Rue d'Enfer

Venir à la Vallée du Lys est déjà une charmante excursion, surtout à la fin de juin ou commencement de juillet, au moment où les lis et les rhododendrons sont en pleine floraison. Mais il faut la compléter, et monter au gouffre infernal, puis au *Parc* et à la *Rue d'Enfer*. Facile promenade d'une heure environ pour les piétons et un peu moins pour les cavaliers. Un sentier y mène. Il prend naissance à gauche de la dernière hôtellerie de rive droite, s'élève d'abord assez rapidement sous les hêtres et les tilleuls au pied d'une haute paroi de roche noirâtre toute ruisselante d'eau, et en moins d'un quart d'heure on atteint le bord de la faille qui livre passage à la grande Cascade. Louvoyez sous bois par une pente insensible, et au bout de cinq minutes vous voici au premier pont, qu'on ne passe pas. C'est là que vient aboutir le chemin un peu plus long, venant de la première hôtellerie de la rive gauche.

Boisée de sapins et de hêtres, la montagne est comme fendue dans toute sa hauteur par cette étroite fissure, véritable canon, qui seul livre passage à toutes les eaux issues des vastes glaciers de Crabioules. — Le grondement du Gouffre infernal arrive jusqu'à vous plus distinct à mesure qu'on s'en rapproche. Quelques éclaircies dans la frondaison vous laissent même entrevoir la partie supérieure. Encore cinq minutes de marche et vous voici (14 lacets) sur la petite clairière qui le précède immédiatement. Si vous avez tête et pieds solides descendez jusque sur le minuscule promontoire aérien, pour ainsi dire suspendu sur le gouffre. Les uns l'appellent ; promontoire Hélène, les autres lui donnent le nom de J. Sacaze, comme semble l'indiquer l'inscription gravée sur une plaque de marbre scélée à la roche voisine. Quelle que soit la dénomination qu'on lui donne, il offre un spectacle saisissant, et certainement les moins curieux ne regretteront pas d'y être venus. Brusquement et d'un seul jet, de dessous une arche de pont enjambant le ravin, une puissante nappe d'eau toute blanche d'écume s'engouffre dans la cluse jusque sous vos pieds ; elle s'y abîme avec un bruit assourdissant, On la dirait pressée de reprendre son cours normal, moins agité, de gagner enfin la vallée. Il est vrai que du Parc d'Enfer à la Cascade inférieure le cours du torrent est des plus accidenté. C'est une succession continue de cataractes les unes visibles, les autres enchassées dans des fissures inabordables sans danger. Il est des heures de la journée où les rayons du soleil plongeant dans le gouffre au travers de la vapeur d'eau en suspension dans l'air, y produisent de capricieux arcs en ciel.

Le coup d'œil est peut-être encore plus imposant l'hiver lorsque

Digitized by Google

de longues stalactites de glace de toutes les dimensions tapissent le rocher, y forment des pendentifs, des colonnes, des draperies transparentes et bleuâtres. Skieurs, mes amis, qui venez en hiver à la vallée du Lys, montez au promontoire Hélène, et vous y prendrez des vues photographique peu banales,

Mais le temps passe vite dans la contemplation de ce site grandiose, gagnons le second pont. C'est vite fait : quatre lacets seulement. D'ici encore le coup d'œil est superbe et intéressant.

Le sentier se dévelloppe maintenant sur la rive gauche du torrent jusqu'à la Rue d'Enfer. Si l'on s'en écarte de suite, on ne le perd pas complètement de vue. De temps à autre on l'entrevoit au travers des arbres. Les sapins en effet poussent drus et vigoureux dans l'humus profond dont la roche sous-jacente est recouverte. Dans ce riche terreau la végétation sous-forestière est abondante : fougères, grandes ombellifères, framboisiers et autres plantes et arbustes poussent à merveille. Du reste les ruissellements d'eaux y sont fréquents et entretiennent une perpétuelle fraîcheur, dont le sentier souffre souvent.

Dix minutes suffisent pour parcourir les dix-huit lacets débouchant sur un éperon rocheux, où un banc de pierre ombragé d'un vieux sapin est là tout exprès pour permettre une halte. Profitez-en, et jetez un coup d'œil autour de vous. Au Nord-Est tout en bas, c'est la riante vallée du Lys d'où vous venez; à droite, le Mont du Lys tout noir de forêts; au Sud l'étroite cluse où dégringolent les multiples chutes du torrent dominé par le Crabioules et ses glaciers; et sur la corniche plus près de vous, le dernier lacet du chemin où vous allez passer tout à l'heure. A l'Est, voyez-vous sur la rive droite du torrent ces pentes extrémement rapides, où le rocher perce le manteau de verdure et on s'accrochent au-dessus les uns des autres tous les arbres un peu trop éclaircis d'une jolie sapinière. Ce fut pendant très longtemps la seule voie d'accès, peu agréable, il est vrai, de la Rue d'Enfer. Le sentier actuel l'a avantageusement remplacé, et mis cette belle excursion à la portée de tous.

Au bout d'un quart d'heure de marche (12 lacets) et au détour d'un rocher on débouche à l'improviste dans le *Parc d'Enfer*. Il est là devant vous, on n'a plus qu'à y descendre en suivant le sentier, C'est un site sauvage, désert et quelque peu triste. On se croirait loin de tout endroit habité, et cependant vous êtes à moins d'une heure de marche des hôtelleries de la Vallée du Lys. Pendant delongues années une bonne cabane y exista tout à l'entrée près d'un énorme éperon rocheux. Que de fois elle a servi d'abri aux touristes ascensionnant les grandes cimes voisines. Son abandon et sa ruine sont infiniment regrettables. Il faut maintenant monter sur la riue droite du torrent jusqu'au *refuge* du *Prat Long* construit par les soins du

Digitized by Google

Clubs alpin français et inauguré le 27 juin 1896. — Il a été réparé et remi à neuf en 1921.

Vers le Sud, les murailles de l'hémicycle s'ouvrent brusquement, et au sein des schistes cambriens une profonde déchirure vient un moment interrompre la marche régulière de ces roches stradifiées. C'est la *Rue d'Enfer*. Etroit couloir où les neiges de l'hiver et les avalanches printanières s'accumulent tous les ans, et donnent naissance à un pittoresque pont de neige que les chaleurs de l'été ne parviennent pas toujours à fondre entièrement. Descendues des glaciers de Crabioules, les eaux s'engouffrent sous cette voute naturelle, la traversent, et fougueux torrent, s'en échappent en grondant pour aller former plus bas les cataractes inférieures, qui font de ce canon l'un des plus beaux des Pyrénées.

La découverte et l'exploitation passagère en 1909-1916 d'un gisement de blende et de galène argentifère dans l'arête orientale du pic de Montarrouy avait eu pour résultat de faire prolonger le chemin muletier qui en 1906 s'arrêtait au Parc d'Enfer. Un peu avant de l'atteindre, au dernier lacet, il s'en détache un autre, et pendant une heure environ par des lacets rocailleux, on s'élève d'abord sous bois, puis au flanc de la montagne sur les maigres et rapides alpages du *Prat de Lastoué* jusqu'à la mine. Mais depuis 1916 tout est abandonné, aussi sentier, baraquements se détérioreront et finiront, il est à craindre, par devenir inutilisabies.

Rien à signaler sur ce parcours, si ce n'est la jolie chute d'eau du *Pas de la Chèvre*. Tout l'intérêt de cette dernière partie de la promenade réside uniquement dans le panorama qui s'offre à vous dès la sortie de la forêt, et vous dédommage largement des fatigues d'une course en plein soleil par un mauvais chemin. A mesure qu'on monte le haut cirque de Crabioules se développe : de la Tusse de Maupas au petit Quairat avec ses neiges, ses glaciers crevassés, ses cascatelles : les *Pichis*. Tout cela est en vue, et le touriste le plus blasé ne saurait lui refuser son témoignage de sincère admiration. Cette imposante barrière de granite, coupée de brèches plus ou moins difficiles est réelllement grondiose. Vous avez, pour ainsi dire, sous la main quatre des plus hautes cimes de la Haute-Garonne dépassant toutes trois mille mètres d'altitude.

Horaire (sans haltes). — Aller : 1 heure

De l'hôtellerie de rive droite au second pont.	40 min.
De ce pont au Parc d'Enfer.	25 min.
(Du Parc d'Enfer à la mine de Montarrouy 1 heure).	

Retour (sans haltes). — 50 minutes.

(De la mine de Montarrouy au Parc d'Enfer)	40 min.
Du Parc d'Enfer à l'hôtellerie de rive droite.	50 min.

(A suivre) Maurice GOURDON.

Digitized by Google

TESTAMENT de PIERRE-RAYMOND II

Comte de Comminges de 1342 à 1375

(Suite)

Item, voluit ordinavit dictus dominus testator quod, si contingeret mori seu decedere dictum dominum comitem Armagnaci, hæredem casu prædicto in dicto comitatu substitutum, absque libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, quod, eo casu præmisso eveniente, dictus comitatus Convenarum revertatur et devoluatur ad dominum dominum d'Alebreto, qui nunc est, ipsum dominum d'Alebreto casu eveniente præmisso hæredem in dicto comitatu ipsi dicto domino comiti Armaignaci substituendo. Tamen voluit et ordinavit dictus dominus testator quod dictus dominus de Lebreto, ante possessionem dicti comitatus, ad requestam Baronum, Nobilium et consulum dicti comitatus et in eorum præsentia, habeat præstare juramentum supra sancta quatuor dei evangelia eius manu propria dextra corporaliter tacta, de tenendo, complendo et observando omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata, et de tenendo dicta loca dicti comitatus in eorum franchesiis et libertatibus sicut sunt die præsenti receptionis præsentis testamenti, et quod dicta loca et gentes dictorum locorum dicti comitatus Convenarum defendet ab omnibus subventionibus, impositionibus et subsidiis, in casu in quo dominus noster Rex franciæ seu eius officiales in dicto comitatu imponere vellent, et hoc,

Digitized by Google

expensis fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum, et sic et prout per dictum dominum testatorem est dictum et ordinatum.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, si continget dictum dominum de Lebreto, hæredem in dicto casu eveniente predicto snbstitutum, mori seu decedere sine libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, quod, dicto casu eveniente, dictus comitatus Convenarum revertatur et devoluatur ad liberos illustris et potentis domini ducis Brunii (l. Berrii)[9] et potentis dominæ Beatricis (l. Joannæ, filiæ Beatricis ?) Armagnaci, eius consortis, ipsos casu præmisso eveniente, ipsi domino de Lebreto in dicto comitatu substituendo.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, casu eveniente præmiso, prefati liberi dicti domini ducis Berunii et dictæ dominæ beatricis, eius consortis, ante receptionm possessionis dicti comitatus, ad requestam baronum et nobilium et consulum dicti comitatus Convenarum et in eorum præsentia, habeant præstare juramentum supra sancta quatuor dei vangelia eorum manibus propriis dextris corporaliter tacta, de tenendo, complendo et observando omnia et sin-

9. La copie de Muret porte : *Brunii Baroni ;* la note en marge de la copie de Clerp : *brenne* ; un extrait de 1663 en notre possession : *ducis Beronii.* Les trois copies portent : *Beatrix d'Armagnac.* Les noms de *Brunii, Baroni, Brenne* et *Beronnii* ne peuvent être identifiés. Quant à celui de Béatrix d'Armagnac, il ne saurait se rapporter à Beatrix la Gay Armanhacese, qui épousa en 1392 Gaston de Foix et de Béarn. On pourrait croire à une mauvaise lecture : *Brunii* pour *Bearnii* ; mais la date de ce mariage par rapport à celle du testament doit faire rejeter cette hypothèse ; de plus, Gaston de Foix n'a pas été duc. Il s'agit très probablement du duc de Berry, qui avait épousé Jeanne (et non Béatrix) d'Armagnac le 24 juin 1360. (Beatrix de Clermont était mère de Jeanne d'où peut-être la confusion). Jeanne mourut au mois d'avril 1387. (*H. de Gascogne.* Monlezun, t. II p. 32).

Digitized by Google

gula in præsenti testamento contenta et declarata, et quod dicta loca et gentes dictorum locorum tenebunt in eorum franchisiis et libertatitus sicut sunt die presenti huismondi receptionis præsentis testamenti, et quod dicta loca defendent et gentes dicti comitatus ad omnibus snbventionibus, impositionibus et subsidiis in casu in quo dictus dominus noster rex franciæ seu eius officiales in dicto comitatu convenarum imponere vellent, et hoc, expensis fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum, si et prout per dictum testatorem est dictum et ordinatum.

Item, voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, si contingat dictos liberos dicti domini ducis Beruin et dictæ dominæ beatricis, euis uxoris, hæredes in dicto comitatu casu præ misso substitos, mori sine libero vel liberis ex legitimo matrimonio procreato vel procreatis, quod, casu eveniente præmisso, dictus comitatus Convenarum revertatur et devoluatur ad illustrissimum Principem dominum nostrum regem franciæ, casu præmisso eveniente, hæredem dicti comitatus ipsis liberis dicti domini ducis et dictæ domin æbeatricis substituendo. Et voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, antequan dictus dominus noster rex franciæ, casu præmisso eveniente, recipiat possessionem dicti comitatus seu recipere faciat, ad requestam baronum et nobilium dicti comitatus et consulum eiusdem comitatus seu alterius eorum, conjunctim vel divisim, habeat præstare juramemtum supra sancta quatuor dei evangelia eius manu regiâ dextra propriâ corporaliter tacta, de tenendo, complendo et observendo omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata, et quod

Digitized by Google

dicta loca et gentes dicti comitatus Convenarum tenebit et tenere faciet in eorum franchesiis et libertatibus sicut sunt die præsenti huiusmodi receptionis præsentis testamenti, et dicta loca et gentes dicti comitatus custodiet ab omnibus subventionibus, impositionibus et subsidiis exsolvendis, et quod in dicto comitatu non imponet nec imponere faciet in futurum, et quod dictum comitatum Convenarum tenebit in posse suo et tabula regia et ipsius domini nostri franciæ regis, absque alienatione quacumque.

Et voluit et ordinavit dictus dominus testator quod, casu eveniente præmisso, si dominus noster Rex franciæ hæres modo prædicto substitutus, prædicta promittere et jurare recusabat, videlicet de tenendo, complendo et observando omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata et de tenendo dicta loca dicti comitatus et gentes eiusdem comitatus in eorum franchesiis et libertatibus sicut sunt die præsenti huiusmodi receptionis præsentis testamenti, et de tenendo dicta loca et gentes dictorum locorum ab omnibus subventionibus, impositionibus et subsidiis in eisdem per dominum nostrum Regem franciæ seu eius officiales imponendis vel extra tabulam regiam vel in alienam manum dictum comitatum imponere vellet, quod, casu eveniente præmisso, prædictus comitatus Convenarum ad dominum nostrum summum pontificem seu eius cameram pleno jure revertatur et devoluatur, ipsumque dominum summum pontificem et eius cameram, casu eveniente præmisso, in dicto comitatu hæredem substituendo cum conditionibus, modis et formis infra scriptis, videlicet quod si, casu eveniente præmisso, dictus comitatus ad dic-

Digitized by Google

tum dominum summum pontificem seu eius cameram revertatur, voluit dictus dominus testator et ordinavit quod, dicto casu eveniente, dictus dominus summus Pontifex et eius camera teneatur tenere per imperpetuum de fructibus et redditibus dicti comitatus quingentos capellanos perpetuales, qui pro anima ipsius testatoris domini, totius generis sui et omnium Christi fidelium defunctorum, habeant celebrare missas et alia divina officia dicere ad honorem Dei omnipotentis, Beatæ Virginis Mariæ et omnium sanctorum paradisi, in dicto comitatu Convenarum et in locis per dictum summum dominum Pontificem eligendis.

Item dictus dominus comes Convenarun, dominusque terræ Sererie, sciens et asserens facultates sui patrimonii, voluit et expresse ordinavit quod, in casu in quo contingeret evenire aliqua vel aliquæ prædictarum substitutionum, prout superius est dictum et per dictum dominum testatorem ordinatum, et esset locus detrahendi cartam trebelinanicam jure institutionis, quod, casu eveniente præmisso, dictus dominus testator voluit et ordinavit quod dicta carta Trebelianica nullo aliquo modo detrahi possit, nec ullus ipsorum petere næc [exigere] possit nec valeat modo aliquo in futurum.

Item, dictus dominus comes Convenarum, dominusque Sererie, testator, sponte sua et vigore huiusmodi præsentis testamenti et ordinationis nunc et in perpetuum valituri, fecit, condidit reliquit et ordinavit in tutricem, gubernatricem et administraticem bonorum et personarum dictorum postumi seu postumorum masculorum seu feminarum, si dicta domina comitissa, eius consors, prægnans sit et parere contigerit

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

et ad lucem perfectam devenerit seu devenerint, ut supra jam dictum est expressatum, et etiam dictæ nobilis Margaretæ, filiæ suæ legitimæ et naturalis et dictæ dominæ comitissæ, eius consortis, infra pupillarem ætatem existentes, videlicet dictam egregiam et potentem dominam Joannam, dei gratia comitissam Convenarum, eius consortem et usufructuariam dicti comitatus Convenarum et terræ Sererie per dictum dominum testatorem ordinatam, quæquidem domina comitissa Convenarum, tutrix et usufructuaria de fructibus et redditibus dicti comitatus Convenarum ipsi dominæ comitissæ pertinentibus et pertinere debentibus ex ordinatione huismodi præsentis testamenti per dictum dominum comitem Convenarum ordinata superius et déclarata, dictos postumun seu postumos masculum seu masculos, postumam seu postumas feminam seu feminas, si dicta comitassa prægnans sit, parere contigerit et ad lucem perfectam pervenerit seu pervenerint, ut supra dictum est et ordinatum, et etiam dictam nobilem dominam Margaretam, eius filiam infra pupillarem ætatem, et servitorum eorumdem, eiusdem et quilibet ipsorum necessarios pro regimine earum personarum, habeat providere et eorum necessaria victus et vestitus honorifice tradere et liberare secundum facultatem bonorum dicti comitatus Convenarum et qualitatem personarum earumdem, et prout eidem dominæ comitissæ et eius discretioni, cui prædictæ comitissæ dictus dominus testator remisit, [ut] sibi videbitur faciendum.

Cuiquidem dominæ comitissæ, eius consorti, tutrici et usufructuariæ vigore huiusmodi testamenti et ordinationis, nunc et in perpetuum valituri, dictus testa-

Digitized by Google

tor dedit plenum posse, licentiam et plenariam potestatem personas prænominatorum postumi seu postumorum, si ipsa domina comitissa prægnans sit et parere contigerit et ad lucem perfectam devenerit seu deverint, et etiam prædictæ nobilis Margaretæ, euis filiæ infra pupillarem ætatem existentis et bona omnia et jura sibi seu alteri ipsorum pertinentia seu pertinere debentia aliquo jure vel modo nomine eius tutelæ et usufructuariæ prædictarum terrarum et comitatus Convenarum, regendi, gubernandi seu administrandi; senescallos, judices, consules, notarios, castellanos, baiulos et thesaurarios, actores et procuratores, receptores et alios quoscumque officiales in prædicto et terra sua necessarios eligendi et creanti ; et juramenta ab eisdem et eorum altero recipiendi ; et eum vel eos recusandi, si et quando dictæ dominæ tutrici et usufructuariæ visum fuerit faciendum ; et prædicta et infra scripta, vigore huismodi præsentis testamenti, per ipsammet, absque alia solemnitate juris, facienda ; et exercendi homagia et juramenta fidelitatis a quibuscumque subiectis et vassalibus prædicta homagia præstare debentibus nomine eius tutelæ et usufructuariæ dictarum terrarum et [comitatus] Convenarum, tàm ad requestam ipsius dominæ tutricis, quàm etiam ad requisitionem dictorum subiectorum et vassalium ; recipiendi, laudandi venditiones et impignorationes et alienationes in futurum in dicto comitatu et tota sua terra Sererie et Albigesii faciendas ; laudimia concedendi ; et omnia alia et singula quæ, in præmissis et circa præmissa, sunt necessaria seu etiam opportuna faciendi et concedendi. Et quod, regimen et gubernatio personarum et bonorum et prænominatorum, postumi

Digitized by Google

seu postumorum, postumæ seu postumarum, si dicta comitissa prægnans sit parere contigerit et ad lucem perfectam devenerit seu devenerint, ut supra dictum est et ordinatum, et etiam dictæ nobilis dominæ Margaretæ, filiæ suæ legitimæ et naturalis infra pupillararem ætatem existentis ; et receptio dictorum homagiorum et juramentorum fidelitatis, electio officiàlium et juramenta ab eisdem seu eorum altero recipiendi ; et laudimia per ipsam dominam comitissam, tàm ut usufructuariam dictorum bonorum et hæreditatis dicti domini testatoris, quam ut tutricem dictarum personarum, et omnia alia in prædictis et circa necessaria seu etiam opportuna, tantum valeant ut si per ipsummet dominum testatorem omnia prædicta et singula facta essent, cui in prædictis omnibus et singulis præsens esset et omnia et singula jam dicta faceret, concederet et laudaret.

Item, dictus dominus testator voluit et expressè ordinavit quod, si dicta domina comitissa Convenarum, usufructuaria et tutoria per ipsum dominun testatorem ordinata, mori seu decedere contigerit dicto postumo seu postumis, si dicta domina comitissa prægnans esse contigerit et ad lucem perfectam pervenerit seu pervenerint, et etiam dicta nobilis Margareta, eidem dominæ comitissæ supra viventibus et infra pupillarem ætatem remanentibus, quod, casu eveniente præmisso et loco et nomine dictæ dominæ comitissæ tutricis, Nobilis et potens dominus Joannes de bolonia, gens ipsius domini testatoris, et egregius et potens dominus dei gratiâ comes Urgelli sint tutores, gubernatores et administratores personarum et bonorum et terræ prædictorum postumi seu postu-

Digitized by Google

morum, postumæ seu postumarum, et dicto nobilis dominæ Margaretæ infra pupillarem ætatem existentis, cum conditionibus, modis et formis subsequentibus, videlicet : quod dictus dominus testator voluit et ordinavit quod, casu eveniente præmisso, prænominati domini Joannes de bolonia et comes Urgelli, ad requestam baronum et nobilium ac consulum dictorum locorum de Murello, Samathano, Aurignaco et Salinis, Insula dodonis et Podio Maurino, qui nunc sunt vel fuerint in futurum, seu alterius ipsorum, conjuctim, vel divisim, habeant jurare, ante receptionem dictæ eorum administrationis et gubernationis, supra Corpus domini nostri Jesu Christi, quod ipsi et quilibet ipsorum dominorum tenebunt et observabunt de puncto ad punctum omnia et singula in præsenti testamento contenta et declarata ; et quod contra præsentem ordinationem huius modi præsentis testamenti publici non veniant nec venire facient in futurum ; et quod ipsi domini Joannes de bolonia et comes Urgelli dictum postumum masculum seu dictos ; ostumos masculos, dictam postumam seu postumas feminas, si dicta domina comitissa prægnans esse et parere contigerit et ad lucem perfectam devenerit seu devenerint, et etiam dictam nobilem dominam Margaretam, tenebunt et tenere permittent in locis propriis dicti comitatus Convenarum et ab eisdem non abstrahent nec amovebunt, nec amoveri facient, sed in prædictis locis dicti comitatus Convenarum nutrire, regere et gubernare permittebunt per subditos proprios dicti comitatus Convenarum.

Ad quod regimen faciendum, dictus dominus testator voluit et ordinavit quod, post mortem dictæ

Digitized by Google

dominæ comitissæ et casu præmisso eveniente, inter alios subditos et vassalos proprios dicti comitatus Convenarum sint gubernatores personæ sive personarum dictorum postumi seu postumorum et dictæ nobilis Margaretæ, expensis dicti comitatus Convenarum et fructuum et reddituum eiusdem, videlicet Odo de Saxis, Petrus Grossi, de Martris, Bertrandus de Sancto Pastore et Giraldus de Sautano, domicelli, et, cum eisdem, alii quatuor nobiles homines dicti comitatus Convenarum, videlicet unus per quemlibet ipsorum eligendus et cum eisdem et quolibet ipsorum ad servitium et regimen prædictum permanendis, et cum aliis servitoribus eisdem necessariis propriæ terræ dicti comitatus Convenarum. Quodquidem regimen fieri dictus dominus testator voluit et ordinavit infra loca dicti comitatus Convenarum, expensis tamen fructuum et reddituum dicti comitatus Convenarum, semper dictis Othone de Saxis, Petro Grossi, de Martris, Bertrando de Sancto Pastore et Geraldo de Saurano, dictis aliis quatuor hominibus nobilibus per ipsos eligendis et servitoribus eisdem necessariis ; infra loca propria dicti comitatus Convenarum et expensis fructuum et reddituum dicti comitatus, cum prænominatis postumo seu postumis, si dicta domina comitissa prægnans esse [et parere] contigerit et ad lucem perfectam devenerit seu devenerint, et etiam cum prænominata nobili domina Margareta, remanentibus.

Item, dominus comes Convenarum testator voluit et ordinavit et expressè mandavit quod prænominati nobiles et potentes viri domini Joannes de bolonia et comes Urgelli babeant jurare supra corpus domini nos-

Digitized by Google

tri JESUS CHRISTI quod prænominatos postumum seu postumos, si dicta domina comitissa prægnans esse et parere contigerit, et prædicta domina Margaret, non maritabunt, nec de eisdem matrimonium facient, nec eorum alter, absque tamen licentia et voluntate Baronum et Nobilium comitatus Convenarum et communitatum locorum superius nominatorum, nec non supra nominatorum Hotonis, Petri, Bertrandi et Giraldi, gubernatorum per dictum dominum testatotorem ordinatorum.

Item, dictus dominus comes Convenarum testator voluit et ordinavit et expressè mandavit quod prænominati potentes domini Joannes de belonia, comes Urgelli, Barones et Nobiles dicti comitatus Convenarum et dictæ comunitates locorum superius nominatorum dictam nobilem dominam Margaritam, filiam legitimam et naturalem dicti domini testatoris et dictæ dominæ comitissæ, eius consortis, hæredem institutam, casu eveniente præmisso superius declarato, non habeant maritare nec matrimonium de eadem facere cum filio dicti domini comitis Fuxi, nec filio domini comitis Armagnaci. Et voluit dictus dominus testator et ordinavit quod, si prænominati nobiles et potentes domini Joannes de bolonia et comes Urgelli contra prædicta omnia et singula superius ordinata et declarata seu præmissorum aliqua facerent seu facere permittent, quod de prædicta successione superius ordinata per dictum dominum testatorem et declarata et sibi seu alteri ipsorum et eorum liberis relicta, ut superius dictum et declaratum, dicti domini et eorum liberi minus gaudium habeant, sed de eadem substitutione priventur, casu eveniente præmisso, et iidem

Digitized by Google

et quilibet ipsorum penitus etiam et onmino priventur, vigore huiumodi præsentis testamenti ; et ordinationem suam valere voluit in futurum.

Item, dictus dominus testator fecit, reliquit, instituit et ordinavit spondarios et executores huiumodi præsentis testamenti absque eorum damno et alicujus computi redditione, videlicet nobilem dominum Rogerium de Convenis, militem, dominum de Montblanco, dominum guillelmum de montio, rectorem de Samathano, thesaurarium Convenarum, consules locorum de Murello, de Samathano, de Martris, de Sancto Licerio, de Podio Maurino et Insulæ Dodonis, qui nunc sunt vel qui pro tempore fuerunt in futurum, religiosos viros dominum Ministrum, ordinis fratrum, minorum, qui nunc est vel qui pro tempore fuerit in futurum et gardianos conventuum fratrum minorum de Murello et de Samathano, qui nunc sunt vel pro tempore fuerunt in futurum et quemlibet ipsorum, ità et tali modo quod omnes insimul, unus aut duo vel tres, conjunctim vel divisim, possint huius modi executionem facere, mediare, continuare et perficere.

HANC SUAM ULTIMAN VOLUNTATEM et dispositionem dictus dominus testator dixit se velle valere præ cuntis omnibus aliis suis voluntatibus a se factis, jure testamenti. Et si jure testamenti non valet, valebit in futurum [vel] valeat jure codicilli vel codicillorum. Quod, si jure codicelli vel codicillorum non valet, valebit [vel valeat] jure suæ ultimæ voluntatis aut dispositionis aut jure donationis et ordinationis causâ mortis factæ, et eo, meliori modo, jure et formâ quo meliorum poterit obtinere valorem, firmitatem de jure aut de consuetudine, vel alias ; quoquo modo cassando, irritando et

Digitized by Google

annullando, dictus dominus testator, omnia alia testamenta sua, codicillos et donationes causâ mortis factas seu facta, quas nullas, dictus dominus testator, esse voluit et mandavit, tali modo quod, de cætero nec in antea, non obtineant in aliquo roboris firmitatem.

Acta fuerunt hæc apud Murellum et in castro comitali eiusdem loci, videlicet die decima nona mensis octobris, anno domini millesimo tricentesimo septuagesimo quinto, regnantibus domini Carolo, franciæ rege, dicto domino testatore et Gaufredo [10] archiepiscopo tolosano, presidente.

Hujus autem testamenti, præsentis ordinationis et totius dispositionis hi sunt testes vocati humiliter et rogati per dictum dominum testatorem, videlicet Reverendus in Christo Pater frater Guillelmus de Barthis, abbas monasterii Eunarum, frater Pontius de Bria, frater Stephanus Garnii [ou : Garrini] monachi dicti Monasterii, dominus Geraldus de Manso, rector ecclesiæ beati Jacobi de Murello, dominus Petrus Thoine, presbiter dictæ ecclesiæ, frater Michael Moren, ordinis fratrum minorum, magister Petrus de Calvielho, notarius dicti loci de Murello, Hodo de Saxis, Guillelmus de Saxis, domicelli, Joannes de Insula, Guillelmus, arquerii, [archers d'armes, huissiers], in hospitio dicti domini Convenarum, et ego Petrus Maurini de Villanova, publicus Murelli et totius terræ comitatus Convenarum [et Serreriæ] notarius, qui, requisitus, vocatus et rogatus per dictum dominum testatorem, dictum testamentum recepi.

10. Gaufred assista au contrat de mariage d'Eleonore, fille de Pierre-Raymond II, comte de Comminges, avec Jean II, fils du comte de Boulogne et d'Auvergne, le 9 août 1373.

Digitized by Google

A quo seu nota eiusdem testamenti licet cancellata, vigore dictarum litterarum dicti domini Senescalli tolosani superius institutarum, præsentes clausulæ dictæ egregiæ et potentis dominæ Joannæ, comitissæ Convenarum, tangentes per me abstractæ fuerunt in tribus pellibus pargamini conglutinatis, manu mea propria scriptis. Et in fide et testimonio præmissorum, signum appono. De quibusdam verbis, supra cum dictis signis ac dictis, constat mihi notario supradicto.

Præsens copia in se contens octodecim folia papyri, presenti folio computato, sunt abstracta de originali instrumento, cum quo convenit et concordat. In cuius rei testimonium, ego, Bernardus Amelis, notarius regius et Curiæ domini senescalli tolosani, juratus, hîc me subscripsi et signum meum quo utor in publicis instrumentis apposui consuetum. Sic signavi. B.

In quorum visionis et perlectionis fidem et testimonium, nos, senescallus antedictus, huic præsenti vidimus sigillum Curiæ nostræ impendenti eiusdem jussionis apponi et per nostrum notarium infrascriptum signavi die decima septima mensis septembris, anno domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quinto. Signez de Rupello. de Paulo.

Et plus bas,

Collatio facta extitit cum quadam alia copia signata et scellée d'un cachet de cire rouge sur simple queüe, rompu et deschiré.

Ce PRÉSENT EXTRAIT TIRÉ SUR L'ORIGINAL et expédié au scindic du pays et comté de Comenge, en vertu de l'appointement donné à la requeste par luy présentée à Messieurs les Thrésoriers généraux, le quinziesme

Digitized by Google

jour d'avril, mil cinq cens huictante sept, et collationné par moy, garde des susd. archifz à Tolose, dans lesd. archifs, le vingt-quatriesme octobre, mil cinq cens huictante sept. de Cavalier signé.

Collationné sur l'expédié dud. Cavalier, secrétaire des archifz, en la forme susd. par nous, Jean Lanaude et Jean Toujan, notaires royaux de Muret, soubsignés, le seitzieme Janvier MVI[e]. soixante quatre. [11]

TOUIAN. NOT. LANAUDE. NOT.

(signatures authographes)

11. La copie de Muret porte : *Collationné par moy, Greffier en la réformation générale des eaux et forests au département de la Grande maîtrise de Toulouse et en la Commission du domaine, le présent extrait tiré d'un cayer en parchemin raporté et exhibé par Jacques Toujan, fils de Jean Toujan, not[re] de Muret, qui l'a retiré. Fait à Toulouse le premier avril mil six cens septante.*

Prioux, greffier. (Signature autographe).

S. MONDON.

FIN

Digitized by Google

LE SIÈGE DE CONVÈNES [a]

(SAINT-BERTRAND DE COMMINGES)

en 585

AVANT-PROPOS

Voici bientôt cinq ans, j'héritais d'une maison au village de Labroquère...

Aussitôt maître du logis, je poussai les contrevents. A mes pieds, je vis le jardin envahi par les herbes folles et les roses trémières ; à droite, la grand' route ancienne où passaient de lents troupeaux brimballant leurs sonnailles. Je soupçonnais seulement, à gauche, derrière des arbres touffus, la route moderne et ses poussières : je me promis de ne jamais regarder de ce côté.

Dans le lointain, la masse des Pyrénées se perdait dans les nuages. Je remarquai, tout de suite, la cathédrale de Saint-Bertrand portée par une colline assez élevée. Elle se détache sur ce fond de montagnes à tout instant modifié par des jeux de lumière et d'ombre et paraît, massive et guerrière, une sorte de Mont-Salvat.

Plus près du village et isolée au milieu de la plaine, l'église Saint-Just-de-Valcabrère montrait, parmi de hauts cyprès, sa tour de marbre et ses tuiles antiques. Une cloche tintait, légère, dans la vallée. Sa plainte — ou son appel — venait à nous de temps à autre puis se perdait dans le vent...

J'achetai sans tarder un guide afin de mieux connaître mon nouveau pays. J'y vis, ce que j'ignorais tout-à-fait, je l'avoue,

a) La ville antique s'appelait *Lugdunum Convenarum*, Lyon des Convènes ; la ville de la fin des temps impériaux et de l'époque mérovingienne avait pris le nom du peuple dont elle était la capitale : *Convenae*. C'est de là qu'est venu *Comminges*. On traduit donc très souvent *Convenae*, nom de la ville, par *Comminges*. Il m'a paru plus logique d'adopter la forme *Convènes*. Cf. Auguste LONGNON, *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours. Texte explicatif des planches*. Première partie ; Paris, Hachette et Cie. 1912 ; p. 18 : « Vers la fin du troisième siècle, par suite d'une coutume presque générale en Belgique, dans la Celtique et en Aquitaine, les chefs-lieux de *Civitas* avaient quitté leur nom primitif pour prendre celui même du peuple dont ils étaient le centre et en quelque sorte la personnification... »

N.-B. — J'ai consulté effectivement tous les ouvrages que je cite. Je n'ai pas cru devoir indiquer la bibliographie que l'on y trouvera au besoin. Noter encore que les fautes où les anomalies du latin de Grégoire de Tours ont été fidèlement respectées dans mes citations.

Les notes qui accompagnent ce travail sont reportées à la fin.

Digitized by Google

qu'un drame digne de Shakespeare s'était joué là-bas, entre les murs et sur les pentes de Saint-Bertrand-de-Comminges, dans ce décor incomparable. Je tirai Grégoire de Tours de ma bibliothèque et quelques autres livres ; je regardai les cartes de M. Longnon, même un traité de numismatique et je commis une imprudence dont je me mordis les doigts !

Depuis peu de temps que j'étais dans la Haute-Garonne, j'y avais des amis, déjà. Il n'est pas de gens plus aimables que ceux de cette contrée et ils ont le bon goût de s'intéresser aux traditions de leur petite patrie, passionnément. Je leur dis, tout en causant, ce que j'avais lu dans l'Histoire des Francs, *ce que j'avais cru comprendre en le confrontant avec le site... Ils affirmèrent que personne, jamais, ne leur avait conté cette histoire aussi clairement et qu'ils voulaient imprimer mon récit... Je vis dans ces propos une grande politesse et j'y répondis comme fait l'espagnol que l'on a loué de quelque joyau — et bien qu'il ne s'agît ici de rien de précieux :* « *Il est à vous !* »

Par malheur, mes amis étaient des gens très sérieux. De mois en mois, d'année en année, ils me prièrent, me supplièrent, me sommèrent enfin de m'exécuter. Aux dernières vacances, je vis bien qu'il le fallait pour conserver leur estime...

*Et voici que je délaisse, non sans de légitimes inquiétudes, mes bons vieux peintres et sculpteurs du XVI*me *siècle et m'aventure chez les Mérovingiens. Je m'excuse auprès des spécialistes, de cette incursion sur leur terrain de chasse. J'espère qu'ils m'épargneront le gros plomb de leur critique, mais si, d'aventure, je recevais, par derrière, quelques-uns de ces grains de sel que l'on tire quelquefois sur les maraudeurs, je n'aurais, je l'avoue, pas le droit de m'en indigner.* [1]

E. G.

Pour bien comprendre l'histoire pathétique de Gondovald, il faudrait connaître, le temps où il vécut ses aventures... et ce n'est pas si facile ! Il faudrait être informé de la vie des cours du VI^me^ siècle, renseigné sur les intrigues si nombreuses qui sillonnaient l'Europe des Empereurs byzantins et des rois barbares. Cette étude nous

1. On retrouvera dans mon récit jusqu'à des termes d'argot — les néologismes dont j'usais au cours des entretiens auxquels je fais allusion : je n'ai pas voulu me départir de ce style familier. J'ai craint en le changeant de diminuer les clartés que mes amis y trouvaient. Honni soit qui mal y pense !

Digitized by Google

entraînerait trop loin. Tout en voyant agir nos personnages, tout en les écoutant parler, nous apprendrons seulement ce qui sera pour nous l'essentiel de ces mœurs et de cette politique.

Un coup d'œil sur la carte est toutefois indispensable[1].

Chilpéric est mort en septembre 584. Des fils de Clotaire, il ne reste plus en 585 que le *bon* roi Gontran, comme on dit, qui, théoriquement du moins, possède la plus grande partie de notre France actuelle avec Orléans pour capitale. Son neveu Childebert II, fils de Sigebert et de Brunehaut, est roi d'Austrasie : il tient une partie de ce qui sera notre Champagne avec la Lorraine et une partie de l'Allemagne. L'Auvergne est à lui aussi. Le fils de Chilpéric et de Frédégonde, un enfant d'un an, est roi de nos futures Normandie et Picardie, Artois et Flandre. Brunehaut et Frédégonde vivent encore et se détestent. Les Wisigoths ont un royaume en Espagne, les Lombards en ont un autre dans le Nord de l'Italie. L'empereur maintient le nom romain dans la capitale de l'Orient, Constantinople. Il est le maître de Rome où est, à jamais, la capitale de l'Eglise. Les rois redoutent le prestige de l'empereur[2] et sa diplomatie et craignent de le voir ressaisir les domaines que leurs ancêtres tinrent beaucoup de leurs épées, sans doute, mais un peu de son consentement[3]. Ils jalousent aussi, parfois, la puissance des évêques[4] réunis sous l'autorité du Pape.

Ces quelques traits nous suffisent pour l'instant. Au reste, c'est du siège de Convènes qu'il s'agit : qu'il soit drame ou tragédie, nous y observerons la règle classique de l'unité de lieu ; nous ne sortirons pas de la vallée de Comminges. Ce qui s'est passé ailleurs, les bavardages de nos héros nous l'apprendront. Nous n'y ajouterons pas. Mais ce que nous verrons ou entendrons, nous le verrons et l'entendrons clairement, il me semble, et pour ainsi dire, comme si nous avions été là. C'est que le récit de l'historien a pu être écrit, sous la dictée, en quelque sorte, de deux des personnages principaux, Chariulf et

Digitized by Google

Bladaste, qui se réfugièrent dans la Basilique Saint-Martin à Tours [5]. Là vivait Grégoire, là, fort de son caractère épiscopal, de sa culture biblique et juridique, fort surtout de l'immense prestige du saint tombeau dont il avait la garde, il tenait tête aux puissants et aux méchants ; il pouvait y écrire dans une tranquillité relative l'histoire de son siècle. Les pélerins, les réfugiés, lui apportaient, de bien loin à la ronde des renseignements précieux qu'il recueillait aussitôt. Les bannis, s'ils étaient gens d'importance, avaient avec le prélat des relations courtoises.

Il leur arrivait d'inviter leur hôte [6] à leurs repas et probablement d'être invités par lui. Après boire, les langues devaient se délier et ces gens qui s'ennuyaient, ces gens aigris exhalaient leurs rancunes, contaient leurs aventures, à la grande satisfaction de l'annaliste. C'est ainsi que nous sommes si bien renseignés sur le siège de Convènes.

LE DÉCOR. — Le décor n'a guère changé depuis treize cent quarante années. Les Pyrénées ne peuvent s'être altérées sensiblement. La description de l'oppidum s'appliquerait encore dans ses grandes lignes au bourg moderne. Comme la ville mérovingienne, il est bâti sur le sommet d'une éminence qui n'est reliée à aucune autre : « *Est enim urbs in cacumine montes sita nullique monti conticua* ». [7]

Lorsque je regarde par mes fenêtres de Labroquère, je vois, je l'ai dit, sur cette colline, la lourde cathédrale de Saint-Bertrand.

Oublions cette église majestueuse, supposons plusieurs sanctuaires plus modestes et nous pourrons nous croire en 585. Palais épiscopal [8], magasins capables [9] d'abriter des vivres pour plusieurs années, remparts [10] et maisons, tout cet ensemble se fondrait dans la brume du soir en une masse confuse presque pareille à celle-ci.

Dans le récit de Grégoire de Tours, il n'est jamais question de la grande ville qui s'étendait jadis dans la vallée entre cette hauteur et la Garonne. Il semble qu'on

Digitized by Google

l'ait déjà oubliée. (Voir ci-après : *Annexe A*). Elle avait donc disparu depuis longtemps.

En 585, sans aucun doute, la colline comprenait toute la ville. Pour alimenter en eau potable cette forteresse assez vaste, l'on disposait d'une grande source qui jaillissait vers la racine de la montagne. « *Fons magnus ad radicem montes erumpens...* » [11] Elle était entourée d'une tour très forte et l'on y parvenait par une galerie ... « *circumdatus torre tutissima, ad quem per cuniculum discendentis ex urbe latentur latices hauriunt.* » [12]

La source jaillissait-elle dans la plaine, près de la montagne ou bien sur le penchant de la montagne, vers le bas ? De nos jours, une seule source coule au pied de la colline et se déverse dans le ruisseau du Plan, du côté de l'est. Elle n'est pas au pied du rocher de Saint-Bertrand. [13] Il semblerait mieux conforme au texte, de rechercher la source antique sur la pente de la montagne ou très près de sa base. Une grande quantité d'éboulis qui existe, semble-t-il, en cet endroit a pu, sans doute, éloigner l'issue de l'eau souterraine et l'on admettrait volontiers que la tour était très près du flanc abrupt du rocher, sur un talus. [14]

Tel est le décor où se jouera le drame et, comme Pâques fut cette année là, 585, le 25 mars [15], comme Gondovald arriva à Convènes au début du carême, nous sommes en février et nous pouvons nous représenter les sommets des Pyrénées encore couverts de neige dans la toile de fond.

LES PERSONNAGES. — Sur le personnage principal nous nous bornerons à peu près aux brèves indications qu'il voulut bien fournir aux habitants de Convènes lorsqu'il entra dans leur ville. Nous n'essayerons pas de percer maintenant le mystère qui l'entoure. Il est, leur dit-il, un frère du roi Gontran, un frère alors dont on n'avait jamais ouï parler : le goût des Mérovingiens pour une certaine sorte de polygamie rendait possible ces surpri-

Digitized by Google

ses. L'histoire du Maroc nous montrerait peut-être l'équivalent. Il a été élu roi par tous ceux qui sont dans le royaume de Childebert dit-il, encore. Le fait est qu'on l'a porté sur le pavois à Brive [16] qui du reste doit appartenir à Gontran, mais il ne se vante pas, je pense, des circonstances de cette cérémonie. Il a dû garder un trop mauvais souvenir du triste présage qui a frappé tout le monde : il est, paraît-il, tombé du bouclier sur lequel l'élevaient selon la vieille coutume germanique ses partisans. Peut-être était-il mal préparé à cette acrobatie militaire.

Il a, assure-t-il, un parti qui n'est pas peu de chose, « *non modicum solacium* ». On le voit, du reste, entouré de personnages de marque et, ceux-ci, pour n'y plus revenir et pour donner une idée du parti gondovaldiste à ce moment là, nous allons les silhouetter : ce sont le duc Mummole, l'évêque Sagittaire, les ducs Bladaste et Waddon.

Mummole — que l'on appelle aussi Eunius, comte d'Auxerre pour le roi Gontran, après la mort de son père Paeonius, paraît être, sans contestation possible, un gallo-romain, ou, pour parler, comme il vaudrait mieux le faire, le langage du temps, un romain. [17] Ce que dit de lui Grégoire de Tours donne une idée très favorable de ses talents. Il s'est extrêmement distingué dans plusieurs campagnes contre les Lombards d'Italie qui avaient attaqué le royaume des Francs. [18]

La première de ces victoires lui a valu le titre de « patrice. » Il tient de la reconnaissance royale, aussi, le domaine de Macho [19] près d'Avignon. Si on le juge d'après ce passé militaire, Mummole apparaît comme une intelligence lucide, pratique, bien appliquée aux choses de la guerre, apte à ces initiatives qui entraînent la décision au cours d'une campagne : en un mot, comme nous disons dans notre langage d'après guerre, un « chef. » C'est lui, visiblement, qui assume la direction militaire du parti gondovaldiste et le prétendant a lieu de s'en féliciter.

Digitized by Google

Si on regarde aux qualités morales, toutefois, le personnage est assez inquiétant. Il n'a pas hésité à quitter le service du roi Gontran lorsque celui-ci s'est détaché de son frère Childebert pour se rapprocher de son autre frère Chilpéric. [20] Mummole pouvait, avoir quelques bonnes raisons qui auraient pu lui servir d'excuses. Mais il y a pis encore dans son passé : comme il vient de trahir son roi, il a jadis trahi son père. Celui-ci l'envoyant un jour solliciter auprès de Gontran le renouvellement de ses fonctions de comte, Mummole s'en est allé à la cour avec les présents paternels et, tranquillement, il a demandé la place pour lui même. C'est ainsi qu'il a succédé a Paeonius. [21]

En résumé, Mummole est un *arriviste* sans scrupule. Le personnage n'est pas exclusivement mérovingien.

L'évêque Sagittaire me paraît beaucoup plus intéressant parce que plus particulier à son époque. Il annoncerait toutefois certains types de prélats italiens de la Renaissance.

Il avait un frère, Salone, tout à fait pareil à lui. Tous deux étaient les élèves de Saint-Nizier, évêque de Lyon, et ce grand homme n'avait pas lieu de s'en louer. L'un était évêque de Gap et l'autre d'Embrun. A peine en fonctions, ils s'adonnèrent à une conduite si scandaleuse qu'elle causa, à la longue, une sorte d'émeute : ils avaient, proprement, tous les vices et un grand nombre de défauts moindres [22]. Je passe sur quelques épisodes sensationnels de leur carrière pour ne pas alourdir mon récit : je note seulement qu'après un temps assez court de repentir, de chants pieux, de lectures édifiantes et d'aumônes, la grande vie recommença. Ils soupaient joyeusement dans l'église, ce qui est conforme aux usages du temps, [23] mais ils prolongeaient ces agapes jusqu'à l'heure où leurs prêtres y venaient célébrer les matines. Ils passaient le jour à se baigner ou à godailler et débauchaient des femmes mariées, en somme ils menaient une existence digne de Trimalcion plutôt que de ministres du Christ.

Digitized by Google

Toutefois, ces mœurs ne faisaient pas de Salone et Sagittaire des hommes sans énergie : non, ils étaient voluptueux, mais *sportifs,* jouisseurs et résolus. Le même contraste a été noté chez des romains de Rome aux temps néroniens [24]. Et leur énergie très authentique n'allait pas seulement à faire bien rosser, et jusqu'au sang les personnes qui leurs déplaisaient ; ils cognaient eux-mêmes, au besoin soit en paix, soit en guerre. Lors de la première campagne de Mummole contre les Lombards, on les avait vus sur le champ de bataille casqués, en cotte d'armes et faisant, dit-on, grand massacre...

Pour le moment, condamnés par un synode pour crimes d'homicide et d'adultère, de « lèse-majesté et trahison envers la patrie», *(sic)* prisonniers évadés, ils couraient les aventures. N'importe, le caractère épiscopal de Sagittaire est un atout dans le jeu du parti. Les gens redoutent la puissance du prêtre, en ce temps-là, sinon pour des raisons très orthodoxes, tout au moins comme on redoute la magie du sorcier en Afrique [25].

Nous connaissons maintenant le général Mummole et son compère l'évêque Sagittaire, les principaux amis de Gondovald : « *D'animaux malfaisants c'était un très bon plat.* » J'ai omis de dire toutefois que Sagittaire était par surcroît bavard et étourdi [26] et qu'on lui avait néammoins promis [27] l'évêché de Toulouse.

Bladaste et Waddon ne sont pas mal non plus ; ce sont pourtant des figures d'un relief moindre.

Bladaste, général de Chilpéric, avait subi une défaite considérable [28] en se battant pour lui contre Gontran, trois ou quatre ans plus tôt. Il devait être fameux aux pays de Bourges et de Tours [29] pour les ravages et les massacres terribles que ses troupes y avaient faits. Les déprédations tenaient plutôt à l'indiscipline de ses soldats qu'à un propos délibéré, à vrai dire. Bladaste n'a donc pas, à notre connaissance, des états de service bien brillants.

Waddon, ancien comte de Saintes, puis maire du Palais de Chilpéric, avait été choisi par lui pour un poste qui

Digitized by Google

impliquait une extrême confiance de la part du roi. Lorsque la princesse Rigonthe partit pour l'Espagne avec cinquante chariots de trésors, afin d'aller épouser un prince des Wisigoths, Waddon l'accompagna en qualité d'intendant. C'était en 584.

En cours de route, tandis que la caravane se repose à Toulouse, la nouvelle y parvient de l'assassinat du roi Chilpéric. Waddon passe aussitôt au parti gondovaldiste avec les trésors de Rigonthe[30] non sans en garder pour lui une bonne part, naturellement[31]. Waddon, enfin, est aussi violent que traître et homme à jouer de la francisque[32], la petite hache d'armes du temps si commode, comme on joue du browning, aujourd'hui.

Le pauvre Gondovald, pourtant très sympathique lui-même, nous le verrons, était bien mal entouré !

Aux premiers rôles du gondovaldisme, généraux traitres, intendants infidèles, prêtres interdits, il faut encore ajouter un habitant de Convènes, personnage assez énigmatique, notre principal informateur si je ne me trompe : Chariulf, barbare si l'on en croyait la forme de son nom, plus probablement romain[33]. Je ne sais pourquoi, l'on a fait parfois de ce Chariulf un gouverneur[34] ou un comte[35]. Grégoire de Tours ne nous dit pas qu'il eût aucune fonction. Il faut, je crois, voir en lui un de ces *negociatores* dont parle ailleurs l'historien des Francs,[36] c'est-à-dire un homme d'affaires, je n'ose dire un *mercanti* selon l'argot de notre temps où le mot *mercanti* a pris un sens d'une ampleur épique, mais ce serait pourtant, ainsi compris, le terme propre. De cet homme d'affaires les coffres regorgent d'or au point qu'il peut accaparer toute la moisson, toute la vendange d'une région, maintenir à son gré le cours des denrées en temps de paix, soutenir un parti en temps de guerre. Que lui avait promis Gondovald pour l'agréger à son *solacium* ? Nous l'ignorons. L'affaire, sans doute, avait paru bonne à Chariulf, voilà tout. Il est possible, il est probable, même, que cet homme très riche et puissant « *valde dives ac praepotens* », détenait

Digitized by Google

quelque part de l'autorité officielle : l'avoir avec soi, c'est avoir toute la ville et, même, toute la contrée.

LES COSTUMES. On voudrait se représenter ces gens avec leurs armes, leurs vêtements.

Au temps de Grégoire de Tours et d'après ses descriptions, les grands personnages portent une coiffure de guerre et une armure qu'il appelle *galea* et *lorica*. *Galea* c'est un casque, semble-t-il, sans qu'il soit possible de prêter à l'expression un sens mieux défini. *Lorica* est, une fois, opposé à *thorax* [37]. Faut-il voir dans cette opposition l'ancienne différence des âges classiques entre la cuirasse rigide de métal (thorax) et la cuirasse souple recouverte d'éléments métalliques ? Le fait est que Gondovald apparaît revêtu d'une *lorica* où étaient des *circuli* [38]. Il faut croire qu'il s'agit d'anneaux, soit se pénétrant en façon de cotte de mailles, soit juxtaposés, et je traduirai *lorica* par « cotte d'armes » ; l'expression française, dans un de ses sens, convient à la relative imprécision que nous ne pouvons éviter. Ajoutons à cet équipement une épée suspendue à un *balteus*, un ceinturon et non un baudrier comme on traduit d'ordinaire, puis une lance et nous aurons l'équipement normal d'un seigneur franc à cheval.

I. — Comment l'on met la main sur une place forte

Dans sa première entrevue avec les habitants, Gondovald, après les avoir renseignés sommairement sur son origine royale et sur l'état de ses affaires, leur fait connaître encore que Gontran lance à ses trousses une armée immense « *immensum exercitum* » et qu'il a décidé, lui Gondovald, de s'enfermer dans la place de Convènes [39] jusqu'à ce que son parti, déjà considérable « *non modicum solacium* », ait grandi, par la grâce de Dieu, au point de l'emporter. On aura donc un siège assez long à soutenir et il est urgent d'enfermer, à l'abri des remparts, des

Digitized by Google

vivres et des provisions de toutes sortes, « *alimenta adque cuncta suplectilem* ». Il ne faudrait pas tout de même que les habitants fussent exposés à mourir de faim ! « *Ut scilicet, dum nobis illa pietas divina augit solacium, non pereatis inopia* ». Ce discours affichant une sollicitude de bon augure pour ce que nous appelerions la *population civile* est bien accueilli : on ramasse dans la ville tout ce que l'on peut se procurer et l'on se prépare à la résistance. Chariulf assure à lui tout seul la plus grande part des subsistances et remplit à ses frais de nombreux magasins et greniers.

L'affaire, je suppose, continuait à lui paraître bonne. Il avait compté sans les usages militaires — je n'oserais dire sans les règlements, puisqu'il s'agit d'une époque où j'ignore s'ils existaient par écrit. — Il avait compté sans la prudence légitime de Mummole. [40]

Je ne m'attarde pas à un épisode sans grand intérêt pour nous : une tentative du roi Gontran pour tromper Gondovald par un faux message de Brunehaut, laquelle était censée naturellement lui donner d'excellents conseils : congédier son armée, etc. Si cette ruse réussissait, c'était tant mieux. Peut-être ainsi verrait-on quand même que la reine n'était pas d'accord avec le prétendant. Bien sûr, Gontran vînt d'échanger mille amitiés avec son neveu, il ne se fiait nullement à la mère et peut-être pas trop à Childebert lui-même et, ma foi, je pense, — bien qu'en dise M. Kurth — qu'il n'avait peut-être pas tort. Gondovald, lorsqu'il passait dans un pays de l'héritage de Sigebert, exigeait le serment des habitants, au nom de Childebert ; Childebert était très bien avec l'empereur ; toutcela est louche...

Je passe et j'en viens tout de suite à ce que j'appellerai les déboires de Chariulf.

Gondovald ne se laisse pas tromper. Il réunit à nouveau les habitants et leur annonce une très grave nouvelle, attendue, à vrai dire, d'un instant à l'autre : l'ennemi approche...

Il ajoute qu'il faut faire une sortie...

Digitized by Google

Donc, les Convènes sortent en armes. Ils ont avec eux leur évêque ; on sait par ailleurs qu'il s'appelait Rufin, [41] et il ne faut pas le confondre avec le sympathique Sagittaire. Aussitôt, les troupes Gondovaldistes occupent les portes, *« portas adque cluden »* dit le texte, et le dernier mot paraît inintelligible. La correction " *claudentes* " qui a été proposée [42], ne me satisfait pas. Le mot " *cluden* " existe. Il signifie un poignard de théâtre rentrant dans le manche et il implique certainement l'idée de *fermer, refermer.* S'agirait-il d'une poterne ? d'une barbacane ? Les troupes gondovaldistes occupent les portes et mettent des postes à tous les magasins : " *Cuncta que in urbe invenire potuerunt suis diccionibus subdederunt.* " Très bien ! Il n'est pas un militaire, certainement, qui n'approuve le gouverneur de la place, c'est-à-dire Mummole — abstraction faite de la cause qu'il servait — pas un lecteur un peu au courant des nécessités de la guerrequi ne juge normale cette opération. Peut-être objectera-t-on qu'il eût fallu trouver le moyen de ménager l'opinion publique ? C'est facile à dire les pieds sur les chenêts : le temps presse dans des cas semblables. Grégoire de Tours ne nous dit pas que le coup de main ait été conduit sans l'agrément de Chariulf, mais il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. C'est lui qui possède la majeure partie de ces magasins : c'est donc son bien que l'on a, principalement, réquisitionné sans avis préalable tandis qu'il était dehors avec la population valide. Selon le mot connu il était leur chef, il semblait bien qu'il les suivît. Puis, on aura préféré ne pas avoir à discuter avec lui sur une question où son bien et sa popularité étaient en jeu : nous voyons là le seul épisode un peu comique du drame. Chariulf y joue le rôle ingrat du *bourgmestre.* On lui aura, ensuite, fourni, à lui comme aux autres, quelques explications spécieuses et il aura fait semblant de les accepter. Car on peut être sûr que la milice n'est pas demeurée bannie de la place. [43] Elle sera rentrée le soir solidement encadrée par des troupes de Gondovald, et assez fatiguée après une marche pénible à

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

la recherche d'un ennemi fantôme. Il n'était plus temps de réagir contre le fait accompli. Je ne crois pas me tromper en reconnaissant, au travers du récit de Grégoire de Tours, la trace des rancunes et de l'orgueil de Chariulf. C'était, je l'ai dit, un homme d'affaires. A la suite d'une aventure qui livrait sa fortune aux généraux de Gondovald, son *moral,* comme on dit de nos jours, a dû baisser considérablement et il a dû se sentir enclin, désormais, à un certain antimilitarisme : l'affaire cessait d'être bonne...

Dans sa forme générale, ilme semble que le récit reflète les impressions de Chariulf plutôt que celles de Bladaste. On dirait que les faits, exactement rapportés, vus toutefois uniquement de l'intérieur de la place, le soient en outre par un témoin qui n'entend rien aux choses de la guerre. Bladaste militaire et probablement de race franque était sans doute, rebelle à *l'interview.* Si l'on accepte mon hypothèse, une phrase de l'historien s'explique très bien. Elle est plus qu'étrange si c'est Bladaste qui l'inspira. « Ils trouvèrent [en s'emparant des magasins] une telle » abondance de denrées que s'ils s'étaient bien tenus, ils » n'auraient pas manqué de vivres pendant plusieurs » années. *Si viriliter stetissent...* »

Voilà ! les militaires ont manqué de *cran* ! C'est Chariulf le financier qui parle. On va voir que, du reste, il n'a pas tort.

II. — Avant l'attaque

Cependant, les troupes de Gontran, commandées par le duc Leudeghisèle approchaient, en vérité précédées à grande distance par la cavalerie, une cavalerie qui devait être composée de personnages très riches : ils dédaignaient de s'attarder lorsqu'ils rencontraient sur leur route les trainards de la colonne gondovaldistes avec des chevaux et des chameaux chargés d'or et d'argent. Le corps expéditionnaire de Leudeghisèle suit, évidemment, la voie romaine indiquée par l'itinéraire d'Antonin : entre Agen (où des Gontranistes ont pillé la basilique Saint-Vin-

Digitized by Google

cent) jusqu'à la ville des Convènes, pour ainsi dire en droite ligne par Lectoure et Auch. [44]

Enfin, les voici dans la campagne, devant Convènes, traçant le camp et dressant les tentes « ... *in suburbana urbis campania castra metata est ibique extensis tenturiis resedebat.* » Selon l'usage des armées de ce temps-là, les soldats font grands ravages aux alentours et quelques uns, même, qui ont eu l'imprudence de s'écarter un peu trop dans l'espoir de trouver à piller, se font tuer par les indigènes.

Il semble que l'on ait mis quelque délai à attaquer, ce qui sera jugé normal si l'on se représente que la cavalerie ayant manqué son objectif se trouvait très en avant et ne pouvait rien contre la place. Elle dut certainement attendre l'infanterie et les voitures. De plus il est clair que les plus lourdes machines du matériel de siège, chars d'assaut et béliers, furent construites sur place, d'arbres abattus aux environs, par les charpentiers et forgerons de l'armée. Tout cela, si actifs que l'on suppose les gens, demandait beaucoup de temps. [45]

Mais, jusqu'à l'instant de l'action militaire on tentait de démoraliser l'assiégé. C'est encore de bonne guerre. Des Gontranistes montaient la pente de la colline et entraient en conversation avec leurs adversaires, comme y parvinrent parfois les Allemands, de tranchée à tranchée, au cours de la dernière guerre. Ce n'étaient pas seulement, soyons-en sûrs, des curieux, mais bien des espions et des propagandistes. Appelant Gondovald, ils tenaient des propos de nature [46] à le déconsidérer parmi ses partisans. On ne tirait pas sur ces gens. Il devait paraître plus urgent de réfuter leurs diffamations, de réduire à néant leurs fausses nouvelles. Et Gondovald, venait en personne, au dessus de la porte, leur répondre. Il s'établissait alors une sorte de conférence contradictoire. Probablement parce que le pouvoir n'était pas très stable, les personnages de ce temps-là parlent beaucoup plus aux masses qu'on ne le fera à d'autres époques plus

Digitized by Google

récentes. Manifestations oratoires très analogues à nos discours politiques. Elles tenaient lieu, aussi, de nos articles de journaux.

« C'était bien toi, n'est-ce pas, disaient les Gontranistes, ce peintre qui, au temps du Roi Clotaire, promenait le pinceau aux murs et aux voûtes des oratoires ? *per oraturiæ parietis adque camaras caraxabas* [47] ». Du coup, nous voici à peu près renseignés sur son âge. Si Gondovald avait manié, ou avait pu manier le pinceau du fresquiste dès le règne de Clotaire mort en 561, c'est que dès lors il n'était plus un enfant. Si nous lui supposons vingt ans en ce temps là, il a au moins quarante quatre ans en 585.

« Ce n'est pas, toi peut-être, disait-on encore, que les habitants des Gaules appelaient habituellement Ballomer ? » Je n'ai trouvé nulle part l'explication de ce sobriquet. « *Faux Prince*, » [48] a-t-on dit... Mais en quelle langue ? Ces habitants des Gaules, « *Galliarum incole*, » doivent être *indigènes*, c'est-à-dire Gallo-Romains. Le mot est incompréhensible.

« Ce n'est pas toi, peut-être, qui si souvent as été tonsuré et exilé du fait des rois francs à cause, précisément, de ces prétentions que tu affiches aujourd'hui ? Mais dis-nous donc, pauvre malheureux, qui t'a amené ici, qui t'a donné l'audace de violer les frontières de nos seigeurs et rois ? Si tu as été appelé par quelqu'un, déclare-le donc sans réticence, voyons ! Tiens regarde : la mort, est devant toi ! L'abîme où tu cours depuis longtemps, le voilà prêt à achever ton désastre et tu vas t'y jeter la tête la première. Allons ! dis-nous tes complices un à un ! Dénonce les gens qui t'ont entraîné ! »

On imagine très bien la scène : l'agent gontraniste montrant, le bras tendu, la pente vertigineuse de la colline, la foule attentive, rassemblée autour du prétendant sur la haute porte de pierre.

Gondovald ne se laissait pas ébranler par ces propos sinistres ; il ne cédait pas au malaise que l'on cherchait

Digitized by Google

à lui imposer par un effet oratoire tiré de la disposition du lieu, il répondait point par point à cet affreux discours. Sa réplique mérite une sérieuse attention.

Chacun sait, en effet, il le concède, que son père le détestait. Il ne nous dit rien de son origine maternelle. Il n'y trouve donc aucun moyen de flatter son auditoire. Il ne faut pas voir en lui un type de notre époque. Il n'a rien d'un politicien nationaliste ou régionaliste qui se vanterait d'appartenir au sang gaulois, au sang romain, au sang du midi. [49] Il n'a rien non plus d'un *leader* socialiste qui se féliciterait d'être un petit fils d'ouvrier. Il est né en Gaule, à notre connaissance, mais, en effet, nous ignorons tout de la race de sa mère et même de sa condition. Gontran s'écriait avec indignation : « Son vrai père n'était qu'un tourne-meule ; je vous dis : son père n'était qu'un cardeur de laine... » « ... *cujus pater molinas gobernavit ; et ut vere dicam pater ejus pectinibus insedit lanasque conposuit* ». [50]

Le roi ne s'embarrassait guère de la contradiction et ce sont, je crois bien, simples formules de mépris [51].

Puis, en admettant que, par sa famille maternelle, il fût d'origine aussi humble, cela importait très peu. Une coutume récente dont l'existence nous est révélée par Grégoire de Tours reconnaissait comme princes royaux, ces enfants nés d'une mère de condition servile « ... *proeterminis nunc generibus feminarum regis vocitantur liberi, qui de regibus fuerant procreati* ». [52] Les grands pouvaient peut-être rechigner dans ce cas-là ; [53] le peuple, s'il n'y trouvait aucune raison de sympathie, du moins n'y regardait pas de si près. Toute la question était donc de savoir si Gondovald était oui ou non le fils de Clotaire, le petit fils de Clovis, de la race des rois. [54]

Donc Ballomer-Gondovald s'efforcera de mettre en lumière tout ce qui peut établir son origine royale. Il ne parlera que de cela.

Il reconnaît qu'il a été tonsuré par ordre de « son père » ou de « ses frères », et c'est pour cette raison, dit-il, qu'il

Digitized by Google

s'est réfugié en Italie auprès du préfet Narsès. Il devait être assez jeune. L'évènement doit être placé peu de temps après la mort de Clotaire en 561. Il s'est produit nécessairement avant la mort de Narsès en 568, [55] plus de vingt ans avant le siège de Convènes.

Pourquoi a-t-il été accueilli par celui qui gouvernait en Italie au nom de l'empereur ? Il ne croit pas utile de nous l'expliquer, tant la chose devait paraître naturelle. Sûrement, le basileus byzantin entretenait à dessein des descendants de vieilles dynasties barbares pour s'en servir au besoin. [56] C'étaient, sur l'échiquier européen, pièces de son jeu. On en trouve un exemple considérable dans cette famille royale de Thuringe d'où Radegonde était issue. Précisément peu d'années après l'avènement de Justin II qui date de 565, en 567, croit-on, [57] la sainte envoyait, de son monastère de Poitiers, une mission à l'Empereur pour lui demander une relique de la vraie Croix, et elle écrivait par la main de Fortunat à son cousin qui résidait à Constantinople. Puis, peu après, une nouvelle mission portait ses remerciements.

Le départ de Gondovald pour Rome, les voyages des délégués de Radegonde sont inclus forcément dans le même cycle très court d'années.

Gondovald nous raconte encore qu'il avait pris femme en Italie. Ce mariage ne fut pas, nous pouvons en être assurés, uniquement un mariage d'amour. Gondovald n'était pas en situation d'apporter grand'chose au contrat avec son titre contesté de prince mérovingien. Renié par son père, dans qu'elle mesure eût-il pu d'ailleurs, étant exilé, toucher les revenus des domaines maternels, à supposer qu'il en existât ? La femme de Gondovald devait appartenir à quelque grande famille romaine, grecque ou barbare. Nous le voyons en effet risquer, dans sa tentative de coup d'état, des capitaux considérables. Les frais de l'équipée pouvaient être couverts en partie sans doute par un fonds de propagande byzantin. Le prétendant dut, tout de même y mettre du sien. Son énorme richesse évi-

Digitized by Google

dente ne s'explique entièrement que par un beau mariage, négocié par Narsès, et une dot fournie au mari par l'Empereur.

Gondovald, toujours selon son récit, a deux fils en Italie, il y perd sa femme, puis se retire avec ses enfants à Constantinople où il est « accueilli par les empereurs avec une extrême bienveillance » « *Ab imperatoribus vero benignissime susceptus.* » [58]

Enfin, quelques année avant l'époque du siège, un duc franc, Gontran-Boson, vient le trouver à Constantinople. C'était, on n'en peut douter, après que Mummole se fut enfermé en 581 dans Avignon qui serait la *base* du nouveau parti. Gondovald tombait dans des griffes terribles. Je ne pourrais, sans embrouiller mon récit, résumer l'existence de Gontran. Je note l'essentiel : général du roi Sigebert, père de Childebert, en guerre avec Chilpéric, il s'était réfugié après la défaite de son maître dans la basilique de Saint-Martin de Tours. [59] Saint Grégoire avait eu à le défendre alors et avec lui l'imprescriptible droit d'asile de l'Eglise contre les menaces du parti adverse. Il connaissait donc très bien le personnage. Il avait recueilli de sa bouche la confidence de ses ambitions. Gontran souhaitait d'être sur ses vieux jours le confrère de son hôte.

L'épiscopat était une sorte de retraite que pouvaient espérer, en effet, les hauts dignitaires mérovingiens. Une devineresse avait mis cette idée dans la tête du duc. Grégoire lui reprochait sévèrement de hanter les sorcières et riait sous cape de ses folles visées. Il dit de lui : « Gon- » tran, sans doute, avait par ailleurs de bonnes qualités, » mais parce qu'il avait reçu une éducation qui le pré- » disposait trop bien au parjure, il ne pût jamais prêter » un serment à aucun de ses amis sans le violer immédia- » tement. [60] »

On dirait que le saint évêque a, malgré lui, quelque sympathie pour ce vilain bonhomme et qu'il lui cherche des excuses. Après tout c'est humain. Il l'avait sauvé au péril de sa vie et il n'est pas que les héros de Labiche

Digitized by Google

pour chérir leurs obligés. Puis, Boson, tout coquin et fourbe qu'il fût, révérait saint Martin. Saint Martin, à l'en croire, l'avait protégé au cours d'un combat à cheval contre le duc Draccolène[61] qui voulait l'arrêter de la part de Chilpéric. Cette aventure édifiante Grégoire en tenait le récit du vainqueur lui-même évidemment. Boson avait dû lui plaire ce jour-là ; il lui avait fourni ce que nous appellerions une *fiche*, un exemple de plus à citer de la puissance de son cher saint Martin.

Tel était Gontran, tel était l'homme qu'avait reçu Gondovald à Constantinople : croyant — tout le monde l'était alors — mais surtout cafard et superstitieux, faisant peu de différence entre les miracles des saints et la magie du diable.

« Gontran Boson, dit Gondovald, est venu à Constantinople et moi, plein de sollicitude, je m'informai avec soin des affaires de mes frères. J'appris que notre famille était très réduite : qu'il ne restait de notre race que les rois Gontran et Childebert, l'un mon frère, l'autre fils d'un de mes frères ; que les fils de Chilpéric étaient morts avec lui et que, d'entre eux, seulement un petit enfant était resté... »

Si Boson a dit cela, il a menti ; Chilpéric était encore vivant. Peut-être croyait-il quelque projet d'assassinat réalisé depuis son départ.

« Que Gontran, mon frère n'avait pas de fils et que » notre neveu Childebert était bien peu vaillant. En con- » séquence, après cet exposé bien précis, Gontran Boson » me sollicita en ces termes : Viens ! tu y es invité par » tous les personnages principaux du royaume de Chil- » debert et personne n'osera grogner contre toi. Nous » savons bien tous, en effet, que tu es le fils de Clotaire » et il ne reste personne dans les Gaules qui puisse gou- » verner ce royaume-là, si tu n'y arrives. Je lui offris » alors de nombreux cadeaux et lui fis prêter serment » dans douze lieux saints afin d'être en sûreté lorsque je » viendrais dans ce royaume. Je me rendis à Marseille et

Digitized by Google

» l'évêque m'y accueillit avec la plus grande bienveillance; » les seigneurs du royaume de mon neveu lui avaient » écrit... »

Nous sommes en 582, la ville est divisée en deux zones qui appartiennent au moins théoriquement, à chacun des rois Gontran et Childebert, sous cet unique prélat : grand sujet de brouilles entre les deux frères et de tracas pour le pauvre évêque. Il s'appelait Théodore, Grégoire de Tours en dit grand bien.

« De là, poursuit Gondovald, je gagnai Avignon, confor- » mément aux souhaits du patrice Mummole. Mais Gon- » tran [Boson], oubliant son serment et ses promesses, » enleva mes trésors et se les appropria. »

Il pourrait ajouter encore que Boson mit l'évêque en état d'arrestation sous ce prétexte qu'il avait introduit un étranger en Gaule et avait voulu, par là, soumettre le royaume des Francs à l'autorité impériale.

« ... *quia hominem extraneum intromisisset in Galleïs, voluisset Francorum regnum imperialibus per hec subdere ditionibus.* » [62]

Ce texte est très important ; il établit que les rois francs du VI^me^ siècle se considéraient bien comme tout à fait indépendants de l'Empereur et que leurs sujets pensaient de même. Il suggère aussi que les Empereurs pouvaient avoir un autre point de vue, une politique tendant à la récupération des parties détachées de l'Empire. [63] Gondovald conclut : « Maintenant, reconnaissez que je suis roi » comme mon frère Gontran. Toutefois, si votre esprit » est dominé par une haine si grande, conduisez-moi à » votre roi et, s'il me reconnaît pour frère, qu'il fasse ce » qu'il voudra. Ou bien, si vous ne le voulez pas, qu'il me » soit, du moins, permis de retourner d'où je suis sorti. Je » m'en irai en effet et je ne ferai de mal à personne. »

Et il terminait son discours en invoquant à l'appui de ses affirmations le témoignage de Radegonde, de Poitiers, et d'Ingotrude, de Tours :

« *Tamen, ut sciatis vera esse que dico, Radegundem*

Digitized by Google

Pectavam et Ingrotudem Toronicam interrogate. Ipse enim vobis adfirmabunt, certe esse que loquor. »

Je n'ai pu démêler pourquoi il pense à l'abbesse de Poitiers. Pour Radegonde, la chose est plus explicable. Radegonde est la veuve de Clotaire. Il semble que Gondovald soit né alors qu'elle était l'épouse légitime du roi. Elle doit avoir eu connaissance de cette aventure de son mari et de toutes ses suites. Peut-être, oubliant ses griefs d'épouse, a-t-elle montré quelque bienveillance au pauvre petit Gondovald lorsque son père l'avait attiré auprès de lui afin de le faire raser et enfermer. Radegonde a pu s'enquérir, aussi, lors de la mission de 565, de la destinée du prince à Constantinople ou bien ses envoyés l'ont rencontré et ont voyagé avec lui. Et, au fait, on peut se demander pourquoi Clotaire avait pris en haine Gondovald. Pourquoi, le détestant, n'a-t-il pas cherché à s'en débarrasser plus radicalement ? On a dit, sans raison aucune, qu'il suspectait la fidélité de la mère[64], mais il semble bien qu'il ne doutât aucunement que l'enfant fût son fils. Peut-être avait-il discerné chez cette mère une ambition qui l'inquiétait, des accointances déjà avec un parti de l'Empire dont nous pourrions entrevoir l'existence. Gondovald n'est sûrement pas l'individu sans crédit dont parle Kurth : c'était un protégé de l'Empereur, subventionné par lui probablement. Les grands du royaume de Childebert — du royaume de Brunehaut[65] — l'avaient effectivement appelé, et si nous le voyons entouré, à Convènes, de quelques aventuriers seulement, c'est que les autres l'avaient lâché ; c'était pour lui le commencement de la fin. On pourrait entrevoir dans la société polie en relation avec Radegonde la forme l'a plus anodine du parti de l'Empire. C'étaient, dirait-on de nos jours, des gens qui ne faisaient pas de politique. Ils acceptaient sincèrement l'état des choses. Mais quelle joie n'eût pas ressenti peut-être un Fortunat, un Grégoire de Tours, si l'Empire était revenu en Gaule ! L'Empire devait être pour eux « l'ancien régime » ! Pour Radegonde c'était la puis-

Digitized by Google

sance qui avait accueilli les débris de sa malheureuse famille massacrée par les Francs.

La conférence du prétendant paraît n'avoir eu aucun succès du côté des assiégeants. Du reste, un discours politique n'est pas fait pour convaincre les adversaires...

III. — L'attaque

Mais quinze jours s'étaient écoulés. Les machines étaient prêtes ; des chariots couverts armés de béliers à la mode romaine.

Leudeghisèle tente une attaque brusquée, fait approcher les béliers dans l'espoir d'enlever la place d'assaut. C'est du moins l'apparence que prit l'opération aux yeux de notre informateur. Il n'est pas question de ballistes. Peut-être eussent-elles été d'un usage impossible sur les pentes de Convènes. Il devait même être très difficile d'y amener les chars d'assaut jusqu'à la muraille par des chemins qui ne valaient pas, certes, la large route offerte aujourd'hui aux automobiles de nos touristes. Je ne vois qu'un front très restreint et une bande de terre très peu profonde accessible à l'artillerie et au génie de Leudeghisèle, du côté de la porte principale. Immédiatement les assiégés ripostent par une grêle de pierres et en roulant sur les engins des tonneaux remplis de poix ou de graisse enflammées ou encore chargés de quartier de roc. Ces procédés, ceux du temps, devaient être particulièrement efficaces à Convènes. On peut très bien imaginer la situation : un gros baril de poix bien placé contre l'un des chariots pesants l'incendiera bientôt. On ne peut évidemment tirer la voiture en arrière sans risquer de la précipiter en bas de la montagne. D'autre part l'eau manque et il est impossible de remuer de la terre sur la pente rocheuse. Des masses cylindriques très pesantes entraîneront facilement sur la déclivité choses, bêtes et gens...

Aussi, une journée d'effort, tout entière n'eut pour conséquence que de lourdes pertes des Gontranistes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'évêque Sagittaire prenait une part active à la défense, faisait des rondes ou inspections fréquentes sur les remparts, et même tirait de sa main sur l'ennemi.

Il n'y avait aucune raison apparente de s'alarmer dans la place. Chariulf le pensait tout au moins. On avait des vivres pour des années et l'on tenait une position inexpugnable.[66] Il semble que Bladaste fut pris le premier d'un *cafard* que la situation n'explique pas. Avait-il vu quelqu'autre chose qui échappait à Chariulf par exemple ? Toujours est-il que sa seule préocupation, le soir même de l'attaque inopérante de Leudeghisèle, fut de se tirer des pieds. C'était lui, un militaire ; son expérience de soldat lui fournit un stratagème au service de sa lâcheté. Il mit le feu à la maison épiscopale afin de détourner de sa personne l'attention des Gondovaldistes et, tandis que tout le monde courait à l'incendie, *il sauta le mur* et fit un trou dans la nuit... On le retrouvera bientôt, comme je l'ai dit, réfugié près du tombeau de saint Martin.

Il ne vit donc pas la suite des évènements, car on peut bien croire qu'il évita de s'attarder aux environs. Désormais, le seul informateur de Grégoire de Tours ne peut-être que Chariulf. Que vit Chariulf ?

IV. — La deuxième attaque

Dès le matin, dit l'historien, l'armée recommença l'attaque et prépara des fascines de branchages « *quasi ad complendam vallem profundam quæ a parte orientis sita erat* ». « Comme s'ils voulaient combler la vallée profonde qui était située à l'est [de la place]. [67] »

La vallée est toujours là, naturellement, et le rocher de ce côté est presque à pic...

Je pense que cette opération étrange avait été commencée bien avant le lendemain de l'attaque furieuse des Gontrandistes, celle-ci au nord-ouest, au point le plus accessible. Cette attaque tapageuse et voyante n'était sans doute que la *fausse attaque* destinée à occuper tou-

Digitized by Google

tes les forces et toute l'attention de l'assiégé tandis que l'on travaillait ferme, en silence, sur le point où l'on espérait obtenir un succès décisif. C'est l'ABC du métier et c'était un stratagème tout à fait analogue en son genre à celui qui avait permis la désertion de Bladaste. Peut-être Bladaste, vieux militaire, avait-il vu et compris et cru au succès immanquable de l'attaque par l'est. Mais pourquoi, comment cette autre attaque pouvait-elle réussir ? « Comme s'ils voulaient combler... » n'est qu'une manière de dire, une image du *civil* Chariulf qui ne comprend rien. Pourquoi cette entreprise nouvelle devait-elle entrainer la chute de la place et le désastre des Gondovaldistes ? C'est très simple. Rappelons-nous que la source unique utilisée pour l'alimentation de la forteresse en eau potable était de ce côté. Tout bonnement Leudeghisèle construisait un « agger », un remblai, destiné à monter ses engins ou ses soldats assez haut pour atteindre les défenses de la source. [68]

On frapperait ainsi la résistance au cœur. Voilà, du moins, ce que je crois pouvoir deviner entre les lignes du récit écrit par un narrateur soucieux d'exactitude, mais incompétent, sous la dictée d'un homme d'affaires, j'allais dire d'un *bourgeois*. Celui-ci a observé attentivement une suite de scènes bizarres, inquiétantes, mais il n'a pu en saisir l'enchaînement logique.

V. — La Trahison

Mais si Bladaste a cru à l'efficacité de l'*agger*, il s'est trompé. Ce n'est point par la force des armes que devait être réduite la citadelle des Convènes. C'est en démoralisant l'assiégé que Leudeghisèle en eut raison. Mummole est bien, comme je l'ai dit, le gouverneur de la place, car c'est à lui que l'on dépêche en secret des émissaires « *nuncius occultus* ». Ces émissaires lui donnent de très mauvaises nouvelles de sa famille, procédé bien connu : sa femme et ses filles sont en prison, ses fils ont proba-

Digitized by Google

blement été tués. Il ferait mieux de se rendre à son maître et de ne pas s'attacher à un inconnu. Il n'a plus rien à espérer. Mummole, comme trop souvent les hommes de ce temps-là, soldats sans idéal, est tout prêt à trahir la cause qu'il sert s'il croit que son intérêt est de l'abandonner. La vie est pour lui comme une partie de tables : le hasard amène tant de points, que faut-il faire pour gagner ? Maintenant, il vaut mieux, croit-il, capituler. « Eh bien, oui, dit-il, je vois que notre règne tire à sa fin, » que notre puissance s'effondre. Il reste seulement que si » j'étais sûr d'avoir la vie sauve, je pourrais vous épargner » bien des efforts. » Les émissaires redescendent. L'évêque Sagittaire va à l'église avec Mummole, Chariulf et Waddon. Ils se font le serment mutuel de *lâcher* Gondovald s'ils sont bien apaisés sur leur sûreté personnelle et de le livrer en personne à l'ennemi. Les émissaires reviennent, leur promettent la vie sauve.

Le père Daniel en constatant ces mœurs se prend à réfléchir : « Une chose en tout cela paraît surprenante, dit » il, que tous ces seigneurs qui n'avaient, à en juger par » leur conduite, ni conscience, ni honneur fissent un si » grand fond pour leur sûreté, sur les serments qu'ils obli- » geaint leurs ennemis à faire sur les autels, eux qui les » violaient à tout moment et qui les voyaient violer sans » difficulté à tous leurs semblables. » Sans doute ! Mais l'homme est ainsi fait. De même tel marchand est entraîné à acheter par le boniment spécieux qui lui a réussi cent fois lorsqu'il était vendeur. On se décide pour des nuances que l'on croit saisir. Il ne nous reste plus qu'à traduire pour ainsi dire mot à mot le récit de l'Histoire des Francs. Aucune adaptation n'en égalerait le pathétique.

Pourtant on a blâmé souvent Grégoire de Tours d'une sorte d'indifférence.[69] Elle pourrait bien être plus apparente que réelle : il semblerait que, tout au long de l'épisode final, on entendît la voix du narrateur trembler d'émotion...

Les envoyés de Leudeghisèle promettent à Mummole

Digitized by Google

que s'ils ne peuvent obtenir sa grâce du roi Gontran, ils le mettront à l'abri dans une église, puis ils se retirent. Mummole, Sagittaire, Waddon vont trouver Gondovald. « Tu sais, disent-ils, quels serments de fidélité nous » t'avons prêtés. Ecoute maintenant un bon conseil : des- » cends de cette ville et présente-toi à ton frère comme il » te l'a souvent demandé. Nous avons déjà conféré avec » ces gens-là : ils ont dit que le roi ne veut pas perdre ton » appui parce qu'il reste bien peu de votre race. » Mais Gondovald comprit bien leur intention perfide et fondit en larmes. « C'est sur votre invitation que je suis venu » dans ces Gaules. De mon trésor qui comprend une quan- » tité immense d'argent et d'or et d'objets divers une » partie est retenue dans la ville d'Avignon, une autre » partie a été volée par Gontran-Boson... Moi, après » Dieu, j'avais mis tout mon espoir en vous; j'ai eu foi dans » les conseils que vous m'avez donnés et j'ai souhaité de » régner par vous. Maintenant si vous m'avez fait quelque » mensonge, je vous appelle au tribunal de Dieu : c'est » lui qui jugera ma cause ! » Mummole répondit : « Nous » ne parlons pas du tout pour te tromper. Tiens, voici » de braves soldats qui se tiennent à la porte, attendant » ton arrivée. Mais défais mon ceinturon doré que tu por- » tes sans quoi tu auras l'air de crâner ; prends ton épée » et rends-moi la mienne. » — « Je ne puis, dit Gondo- » vald, trouver naturel que tu me parles de reprendre ces » armes, je les tenais de toi et les ai portées jusqu'à pré- » sent par amitié. » Mais Mummole protestait avec ser- ment qu'on ne lui ferait aucun mal. « *ædserebat cum juramento nihil molesti fieri.* »

J'interromps tout de même ce récit émouvant pour une remarque nouvelle. On dirait que la conversation a lieu sur la porte et que le prince peut voir le détachement qui l'attend. S'il en est ainsi, on dirait encore qu'il ne peut reconnaître les personnages qui composent cette troupe. En effet sorti avec Mummole et sa suite, il se trouve en présence de Ullo, comte de Bourges et aussi de Boson,

Digitized by Google

de Boson qui lui avait porté malheur. S'il avait connu la présence de Boson, n'eut-il pas résisté plus fermement aux conseils du patrice ? Le costume de guerre rendait-il les chefs méconnaissables ? Ou bien Gondovald était-il anéanti par le désespoir ?

Mummole rentre dans la ville avec son escorte et ferme la porte solidement. Gondovald n'a plus aucun doute : on l'a livré à ses ennemis. Il lève les mains au ciel : « Juge » éternel, dit-il, véritable vengeur des innocents de qui » toute justice procède, à qui le mensonge déplait, en qui » ne réside ni ruse, ni méchanceté, je te confie ma cause, » te suppliant de châtier bientôt ceux qui ont livré un mal- » heureux sans malice aux mains de ses ennemis ! » Ce disant, il fait le signe de la croix et commence à s'en aller avec ses gardiens. On est déjà à quelque distance de la porte : tout autour de la ville ce n'est qu'un précipice. Boson pousse brusquement Gondovald, en criant, — (en criant aux gens qui se tiennent sur la porte sans aucun doute :) « Le voilà votre Ballomer qui se dit frère et fils de roi ! » Gondovald a roulé sur la pente : Boson lance sa javeline pour l'en percer. Les anneaux de la cotte d'armes résistent. Gondovald se relève et s'efforce de remonter. Boson lui lance une pierre et lui écrase la tête...

Toute la racaille de l'armée gontraniste accourt aussitôt à la curée. Le cadavre est criblé de coups de lance ; on lui lie les pieds avec une corde et on le traîne dans tout le camp ; on lui arrache la longue chevelure royale et la barbe, enfin on le ramène à l'endroit où il a été tué et on l'y laisse sans sépulture...

La nuit suivante, les principaux des assiégeants entrés dans la place enlevèrent en secret tous les trésors avec les ornements d'église qu'ils purent y trouver. Au matin seulement, on ouvrit les portes et l'armée fut lâchée. La troupe égorgea tout ce qui vivait dans la ville, assassinant même les prêtres à l'autel. Puis, quand ils eurent achevé ce massacre au point, dit Grégoire, empruntant à l'Ecriture une expression étrange, « qu'il n'y restait pas un être

Digitized by Google

vivant qui pût pisser contre la muraille », ils mirent le feu aux dernières maisons et aux églises : de la capitale des Convènes, il ne resta plus rien, rien que la terre nue.

***

Tel fut le siège des Convènes ; ainsi finit l'histoire de Gondovald...

On en ferait, il me semble, un bien beau film.

Décor naturel incomparable, costumes pittoresques, scènes grouillantes à grande figuration, incendies, évasions nocturnes, ruissellement de trésors, de sombres figures de traîtres, un prince aimable et bon, un personnage, Chariulf, qu'il serait facile de rendre comique : presque tout l'essentiel du genre y est. S'il s'agissait d'un film pour grandes personnes, et l'on est très jeune grande personne de nos jours, il manquerait toutefois les rôles féminins indispensables. Y-a-t-il place dans le scénario pour une étoile de cinéma ? Grégoire de Tours ne donne aucune indication précise sur les femmes qui ont dû être mêlées à cette énorme aventure. L'amour est absent de son récit. La seule passion qui semble dominer, mouvoir nos personnages, c'est l'amour de l'or. « L'immense trésor » apporté d'Orient par le prince ou bien les trésors de Rigonthe traînés dans leurs cinquante chariots [70] exercent sur ces gens une attraction irrésistible.

Pourtant, et je demande bien pardon à feu Godefroid Kurth de le rappeler, la reine Brunehaut fut soupçonnée de rechercher le prétendant en mariage [71]. Calomnie de Frédégonde, pense Kurth. Eh bien tant pis ! La grande figure de la reine d'Austrasie ferait très bien dans la pièce. Du reste on ne prête qu'aux riches : Brunehaut, veuve de Sigebert, avait fait scandale naguère en épousant Mérovée, le fils de son beau-frère Chilpéric... Ces histoires mérovingiennes sont bien difficiles à débrouiller. J'envie le grand historien belge qui se croyait si sûr de son fait. Je le confesse humblement, si je travaillais pour le cinéma ou même pour le théâtre, je n'hésiterais pas : veuve pour

Digitized by Google

la seconde fois, Brunehaut, intelligente, ambitieuse et faite pour gouverner, voulait épouser Gondovald qui était riche, débonnaire, réputé de race royale et, par surcroît, l'ami du plus grand prince du monde.

L'avouerai-je encore ? en dépit de G. Kurth, en dépit de Grégoire de Tours, qui a *pu* ne pas tout voir ou bien qui a *dû* ne pas tout dire[72], je ne peux me défendre en effet d'un vague soupçon,.. Et qui sait ? chez cet homme et cette femme qui n'étaient pas des vieillards, — ils avaient l'un quarante-cinq ans environ et l'autre trente-huit — [73] l'intérêt n'était pas, peut-être, l'unique mobile. Un peu d'esprit romanesque me paraît convenir à ce que nous savons de leurs caractères. Au cinéma, bien sûr, ils seraient un peu plus jeunes et ils s'aimeraient à la folie. Et s'ils s'étaient mariés, tout sans doute n'en eût été que mieux au pays des Francs sous le règne de ce bon garçon et de cette femme énergique, protégés par l'empereur de Byzance.

Émile Gavelle.

Digitized by Google

NOTES

1. Voir : Auguste LONGNON, *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours, première partie, de 58 avant J.-C. à 1380* après *J.-C.*; Paris, Hachette et Cie, 1912. Pl. III. Pour la généalogie des rois mérovingiens, voir : A. GIRY, *Manuel de diplomatique ;* Paris, Hachette et Cie, 1894 ; P 711.

2. Voir ici, infra, p. 166.

3 Cf. FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions de l'ancienne France, V L'invasion germanique et la fin de l'empire,* revue et complétée sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par Camille JULLIAN ; Paris, Hachette et Cie, 1891 ; Livre VII. Le grand historien à toutefois exagéré la subordination des rois francs à l'Empereur. Corriger son système par la lecture des travaux de Godefroid KURTH. Voir ici *infra*, p. 167.

4. Dans le portrait que Grégoire de Tours trace de Chilpéric à l'occasion du récit de sa mort, le roi fait figure d'homme d'état anticlérical ; cf. GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs, texte des manucrits de Corbie et de Bruxelles*, publié par Henri OMONT et Gaston COLLON ; Paris, Alphonse Picard, 1913 ;p. 249 VI, XXXIII: « Agebat enim plerumque : « Ecce pauper remansit fiscus noster, ecce divitiæ nostræ ad ecclesias sunt translatæ ; nulli pœnitus nisi soli episcopi regnant ; periit honor noster et translatus est ad episcopos civitatum. »

5. GREG. DE. T. éd. OMONT et COLLON, p. 293. (VII, XLII) « Chariulfus basilicam sancti Martini expetiit. » *Ibid* p 395 (VIII, VI) : « Quo [rege] rediunte Garacharius, comis Burdigalensis, adque Bladastis a nobis representate sunt, quia, ut superius diximus, in basilica sancti Martini confugium fecerant, pro eo quod Gundoaldo conjuncti fuissent. » Mais Grégoire de Tours ne nous avait pas dit plus tôt que Bladaste s'était réfugié à Saint-Martin.

6. GREG. DE. T., *op. cit*, p. 164 (V, VIII) Mérovée, un fils de Chilpéric s'est réfugié dans la basilique de Saint-Martin : « Merovechus vero de patrem atque novercam multa crimena loquebatur..... quaedam enim diem ad convium eius acciti, dum pariter sederemus.. » Comment et où exactement ces refugiés vivaient-ils ? Le repas a pu avoir lieu selon les usages du temps, dans la basilique elle-même, (voir ici *infra*, p 153.) Etaient-ils logés dans des bâtiments dépendant de l'église ? Si la correction est juste p. 166, ce serait la solution à admettre. Gontran dit à Mérovée : «Ut quid hic:.. ut hebetes [cir] ca basilicam occulemur ? »

7. GREG. DE. T., *op. cit.*, p 284 (VII, XXVIV).

8. GREG. DE T. *op cit..* (VII, XXVVII) : « Inposito igne in eclesiæ domo ».

9. *Ibid.* « .... adpotecis ac prumtuariis .. » ; et même livre, XXXIIII : « ... per multorum annorum spacia victus alimenta non egerent ».

10. Ibid. : « ... infra murorum municionem. »

11. GREG. de TOURS, *op. cit* VII, XXXIV, p. 284. Lorsque je ne donne plus les références à Grég. de T. c'est que les textes sont à la suite de celui-ci au Livre VII, dans les chapitres consacrés au siège de 585.

12. Je dis *par une galerie*, car, après tout, le mot *cuniculus* n'a pas nécessairement le sens précis de *couloir souterrain* qu'on lui a prêté. Nous savons seulement que, par le moyen de cette galerie, on puisait à la source, en y descendant de la ville, sans être vu de l'ennemi.

13. Si nous supposons que la source du VI[e] siècle était où nous trouvons celle-ci maintenant, il faut admettre que le *cuniculus* était, en partie tout au moins, une sorte de casemate en maçonnerie. Mais alors, quelque attaque aurait dû se produire en vue de rompre les communications du corps de place avec cet ouvrage avancé. La prise de la barbacane défendant la source à quelque distance eût été, en effet, l'évènement décisif du

Digitized by Google

siège. Or, ce n'est pas tout à fait, nous le verrons bientôt, l'idée que nous suggère l'unique récit dont nous disposons.

14. Je serais heureux de voir un géologue s'intéresser à la question.

Je viens d'employer le mot " barbacane " dans son sens le plus courant : la petite guérite qui domine la vallée, du même côté, porte, à St-Bertrand, ce même nom. C'est " la Barbacane ". N'est-ce pas le souvenir d'un ouvrage médiéval qui tenait la place de la tour romaine ? Comment, en effet, le *castrum* de Saint-Bertrand se procurait-il l'eau dont-il avait besoin ?

15. A. GIRY, *Manuel de diplomatique* ; Paris Hachette, 1894. Table chronologique, p. 186.

16. GREG. DE TOURS. éd. OMONT, COLLON. VII, x, p. 260.

17. FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France V, L'invasion germanique et la fin de l'Empire* ; Paris, Hachette et Cie 1891 ; P. 545 : « Il est même assez curieux que le général le plus habile et le plus heureux du VIe siècle ait été un Gaulois ; il s'appelait Eunius Mummolus. » Sur la question des noms propres latins au VIe siècle voir : Godefroid KURTH, professeur émérite à l'université de Gand, *Etudes franques*, Tome I ; Paris, H. Champion, Bruxelles, A. Dewit, 1919, III *Francia et Francus*, p. 126. : «... les rois gardent ces noms [barbares] ..... Pour le reste du peuple franc, l'adoption de noms barbares par les Romains est un phénomène fréquent..... Les barbares, eux, n'adoptent pas les noms romains. » G. Kurth revient sur cette affirmation dans le même volume, VI *De la nationalité* des comtes francs au VIe siècle, p. 175 et suiv.

18. GREG. DE T, *op. cit.* IV, XXVIII, p. 138 et suiv.

19. *Ibid.* IV, XXX: « ... usque Macho villam Avennici territurii, quam Mummolus munere meruerat regio... »

20. *Ibid.* VI, 1 p 208 : « Mummolus a regno Guntchramni fuga dilabitur et se infra murum avennicorum munitione concludit. »

21. CF. ci-dessus, n. 19.

22. *Ibid.* v, 20 ; p. 179 et V, XX (27).

23. voir ci-dessus, n. 6.

24. Emile THOMAS, *L'envers de la Société romaine, Pétrone*, 2e éd ; Paris, A. Fontemoing, 1902 ; page 4, note 1.

25. J'insiste sur les deux derniers chefs d'accusation inattendus et très dignes de remarque en ce temps-là« quod essent rei majestatis et patriæ proditores »

Voir dans GREG. DE T. (*op. cit.* V, 20, p. 179) un curieux épisode qui met en évidence cet état d'esprit des Mérovingiens. Salone et Sagittaire sont en prison dans deux monastères et il semble bien qu'ils ne l'aient pas volé. Mais Chilpéric a deux enfants malades. On le persuade que ces évêques n'ont peut-être pas été condamnés justement et que lui en sera puni par la mort de ses enfants. Vite le roi les fait mettre en liberté et les supplie de prier pour ses enfants. Il est bien question de *justice*, mais il s'agit surtout, il me semble, de puissance mystérieuse.

26. GREG. DE T. Ed. OMONT et COLLON, V, 20, p. 179.

27. GREG. DE T. *op. cit.* VII, XXVIII, p. 276

28. *Ibid.* VI, VII (12), p. 220.

29. *Ibid.* VI, XXII (31), P. P. 233-234.

30. *Ibid.* VII, XXVIII (27), p. 275.

31. *Ibid.* X, XXI, p. 446.

32. *Ibid.* IX, XXXV, p. p. 387-388.

33. Il est bon de le remarquer en passant, les fonctions les plus considérables étaient dévolues indistinctement à des Francs ou à des Romains ; les deux races vivaient confondues pour ainsi dire ; aucune animosité ne paraît, dès lors, les avoir jamais dressées l'une contre l'autre. Tout cela est bien connu, et, des hauteurs de Fustel de Coulanges a fini par descendre jusqu'aux livres élémentaires (FUSTEL, *op. cit* ch. XV, voir aussi G. KURTH. *op. cit.*, *loc. cit.* p. 136 "... dès le premier jour l'harmonie fut parfaite entre les Gallo-Romains et les barbares [dans le royaume franc] ... . Ils ne connurent jamais ces mortelles antipathies de race qui causèrent la chute des monarchies arien-

Digitized by Google

nes." Ces opinions sont évidentes après la lecture de Grégoire de Tours : unité de religion, égalité de service militaire ont fait leur œuvre.

Vertus et vices sont, aussi, égal de part et d'autre et les barbares se distinguent à peine des anciens citoyens de l'Empire. Lisez plutôt le byzantin Agathias :

" Les Francs ne sont pas vagabonds comme quelques-uns des barbares; leur gouvernement est, même, pour une bonne part le même que celui des Romains [l'Empire] : leurs lois sont identiques et ainsi du reste ; pour les contrats, les mariages, le culte de la Divinité, leurs idées sont semblables ; il se trouve qu'ils sont tous chrétiens et très orthodoxes. Ils ont aussi dans leurs villes des magistrats et des prêtres, des fêtes qu'ils célèbrent comme nous, et pour une race barbare, ils me paraissent avoir un grand esprit d'ordre et d'urbanité, rien qui les distingue de nous que la forme barbare de leur vêtement et une langue qui leur est propre." (AGATHIAS, *Histoire*, I, 2 dans Edm. COUGNY, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules* : tome V ; Paris, Renouard, 1886 ; p. 413.)

Ceci a été écrit quelque dix-huit ans avant le siège de Convènes. On a relevé avec raison dans ce tableau, du reste un peu flou, un parti pris d'optimisme. On s'est étonné qu'Agathias semblât ignorer les crimes, les querelles de famille de la dynastie franque. Mais les empereurs étaient-ils donc si charmants ?

Sur les noms propres voir ici, *supra*, note 17.

34. Johannes PLANTADIS, *La tragédie de Gondovald "roi de Brive"* dans *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, Tome XL, 3e livraison, 1918 ; Brive, Roche, 1918, p. 360.

35. PICOT et BERTRAND, *op. cit.*, p. 17.

36. GREG. DE T., *op. cit.* VII, XLIII (45), p. 294.

"Magna hoc anno [585] famis poene Gallias totas obpressit.... graviter tunc negutiatores populum expoliaverunt, ita ut vix vel modium annone aut semodium veni uno treante [pour un *triens*, monnaie du temps] venundarent. Subdebant pauperis servitio, ut quantulumcumque de alimento porregerent."

37. Les Francs se distinguaient, nous a-t-on-dit, par leur costume. Encore ne faut-il rien exagérer. Depuis longtemps, les Romains avaient emprunté aux barbares une partie de leurs modes. Lorsqu'ils étaient en tenue militaire, on peut croire — abstraction faite des pelisses de fourrure et des bottes velues qui, semble-t-il, inspiraient quelque répugnance aux hommes d'éducation latine. (Voir les descriptions de costumes barbares chez Claudien, Sidoine Apollinaire etc.) qu'ils se ressemblaient beaucoup. Il n'y a pas de différences essentielles entre les braies, la tunique, l'équipement d'Aëtius ou de Stilicon sur le diptyque de Monza (J. QUICHERAT, *Histoire du costume en France* ; Paris, Hachette, 1875 ; Planche de la p. 66 et Emile MOLINIER, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du Ve à la fin du XVIIIe siècle*, Tome I, *Ivoires* ; Paris [1896] ; Planche I et p. 5 et note 12.) et les vêtements, une partie des armes mêmes d'un guerrier septentrional tel qu'on a pu le reconstituer par l'archéologie. Il est vrai qu'Aëtius et Stilicon étaient d'origine barbare.

(Voir Oscar MONTELIUS, *Lès temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves*, trad. par Salomon REINACH ; Paris, E. Leroux, 1895, P. 172. Fig. 242 : *Guerrier septentrional vers l'an 300 après J. C.* Il semble toutefois que le "casque" ait été bien mal interprêté. Cette sorte de masque devait appartenir, il me semble, à un capuchon entourant la tête et le cou, ancêtre des hauberts normands.)

GREG. DE T., *op. cit.* V, 48, p. 201 ; "... in tali levitate elatus est, ut in domo ecclesiæ cum toracibus atque loricis præcinctus pharetra et contum manu gerens, capite galeato ingredretur [Leudastis]." Ainsi Grégoire de Tours a vu à ce personnage un *thorax* ou une *lorica*. C'est la seule fois aussi qu'il soit question de carquois. Peut-être Leudaste était-il en costume de chasse lorsqu'il en portait un.

38. V. infrà.

39. Sur les différents sens du mot *solatium*, voir :

P. GUILHIERMOZ, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen-âge* ; Paris, A. Picard, 1902 ; p, 62 ; *Solalium-trustis* " En effet, à l'époque mérovingienne, *solatium* était très souvent employé dans le sens de troupe armée escortant quelqu'un, ou simplement de "suite", de "clientèle". Il faut certainement aller ici jusqu'au sens de "parti". C'est comme lorsque nous disons au sens péjoratif : tel homme politique et sa clique.

40. *Décret du 7 novembre 1909 portant règlement sur le service de Place ; section IV*

Digitized by Google

Comité de surveillance des approvisionnements de siège ; art. 168, *in fine* : « En vue de la prolongation de la défense, il [le gouverneur] fait procéder également au recensement des denrées chez les particuliers et règle, au moyen du droit de réquisition, l'emploi et la répartition des ressources de toute nature existant dans la ville, quelqu'en soit la provenance. »

41. Ici quelques remarques très importantes. Le texte dit : "Egrediemini ad resistendum !" Il n'est pas question de s'en aller au devant du général gontraniste en suppliant. Il s'agit bien de se battre. D'où il résulte que les habitants de Convènes sont formés en milices. C'est un utile renseignement sur la vie des places fortes mérovingiennes. Recueillons-le au passage. Ces milices ressemblent-elles essentiellement aux troupes communales du moyen âge ? Des unes aux autres, il ne peut y avoir, il me semble, filiation proprement dite. Je ne puis traiter pareille question à propos d'un épisode si médiocre de l'aventure gondovaldienne. J'y reviendrai ailleurs à bref délai. Pour le moment, il m'importait seulement d'arrêter le lecteur tenté, comme je l'ai été moi-même, d'assimiler les citoyens armés de Convènes aux milices communales.

42. Note a de la p. 284 de MM. OMONT et COLLON dans leur GREG. DE TOURS.

43. Comme l'a compris Guizot : "...chassèrent aussi le peuple." De plus Guizot croit que cette expulsion se fit d'accord avec l'évêque Rufin. Ce n'est pas cela : Rufin est sorti avec les milices.

44. Ernest DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Tome IV ; Paris, Hachette et Cie, 1893 ; p. 38 et p. 68.

45. Le père Daniel qui s'intéresse particulièrement à notre siège comme au seul qui soit décrit pour les temps mérovingiens, comprend comme je fais le délai des quinze jours. "Le général employa quinze jours à préparer ses machines pour l'attaquer [la place]" (R. P .G. DANIEL, *Histoire de la milice française*, Tome I ; Paris, 1721, p. 28)

46. Le père Daniel, encore, comprend parfaitement ce qui se passe ici bien qu'il ajoute un peu aux discours des propagandistes : "Le duc Leudegisèle, qui prévoyait de grandes difficultés dans ce siège, usait de toutes sortes d'artifices pour gagner la garnison. Des soldats par son ordre se coulant le long de la montagne s'approchaient.... Ils railliaient de la simplicité de tant de braves gens, d'exposer leur vie pour un fourbe et un aventurier et les exhortaient à s'en défaire eux-mêmes au plus tôt.
"Gondebaud n'ayant point d'autre voie pour ôter aux soldats des deux partis, des impressions qui lui étaient si désavantageuses, entrait quelques fois lui-même en conversation avec ceux qui lui disaient ces injures, et leur racontait son histoire." (P. G. DANIEL, *Histoire de France*, tome I ; Paris 1713 ; p. 226).

47. Je pense qu'il s'agit de ces fresques du temps où le *trait* a une importance capitale. Si en effet, j'examine le sens du mot grec, il me paraît que *caraxare* signifie tracer à l'aide d'un pinceau à long manche en façon de roseau. Grégoire de Tours me paraît user, ici comme très souvent, d'une terminologie précise. Il n'y a aucune raison pour prêter un sens péjoratif, comme *barbouiller*, au verbe caraxare ainsi que l'a fait Guizot dans sa très mauvaise traduction, p. 451 (GUIZOT, *Histoire des Francs, Grégoire de Tours et Frédégaire* ; Paris, Didier et Cie 1861, 2 vol.) Ce qui est fâcheux pour Gondovald, c'est d'avoir exercé un métier incompatible avec sa prétendue qualité de prince et non pas du tout d'avoir été un mauvais peintre, un barbouilleur.

48. GREG. DE TOURS, trad. GUIZOT, t. I, page 427, note I : « C'est, dit Ruinard, une façon de désigner un faux prince. Nous ne savons pourquoi ce nom. » Cf. également. J. PLANTADIS, *la Tragédie de Gondovald « Roi de Brive »*, déjà cité ici, note 42
Est-ce bien, même, un surnom injurieux ? En le supposant, ne nous trompons-nous pas comme on l'a fait pour le mot « caraxare » ? N'est-ce pas seulement un autre nom de Gondovald ?

49. La couleur prêtée par Duruy au complot de Gondovald est tout à fait fausse : « L'Aquitaine, restée toute romaine avait essayé de se séparer des contrées barbares du nord en se donnant un roi particulier (Gondovald) » (Victor DURUY, *Histoire de l'Europe, de 395 à 1270, pour la classe de troisième* ; Paris, Hachette et Cie, 1885 ; p. 91. M. J. PLANTADIS (*op. cit.* p. 337) s'inspirant de Lavisse, y voit plus justement « un des épisodes les plus tragiques de la longue guerre civile, que se firent entre eux les petits-fils de Clovis ; de la sanglante rivalité de Frédégonde et de Brunehaut... ». Je crois discerner — et c'est à regret — quelque vague trace de l'hypothèse erronée de Duruy dans le

Digitized by Google

petit livre, d'ailleurs excellent, de MM. PICOT et F. L. BERTRAND (*Précis d'Histoire du Comminges et du Nébouzan*, déjà cité ici).

50. GREG. DE T. Ed. OMONT ET COLLON, VII, XIIII, p. 264.

51. On aurait dit de même au faubourg Saint-Germain d'un prétendu gentilhomme qu'il n'était qu'un fils de palefrenier.

52. GREG. DE T. Ed. OMONT ET COLLON, v. 20 p. 179.

53. *Ibid.*

54. Les Mérovingiens ne s'intitulaient pas encore *rois par la grâce de Dieu* (cf. GIRY, *Manuel de dipl.* p. 318.) Pourtant leur famille était sacrée aux yeux de tous. On l'a vu tout à l'heure : le crime de lèse-majesté existait pour leurs sujets. Descendants d'une dynastie barbare, naturalisée romaine, en quelque sorte par le consulat honoraire de Clovis. (Voir sur le « Consulat » de Clovis : FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des Inst.* (V. p. 499 et Godefroid KURTH, *Clovis*. Tome II, p. 93.) ils participaient aussi, je pense, au prestige de ces Rois dont parle la Bible. L'Ecriture Sainte était alors, avec le droit, pour ainsi dire l'unique source de la culture : les mœurs, les idées en sont imprégnées.

55. Charles DIEHL, *Narsès* (dans la *Grande encyclopédie*).

56. God. KURTH, *op cit.* XI, *La reine Brunehaut*, p. 286 : « Parvenu à s'échapper, il [Gondovald] s'était sauvé à Constantinople, où il avait été bien accueilli parce qu'on n'y était pas fâché d'avoir sous la main un moyen d'agiter les royaumes francs. » Kurth omet tout ce qui concerne Narsès dans son résumé de l'histoire de Gondovald et la rend ainsi inintelligible. Il y a plus qu'une circonstance fortuite, il s'agit d'une méthode générale de la politique byzantine évidemment. C'est du reste la suite de l'ancienne politique de Rome essayant d'imposer aux Chérusques comme roi un neveu d'Arminius élevé en Italie en qualité d'otage (TACITE. Annales. XI, XVI).

57. Abbé René AIGRAIN, *Sainte-Radegonde* (*Les Saints*) ; Paris, Victor Lecoffre, 1918 ; p. 102, note 1.

58. Si l'on suppose l'arrivée de Gondovald à Byzance après 565, ce qui paraît nécessaire pour assurer le temps voulu à tous les épisodes de sa biographie, « les empereurs » sont Justin II et Tibère II.

59. GREG. DE T. Ed. OMONT ET COLLON, v. IIII, p. 157.

60. Cf. Godefroid KURTH, *Etudes Franques*, Tome II ; Paris, Bruxelles 1919 ; XIV. *De l'autorité de Grégoire de Tours*, p. 203. Kurth croit que « l'expression a trahi la pensée de l'auteur » dans ce passage. « Ce qui est vrai, c'est qu'il n'est pas parvenu à dire exactement ce qu'il voulait, c'est-à-dire que Gontran, malgré sa perfidie bien connue, ne manquait pas de certaines bonnes qualités. » Mais n'est-ce pas Kurth qui n'est pas parvenu à comprendre tout à fait ce qu'a voulu dire Grégoire de Tours. Voici le texte : « Guntchrammus vero alias sane bonus — nam in perjuriis nimium præparatus erat, — verumtamen nulli amicorum sacramentum dedit, quod non protinus obmisisset. (GREG. DE T., Ed. H Omont et G. Collon, V, VIII, p. 166).

61. GREG. DE T. Ed. OMONT ET COLLON. V. XVIII (25), p. 182 : « Guntchrammus vero cum super se mortem cerneret inmineri, invocato nomen Domini et virtutem magnam beati Martini, elevatoque contu Dragolenum artat in faucibus... etc.

62. GREG. DE T. Ed. OMONT ET COLLON, VI, [XVI] (24), p. 227.

63. BLANCHET ET A. DIEUDONNE, *Manuel de numismatique française*, Tome I (par A. BLANCHET), *Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet* ; Paris. A. Picard et fils, 1912 ; p. 191 : « Bonamy suivi par Charles Lenormant, Longpérier, Saulcy et Maximin Deloche, ont voulu reconnaître un essai de restauration du pouvoir impérial en Gaule dans le fait que Gondovald, fils de Clotaire, revint de Constantinople en Gaule réclamer sa part de l'héritage de Clotaire. Charles Robert et Louis Blancard, suivis par M. Prou, n'ont pas admis cette explication. Le principal argument de la thèse Bonamy, développée par Deloche, repose sur le grand nombre de pièces d'or frappées à Marseille, Arles, Valence, Vienne, Viviers, Uzès, au nom de Maurice Tibère (582-602), alors qu'on en possède très peu de ses prédécesseurs et de ses successeurs Phocas et Héraclius ». M. Blanchet donne plusieurs arguments contre cette hypothèse et notamment que le monnayage au nom de Maurice Tibère fut, semble-t-il, continué après la mort de Gondovald.

64. J. PLANTADIS, *op. cit.* p. 342.

Digitized by Google

65. Je me garderais bien de professer audacieusement une opinion contraire à celle de G. Kurth. L'historien belge a vécu pour ainsi dire avec les Mérovingiens toute sa vie d'érudit et il devait les mieux connaître que je ne puis faire. Pourtant, lorsqu'il nous dit, pour laver Brunehaut de toute complicité dans le meurtre de Chilpéric : « Elle n'avait pas d'autre appui que lui », il ne pense pas à l'Empereur. L'hypothèse d'un parti impérialiste répond à cette objection.

66. Pourtant qu'elle issue l'aventure pouvait-elle avoir ? La place était imprenable, mais elle était entièrement isolée.

67. Guizot a traduit : « pour combler le profond fossé situé du côté de l'est. » Guizot n'avait donc jamais vu Saint-Bertrand-de-Comminges, car il n'a rien compris. Le père Daniel, plus avisé et sentant une difficulté, a rendu le texte de son mieux par une phrase embarrassée : « Le lendemain, Leudegisèle entreprit de combler avec les fascines un grand creux, qui servait comme de fossé à la ville du côté de l'Orient. » Ce n'est pas celà encore.

68. Cette opération ressemble aux travaux de César devant Uxellodunum. (Jules CESAR, *Commentaires sur la guerre des Gaules*, texte latin, éd. E. BENOIT et S. DOSSON, 9me tirage ; Paris, Hachette, 1912, VIII, XLI, p. 539,)

On peut, même remarquer une certaine analogie de style dans les deux récits. Elle peut tenir au hasard, mais ce n'est pas tout à fait sûr. « Fons magnus ad radicem montes erumpens... » dit Grégoire de Tours. « ... sub ipsius oppidi murum, ubi magnus fons aquæ prorumpebat », dit César.

Il y aurait lieu, alors d'ajouter César à la liste des auteurs latins profanes dont Grégoire a connu les œuvres directement ou non : Virgile, Salluste, Pline l'ancien, Aullu Gelle, Servius, le commentateur de Virgile, Martianus Capella, liste établie par G. KURTH, *Etudes franques*, tome I, Paris, Bruxelles, 1919, p. 1. (*Grégoire de Tours et les études classiques au* VIme *siècle*).

A Uxellodunum, il s'agissait de dominer la source coulant à ciel ouvert sur la pente de la montagne afin d'en battre les alentours. Ici, l'on pourrait à la rigueur supposer un objectif identique. La tour est alors construite en bas de la montagne et analogue à une barbicane. Leudegisèle tente d'élever un *agger* assez haut pour que ses ballistes, s'il en possède, ou ses tirailleurs tout au moins, puissent atteindre la source à l'intérieur de l'ouvrage. Je ne crois pas trop à cette hypothèse. La source et sa tour devaient être assez haut sur la pente. L'agger, plus facile à construire dans ce cas, n'était, je pense, qu'un chemin pour les chars à béliers.

69. Auguste MOLINIER, *Les sources de l'Histoire de France depuis les origines jusqu'en 1815, Première partie, des origines aux guerres d'Italie* 1494 ; Paris A. Picard et fils, 1901 ; p. 60.

Sauf en matière de religion où il était intangible, il est sobre de jugement, en effet. N'est ce pas prudence ? Il ne pouvait pas dire que Clovis, l'illustre fondateur de la monarchie franque, n'avait été qu'un assassin. Pas d'avantage il ne pouvait avouer que Gondovald lui était, à lui Grégoire, sympathique. Mais s'il ne donne pas son avis sur le prétendant, il laisse percer des sentiments de pitié ; il met des paroles vengeresses dans la bouche de son héros.

70. GREG. de T., éd. OMONT et COLLON, VI, XXXII (45), p. 247 : « quinquagenta plaustra ».

71. G. KURTH, *La reine Brunehaut*, déjà cité, p. 291.

72. Une charge très grave pour Brunehaut à laquelle G. Kurth ne semble pas s'arrêter : Waddon l'intendant traître de Rigonthe se réfugia auprès d'elle après la débacle.

73. G. KURTH, *La reine Brunehaut* déjà cité, p, 265, note 2

Digitized by Google

ANNEXE A

La Basilique

On dirait que jusqu'ici la question de la disparition de la ville basse de Lugdunum Convenarum ait été oubliée ou éludée. On parle du passage des Vandales dans la région en 409. On admet ou l'on nie qu'ils aient détruit Lugdunum Convenarum [1]. On ne fait pas la distinction entre les deux villes : on suppose encore, une reconstruction après leur départ et l'on ne semble jamais se demander pourquoi et comment la ville basse a été anéantie à jamais.

En 1913, on découvrait [2], dans la plaine, près du cimetière actuel de Saint-Bertrand-de-Comminges, des sarcophages de marbre, puis les ruines d'une construction qui les renfermait. Ce batiment fut reconnu pour une basilique chrétienne, mesurant environ 45 mètres de longueur externe, sur 13 m. 60 de large. « Sur le flane nord de l'édifice s'étendait un ensemble de constructions annexes » de 10 m. sur 10 environ. « Un lambeau important » du sol ancien « subsiste au centre de l'abside sur une longueur de 4 m., sur une largeur de 1 m. 50 à 4 m. »

Les sarcophages sont répartis en trois groupes.

1° « Deux reposaient dans le sol de l'abside, *engagés dans le ciment jusqu'à la base du couvercle* » ;

2° « Six autres forment un second groupe, disposés suivant un plan régulier contre le mur septentrional de la nef, près de l'angle nord-est de cette partie de l'édifice ». M. Lizop constatant que « quelques-uns parmi ceux du deuxième groupe étaient recouverts de ciment rose avec de larges dalles ou fragments de dalles à la surface » bien que leurs couvercles fussent « à un niveau légèrement supérieur à celui du pavé ancien marqué par le retrait du mur », pense qu'ils ont été « ensevelis longtemps après la construction de l'édifice » et que le « pavé primitif a été remanié sans doute alors ».

3° « A l'ouest de ce groupe, un troisième est formé par six autres sacrophages alignés deux par deux le long de la paroi septentrionale de la nef. »

Le troisième groupe est placé sous « de grandes dalles en marbre, vestige du pavé » primitif. Pour cette raison, M. Lizop croirait ce groupe le plus ancien.

Un des sarcophages du deuxième groupe est très petit (1 mètre 49

Digitized by Google

à l'intérieur). Le toit, fortement incliné et scellé au plomb, porte un chrisme gravé au trait et l'inscription suivante :

DA XPE FAMVLAE TUAE AEMILIANAE REQUIIM ET VITAM AETERNAM.

D'après la forme du chrisme et les caractères de l'inscription, M. Lizop date le monument de la fin du cinquième ou du commencement du sixième siècle.

Dans un des sarcophages du troisième groupe a été découverte une pièce de monnaie de Crispus (317-326).

« Elle reposait sur la terre qui remplissait cette tombe, et non à côté des ossements ». En conséquence, M. Lizop pense qu'elle a pu y être « amenée par des infiltrations à travers les fissures du couvercle ». Il ajoute : « Dans tous les cas elle prouverait au moins sa présence dans les fondations. De toutes façons, elle est contemporaine de l'édifice » et il date ainsi cet édifice du IVme siècle.

Franchement, cette affirmation ne me paraît pas justifiée. Essayons de reconstituer ce qui s'est produit si l'on accepte toutes les données recueillies par M. Lizop. Un jour, on a levé des dalles, on a creusé une fosse, déposé la bière au fond et procédé au remblai, un remblai de trente centimètres environ. Dans ce remblai s'est trouvée une pièce de Crispus. Elle a pénétré ensuite dans le couvercle par une fissure.

Il y avait donc une pièce de Crispus dans la terre qui a servi au remblai, dans le sol où la fosse a été creusée, celui où l'église avait été bâtie. L'inhumation est postérieure à ce monnayage. Voilà tout ce que nous affirmons. Je défie Sherlock Holmes lui-même d'en rien tirer de plus. Je le regrette.

S'il est bien certain que les tombes de l'abside dépassent le premier dallage et sont sous un autre dallage postérieur, si ces autres tombes, parmi lesquelles le sarcophages d'Aemiliana, datent de la fin du Vme siècle ou du VIme siècle, on peut, on doit admettre que les sépulcres du troisième groupe datent d'une période placée entre Crispus (326), et le VIIe siècle d'environ 200 ou 250 ans.

Une affirmation réduite à cette notion assez imprécise est à peu près garantie d'erreur.

Tout de même l'hypothèse à laquelle M. Lizop est conduit est très séduisante :

« Lugdunum a été ravagée comme toutes les villes de la région subpyréenne par les Vandales vers 408 ou 409. La basilique a dû être détruite lors de cette première invasion. Elle fut restaurée sans doute dans la période de tranquillité relative pour la région qui s'étend jusqu'à la fin du VIe siècle. Alors ont été placés les sarcophages que nous avons découverts au moins ceux de la deuxième série. En 584 [mais non 585]; lors de la grande destruction de Lug-

Digitized by Google

dunum par les troupes de Gontran, roi de Burgondie, épilogue tragique de l'aventure du prétendant Gondebaud, la basilique fut détruite de nouveau avec les autres églises de la cité et cette fois pour toujours. »

Mais qu'entend M. Lizop par « la destruction de Lugdunum » aux temps de l'invasion Vandale ? Et comment ce fait est-il établi ?

M. Dieulafoy [3] parle de « l'année 409 où les Vandales, qui, sous les ordres de Gonderick, s'étaient précipités sur la Gaule, ravagèrent les Convènes avant de passer en Espagne. » Il renvoie en note à SIDOINE APPOLINAIRE, *Lettres*, II, 2, 1. J'ai lu attentivement la deuxième du Livre II des lettres de Sidoine Appolinaire. C'est la lettre célèbre où il décrit sa villa d'Avitacum [4]. Pas un mot des Convènes. Je conclus à quelque confusion et je ne puis la résoudre.

M. Dieulafoy, plus loin, renvoie à un passage de Sidoine Apollinaire (*Lettres,* VII, 6, 4, 7), [5] qui nous montre en effet l'évêque des Convènes mis à mort ainsi que ceux de Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Javols, Eauze, Basas, Auch etc. et leurs sièges supprimés, par ordre d'Euric, roi des Wisigoths. M. Dieulofoy remarque qu'il s'agit d'une persécution « exclusivement religieuse » et qui « n'eut pas d'effet sensible sur la prospérité matérielle de la région ».

Il est donc impossible de trouver rien de précis dans les textes que l'on cite sur une destruction de Convènes par les Vandales ou les Wisigoths au v^e^ siècle.

Mais cette destruction ne peut-elle pas être considérée comme probable ?

Il faut s'entendre. Il est possible que la basilique en question ait été démolie par les Vandales et les Wisigoths et rebâtie plusieurs fois, mais il y a lieu, peut-être, de considérer son sort comme bien distinct dès le début de celui de Lugdunum (d'en bas).

En tous cas, à partir du moment où elle contint des sépultures, nous pouvons être sûr que la ville basse était détruite. Ne pourrait-on pas comparer l'église de Lugdunum Convenarum à cette basilique de Poitiers bâtie hors des murs par sainte Radegonde pour la sépulture de ses religieuses, hors des murs parce que la loi romaine relative aux inhumations était encore en vigueur [6] Du reste nous sommes en présence d'un bâtiment construit de débris romains, où l'on a utilisé les ruines de l'antique Lugdunum comme on le fit plus tard à Saint-Just-de-Valcabrère. Date-t-il ce bâtiment du IV^e^ siècle ? c'est l'opinion de M. Dieulafoy. Ses raisons paraissent bonnes. Si l'unique pièce de Crispus trouvée dans un des tombeaux me paraît sans valeur probante, je suis plus convaincu par les autres trouvailles de monnaies faites dans ces fouilles.

En effet, dit M. Lizop, « le sol de la basilique a livré plusieurs

Digitized by Google

pièces de monnaie. Ce sont de petits bronzes du Bas-Empire aux effigies de Constantin le Grand, de César Crispus son fils, de Licinius son associé à l'empire, de Constant, de Gratien, collègue de Théodose. Ces pièces.... ont été trouvées dans les substructions d'une des annexes. »

M. Dieulafoy remarque : « Toutes les monnaies sont de princes dont les règnes s'étagent de 306 à 383 ». Il y en a cinq ainsi identifiées parmi d'autres devenues illisibles.

En résumé, dès le IVe siècle, je verrais la basilique isolée dans la plaine parmi des vestiges antiques déjà bien diminués.

La découverte de quatre monnaies du IVe siècle dans les fouilles [7], d'une villa pas bien loin paraîtrait, d'abord, prouver la survivance de la ville basse jusque là. Mais n'ont-elles pas été apportées dans les ruines de la maison, précisément par ceux qui les exploitèrent comme une carrière longtemps après la destruction de la ville basse ? La force probante de la trouvaille dépend, en somme, de conditions très difficiles à déterminer. Je verrais le premier désastre de Lugdunum Convenarum au IIIe siècle, à cette époque où, sûrement, de grands malheurs suivis de grandes réformes ont modifié profondément l'aspect de nos villes de Gaule, les ont réduites à une enceinte resserée [8].

Une question se pose : dans quel état se trouvait le théâtre dont d'importants vestiges subsistent contre le flanc de la colline ? Etait-il détruit autant qu'il l'est aujourd'hui, ou presque, en 585 ? Etait-il utilisé commé fortification ? Le récit de Grégoire de Tours en fait totalement abstraction. Il y a là un problème un peu inquiétant.... Le récit de historien des francs ne semble pas permettre la moindre discussion sur l'état de la ville réduite alors à l'ancien oppidum de la colline

Digitized by Google

NOTES DE L'ANNEXE A

1. J. PICOT et F. L. BERTRAND, *Précis d'Histoire du Comminges et du Nébouzan* Saint-Gaudens, Abadie, 1920 ; p. 16 : « Lugdunum échappa cependant à leurs coups. » R. LIZOP. *Les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges, basilique chrétienne du quatrième siècle au quartier du Plan ;* dans *Bulletin archéologique du midi de la France, nouvelle série, n° 43,* (1914); Toulouse, Ed. Privat, 1914 ; p. 263 : « Lugdunum a été ravagé comme toutes les villes de la région subpyrénéenne par les Vandales vers 408 ou 409. »

2. LIZOP, *op. cit.*, p. 255 et suivantes.

3. Marcel DIEULAFOY, *Basilique constantinienne de Lugdunum Convenarum* ; dans *Académie des inscriptions et Belles-Lettres, comptes rendus,* 1914 ; Paris, Picard 1914, p. 59 et suivantes.

4. C. SOLLIUS APPOLINARIS SIDONIUS, ed. Paulus MOHR ; Leipzig, Teubner, 1895 ; Ep. Lib. II, II.

5. *Ibid.* Ep. Lib. VII, VI, pp. 148-149.

6. Abbé René AIGRAIN, *Sainte Radegonde (Collection Les Saints) ;* Paris, V.Lecoffre, J. Gabalda, 1918 ; p. 70 et note 3.

7. Voici la liste des monnaies trouvées à la date du 26 novembre 1921, dans les fouilles de Lugdunum Convenarum, telle que me la fournit M. Sapène, instituteur à Saint-Bertrand-de-Comminges : 1° Fouille à l'ouest de l'école communale une pièce d'argent de Vespasien, (9-79) ; 2° Basilique constantinienne : Constantin I (306-337) ; Licinius le père (307-323) ; Crispus (317-326) ; Constans I (337-350) ; Gratien (..,-383) ; 3° Rue romaine et villa (fouille de 1921) : trois pièces de la colonie de Nîmes, Auguste et Agrippa (1er s. av. J. C.) ; 4° villa romaine (fouilles de 1921) ; Théodore (pièce à Chrisme) (346-395) ; Faustine la mère (argent) (...141) ; Claude I (...-54) ; trois pièces de Constantin I (306-337) ; Marcus Victorin (265-267) ; Antonin le pieux (argent) 86-161), Je prie M. Sapène, dont j'ai pu apprécier l'intelligence et le dévouement dans la conduite des fouilles, d'agréer mes remerciements les plus cordiaux pour l'obligeance qu'il m'a montrée en maintes circonstances.

8. Camille JULLIAN, *Histoire de la Gaule,* IV, *Le gouvernement de Rome* ; Paris Hachette et Cie, 1913. M. C. Jull. voit des invasions ou incursions de barbares en Gaule : 1° en 253 ; 2° en 268, après la mort de Postume ; 3° en 273 et 4° enfin, la plus terrible en 275-276 après la mort d'Aurélien, (P.598 et notes). Il croit à une « catastrophe » en ce temps-là. Voici des passages de l'Histoire Auguste qui concernent deux de ces faits (*Scriptores Historiæ Augustæ,* éd. H. PETER ; Leipzig, B.G. Teubner, 1884, 2 vol. «Nam plerasque Galliæ civitates, nonnulla etiam castra *quæ* Posthumus per septem annos in solo barbarico aedificaverat, quæque interfecto Posthumo subita inruptione Germanorum et direpta fuerani et incensa, statum in veterem reformavit [Lollianus]. " (XXIV, 5, 4) ; (4°) Discours de Velius Cornificius Gordianus au Sénat après la mort d'Aurélien : « Imperator est diligendus.... simul quia cogit necessitas. Nam limitem Transrenanum Germani rupisse dicuntur, occupassc urbes validas, nobiles et potentes. » (XXVII, 3 4) ; " His gestis cum ingenti exercitu Gallias petit (Probus), quæ omnes occiso Postumo turbatæ fuerant, interfecto AurelianoGermanis possessæ. Tanta autem illic prœlia et tam feliciter gessit, ut a barbaris sexaginta per Gallias nobilissimas reciperet civitates, prædam deinde omnem qua illi præter divitias etiam efferebantur ad gloriam. Et cum jam in nostra ripa, immo per omnes Gallias securi vagarentur, cæsis prope quadragintis milibus, qui Romanum occupaverant Solum, reliquias ultra Nigrum [Neckar] fluvium et Alban [Elbe] removit.... compositis igitur rebus in Gallia tales ad senatum litteras dedit : " ... nam et quadraginta millia hostium cæsa sunt, et sedecin millia armatorum nobis oblata et septuaginta urbes nobilissimæ captivitate hostium vindicatæ et omnes penitus Galliæ liberatæ. Coronas quas mihi obtulerunt omnes Galliæ civitates aureas, vestrae, P. C. clementiæ dedicavi... " (XXVIII, 13 5). Ces textes, les deux derniers surtout, ne sont pas susceptibles d'autre interprétation. Ils sont

Digitized by Google

probants, dans la mesure du moins où Vopiscus, leur auteur, est digne de foi, mais du reste d'autres textes et l'archéologie paraissent d'accord pour appuyer son témoignage. (cf. C. JULL.)

M. C. Jullian attribue « à Probus la majeure partie des remparts de la Gaule » les désastres de 276 « bien plus grands que les précédents », ayant « montré plus nettement la nécessité de se défendre partout », aussi bien à l'intérieur qu'à la frontière. « En outre, ils ont produit quantité de ruines, et par là de matériaux qu'on ne pouvait laisser à l'abandon » (C. JULL. *op. cit.* p. 610, n. 1). Sur la valeur du témoignage des historiens de l'Histoire Auguste, voir Dr Hermann PETER, *Die Scriptores Historiæ Augustæ ;* Leipzig, B. G. Teubner, 1892. Pour la connaissance de cette question de l'invasion du III• siècle, il est indispensable de voir aussi, un des ouvrages cités par M. Jullian : Alfred COVILLE, recteur de l'Académie de Clermont, *Crocus roi des Alamans,* dans *Mélanges littéraires publiés à l'occasion du centenaire de sa création par la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand ;* Clermont-Ferrand, G. Montlouis, 1910.

Digitized by Google

ANNEXE B

Les Langues en France à l'époque Mérovingienne

FUSTEL DE COULANGES, *op, cit.* p. 544. « Il [le latin] resta la langue principale du pays ; il fut la langue officielle. Les rois francs écrivirent en latin, ils rendirent la justice en latin ; ce fut en latin que leurs ordonnances furent rédigées ; c'est en latin qu'ils envoient leurs instructions, même à leurs fonctionnaires. Lorsqu'on mit en écrit les codes germaniques, on se servit du latin. Il a été conservé des actes de donation et de testament qui ont été rédigés par des Francs ou par des guerriers de cette race ; ils étaient toujours écrits en langue latine. » Voir aussi G. KURTH (*op. cit. Les nationalités en Touraine au VI*me *siècle*, p. 257) : « Or, jamais Grégoire de Tours ne parle d'une différence de langue entre les divers habitants du pays [la Touraine] ; il ne semble pas même se douter que les Francs de race germanique parlent un autre idiome que les Francs de race romaine.

[Kurth pense que le mot *Francs* s'appliquait en effet aux sujets gallo-romains des rois francs.]

« Bien plus, en relatant l'entrée triomphale du roi Gontran à Orléans, ville voisine de Tours, il nous apprend qu'on y acclamait le roi en latin, en syrien, en hébreu, chacun se servant de sa langue natale. Pourqu'oi n'a-t-il pas parlé de la langue franque ? Apparemment parce qu'elle n'était pas usitée à Orléans. » En gros Kurth à raison, mais je dois dire qu'il a mal lu, mal compris le texte en question. Ce texte en lui-même ne prouve rien. Voici ce qu'écrit l'historien des Francs : (GREG. DE TOURS, ed. H. Omont et G. Collon, p. 300, VIII, [I] : « Sed cum ad urbem Aurilianensem venissit, erat ea die solemmitas beati Martini. id est IIII nonas mensis quinti. [4 juillet]. Processit qui in obviam eius immensa populi turba cum signis adque vexillis, *canentes laudes*. Et hinc lingua Syrorum, hinc Latenorum, hinc etiam ipsorum Iudeorum *in diversis laudibus* varie concrepabat, dicens [turba] : « Vivat rex, regnumque eius in populis annis innumeris dilaterur. » Iudei vero qui in his laudibus videbantur esse participes, dicebant : « Omnes gentes te adorent tibique genoque flectant adque tibi sint subdite. » Eh bien, il s'agit de cortèges religieux où la foule chante pour le roi des hymnes analogues à notre *vivat* flamand. Pour les Francs, la langue lithurgique, qu'ils soient de race barbare ou romaine, c'est le latin. Je répète, ce texte ne prouve rien.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

INFORMATIONS

Le Jasmin d'Argent. — *Concours de poésie.* — Selon le principe même de sa fondation, pour découvrir de nouveaux talents et encourager les poètes français et gascons, le *Jasmin d'Argent* ouvre son concours annuel.

Du 1er novembre 1925 au 15 février 1926, tous les poètes habitants ou originaires des départements du Lot-et-Garonne, du Lot, du Gers, des Landes, de la Gironde, de la Dordogne, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de l'Aveyron, de l'Ariège et du Tarn, peuvent envoyer une œuvre inédite.

Conditions du Concours. — Sujet : au choix des candidats (toutefois, un prix spécial sera attribué au lauréat qui aura dignement chanté la Gascogne, sa gloire, ses héros, ses poètes ou ses sites ; poésie inédite, au total, 100 vers au maximum.

Les concurrents devront envoyer *obligatoirement quatre exemplaires*, de préférence dactylographiés, sous pli cacheté, à M. JACQUES AMBLARD, avocat à Agen, 1, rue Floirac. Ces exemplaires ne porteront ni noms ni signatures, mais seulement une devise reproduite sur une enveloppe cachetée qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Chaque œuvre gasconne devra être accompagnée de sa traduction littérale en français et indiquer le lieu d'origine du dialecte employé.

Un Jury, présidé par M. MARCEL PRÉVOST de l'Académie Française, pour le français, et par M. JOSEPH DE PESQUIDOUX pour le gascon, distribuera en séance publique, dans le courant du printemps, les prix suivants : Un Jasmin d'Argent pour la section française et un Jasmin d'Argent pour la section gasconne, des Médailles d'Argent, des Médailles de Bronze et des Diplômes.

Le Comité se réserve le droit de publier, en une plaquette vendue au profit du *Jasmin d'Argent*, tout ou partie des œuvres couronnées.

Le concours est gratuit ; mais, moyennant la somme de 5 francs envoyée à l'adresse ci-dessus, on recevra le *Jasmin* contenant les poésies couronnées en 1925 et les très utiles directives de M. Marcel Prévost aux artisans du vers.

Les concurrents qui joindront, en outre, la somme de 5 francs recevront en 1926, après le couronnement des poètes, et sans autre avis, le livre du *Jasmin* qui contiendra les poésies et discours de l'année, ainsi que l'allocution de M. GEORGES LECOMTE, de l'Académie Française.

Les envois des concurrents ne seront pas rendus. Toute demande de renseignements complémentaires doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Le Comité.

Digitized by Google

REVUE DE COMMINGES

Tables générales : 1° des Tomes I à XX (1885-1905) — 2° XXI à XXXV (1906-1921)

Fondée en 1885, la *Revue de Comminges* compte quarante années d'existence. Les matières s'y sont accumulées et les renseignements y sont tellement nombreux et variés que les recherches à travers les tables des trente-cinq premiers volumes seraient longues et malaisées. Pour rendre plus faciles les investigations des travailleurs, il a été dressé des tables générales qui présentent comme une sorte de synthèse des travaux accomplis. Ces tables sont l'œuvre de l'un de nos plus dévoués collaborateurs. M. J. Décap, directeur d'Ecole à Muret, Officier de l'Instruction publique. Elles forment deux séries dont les dispositions absolument identiques consistent en :

1° *Table alphabétique des Auteurs ;*
2° *Table analytique et alphabétique des matières ;*
3° *Table des textes et documents ;*
4° *Bibliographie* ;
5° *Actes de la Société des Etudes du Comminges.*

Les communications de travaux, de documents et de découvertes d'objets (débris, vestiges archéologiques, médailles, fossiles et autres curiosités naturelles) seront adressées au Secrétaire, de chacune des Sociétés. La *Revue* les accueillera avec reconnaissance, étant désireuse d'obtenir le concours de toutes les bonnes volontés pour étudier notre attrayant pays du Comminges, et en faire surtout revivre le passé si attachant et si instructif.

(Les manuscrits insérés ou non, ne sont pas rendus).

TARIF DES TIRAGES A PART

Ces prix comprennent la couture, le brochage et l'enveloppe de couleur.

	NOMBRE D'EXEMPLAIRES				
	50	100	200	300	500
Quart de feuille (1 à 4 pages)	20 f. »	30 f. »	50 f. »	67 f.	100 f.
Demi-feuille (5 à 8 pages)	35 »	45 »	65 »	85 »	130
Trois-quarts de feuille (9 à 12 pages)	40 »	55 »	75 »	100 »	140
Une feuille (13 à 16)	45 »	65 »	90 »	120 »	190
Couverture imprimee	7 50	12 50	22 50	30 »	40
Pour les Mémoires qui ont plus d'une feuille d'impression, chaque feuille en plus	35 »	45 »	75 »	100 »	135

Pour les tirages a part, s'adresser à M. ABADIE, imprimeur-libraire, editeur de la *Revue de Comminges*, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

Digitized by Google

REVUE

DE

COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

FONDÉE EN 1885

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
ET DE LA SOCIÉTÉ JULIEN-SACAZE

Siège de la Société des Etudes du Comminges
2, rue Thiers, Saint-Gaudens
Siège de la Société Julien-Sacaze : Thermes de Bagnères-de-Luchon

TOME XXXIX. — ANNÉE 1925

4me Trimestre

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1925

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON
DU 4me TRIMESTRE 1925

I. — Fr. MARSAN : Jubilé de l'Année Sainte pour la Cité et diocèse de Comenges, 1702 (Document)..... 189
II. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon. Les Montagnes secondaires (*suite*)..... 201
III. — A. G. ABADIE : Nécrologie..... 232
IV. — S. MONDON : Bénédiction à Saint-Gaudens d'un nouveau Cimetière en 1779 (Document)..... 236
V. — DECEY : Observations météorologiques en 1925.

La *Revue de Comminges*, paraît tous les trois mois. — On s'abonne chez M. ABADIE, imprimeur-libraire, 2, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

ABONNEMENT D'UN AN

Pour la Haute-Garonne et l'Ariège . . .	10 francs
Pour les autres Départements	10 fr. 50
Pour l'Étranger	12 francs

En cas de recouvrement par la poste il est ajouté 0 fr. 75 pour frais.

AVIS

La prochaine livraison étant la première de 1926, tous ceux de nos abonnés qui ne l'auront pas refusée seront considérés comme réabonnés d'office.

Le Bureau de la Société des Études du Comminges est composé de MM. le Lt-colonel Mondon, *président ;* Dr Charles Chopinet, *vice-président-archiviste ;* Joseph Picot, *secrétaire ;* A.-G. Abadie, publiciste, *trésorier ;* Dr Payrau, J. Décap, Baron Marc de Lassus, Alexandre Abadie, *membres.*

Le Bureau de la Société Julien-Sacaze est composé de MM. Paul Bonnemaison, *président ;* Joseph Picot et Bernard Sarrieu, *vice-présidents ;* Paul Barrau de Lorde, *secrétaire-général ;* Pierre de Gorsse, *secrétaire-adjoint.*

Il est fait appel à toutes les collaborations : archéologiques, historiques, scientifiques, littéraires même, pour tout ce qui intéresse la région, c'est-à-dire le Comminges, le Nébouzan et les Quatre-Vallées.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JUBILÉ DE L'ANNÉE SAINTE

Pour la Cité et Diocèse de Comenges, 1702

Sous le titre « Un curieux groupe d'Evêques de Comminges », notre érudit et infatigable confrère M. l'abbé J. Lestrade, a déjà publié dans cette *Revue*, de précieux documents épiscopaux restés jusqu'à ce jour inédits.

D'actives recherches soit dans nos archives paroissiales, soit dans les vieux papiers de famille, apporteraient, nous en sommes convaincu une abondante contribution pour l'histoire de notre ancien Diocèse de Comminges.

Depuis de longues années, nous avons pris à tâche d'explorer nos vallées d'Aure et de Louron. Nos recherches n'ont pas été infructueuses.

On trouvera ci-après un Mandement de Mgr Jean-François de Brisay de Denonville, donné à Saint-Gaudens, le 18 mars 1702, portant promulgation du Bref du pape Clément XI, relatif au *Jubilé pour la Cité et le Diocèse de Comenges*. Cet acte épiscopal nous fait connaître les conditions à remplir pour gagner ce Jubilé.

Il est accompagné du Bref de Clément XI et de la liste des églises et chapelles où devaient avoir lieu les stations.

Fr. MARSAN.

Jubilé de l'année Sainte pour la Cité et Diocèse de Comenges, Clément XI pape pour mémoire perpétuelle.

Nostre Sauveur Jesus-Christ, fils de Dieu dont nous tenons la place sur la terre quoique sans aucun mérite de nostre part, nous a donné le pouvoir de lier et deslier afin que nous travaillions avec une affection paternelle et un soin insatiable au salut de son troupeau qu'il nous a confié, c'est pourquoi, considérant que les fidèles de Jesus-Christ de la cité et diocèse de Comenges n'ont peu venir à ceste ville de Rome à cauze de divers empêchemens pour y gaigner le trésor céleste du Jubilé de l'année dernière, et voulant que ce subjet contribue à leur consolation spirituelle et au salut de leurs âmes, y estant encore porté par

Digitized by Google

la très humble prière que nous en a fait faire nostre vénérable frère l'évêque de Comenges, Nous confiant en la miséricorde de Dieu tout puissant et en l'authorité de ses bienheureux apôtres sainct Pierre et sainct Paul nous accordons à tous fidèles de Jésus-Christ de l'un et de l'autre sexe de la cité et du diocèse de Comenges vraiment repentans et confessés et repus de la communion, qui visiteront dévotement et avec respect quatre églises ou chapelles ou autres lieux pieux qui nous ont été désignés, par led. ordinaire de Comenges à son choix, ce qu'il ne pourra faire qu'une foys seulement pendant quinze jours continus ou interrompus qu'il pourra réduire à un moindre nombre pour les malades, les vieillards, les femmes enceintes, les jeunes filles, les veuves et autres personnes détenues par quelques empêchemens légitimes, comme aussi par les chapitres, congrégations tant séculières que régulières, confréries, universités, confraternités qui visiteront processionnellement les dites églises ou chapelles ou lieux pieux et pour toutes autres causes, comme led. Ordinaire le trouvera à propos et y réciteront dévotement cinq foys l'Oraison dominicale et autant de foys la salutation angélique pour la rémission de leurs péchés et ensuite pour la paix entre les princes chretiens, l'extirpation des héresies, l'exaltation de notre mère la saincte Eglize, et les nécessités présentes de l'Eglise. Nous leurs accordons, dis-je, la rémission et indulgence plénière du Jubilé de lad. année et de tous leurs péchés une foys seulement tout de mesme que s'ils avoint visités personnellement et aux jours marqués les quatre églises de la ville de Rome désignées pour gaigner le Jubilé et qu'ils eussent accompli les autres choses requises et pour cet effet qu'ils puissent se choisir des confesseurs d'entre ceux qui sont approuvés par led. Ordinaire pour led. temps du Jubilé dans les églises désignées soit du clergé séculier ou régulier, qui après avoir ouy soigneusement leurs confessions puissent les absoudre tous et chacuns d'eux de tous péchés, crimes, excés et desd. quelques griefs énormes qu'ils soient même réser-

Digitized by Google

vés au Saint-Siège apostolique même ceux qui sont contenus dans la bulle qu'on a acoutumé de lire le jour de la Cène ; en outre de toute censures et peines écclésiastiques à l'effet de gaigner le Jubilé seulement en leur imposant une pénitence salutaire en sorte que ceux qui estans venus à Rome ont gaigné le Jubilé en quelque manière que ce soit puissent le gaigner de rechef, ce que nous leur accordons par l'autorité apostolique en vertu des présentes. Et à l'égard des religieux, orphelins et autres personnes du sexe vivant en communauté dans des congrégations nous permettons aud. Ordinaire de leur prescrire telles conditions pour le temps et la manière de gaigner le Jubilé au dedans de leurs monastères et maisons qui leur plaira. Et enfin en toutes ces choses susd. faire ordonner pour voir selon sa volonté et employer tels remèdes qu'il jugera convenables pour le salut des âmes, ces présentes ordonnons n'avoir force que pour deux mois seulement du jour qu'elles seront publiées. Nous voulons qu'il soit ajouté la même foy au jugement et hors de jugement aux copies d'icelles même imprimées pour vu qu'elles soient écrites de la main de quelque officier, publiées et scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique qu'à l'original s'il étoit enhibé.

Donné à Rome à Saint-Pierre sous le sceau du pécheur le 26 de mars 1701 de notre pontificat l'an premier.

Clément XI pape
F. Olivierius

Jean François de Brisay de Denonville, par la grâce de Dieu et autorité apostolique Evesque de Comenges, conseiller du Roy en ses conseils, à tous les fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe de nostre Diocèse. Salut et bénédiction.

Notre très Saint Père le pape Clément XI ayant eu la bonté d'accorder à nostre Diocèse, sur la très hum-

Digitized by Google

ble suplication qui lui a esté faite de notre part, l'indulgence qui se gaigne à Rome dans l'année jubilaire suivant qu'il est porté par le Bref, dont la copie traduite est imprimée cy-dessus, Nous avons cru ne pouvoir choisir un temps propre et plus convenable par raport à l'étendue de notre Diocèse, à la situation des paroisses, à la difficulté des chemins et aux occupations de la campaigne pour le public en iceluy, que le temps paschal où l'Eglise en célébrant la mémoire de la conversation que Notre Seigneur eut avec ses disciples pendant quarante jours après sa résurection, nous engage par de fréquentes processions à nous préparer à la descente du Saint-Esprit dont elle solenise la fête tous les ans le jour de la Pentecôte. Et parce que cette grâce de l'année jubilaire, que Notre Saint Père le pape nous accorde pendant deux mois nous oblige à nous tenir plus estroitement avec Dieu et à nous entretenir dans l'esprit de pénitence par des réflexions fréquentes et sérieuses sur notre vie passée, sur laquelle il est à croire que tout fidèle chrétien a fait une exacte revue sur laquelle en se préparant à la Pâque sans quoy nous ne pouvons espérer de nous rendre dignes des grâces du Ciel.

A ces causes Nous avons ordonné et ordonnons ce que suit : l'ouverture dud. Jubilé se fera dans tout notre Diocèse en un même jour qui sera le lundy vingt-quatrième du moys d'avril prochain et continuera durant deux moys qui finiront le samedy vingt-quatrième juin, jour et feste de saint Jean-Baptiste, que led. jour vingt-quatrième avril il sera fait et célébré dans chacune église de notre dit Diocèze une messe solennelle du Saint-Esprit pour implorer sa grâce, afin de con-

Digitized by Google

noistre et détester nos péchés et nous rendre dignes d'en recevoir le pardon et de profiter de l'indulgence dud. Jubilé ; que le lendemain jour de saint Marc il sera fait dans chaque lieu et paroisse une procession générale à laquelle seront présents les curés, les vicaires et desservans des annexés de leursd. paroisses, et que lad. procession passera par les quatre églises ou chapelles ou lieux pieux qui seront par nous désignés en chaque canton, laquelle procession servira en même temps pour celle qui doit estre faite suivant la rubrique du missel au jour de saint Marc nonobstant qu'elle n'aille pas dans les lieux ordinaires et accoutumés dont nous les avons dispensés et les dispensons pour ceste fois seulement, ce qui aura lieu pareillement à l'égard des autres processions qui se font les jours des Rogations ou autres indroduites par la costume ou par la dévotion des peuples et des autres processions dont il sera parlé cy-dessous ; que l'on continuera de faire les processions en la manière susd, chaque jour de dimanche et un autre jour en chaque semaine pour remplir le nombre des quinze visites qui doivent être faites en lesd. églises suivant la teneur dud. Bref, lesquelles visites en semaine seront réglées par paroisse par nos vicaires forains et officiers des congrégations pour esviter la confuzion et le trop grand concours en meme temps et dans un meme lieu, en sorte que chaque paroisse ou deux ou trois au plus ayent leur jour déterminé en lad. semaine, dans lesquelles processions en chacune des églises qui doivent estre cy-dessous désignées par nos chers curés, ou leurs vicaires en leur absence, réciteront à haute voix et à genoux cinq fois le *Pater noster* et *l'Ave Maria* à l'intention d'implorer l'assis-

Digitized by Google

tance du Ciel aux fins portées par led. Bref. Lesd. curés instruiront soigneusement les peuples de l'obligation qu'ils ont d'assister auxd. processions et visites d'églises pour gaigner led. Jubilé, et néanmoins, comme il n'est pas possible que toutes les personnes d'un meme lieu puissent quitter la maison toutes en un meme temps, ceux qui ne pourront assister auxd. processions seront tenus de visiter les églises un autre jour qui leur sera plus commode en se joignant à d'autres processions ou autrement en leur particulier, les malades et infirmes qui ne pourront assister auxd. processions ainsi que les vieillards, femmes enceintes ou nourrices, qui ne pourront accomplir tout ce que dessus, serontdispensés de ce qu'ils ne pourront faire par l'avis de leurs confesseurs seront tenus tous et chacun de ceux qui voudront gaigner led. Jubilé de se confesser et de communier au moins une fois dans le cours desd. deux moys, à l'effet de quoy, suivant la teneur dud. Bref nous leur permettons de se confesser à tel prêtre séculier ou régulier qu'ils voudront choisir au nombre de ceux qui sont par nous approuvés de nostre présent Diocèse, lesquels pourront les absoudre de tous péchés, crimes et excés et délits quelque graves et énormes qu'ils soient, même réservés au Saint-Siège apostolique et mentionnés dans la Bulle *In Cena Domini*, ainsi que des censures et peines ecclésiastiques et de tous cas à nous réservés, à l'effet seulement de pouvoir gaigner led. Jubilé et pour cette fois seulement et suivant la teneur du mesme Bref. Déclarons que ceux qui pourroint avoir gaigne led. Jubilé à Rome durant le cours de l'Année sainte le pourront gaigner de rechef en observant les choses cy-dessus. Quant aux

Digitized by Google

religieuses et autres personnes qui vivent en perpetuelle cloture, nous leur accordons suivant led. Bref la grâce dud. Jubilé en visitant par elles quatre autels, chapelles ou oratoires s'il s'en trouve autant dans la cloture de leur monastère, en ce compris le principal autel de leur église et en y récitant cinq fois le *Pater noster* et la Salutation angélique, et en cas qu'il n'y eût que le principal autel ou un moindre nombre de chapelles dans leur cloture, elles seront teneues de suppléer lesd. visites jusques à concurrence de ce qui manqueroit des quatre, en répéteront les stations devant led principal autel jusques à concurrence des quatre visites par un jour. A l'égard des Chapitres, tant en corps que chacun en particulier, qui sont obligés de faire et chanter tous les jour un grand service canonial, nous les dispensons de faire plus d'une procession par semaine pendant led. temps, et déclarons que moyenant que les particuliers et officiers desd. Chapitres assistent auxd. processions avec le corps du Chapitre, ils ne seront point tenus de remplir le nombre de quinze jours portés par le Bref pour la visite desd églises. Déclarons la même chose en faveur des monastères de religieux et des confrèries des pénitens qui sont établies en divers lieux de notre Diocèze. Quant aux prisonniers et personnes malades et alitées qui n'ont pas la liberté de sortir, et qui, par conséquent ne pourroint pas accomplir la visite des quatre églises en la manière cy-dessus expliquée nous remettons au jugement de leurs confesseurs de leur enjoindre telle autre satisfaction qu'ils aviseront convenable à la disposition desd. personnes, et quoyque nous ayons ordonné les susd. processions en la manière cy-dessus expliquée, nous

Digitized by Google

déclarons n'entendre pas déroger à l'intention de lad. Bulle, qui permet à un chacun de faire lesd. visites des églises pendant quinze jours continus ou interrompus ; en sorte que ceux qui jugeront à propos ou plus commode à leurs affaires de les visiter en un temps plus bref ne le puissent faire, pourvu que dans le cours desd. visites ils satisfassent à l'obligation de se confesser et communier, mais, comme par la connaissance que nous avons de l'étendue et disposition de notre Diocèse, il seroit impossible que l'on put satisfaire à ce qui est ordonné, si nous ne désignions que quatre églises par tout notre Diocèse, suivant la clause insérée à la fin dud Bref par laquelle Sa Sainteté nous donne le pouvoir de faire ordonner et pourvoir à tout ce que nous jugerons utile pour le bien et salut des âmes, avons jugé à propos de désigner quatre églises en chaque canton dans les lieux qui nous ont paru le plus à la commodité publique en la manière expliquée par l'estat qui sera mis au bas des présentes, lesquelles seront publiées le Dimanche vingt-troisieme dud. moys non plustôt.

Donnée à Saint-Gaudens, en notre palais épiscopal, le dix-huitième mars mil sept cens deux.

J. F. de Brisay, évesque de Comenges.

Digitized by Google

Eglises où se feront les stations pour gagner le Jubilé :

Saint-Bertrand et les parroisses de Barbasan, Gallié, Bagiry, Izaourt, Tibiran, et leurs annexes.	L'église cathédrale, l'église des P. P. Cordeliers de Valcabrère, l'église de Saint-Just, l'église succursale de Loures.
Saint-Gaudens et les parroisses de Vallentine, Miremont, Estancarbon, Landorte, Latou, Larcan, Lodes, Saux, Villeneuve de Rivière, Regades, Saint-Marcet, Labarthe-Inard, Pointis-Inard, Labarthe-de-Rivière et leurs annexes.	L'église collégialle de Saint-Gaudens, l'église des religieux de la Trinité, l'église des P. P. Jacobins, l'église des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.
Monréjau et les parroisses de Gourdan, Bordes, Huos, Cier-de-Rivière, Franquevielle, Ardiège, Pointis-de-Rivière, Franquevielle, Nestier, Le Cuing, Taillebourg, Sauveterre, Saint-Paul, Aventignan, Masères et leurs annexes.	L'église parroissialle de Monréjau des P. P. Augustins dud. lieu, l'église succursalle d'Ausson, l'église des P. P. Cordelliers de Polignan.
Montoussé et les parroisses de Tusaguet, Saint-Arroman et Gasave, Bise, Bisous, Saint-Laurent, Pinas, Hèches, Labarthe-de-Nestes, et leurs annexes.	L'église parroissialle de Montoussé, la chapelle Notre Dame de Nouïlhan, l'église de Saint-Arroman, l'église de Bisous.
Arreau et les parroisses de Sarrancolin, Ilhet, Beirede, Aspin, Lanson, Ris, et Casaux, Bordères, Jéseau, Las Bareilles, Ancisan, Grésian et Gouaux, Ardengost et leurs annexes.	L'église parroissialle d'Arreau, l'église Saint-Supère, la chapelle de Saint-Michel aud. lieu, l'église succursale de Pailhac.
Bourisp et les parroisses d'Aset, Estensan, Sailhan, Saint-Lary, Guchan, Grailhen, Guchen, Aulon, Ancisan, Tramesaïgues, Vignec, Vielle et leurs annexes.	L'église de Bourisp (Saint-Ouens), l'église Notre-Dame dud. lieu, l'église parroissialle de Vielle, lachapelle de Saint-Barthélemy aud. lieu.

Digitized by Google

Génos en Loron et les parroisses d'Avajan, Vielle, Loudenvielle, Germ, Saint-Calix, Armenteulle, et leurs annexes.	L'église parroissialle de Génos, l'église succursalle d'Adervielle, l'église succursalle de Pocheures, l'église parroissialle de Vielle.
Casaux en Larboust et les parroisses de Saint-Aventin, Casaril, Pabo, Garin, Gouaux, et leurs annexes.	L'église parroissialle de Garin, la chapelle de Notre-Dame dud. lieu, l'église succursalle de San-Treitous, l'église de Saint-Pierre dud. lieu.
Saint-Paul, vallée d'Oeil, et les parroisses de Bourg, Cirès, Caubous Maireigne et leurs annexes.	L'église parroissialle de Saint-Paul la chapelle de Notre-Dame Montcarmel aud. lieu l'église succursalle de Benque-Dessus l'église succursalle de Benque-Dessous.
Salles en Luchon et les parroisses de Bainneres, Montauban, Juset, Gouaux, Artigues, Cier et annexes desd. parroisses.	L'église parroissialle de Salles, l'église succursalle d'Antignac, l'église succursalle de Moustajon, l'église parroissialle de Juzet.
Cierp en Laïrisse et les parroisses de Bagiri, Lege et Cazaux, Burgalais, Guran, Signac, Bachos et Binos, Gouaux, Marignac, Estenos et Saléchan, et les autres annexes.	L'église parroissialle de Marignac, l'église succursalle de Gouaux, la chapelle de Saint-Martin aud. lieu, l'église parroissialle de Cierp.
Saint-Béat et les parroisses d'Arlos et Argut-Desseus et Dessous, Boust et les Besins, et les annexes de las Puyolles et autres annexes.	L'église parroissialle de Saint-Béat, la chapelle des Pénitens dud. lieu, l'église parroissialle de Laudibert, l'église parroissialle de Lès.
Troubat et les parroisses de Mauléon, Sost, Ourde, Tèbe, Illeu, Anla, Gembrie, et leurs annexes.	L'église parroissialle de Troubat, l'église parroissialle de Bramebaque, l'église succursalle de Sacoué, l'église parroissialle de Gembrie.
Fronsac et les parroisses de Saint-Pey-d'Ardet, Frontignan, Antichan, Malvesie et Genos Très Casaunous, Moncaup, Sainte-Anne et leurs annexes.	L'église parroissialle de Saint-Pey, l'église succursalle de Couret, l'église parroissialle d'Ore, l'église parroissialle d'Antichan.

Digitized by Google

Isaut et les parroisses d'Aspet, Encausse, Juset, Saint-Gouaignet, Souiech et leurs annexes.	L'église parroissialle d'Aspet, la chapelle de Miege-Coste aud. lieu, la chapelle de Gisop, l'église parroissialle d'Isaut.
Lourde et les parroisses de Darbas, Montestruc. Ganthies, Montespan, Estadens, et Couret, annexes.	L'église parroissialle de Rouède, l'église parroissialle d'Estadens, la chapelle de Miège-Coste d'Estadens, l'église succursalle de Lannes.
Salies et les parroisses de Baucuch, Cassaigne, Auseig, Roquefort, Saleich, Castelbiague, Montgaillard, Manne, Monsaunès et leurs annexes.	L'église parroissialle de Salies, l'église des religieux de la Merci, l'église de Saint-Pierre au cimetière dud. lieu, l'église ou chapelle de Saint-Germain au chateau dud. lieu.
Saint-Plancat et les parroisses, d'Anisan, Bajordan, Lécussan, Villeneuve de Lécussan, Gensac, Casaril, Arné, Baudrac, Montmaurin, et leurs annexes.	L'église parroissialle de Saint-Plancat, la chapelle de Saint-Jean-de-las-Vignes, l'église parroissialle de Casaril, la chapelle de Notre-Dame dud. lieu.
Saint-Martory et les parroisses de Fréchet, Lestelle, Bourdet, Saint-Mézard, Seps, Propiary, Ausas, Lafitte-Toupières, Mancicux, Arnaud-Guilhem, Castillon, et leurs annexes.	L'église parroissialle de Saint-Martory, la chapelle de Notre-Dame de Pitié aud. lieu, la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Confort, la chapelle de Saint-Roch aud lieu.
Aurignac et les parroisses d'Alan, Terrebasse, Francon, Benqué, Saint-André, Desparron, Boussens, Cassaignabère, Aulon, Casaunoue, Fue, Marignac de LasPeyres et leurs annexes.	L'église parroissialle d'Aurignac, la chapelle des Pénitens aud. lieu, l'église de la Mercy, au dit. lieu la chapelle de Lareeu, dite Notre-Dame de Saint-Bernard.
Saint-Frajou et les parroisses de Lisle-en-Dodon, Saint-Laurent, Montbernard, Lilhat, Salerm, Montesquieu, Puymaurin, Anan, Fabas, Saint-André, Pé-da ries, Peyrissas et leurs annexes.	L'église des religieux de Saint-Laurent, l'église parroissialle du même lieu, l'ancienne église parroissialle, d'Arrau, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste aud. lieu.

Digitized by Google

Boulogne et les parroisses de Blajan, Mondilhan, Péguilhan, Saman, Montgaillard, Ciadoux, Escanecrabe, Sarramesan, Cardeilhac, Nenigan, et leurs annexes.	L'église parroissialle de Nisors, l'église parroissialle de Blajan, l'église parroissialle de Bologne, la chapelle des Pénitens dud. lieu.

Vallée d'Aran

Pour les Tersons des Pujols Arhes, et Garros, de Vielle et de et de Mercatosa.	L'église parroissialle de Viella, l'église de Saint-Etienne de Betren, l'église Saint-Sernin dud. lieu.
Pour les Tersons de Laysse et de Bossost.	L'église parroissialle de Saint-Martin de Gausac, l'église parroissialle et archiprebitérale de Sainte-Marie de Bossost, la chapelle de Notre-Dame de Pitié aud. lieu, la chapelle de Saint-Sébastien, au même lieu de Bossost.

Digitized by Google

AU PAYS DE LUCHON

Les Montagnes secondaires

(suite)

Cascade du Cœur

A gauche de la Cascade d'Enfer Sud-Est s'ouvre une étroite gorge, où le torrent de Houradade, collecteur de toutes les eaux des lacs et des glaciers de la région connue dans le pays sous le nom général de *Graouès de Castillon*, forme la double *Chute du Cœur*. Un rocher à l'aspect vaguement cordiforme lui vaudrait son nom.

De la dernière hôtellerie de rive droite on y accède aisément. Tout à côté, un routin quelque peu pierreux, il est vrai, monte rive gauche du torrent au travers des arbres, des blocs et des fougères, escalade un petit ressaut, et en moins de vingt minutes vous amène près de la chute supérieure. Pittoresque est le site avec ses rochers sombres qu'humidifie l'embrun, ses sapins qui se penchent sur le vide. Mais il fait froid dans cette gorge de Houradade, le soleil n'y donne guère. Aussi l'hiver les plus ravissantes girandolles de glace ornent-elles les parois de la montagne, emprissonnent la Cascade. Elle coule pour ainsi dire en cachette sous un manteau de frimas, que colorent souvent d'une étrange manière des infiltrations ferrugineuses mariant leurs teintes orangées aux opalines stalactites de glace pure. C'est original au possible. C'est là qu'un peintre de montagne devrait venir brosser une toile réaliste ou un photographe faire poser une plaque en couleur.

Horaire (sans haltes)	Aller : 20 minutes
	Retour : 15 minutes

Le Lac Vert et le refuge du Prat Long

Au fond de la vallée du Lys, un peu avant le pont rustique donnant accès au dernier hôtel s'ouvre sur la gauche Sud-Sud-Est

Digitized by Google

une étroite gorge où le torrent de Houradade forme la jolie cascade du Cœur.

Rive droite, non loin d'un ancienne usine, sous le couvert des hêtres, jadis on traça un *sentier*, celui *du Port Vieux*, dont l'entretien laisse fort à désirer. La pente en est rapide, et piétons et cavaliers montent au travers des pierres roulantes et des ruissellements d'eau. Encore un coup de jarret et l'on débouche assez promptement sur une fraîche et verdoyante pelouse. Sur la gauche, adossée à un pointement de roche : une *cabane* au toit d'ardoise, celle *de l'Artigue*, sert au commencement de l'été, d'abri aux bergers de la région. Plus tard en effet après la fonte des neiges, ils montent jusque vers la Serre d'Es Cabales ou le lac Vert, invisible d'ici, mais dont les eaux forment tout là haut à votre droite la jolie cascade Trégon, tandis qu'au Sud-Sud-Est se dresse déjà le Mail Pintrat et les Aiguilles d'Es Thaouas, et plus près de vous le pic des Graouès ou de l'Homme. Au Nord-Nord-Ouest, de l'autre côté de la vallée du Lys par 2400 mètres le pic de Céciré ferme l'horizon.

Au-delà de l'Artigue le sentier reparaît aussi raboteux qu'à son début. Pierrailles et seuils de roche schisteuse, courts et rapides lacets se succèdent dans cette étroite gorge qui, devant vous, monte et s'élève sauvage et cependant pittoresque. A votre droite en effet, et pour ainsi dire sous vos pas, le torrent encaissé et tapageur se précipite vers la vallée du Lys formant en maints endroits dans sa rapide descente de jolies cascades à peu près inconnues. Voici d'abord la chute *Solage* qui d'un jet s'élance dans un sombre bassin de roches auxquelles s'accrochent quelques pins et des hêtres. Elle voisine avec une autre à laquelle les uns donnent le nom de *Cascade Boileau*, les autres, *de la Coume*. Les eaux en effet de cette seconde proviennent de la source de ce nom et des lacs du Port Vieux et de Sinquilindat, tandis que la première descend des lacs Vert et Bleu. Puis voici la jolie chute écumeuse dédiée à l'ingénieur Lézat, l'auteur des *Plans en relief des montagnes de Luchon*. Sapins et bouleaux se penchent sur la fissure qui lui livre passage, et les rhododendrons en fleurs au commencement de l'été forment de charmants sous bois, dont la teinte du rose le plus vif jette dans la verdure une note brillante et gaie.

Un peu plus d'une demi heure après avoir quitté l'Artigue, vous voici à la *fontaine de la Coume*. Fraîche et abondante elle sort au travers des rocailles protègeant son berceau. Non loin, de l'autre côté d'une minuscule clairière toute couverte de vigoureux *rumex* et d'épinards sauvages (le *sarrous* des montagnards) à la base d'une paroi de schiste rougeâtre, et faisant pour ainsi dire, corps avec la montagne est blottie la petite *cabane de la Coume*. Avez-vous quelquefois vu un de ces primitifs abris ? Ce n'est pas luxueux. je

Digitized by Google

vous l'assure, et nul architecte ne présida jamais à leur contruction. Des murs en pierres sèches, grossièrement assemblées, supportant une toiture en tiges de pins garnies de leur écorce, et prises à la forêt voisine, quelques dalles et des mottes de gazon recouvrant cette charpente rudimentaire, en font tous les frais. Une étroite ouverture ménagée sur le devant, donne accès dans l'intérieur, où, au fond, sur un lit de branchâges et de mousse étendus à terre, chacun est libre de reposer ses membres fatigués. De cheminée, il n'en est pas question. Dans le coin le plus près de la porte est le foyer, et la fumée s'en va comme elle peut au travers des murailles.

Assez bornée, la vue cependant porte à l' Ouest-Nord-Ouest sur le Céciré, le Cap de Bassièret et les crêtes de Montarrouy, tandis qu'au Sud-Sud-Est la gorge triste et monotone s'élève assez rapidement vers le Sacroux et les pics d'Es Thaouas. Plus ou moins bien tracés les lacets du chemin zigzaguent à gauche à la base de la Serre d'Es Cabales au travers des alpages et des pierrailles vers l'ancien lac des Graouès et le lac Vert.

Voulez-vous, sans passer au premier, arriver plus promptement au second ? Prenez alors sur la droite (Sud) à quelque distance de la cabane de la Coume une sorte de coursière à peine visible à travers les rhododendrons et les pins, et élevez-vous par des gradins successifs coupés de maigres gazons.

Moins de trois quarts d'heure de marche depuis la cabane, et vous prenez à droite (sud) par une dernière rampe facile, mais très redressée, coupée de légers gradins, où végètent ça et là des pins rabougris. Ils vont bientôt disparaître comme l'ont déjà fait les hêtres et les bouleaux. Au-delà de ce promontoire, rhododendrons et myrtiles vivent seuls sur ces roches arides. Un pas de plus et vous voici au bord du vaste cirque des *Graouès de Castillon*. Sous vos pieds une misérable flaque d'eau de quelques mètres carrés bordée de carex, voilà tout ce qui reste d'un ancien et beau lac aujourd'hui comblé par les graviers tombés des sommets d'alentour. Une profonde solitude règne en ces lieux, dont le silence lugubre est à peine troublé par le murmure de la *Cascade Honorine*, dont les eaux nées des glaciers du Mail Barrat, se laissent mollement glisser, gracieuses comme une ondine, le long de la haute paroi schisteuse supportant le *lac Charles*. Puis elles disparaissent presque immédiatement au travers des éboulis.

Sur un mamelon gazonné au Nord-Nord-Ouest du cirque voyez-vous cet énorme bloc de granite reposant sur d'autres plus petits ? Deux petits murs en pierres sèches à peine assemblées ferment une partie de l'ouverture de ce triste refuge connu des bergers sous le nom de *Cabane de Graouès*. C'est rustique, je l'avoue, mais

Digitized by Google

surpris par un orage, ou pour une nuit, on est encore heureux de le trouver.

Nul autre, en effet, si ce n'est celui du *Prat Long* à une heure et demi de marche d'ici dans l'Ouest non loin de la rue d'Enfer, n'existe dans cette région extrèmement intéressante et par trop délaissée des touristes. Du reste combien est-il de guides la connaissant ? Une demie douzaine de lacs souvent gelés au commencement de juin dorment dans les replis des montagnes voisines tant à l'orient qu'au couchant. Le plus grand d'entre eux ou *Lac Vert* occupe directement à l'ouest par 1960 mètres d'altitude le fond d'une longue et large dépression au-dessous des glaciers du Pic de Boum.

Pour s'y rendre, rien de plus facile. Cette croupe gazonnée semée de blocs granitiques, court presque en ligne droite entre le Cirque des Graouès et le Lac Vert, formant comme une digue naturelle. Suivez-là pendant 25 à 30 minutes. Puis une dernière et courte remontée vous amène brusquement au-dessus du lac, dont les eaux couleur d'émeraude lui ont, sans doute valu son nom. On l'appelle aussi : *Lac de l'Ile*, en souvenir du lambeau de terre qui avant 1863 émergeait à sa surface. Mais depuis lors par suite de la désagrégation continuelle des roches voisines et des avalanches, l'ilôt à peu à peu grandi, gagnant toujours à l'occident vers la terre ferme, à laquelle il est maintenant complètement rattaché. Ce n'est plus qu'une presqu'île. Ici des pins vigoureux ou rabougris épars sur des pelouses semées de grands rocs dénudés ; au Sud, des glaciers : ceux du Boum et du Barrat, couronnés des fières cimes du même nom, avec, pour soubassement une muraille abrupte de shiste brun-rougeâtre recoupée de toute sa hauteur par la cascade Honorine tombant directement dans le lac. Tout cela forme un pittoresque et sauvage ensemble, un site fait à souhait pour tenter le pinceau d'un artiste épris de la grande montagne.

Au nord et presque au milieu de la berge fermant ce bassin naturel de 6 à 700 mètres de long sur 300 de large environ, une brusque et étroite coupure (deux mètres à peu près) lui sert de déversoir. Jetés côte à côte, d'un bord à l'autre, deux troncs de pins à peine ébranchés et tout ruisselants d'eau, voilà la passerelle à franchir sans se laisser choir dans le torrent.

D'ici le retour à Luchon est tout indiqué sur le *refuge du Prat Long* et la *Rue d'Enfer*. Il faut cinquante minutes pour atteindre le refuge. Une rapide montée d'un quart d'heure à l'Ouest-Nord-Ouest et vous voilà sur le ressaut dominant la nappe d'eau qui d'ici semble toute petite et comme endormie sous vos pieds. Au-delà vers l'orient sur la frontière franco-aragonaise se dressent le Sacroux 2678 m.), les Aiguilles d'Es Thaouas, et plus près le pic et la crête des Graouès, puis au sud, le Mail Barrat (2970m.). D'ici la direction

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

générale à suivre est Est-Ouest, en contournant la base du pic du Prat Long.

Nulle difficulté pendant ce trajet. On chemine à flanc de montagne, presque horizontalement, tout en restant assez haut, sur des gradins gazonnés semés de pierrailles, où çà et là se voient quelques lambeaux de sentier, et finalement on redescend sur le *refuge du Prat Long.*

Voûté en ogive, il fut construit aux frais du Club alpin français et inauguré le 27 juin 1896. Assis sur un pointement rocheux presque au bord d'un à pic tombant pour ainsi dire d'un seul jet jusque sur la Vallée du Lys, cet abri (alt. 1700 mèt. environ) ainsi que l'indique son nom : *Pré Long, Prat Loung* en patois, occupe la partie occidentale d'un petit plateau herbeux non loin d'une source à la limite de la végétation forestière. Une cheminée, un lit de camp pour 5 à 6 personnes en forment tout le mobilier.

Placé presque au seuil de la région de Crabioules, en vue des grandes cimes, dont les vastes glaciers défendent la base, ce refuge en abrège et facilite l'escalade, que vous vouliez ascendre le Quairat, le pic Lézat ou la Tusse de Maupas, d'ici, avant même de partir, vous pouvez tout à loisir étudier leur structure, et du regard sur leurs parois tracer votre itinéraire.

Si le jour par un ciel pur il vous est donné d'y jouir d'un magnifique coup d'œil sur la haute montagne et les vallées inférieures, que dire des soirées, des nuits passées dans ces parages entre le ciel et la terre au milieu du calme de la nature endormie. C'est quelque chose de féerique, d'incomparablement beau, dont la plus fidèle description ne donnera jamais qu'une imparfaite idée.

Du refuge gagner les hôtelleries de la vallée du Lys n'est plus maintenant qu'une facile, et intéressante descente d'une heure trois quarts environ. Tout d'abord le sentier à peu près absent louvoie Sud-Sud-Ouest entre des pins vigoureux et clairsemés avec sous bois de rhododendrons, puis sur des gazons pierreux, des paliers rocheux pour rejoindre bientôt (20 minutes, celui qui vers le sud conduirait vers le Clot de Pichis au pied des glaciers de Crabioules. Puis la pente s'accentue, quelques bouleaux rachitiques essaiement au flanc de la montagne, s'accrochent aux escarpements, et après un dernier ressaut en escalier le sentier plus visible dégringole au milieu des fougères et des cailloux épars jusque dans le *Parc d'Enfer* au débouché de la rue d'Enfer.

Le torrent une fois traversé, on prend le sentier descendant aux hôtelleries de la vallée du Lys. C'est l'affaire d'une heure à peine, et vous voilà dans la vallée à onze kilomètres de Luchon.

Horaire (sans haltes). — Aller : 2 h. 40 minutes.

Des hôtelleries de la vallée à la cabane de l'Artigue. . 40 min.

Digitized by Google

De cette cabane à celle de la Coume.	35	min.
De cette cabane au lac des Graouès. . . . . 1 h.	00	min.
Du lac des Graouès au lac Vert.	25	min.

Retour (sans haltes) : 2 h. 30 minutes.

Du lac Vert au refuge du Prat Long.	50	min.
De ce refuge au Parc d'Enfer.	45	min.
Du Parc d'Enfer aux hôtelleries de la vallées du Lys. .	50	min.

(Des hôtelleries à Luchon : 2 h. 15 minutes).

Botanique

Ranunculus bulbosus, L.
« thora, L.
Potentilla nivalis, Lap.
Saxifraga muscoïdes, Wulf.
Rhododendron ferrugineum, L.
Linaria alpina, D. C.
Luzula spicata, D. C,
Lycopodium alpinum, L.
Pinus uncinata, Ram.

Digitized by Google

Le Pic Céciré

Dans un précédent travail déjà ancien [1] j'ai décrit les ascensions des grandes cimes dominant les glaciers de la Vallée du Lys. Aussi n'en reparlerai-je point aujourd'hui. Mais je ne saurais quitter cette magnifique région sans mener le touriste au *Pic Céciré*. C'est pour ainsi dire l'excursion complémentaire et facile de celle de Superbagnères.

Le *Pic Cécire* est ce sommet qui au Sud-Ouest du plateau de *Superbagnères*, à moins de 4 kilomètres de distance se dresse, un peu massif peut-être avec de hauts escarpements dominant la longue et verdoyante vallée de Gouron. D'altitude moyenne : 2400 mètres, c'est un des plus beaux belvédères du pays luchonnais, et de la cime le regard embrasse un horizon beaucoup plus vaste encore que celui de Superbagnères.

Le *Céciré* est accessible de divers côtés. Mais depuis la construction du chemin de fer à crémaillère de Superbagnères cette dernière voie est presque exclusivement suivie par les touristes. C'est du reste l'itinéraire le plus facile et le plus court (moins de 3 heures) en passant par la *Coume de Bourg*. Prenons-le.

Du sommet de Superbagnères, devant l'hôtel, part en ondulant la large croupe gazonnée, commencement de la longue crête montant jusqu'au Céciré. Elle court d'abord Nord-Sud pour prendre un instant après avec légères dépressions la direction Nord-Est-Sud-Ouest entre la profonde vallée de Gouron au nord et les prairies de l'Esponne de Lys au levant. Quinze minutes de marche en vue des grandes cimes franco-aragonaises fermant l'horizon au midi, et vous voilà à un poteau indicateur, à 800 mètres environ de la base d'un piton de calcaire noir curieusement stratifié formant le premier ressaut de l'arête, dont j'ai parlé tout à l'heure.

Du poteau indicateur, passant sur le revers méridional, vous traversez obliquement les alpages (direction Nord-Est-Sud-Ouest) sans descendre, ni monter, car les pentes supérieures du Céciré deviennent plus tard extrèmement rapides, toutes feutrées de gazon d'*eskia* des plus glissants avec brusque ressaut calcaire ou schisteux. Aussi est-il préférable d'utiliser l'une ou l'autre des nombreuses pistes tracées par les bestiaux. Laissez tout en bas (Sud) dans le thalweg de la vallée, rive droite du ruisseau, la *cabane inférieure de la Coume de Bourg*, et continuez sur la rive gauche à remonter vers le col du même nom.

1. Les Hautes Montagnes du Comminges, Bul. Soc. des Etudes du Comminges, 1885-1890.

Digitized by Google

Insensiblement la pente s'accentue, et à mesure qu'on s'élève les pelouses sont parsemées de blocs et de pierrailles tombés des hauteurs voisines, où pendant l'été fleurit l'*Eryngium Bourgati*, dont la fleur et les tiges se teintent de bleu. Il voisine avec le *Carlina acaulis*, gros chardon à larges fleurs jaune d'or, et le *Carlina acanthifolia* aux pétales blancs d'argent. Suivant l'époque de l'année le terrain est à découvert ou moucheté de distance en distance de plaques de neige facilitant la marche. D'ordinaire fin juin ou commencement de juillet tout a disparu. Nous sommes dans la région où d'habitude se tient sur les rochers l'*accenteur alpin* (*acentor alpinus*, de Boch.), joli passereau nichant dans ces parages. Dans les airs, au-dessus de vous, tourbillonnent, souvent très haut, des vols de *Chocard alpin* (*Pyrrhocorax* alpinus, C.) grand corbeau au bec et pattes rouge corail. — Une *perdrix grise*, toute spéciale aux Pyrénées (*Perdix perdix charrela*, Lopez Seoan) a élu domicile à ces hauteurs. D'un bout à l'autre de la chaîne ibérique on la rencontre plus ou moins rare ou abondante entre douze cents et deux mille quatre cents mètres. Elle dépasse bien rarement ces deux niveaux. Malheureusement dans la région luchonnaise on lui fait une chasse acharnée, et elle tend à disparaître.

Sur les alpages que vous traversez, et par une belle journée, nul besoin de guide, vous n'avez en effet qu'à monter droit devant vous Est-Ouest. Au-dessous du col, non loin et avant d'y arriver, jaillit sur un étroit plateau, une petite source permanente, où vous ferez bien si vous n'y déjeunez pas, de vous munir d'eau, car partout ailleurs elle fait absolument défaut en montant à Céciré.

Un dernier coup de jarret, et vous voilà sur le *col de la Coume de Bourg*. Large dépression à l'herbe rase, ouverte par 2000 mètres environ d'altide au nord du Cap de Bassiéret (2364 mètres) entre la vallée que vous venez de remonter et celle de Médassoles, qui au Nord-Ouest dégringole rapidement jusqu'au Plan d'Astos d'Oo (1112 mètres). Aussi ce passage porte-t-il également le nom de *Col de Médassoles*.

Le plus ennuyeux est fait maintenant, plus de montée. Du col sur les alpages méridionaux, au-dessous du petit sommet de la Coume de Bourg, prenant au Nord-Est vous en longez la base des hauts rochers pendant un quart d'heure par des sentiers de chèvres pour franchir alors une large dépression, et suivre sur le rapide revers de la Batche de Cazaux (nord), se creusant à gauche au-dessous de vous, un chemin muletier assez bien tracé. C'est l'affaire de quinze minutes et le pic Céciré est à vous (2400 mètres).

De 600 mètres plus élevé que Superbagnères, le *Céciré* offre naturellement un panorama plus étendu. Le décrire en détail serait répéter de nouveau bien des noms connus et communs à ces deux

Digitized by Google

sommets. Pour compléter celui de Céciré, il me suffira d'indiquer les régions visibles de cette cime et qui ne le sont pas de l'autre. Au sud, le Cirque d'Oo avec ses pics et ses glaciers crevassés, les crêtes déchirées de Spijeoles. Au couchant : Nère, Leytarous, Hourgade, les Gourgs Blanc, le massif du Néouvielle, le pic du Midi de Bigorre. Au levant, les montagnes du Haut Aran, la Fourcanade, la Sierra de Montarto de Caldas, etc.

Horaire (sans haltes). — Aller : 2 h. 20 minutes.

De Luchon à Superbagnères par la Crémaillère. .	45	min.
De Superbagnères au poteau indicateur.	15	min.
De ce poteau au col de la Coume de Bourg. . . .	1 h. 35	min.
De ce col au sommet du pic Céciré.	30	min.

Retour (sans haltes) 2 h. 05 minutes.

Du Céciré au col de la Coume de Bourg.	25	min.
Du col au poteau indicateur.	1 h. 25	min.
De ce poteau à l'hôtel de Superbagnères.	15	min.

Botanique

Saxifraga muscoïdes, Wulf.
« aizoon, Jq.
« bryoides, L.
« media, Gouan
Draba helvetica, Rech.
« nivea, D. C.
Helianthemum commune, Dum
Soldanella alpina, L.
Bulplevrum pyrenaïcum, Willd
Versonica belledioides, G.
Oteris crispa, All.
Antirrhinum sempervirens,
Lap. Geum montanum, L.
Campanula linifolia. Lam.
Rosa alpina, L.
Erysimum ochroleucum, D. C.
Dryas octopetala, L.
Plyteuma orbiculare, L.
« hemisphericum, L.
Cerastium arveuse, L.
Poa alpina, L.
Erodium petreum, willd.

Angelica pyrenaïca, Spr.
Erodium Lapeyrousiamum.
Potentilla pyrenaïca, Ram.
« aluhemilloides, Lap.
Geum rivale, L.
Phaca australis, L.
Avena versicolor, willd.
Cerestium lanatum, Lam.
Galium montanum, willd.
« Lapeyrousiamum, jord.
« pyrenaïcum, Gouan.
Ranunculus Gonani, D. C.
« thora, L.
Scabiosa pyrenaïca. All.
Aconitum anthora, L.
Asperula hirta, Ram.
Primula farinosa, L.
« intricata, G. G.
Vicia pyrenaïua, Pour.
Blechnum spicant, sm.
Anthemis montana, L.
Aquilegia pyrenaïca, D. C.

Digitized by Google

Vallée du Larboust

Après avoir décrit et parcouru les régions de la Pique et du Lys, passons, à celle du *Larboust*.

Si par elle-même, et sur son territoire particulier, elle offre moins de curiosités naturelles que les premières elle n'est pas moins intéressante au point de vue préhistorique et archéologique, voire même géologique. Si l'alpiniste a peu de chose à y faire comme ascension, le simple touriste ou le savant au contraire, grâce à la facilité d'accès de cette vallée, peut y circuler sans peine et sans fatigue, y trouver en maints endroits de quoi satisfaire largement ses goûts et sa curiosité.

La grande route thermale qui de Luchon conduit à Bagnères-de-Bigorre par le port de Peyresourde, remonte la *Vallée du Larboust* dans toute son étendue. C'est notre route.

De la place devant l'église paroissiale de Luchon, part vers l'ouest la rue de l'Hôtel de Ville. Prenez-la. Elle passe le long de la place du champ de Mars (alt. 633 mèt.) ou de la Mairie, et l'*avenue du Larboust* lui fait directement suite. Plantée d'arbres : érables et tilleuls, dans sa seconde moitié, elle porta jadis le nom d'*Allée des Soupirs ou des Veuves.*

Depuis quelques années (1918) sur les terrains voisins, la Compagnie d'électricité industrielle a construit une de ses usines et ses annexes, tandis que de l'autre côté de la route descendent sur les pentes de la montagne la longue série de buses métalliques lui amenant les eaux captées au lac d'Oo. Voici le *Pont de Mousquères.* [1] Au-delà de la route thermale s'élève d'abord par deux lacets assez raides jusqu'à la *Croix* de pierre *de Paysas* au petit *plateau de la Saunère* : jolie vue sur la ville et le bassin de Luchon. Quarante ou cinquante mètres plus loin, sur la droite, près d'un poteau indicateur du Touring Club de France [2] s'en détache (alt. 700 mètres) un sentier muletier. Il traverse le hameau de Paysas et monte vers le village de *Cazaril-Laspènes* ou de *Cadeil* : trois kilomètres de Luchon, à 970 mètres d'alitude, dont les maisons et l'église romane se voient à plus de deux cents mètres en l'air accrochées sur un étroit plateau.

Puis la route continue presque horizontalement au flanc de la montagne. En bas à vos pieds sur le bord du torrent de l'*One* une

1. A gauche avant le pont prend naissance sur rive droite le chemin de la *Source de Sourrouilh.*

2. Poteau utilisable pour les automobilistes descendant à Luchon. Il porte l'inscription suivante : Ralentir — 300 mètres — 10 °/₀ — Tournants très brusques.

Digitized by Google

usine électrique, d'où part sur la rive droite sur les pentes de *la Picadère* la longue série de poteaux et de fils distribuant depuis le 10 mars 1908 la lumière dans les villages de Saint-Aventin, Castillon, Cazaux et Oo. Au-dessus : une belle Cascade de trois cents pieds de haut environ, puis le *Val de Gouron* avec son groupement de granges foraines, ses forêts et ses prairies, que domine tout au fond le pic Céciré (2400 mètres).

Un peu plus loin près d'une carrière, un pont de pierre (*Pont Debat*) vous porte sur la droite du torrent. Un second, *Pont Neuf ou de Mieg* (alt. 764 mètres), vous ramène presque aussitôt sur celle de gauche. Avant de le passer, jettez un coup d'œil à la prise d'eau qui, à votre gauche s'engouffre sous la montagne. C'est l'entrée d'un long tunnel (1554 mètres) creusé en 1903-04 dans la roche vive pour la canalisation de l'eau actionnant l'usine électrique de Luchon en aval du *Pont de Mousquères*. Son trop plein forme la chute que vous avez vue tout à l'heure. Voici un troisième pont : *Pont de Trébons* (alt. 800 mètres), chevauchant le torrent de la Vallée d'Oueil, et près duquel s'amorce le chemin de char montant à *Trébons* (alt. 865 m,) : 4 kilomètres de Luchon. Cent cinquante mètres plus loin au tournant d'un lacet, en bordure de la route thermale s'élève par 817 mètres d'altitude la vieille *chapelle de Saint-Aventin*, dont la construction remonte probablement à l'époque de la découverte du corps du Saint.

Une curieuse légende ayant cours dans le pays s'y rattache : celle du Saint, né d'après les chroniqueurs vers 778 dans la vallée même du Larboust. D'après d'autres auteurs il serait originaire de la petite ville de Vénasque en Aragon. Pendant la guerre que Charlemagne faisait aux Sarrasins, ceux-ci irrités des prédications d'Aventin, s'emparèrent un jour de sa personne et l'enfermèrent dans la tour voisine de *Castel Blancat* sur la montagne de Trébons. Mais, ajoute toujours notre légende, il n'y resta pas longtemps prisonnier. Mais comme à son époque, dirigeables et avions étaient inconnus, il prit tout simplement son vol à travers l'espace, et se laissa tranquillement choir de l'autre côté de la vallée sur le territoire de la commune de Pons, laissant sur un bloc de granite l'empreinte de son pied, et la pierre (à gauche de la porte de la chapelle) jouit toujours depuis lors d'une vertu toute spéciale : les jeunes filles à marier n'ont qu'à poser le pied dans l'empreinte laissée par le Saint, et dans l'année elles trouvent un époux. Cette légende racontée par les guides lors de la montée de la route de Saint-Aventin est ordinairement cause d'un arrêt devant la chapelle, et maintes jeunes filles descend de cheval pour essayer du miracle. Faites comme les autres et vous verrez. En tout cas l'essai n'est pas bien dangereux.

Digitized by Google

Au-dessus de la porte de l'édicule, abritée par l'auvent, une fresque représente saint Aventin debout et de face, sa tête dans les mains. On lit au-dessous sur huit lignes :

« *Chapelle reconstruite par la charité des fidèles, en l'honneur de saint Aventin sur le lieu où son corps fut miraculeusement découvert trois siècles après son martyre, qui eut lieu en 800.* »

Sur le linteau de pierre de la fenêtre grillée, à droite de la porte de la chapelle se voit en relief noir une inscription :

IHS S. T AVEN. 1685. FAIT
TIN MR P. I FBARRAV
MA I VII OTBS IEFIT

Un peu au-dessous du petit édicule, au bord du vieux chemin, qui au détour de la route thermale, s'en détache et descend pour gagner la route en aval du Pont de Trébons, se voit un énorme bloc erratique (n° 11), pour ainsi dire en équilibre sur la roche calcaire sous-jacente, et à demi étayé par des frères vigoureux. Non loin et en contrebas, une croix de marbre blanc sur fût cylindrique de blocs de granite fut élevée, il y a quelques années et entourée d'une petite grille. Elle en remplace une autre plus modeste tombée en ruine. A la partie supérieure du petit monument : une niche en marbre blanc surmontée de ces mots :

Ici fut décapité Saint Aventin

Et à la base de la colonne sur une plaque de marbre encastrée dans la maçonnerie on a gravé ces lignes :

Mont-Joie restaurée en 1895, Mgr. Compans bienfaiteur

Pour atteindre la *chapelle de Saint-Aventin*, si au lieu de suivre la route thermale, vous prenez le vieux chemin, qui à gauche un peu avant, en amont du pont de Trébons, s'en détache, vous passez avant la Montjoie, sur un vieux pont de pierre, dont l'arche plein ceintre enjambe le torrent. Il est là depuis un temps immémorial, et doit sans doute, à sa haute antiquité, son nom de « pont romain ». Pour le montagnard pyrénéen en effet tous les édifices remontant à une époque lointaine ou dont il ne sait l'origine, sont des œuvres des Romains ou des Maures.

Comme je l'ai dit tout à l'heure la petite chapelle de Saint-Aventin s'élève à l'endroit même où son corps fut miraculeusement retrouvé. — Il n'est pas, croyons-nous ; sans intérêt, de rapporter la manière dont s'opéra cette découverte. Voici ce qu'en dit Castillon [1]

1. Castillon, loc. cit., pages 55 et 56.

Digitized by Google

« Trois cents ans après la mort de saint Aventin, un troupeau de taureaux paissait sur les bords de la rivière, ils s'arrêtaient toujours à un endroit où, sans prendre de nourriture, ils se contentaient de gratter la terre en mugissant. Ils n'en étaient pas moins gros pour cela, ce qui fit croire au prodige.

Alors les populations voisines accoururent vers cet endroit, et tandis que la foule se pressait au lieu où mugissaient les taureaux, une voix inconnue fit entendre ces mots : « C'est ici que repose le corps du bienheureux saint Aventin. » — On s'empressa religieusement de l'exhumer, mais tout à coup un essaim d'abeilles obscurcit l'air et s'opposa à cette exhumation. On écrivit au pape le résultat de ces prodiges. Le pape déclara qu'il fallait un ordre de sa part pour exhumer le corps du bienheureux.

En effet, l'ordre pontifical trasmis, l'essaim disparut et on exhuma le corps de saint Aventin sans difficulté. Saint Bertrand, évêque de Comminges, voulant lui élever une chapelle « et pour décider entre les prétentions des deux vallées, Oueil et Larboust, qui se disputaient l'honneur de la posséder dans leur territoire, fit atteler deux vaches à un traineau et les laissa marcher toutes seules. Elles s'arrêtèrent au lieu de l'*ermitage de Saint-Julien*, où l'on éleva une chapelle en l'honneur de saint Aventin.

Depuis la chapelle, un instant suffit pour atteindre au pied du *Mail de Saspugne* ou *Cap de Saint-Aventin* le point de bifurcation des deux vallées du Larboust et d'Oueil : 4 kilomètres de Luchon. Une colonne de marbre blanc de Saint-Béat signale l'entrée de cette dernière. L'inscription qu'elle porte nous apprend qu'elle fut érigée en :

« *Souvenir, hommage et reconnaissance à l'Empereur Napoléon III, et au préfet Boselli pour le bienfait d'une route à voiture dans la vallée d'Oueil, 1865,* »

Au-dessous de cette inscription on lit :

« *Dufour, agent-voyer en chef.* »

En face sur un poteau kilométrique on lit :

Vallée d'Oueil { *Bagnères à 4060 m.* / *Saint-Paul à 2061 m.*

De son côté le Touring-Club a inscrit sur une double plaque :

A gauche { *Port de Peyresourde 9 km. 755 m.* / *Déclivité 10 °/₀* / *Tournants très dangereux.*

A droite { *Bourg d'Oueil 9 km. 650 m.* / *Déclivité 12 °/₀.* / *Tournants très dangereux.*

Digitized by Google

Moins d'un kilomètre (960 mètres) nous séparent du village de Saint-Aventin (alt. 928 m.), l'un des plus importants de la vallée du Larboust ; et jusqu'à la fin du siècle dernier résidence du seul notaire existant dans les trois vallées. Mais grâce à des intrigues politiques le siège de cette étude a été transféré à Bagnères de Luchon.

En 1892 à l'entrée du village, lors des travaux exécutés pour l'élargissement de la route thermale, les terrassiers découvrirent accidentellement à une grande profondeur dans le talus deux vases de terre d'un gris noirâtre, à pâte assez homogène. L'un d'eux, véritable urne cinéraire, recouverte d'une petite dalle circulaire de calschiste gris de la montagne voisine, et taillée de main d'homme contenait des cendres et ossements incinérés, ayant appartenu à une personne adulte. Mais pas la moindre trace de métal. Un malheureux coup de pioche le brisa complètement et les débris furent jetés. Quant à l'autre, qui fait partie de mes collections, trouvé non loin du premier, au même niveau, il était simplement rempli de cendres et de terre très meuble. Sur la panse assez arrondie, il porte d'un côté une petit goulot cylindrique sans courbure, et à l'opposé existait jadis une anse large et plate, dont la dimension nous est donnée par les points d'attache encore parfaitement visibles. Il est assez difficile d'assigner, il me semble, un âge à ces deux poteries de Saint-Aventin, moins anciennes sans doute, que les urnes cinéraires en terre noire grossière des *cromleks* de la montagne voisine de l'*Espiaup*, appartenant à l'âge de bronze.

De Saint-Aventin la vue est fort intéressante, et si vous voulez en jouir, montez jusqu'à l'église, et du parvis vous aurez le loisir de l'admirer. A l'occident, la haute vallée du Larboust avec ses villages échelonnés sur la route du port de Peyresourde. Puis le village de Gouaux au débouché de la gorge du même nom, au-dessous des pics de Sérias, d'Agudes et de Montségu (2405 m.). A sa gauche on aperçoit la cime du pic de Nère (2551 m.) Au sud, l'amorce de la longue vallée d'Astos d'Oo, voisinant avec celle de la Batche de Cazaux, tandis qu'en face de vous la sapinière de Castillon sur les pentes inférieures du Turon de Pouy (1805 m.), ferme l'horizon. Vers l'Est, le bassin de Luchon que séparent de l'Espagne des montagnes couvertes de forêts et d'alpages. Elles ont nom : Couradilles (1985 m.), Mail du Cricq (1824 m.) et entre les deux se creuse le vallon de Burbe conduisant en Aran. Plus près de vous, Trébons est blotti au flanc de la montagne, non loin de la vieille tour de Castel Blancat, qui semble commander l'entrée de la vallée d'Oueil.

Quant à *l'église de Saint-Aventin*, elle est digne à tous point de vue d'une attention toute spéciale et l'archéologue lui doit une

Digitized by Google

longue visite. Avec celle de Cazaux-Larboust (1300 mètres plus loin dans la vallée) c'est le plus intéressant et le plus précieux monument de l'architecture romane dans le pays de Luchon. Et la vieille basilique figure aujourd'hui, à bon droit, sur la liste des monuments historiques. Une description complète en a été donnée en 1894 par J. de Laurière et B. Bernard, archéologues de science profonde. De son côté, J. Sacaze a publié les monuments épigraphiques et autres incrustés dans les murs.

Voici les trois inscriptions que l'on voit encore aujourd'hui à Saint-Aventin :

1° Autel avec base et couronnement trouvé et conservé à Saint-Aventin, dans l'église. Il porte sur 5 lignes l'inscription suivante :

ABLLIONNI
CISONTEM
CISSONBON
NIS FIL
VSLM

« A Abellion, Cisontex fils de Cissombonnis, avec une juste reconnaissance, en accomplissement d'un vœu. »

2° Cippe avec base et couronnement conservé à Saint-Aventin :

ABEIONI DEO
TAVRINVS BONE
CONIS F VSLM

« Au dieu Abellion, Taurinus, fils de Boneconis, avec une juste reconnaissance, en accomplissement d'un vœu. »

3° Autel avec base et couronnement conservé dans l'église de Saint-Aventin. On y lit :

D M
VAL HERM
IONE TITVIL
ANTONIAE
FIL-KARIS
SIME

« Aux dieux mânes Valeria Hermione à Titullia Antonia, sa fille très chère. »

Quant à la basilique chrétienne nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à la description publiée par J. de Laurière et B. Bernard ceux de nos lecteurs que cette très intéressante et savante monographie peut intéresser.

En 1863 le Comte de Toulouse-Lautrec a donné dans le *Bulletin monumental* les deux inscriptions campanaires de Saint-Aventin. Nous ne saurions les passer sous silence, et empruntons à son travail les lignes suivantes :

« La curieuse église de Saint-Aventin conserve deux cloches anciennes. La première du XIVe siècle porte quatre bas-reliefs et l'inscription :

MENTEM SANTAN SPOTANEAM O HONOREM EO ;
ET PATRIE LIBERATIONEM

La seconde du XVe siècle est d'une grande richesse d'ornementa-

Digitized by Google

tion. Elle consiste : 1° En une grande inscription sur la base supérieure en lettres curieuse d'une rare élégance :

IHS XPS vincit, XPS regnat, XPS imperat, XPS

AB OMNI MALO NOS DEFEDAT, puis une jolie croix pattée, et l'inscription continue : L'AN MIL CCCC L XVII (une croix longue très historiée), SANTE (croix pareille à la précédente) AVANTINE, et pour terminer, une croix semblable à la première. —2° Ensuite quatre bas reliefs.—Sur la panse on lit une inscription répétant cinq fois : TE DEVM LAVDAMVS.

Cette décoration est accompagnée de l'écu de France, sans supports, ni couronne. Il surmonte le nœud d'un ruban dont l'un des bouts porte les mots : AVE MARIA.

Au bord de la route, au commencement de la rampe conduisant à l'église, vous aurez, sans doute, remarqué ce long fût de sapin piqué en terre, fendu dans toute sa hauteur de multiples fissures que des coins de bois maintiennent entr'ouvertes. C'est le *brandon du feu de Saint-Jean*, qui suivant une antique coutume encore en usage dans les Pyrénées, est tous les ans béni et brûlé en grande pompe le 23 juin au soir. Quelque temps après, un nouvel arbre remplace celui que le feu a consumé, et attend l'année suivante. De Luchon par une belle soirée, d'été, rien n'est plus curieux et plus original que de voir briller partout dans les villages de la montagne ces feux de saint Jean qui semblent faire cortège à celui plus important de la ville thermale, autour duquel grands et petits dansent et agitent à tours de bras des torches enflammées, répandant dans les airs des gerbes d'étincelles.

La route traversant la partie haute du village, offre une particularité intéressante à signaler, et que le géologue aura déjà certainement remarqué, j'ai nommé les *boues glaciaires*. Ces dépôts, moraines de fond des anciens glaciers, dont j'aurai à reparler, ont atteint en quelques points une épaisseur considérable. Ici une coupe faite pour l'établissement de la route rend très facile l'étude de ce dépôt. Mais le fait le plus remarquable est la cohésion extrême de ce magma glaciaire. La compression a été si puissante que les Ponts et Chaussées ont pratiqué une tranchée à parois perpendiculaires de plus de 10 mètres de haut. Les maisons du village arrivent jusqu'à l'extrême bord de cet abrupt, et malgré cela il ne s'est pas produit un seul éboulement. Cependant tout cet ensemble de débris n'est cimenté que par la boue glaciaire sans la moindre infiltration calcarifère. La compression seule a donné une cohésion complète à cette masse.

Depuis Saint-Aventin jusqu'au delà de Cazaux nous rencontrons les blocs erratiques les plus volumineux de toute la vallée du Larboust. Il suffit de regarder sur les pentes supérieures et les arêtes de

Digitized by Google

la montagne pour voir leur longue théorie s'alignant en nombre considérable. J'en ai levé et dressé la carte de 1877 à 1880, et publié le catalogue en 1878, dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Tout à l'heure étroite et encaissée, quelque peu sinueuse la vallée du Larboust, si riche en monuments des anciens âges, s'ouvre maintenant large pleine d'air et de lumière. Sur le versant méridional où jaunissent les moissons, les villages bâtis en amphithéâtre semblent se réchauffer au soleil, tandis que vis-à-vis, sur l'autre versant de la vallée, domaine de l'ombre, la nature semble avoir épuisé toute les nuances du vert.

La route thermale trace son long ruban vers l'ouest au travers de belles cultures, de grasses prairies s'étalent sur les pentes inférieures et moyennes de la montagne. Mais la partie supérieure, sur la rive gauche principalement, est dénudée ; de maigres alpages, où l'on trouve plus de bruyères naines et de blocs de granite que de gazon, remplacent les forêts absentes. Cette pauvreté en essences forestières est en grande partie imputable à l'indigène. Presque partout en effet le montagnard pyrénéen est l'ennemi juré des arbres. Il pousse jusqu'à l'excès son amour des pâturages ; il en veut avoir à tout prix. Et si vous le laissiez faire, avant peu, hêtraies et sapinières encore debout n'existeraient plus. On parle bien de reboisement, mais il se passera de longues années avant que l'on puisse en faire comprendre l'incontestable utilité aux montagnards, et plus encore pour lui faire mettre en pratique. Il abattra des arbres tant que vous voudrez, mais n'en plantera jamais de sa propre initiative,

Non loin de Saint-Aventin (1300 mètres environ) on atteint bientôt les deux villages jumeaux de *Castillon* (900 m.) et de *Cazaux* (979 mètres), dont les habitations se groupent au-dessous dela route de Peyresourde, tandis qu'au-dessus à la limite supérieure des cultures, en partie, caché par les frènes, se blottit le hameau de *Billère* (1000 m.) et son annexe encore plus petite de *Bernet*.

J. Sacaze cite une inscription gravée sur autel qu'on prétend avoir été jadis encastrée dans le mur de l'église de *Billère* :

ABELIONI	« *Abelioni deo Eliamar....*
DEO	*v(otum)s(olvit)*.
ELIAMAR	*Au dieu Abelion, Eliamar ?..,*
VS	*a acquitté son vœu.* »

Dans la façade de l'église de *Billère* est encastrée une stèle

Digitized by Google

brisée à la partie inférieure gauche. Elle porte l'inscription suivante :

L. TI. TVL. LIVS	« *L Titullius Antonius uxori*
ANTONIUS	*pientissime et Antonius*
VXORI. PIEN	*fil(io) dulcis(simo.)*
TISSIME	« *Lucius Titullius Antonius*
ET. ANTONI	*à son épouse très-vertueuse*
ANO FIL. DV	*et à Antonius son fils bien aimé-*
LCIS	*aimé.* »

Au XIVe siècle, *Billère* était une seigneurie appartenant à une famille nommée d'Athès, (Athesio), et fut portée dans la famille de Bosost, par le mariage d'Honorée d'Athès, dame du fief de Billère dans la vallée du Larboust, avec Guillaume de Bosost. — Le clocher de Billère renferme deux cloches anciennes. L'une du XIVe siècle porte l'inscription suivante :

IHS MA L'AN M1L CCCCC XXXXXX IIIIIII - DSXPXOR.

L'autre est également du XVIe siècle. On y lit sur 2 lignes :

AVE MARIA, TE DEVM LAUDAMUS constamment répétés, accompagnés de feuilles de chênes et de roses et coupés à intervalles égaux par le Crucifiement, la sainte Vierge, saint Jean Baptiste, saint Michel et saint Georges à cheval. — Une croix de 15 cent. de haut sur 10 de largeur, portant les mots : TE DEVM LAUDAMUS, complète la décoration.

Quant à la pauvre petite église de Bernet, elle ne possède plus qu'une cloche. Elle porte une inscription en lettres minuscules, dont les mots sont séparés par des croix de Malte. Il m'a été impossible, dit le Comte de Toulouse Lautrec, de leur trouver un sens, soit qu'ils appartiennent à une langue étrangère, soit que le renversement des lettres ou leur mauvais agencement en rende la lecture trop difficile.

Mais revenons à *Castillon* et à *Cazaux*. Malgré leur peu d'importance ces deux villages ont fourni à l'épigraphie pyrénéenne plusieurs cippes romains, dont voici le texte et la lecture :

1° Un autel provenant de Castillon-Larboust et déposé au musée de Toulouse porte sur 4 lignes les mots suivants :

FONTIBUS	« *Fontibus*
ANDERILLA	*Anderilla ? Anderita ?*
HANACONIS	*Hanaconis f(ilia)*
V S L M	*v(otum)s(olvit)l(ibens)m(erito).*

« Aux Sources, Anderilla ? (Anderitia ?, fille d'Hanacon ; avec une juste reconnaissance, en accomplissement d'un vœu. »

2° Un marbre qui ne porte aucune inscription, mais qui fut sans doute un autel. On y voit le dessin d'un arbre et trois patères.

Digitized by Google

3° Une inscription (très douteuse qui faisait partie de la collection d'Agos.

NYMPHIS
C VALE
L SEVERI
V S L M

4e Un cippe de marbre blanc trouvé dans les fondations de l'église de *Castillon* et maintenant au Musée de Toulouse. Un *foculus* est creusé au sommet ; une patère et un vase sont sculptés sur les latéraux. Sur la face : une figure tout-à-fait grossière, sans doute une divinité champêtre.

Quelques portes et fenêtres, vieux reste de la Renaissance, et appelés aussi eux à disparaître, se voient encore dans quelques maisons à *Castillon*. Un ancien logis de la même époque, visible du chemin même a conservé son cachet antique. Il appartenait à Guillaume de Moulor, dont la famille issue de Loudenvielle en Louron (Hautes-Pyrénées) remonterait à une très ancienne origine. Je me souviens, en effet, avoir entendu dire bien des fois à l'ancien propriétaire et à ses deux frères, dont l'un est mort à la fin du siècle dernier, curé de Sana (Haute-Garonne), qu'un de leur ancêtre s'était croisé, et avait accompagné saint Louis, auquel il sauva la vie au siège de Damiette. D'après les renseignements que m'avait donnés le curé de Sana, les Moulor portaient : Partie au 1 de gueules au chevron d'or, au 2 d'azur à une croix d'or dans une nacelle d'argent sur une mer de même, au chef d'or chargé d'un croissant de gueules accosté de deux étoiles de sable. Comme devise : In cruce mea salus.

La vieille église de Castillon (rebatie en 1878) datait de 1524, et son bénitier était très remarquable. Elle avait deux cloches : celle de l'horloge seule était ancienne. On y lisait :

IHS—MA—L'AN MIL CCCCC XXXXXXX IIIIIIII

Près du cimetière de Castillon se détache à gauche de la route thermale pour gagner *Cazaux*, celle de la vallée d'Oo, dont les glaciers ne tarderont pas à apparaître vers le sud à la hauteur de *Garin*.

Nous voici à l'église de *Cazaux* (995 mètres) placée en vedette complètement en dehors du village. Malgré ses proportions restreintes : 14 mètres 53 de long sur 5 mètres 60 de large et 7 mètres 26 de haut, mesures intérieures, et entourée de son champ de repos, elle est un de ces temples chrétiens près duquel on ne saurait passer indifférent, et sans entrer un moment. Accostée à l'Est d'une abside demi-circulaire, au nord d'une petite chapelle, et au couchant d'une haute tour, elle se présente à vous formant un har-

Digitized by Google

monieux ensemble de lignes, rehaussée encore par ses curieuses et précieuses fresques intérieures, qui à elles seules valent l'excursion.

Du plus pur style roman, le clocher (quatre cloches dont la plus ancienne remonte seulement aux premières années du XVIII[e] siècle, au sommet de forme carrée et couronné d'une élégante flèche octogonale ardoisée, restaurée en 1895, dont la base légèrement parallélogramme est consolidée par trois contreforts en blocs de granite. Un petit occulus, éclairant une tribune intérieure, l'ajoure vers son milieu. Au-dessus se superposent sur les quatre faces de la tour deux étages de fenètres divisées par de minces colonnettes monolithes à châpiteaux trapéziformes soutenant de petits cintres découpés dans un même linteau de marbre. Le mur que l'on voit au-dessus jusqu'à l'origine de la toiture, et les ouvertures demi-circulaires qu'on y a pratiquées sont de construction relativement récente.

Quant à la porte d'entrée actuelle, rectangulaire et moderne, elle est percée au midi, et remplace l'ancienne porte romane, dont on ne peut que déplorer la disparition.

Dans les fresques intérieures réside le principal intérêt archéologique de l'église. Elles rèmontent à la seconde moitié du XV[e] siècle

Leur description complète m'entraînerait bien loin, aussi n'en dirai-je que quelques mots. On n'avait pu jusqu'ici étudier que les fresques de la voute des deux travées centrales ; celles de l'abside ayant été, il y a plus de 150 ans maladroitemeut ensevelies sous plusieurs couches de badigeon et de plâtre. Le 18 novembre 1873 elles furent retrouvées, et deux ans plus tard restaurées par leur inventeur B. Bernard, qui eut alors le bonheur de découvrir une nouvelle et belle série d'autres fresques.

Dans son travail : *Les Fresques de l'église de Cazaux-Larboust* publié avec figures dans les comptes rendus du Congrès tenu au Mans par la Société française d'Archéologie en 1878, B. Bernard en a donné une minutieuse et savante description. Je ne saurais mieux faire que d'y renvoyer le lecteur désireux de se renseigner sur ces précieuses œuvres de l'art chrétien à la fin du XV[e] siècle.

L'église de Cazaux-Larboust nous fournit aussi, elle, une contribution à l'épigraphie pyrénéenne, C'est une pierre sépulcrale encastrée au-dessus de la porte et ornée d'encadrements et pilastres cannelés, gravés avec soin. Au-dessous de la légende, sur le champ, est sculpté un préféricule. L'inscription est ainsi conçue :

D M	« D(iîs) M(anibus)
SILANIAE SERA	Silaniae Serani
NI ET FAVSTI	f(iliae) et Faustiano
ANO NEPOTI	nepoti. »

Digitized by Google

« Aux dieux Mânes : à Silana, fille de Seranus et à Faustiano nepoti. »

Une plaque de marbre ornée de colonnes et d'encadrements très soignés, trouvée en 1875, sous une couche de mortier par B. Bernard, chargé de la restauration des peintures murales de l'église de Cazaux. Au-dessous de la légende sont sculptées deux grappes de raisin et quatre têtes de colombes. Pour ne pas sacrifier l'aspect général de la fresque, on a dû se résigner à recouvrir ce beau marbre d'une couche de plâtre, sur laquelle une peinture restaurée représente saint Christophe passant un ruisseau. L'inscription est ainsi conçue :

D M	« *D(i is) M(anibus)*
VALERIA HERMI	*Valeria Hermione*
ONE. MARITO	*marito*
L. Titullio Antodio. »	

Un peu plus d'un kilomètre, et nous serons à Garin (1113 mètres). La route passe constamment sur l'ancienne moraine, dont on voit un peu partout les blocs erratiques autour de soi, et juchés à 1800 ou 1900 mètres d'altitude jusque sur les crêtes séparant au nord les vallées du Larboust et d'Oueil. *La moraine de Garin* (1 kilomètre de long sur 1500 mètres de largeur moyenne) est classique et mérite plus qu'une mention.

Les vallées pyrénéennes n'ont pas toujours eu l'aspect que nous leur voyons aujourd'hui. A une époque géologique qui a précédé la nôtre, par suite du climat polaire, qui sévissait alors, d'immenses champs de glace se formèrent, descendant des grandes cimes jusque dans les plaines sous pyrénéennes. Sous l'action des agents atmosphériques et de toutes autres causes, de ces sommets alors seuls découverts, se détachaient, comme aujourd'hui, des quartiers de rocs de toutes dimensions. En apparence immobiles ces énormes courants de glace, les charriaient à leur surface, ainsi que la boue produite par la désagrégation des pierres de plus faible volume. Puis lorsque le climat devint moins rude; les glaciers diminuèrent, se retirèrent progressivement vers leurs point d'origine, abandonnant après eux ces dépôts de boue et de pierrailles, qui ont formé les moraines latérales ou frontales, et ces blocs auxquels les géologues ont donné le nom de *blocs erratiques*. — Ici les mêmes phénomènes se sont produits. Un colossal glacier descendant des montagnes d'Oo, encombrait toute la vallée actuelle d'Astos, couvrait tout le territoire de Garin, et vers le Nord remontait jusque sur les crêtes séparant les vallées du Larboust et d'Oueil, où il déversait quelque peu, tandis qu'un autre courant détaché de celui-là descendait vers Luchon. Plus tard en se retirant, il laissa

Digitized by Google

après lui, comme tous les glaciers, ces muets et incontestables témoins de son ancienne existence et de son passage. Ce sont ceux que nous voyons aujourd'hui dans la haute vallée du Larboust et d'Oo.

A de très rares exceptions près, les blocs erratiques de la morraine de Garin sont formés par un granite porphyroïde aux longs cristaux maclé de feldspath blanc, roche dominant dans la haute région d'Oo.

Comme toutes celles de la contrée la vieille église de Garin était de style roman. Elle a été reconstruite en style ogival en 1869-71. — Dans la nef se voient à gauche une statue de saint Blaise et un vieux Christ en bois sculpté. Un tableau moderne sans valeur artistique, nous montre sainte Germaine. Dans le chœur est appendu une petite toile représentant un homme et une femme dans les flammes, c'est m'a-t-on dit, la copie d'un fragment d'une grande toile du Musée de Toulouse figurant le Purgatoire. Signalons encore en passant un vieux bénitier sculpté, et quatre cloches, dont une datant de 1661.

Non loin de l'église au centre de la rue principale du village, au commencement de novembre 1911, au cours de travaux pour l'établissement du service d'eau, on mit à découvert deux tombeaux, ils contenaient deux squelettes très anciens, celui d'un adolescent et celui d'un adulte. Les ossements étaient extraordinairement gros.

Des cippes romains jadis encastrés dans le mur de la chapelle ruinée de Notre Dame, au centre du village, et maintenant disparue, sont maintenant conservés au Musée de Toulouse. En voici le texte et la lecture des inscriptions :

1e ISCITTO DEO	« *Iscitt (au dieu)*
HVNNV	*Hunnu*
VLOHOXIS	*fils d'Ulokoxis, avec*
FIL	*reconnaissance en accomplissement*
V S L M	*d'un vœu.* »
2e ISCITTO DEO	« *Au dieu Iscitt,*
SABINVS	*Sabinus,*
MANDATI [*f*] ?	*fils de Mandatus, en accomplis-*
V. S. .	*sement d'un vœu.* »

3e Le musée de Toulouse conserve une autre inscription qui se trouvait à Garin décorant la fontaine du village. La stèle est ornée d'encadrements à moulures, de pilastres cannelés et d'une roue

Digitized by Google

à six rayons. Des feuilles de lierre remplacent les points dans les quatre première lignes :

D M	« *D(is)M(anibus)*
TITVLLAE	*Titulliae*
ANTONIAE 6	*Antoniæ, G.*
MONTIN POM	*Moutin(us) Pom*
PEIVS VXORI. KARIS	*peius uxori karis*
SIMA POSVIT	*sima(e) posuit.*

Immédiatement après les dernières maisons du viliage, franchissant un pont de pierre (1113 mètres) la route passe sur la rive droite du torrent du même nom pour ne plus la quitter. Laissant de suite près d'une croix de pierre le chemin ombragé, mais le plus souvent humide et boueux qui mènerait en quelques minutes au *hameau de Saint-Pé*, suivons la route de voiture, ouverte dans un dépôt de boue glaciaire, et dont la pente assez douce arrive 300 mètres plus loin sur une vaste pelouse ondulée. Au Sud-Est un monticule porte à son sommet arrondi un petit cimetière contigü à la *chapelle de Saint-Pé*, humble sanctuaire connu aussi sous le vocable de *chapelle de San Tritous* (ou des *Petits Saints*) : 1146 mètres. — De style roman avec clocher à arcade, elle est bâtie en grande partie avec des monuments gallo-romains en marbre de Saint-Béat. Elle appartint peut-être aux Templiers et fut restaurée en 1682. — De nombreux fragments de sarcophages anépigraphes, ornés de sculptures sont enclavés dans ces murs.

I° A l'extérieur de la porte, deux bustes, l'un d'eux avec barbe, au-dessus de deux rosaces ; 2°, à gauche de la porte, deux bustes entre deux colonnes, et un autre fragment ; 3°, sur un pilier, au midi, quatre sarcophages, l'un d'eux complètement évidé, n'offre plus traces de sculptures ; un autre ne porte plus que des rosaces ; les deux derniers représentent chacun deux personnages ; 4°, sur le mur nord, une plaque cassée, et plus bas, un personnage barbu, sans bras une tête de femme : au-dessus, un enfant ; 5°, sur un pilier (au levant), en haut, deux bustes placés au-dessus de rosaces, et, du côté gauche, deux autres bustes sous un arceau : sans doute un homme et une femme qui parait tenir une phiale à la main.

Un autre bas-relief, représentant également deux bustes, a été conservé sur le même pilier, en bas. Les personnages semblent procéder au repas qui est souvent représenté sur les stèles funéraires, en outre une ascia, le symbole que l'on rencontre si souvent sur les tombeaux celtiques, est ici dessinée.

Pour achever de décrire ce petit musée lapidaire en plein air, ajoutons qu'à l'intérieur de la chapelle on a encastré dans le pilier du fond, au nord, un bas-relief, au-dessous de deux bustes repré-

Digitized by Google

sentant sans doute le mari et la femme, procédant à un repas funéraire ; des rosaces, un oiseau (une colombe ?), et l'ascia sont grossièrement représentés.

D'après Dumège, Saint-Pé posséda une inscription disparue dont le moulage se voit au Musée de Saint-Germain. Sur le champ du cippe « est gravé le buste d'un personnage (divin ou humain) la tête nue, la figure imberbe, ne présentant aucun signe caractéristique. On voit que des feuilles de lierre tiennent lieu de points entre les signes et la formule dédicatoire que voici :

ABELIONI	*Au dieu Abelion,*
DEO	*Fortès, fils de Sulpicius,*
FORTIS	*avec une juste reconnais-*
SULPICI (I)	*sance, en accomplissement*
F(ILIVS)	*d'un vœu.*
V(OTUM)	
S(OLVIT)	
M(ERITO)	

Au dieu Abelion, Fortès, fils de Sulpicius, avec une juste reconnaissance en accomplissement d'un vœu.

De la *chapelle de San Tritous*, située par 1156 mètres d'altitude sur l'un des points les plus élevés de la terrasse morainique du grand glacier quaternaire d'Oo, le regard embrasse un assez vaste horizon, dont au sud les pics et les altitudes neigeuses de la haute région d'Oo occupent le centre, et attirent surtout les regards. La longue crête d'Es Pijoles (3049. m.), le ciel de la Baque (3060 m.), la Tusse de Montarqué (2953 m.) en sont les principaux points. A leur gauche et en avant se dresse le cap de Hounts Secs ou pic de Médassoles (2707 m.) et plus près de nous encore le Céciré (1985 mètres). Tandis que les montagnes de Gouaux et de Nère occupent l'Ouest Sud-Ouest. — Vers l'Est, le Tuc du Plan de la Serre (1985 mètres le Mail du Cricq (1824 m.) et Poujastou avec leurs alpages et leurs forêts masquant l'Aran, dont une seule cime : le Montlude (2516 m.) pointe par dessus la frontière. Au nord tout près de vous : la vallée supérieure du Larboust avec ses derniers villages.

Avant de quitter la chapelle de Saint-Pé signalons encore dans le clocher à arcade une cloche du XVIe siècle portant une grande et belle inscription, où les caractères alternent avec des personnages placés dans des compartiments oblongs. Elle commence par une croix de Malte. — Notre Seigneur Jésus Christ en croix, la Vierge et saint Jean à ses côtés. — Puis on lit ; IHS. — La Vierge avec l'Enfant Jésus ; elle porte une haute et massive couronne. — MARIA. — Saint Jean Baptiste en tunique courte, tenant à la main gauche l'agneau nimbé. — ORA PRO NOBIS. — Sainte Barbe por-

Digitized by Google

tant dans une main une tour crénelée, et une palme dans l'autre ; un vase de fleurs et à sa droite. — SANTE PETRE. — Saint Michel, en costume de guerrier du XVIe siècle, foulant sous ses pieds le Dragon. — ORA PRO NOBIS. Saint Georges à cheval, écrasant le serpent. Il porte une armure complète et son cheval est caparaçonné. — L'an MIL. — Répétition de sainte Barbe. — La fin de la date est en seconde ligne :

CCCCC XXXX VIII, précédée d'une fleur de lys de la hauteur des caratères.

2° Une petite inscription : TE DEVM LAUDAMVS, AVE MARIA, séparés régulièrement par des étoiles, des roses, des feuilles de chêne.

3° La croix, dont le pied a 22 c. de hauteur et la traverse 9 cent. de longueur. Elle repose sur un socle à deux degrés, elle est du plus charmant effet, ornée de fleurons, de roses, de grappes de raisin et des mots : TE DEVM LAVDAMVS.

Le plateau gazonné, dont la chapelle occupe la partie orientale porte dans le pays le nom de *Lande de Garin*. Dans l'une des dépression que l'on voit à sa surface du côté sud, des recherches méthodiques faites en 1873 par Chapelain Duparc, à 350 mètres environ sud-ouest de la chapelle ont amené la découverte de sépultures préhistoriques de l'âge du bronze. A une faible profondeur (0, 30 cent. environ) sous le gazon, il mit au jour des cercles de pierre, ces *cromleks* contigus les uns aux autres renfermaient presque tous un vase en poterie grossière noirâtre à pâte fortement micacée, contenant des cendres et des ossements incinérés. On y aurait, dit-on, trouvé plusieurs objets en bronze, un poignard, des boutons (?), des chaînettes. Une vingtaine d'urnes seulement furent exhumées. Cependant l'amorce de nouveaux cromlecks touchant immédiatement les premiers, donne à penser que cette nécropole n'a pas dit son dernier mot, et que de nouvelles fouilles donneraient certainement d'intéressants résultats.

Si l'homme préhistorique, comme on vient de le voir a incinéré ses morts, et confié à la terre les urnes contenant leurs cendres, à une époque plus récente le *plateau de San Tritous* a de nouveau servi de champ de repos. C'est ainsi qu'en 1880 et 1882 j'ai découvert accidentellement plusieurs sépultures. Des dalles de schiste, pris à la montagne voisine, et simplement juxtaposées, formaient les côtés et le dessus de chacune des tombes, ouvertes aux deux extrémités, et renfermant un seul corps, plus ou moins bien conservé. Il est bien probable que nous nous trouvions en présence de sépultures du même âge que la chapelle. Quant au cimetière du sud, il date de notre époque, et sert aux habitants du hameau de Saint-Pé.

Digitized by Google

Sur cette *lande de Garin* au-delà de la chapelle à gauche et près de la route, dans une dépression de la pelouse, coulent deux sources froides. L'une, au sud, d'eau naturelle, l'autre, au nord, si voisine qu'on les croirait nées du même griffon, est quelque peu minéralisée. Elle jouit aux yeux des indigènes de nombreuses vertus curatives, et plus particulièrement dans les maladies des yeux et des voies urinaires. La légende (le montagnard adore les légendes) ajoute qu'ici même les Romains avaient des bains publics, et qu'une ville assez importante du nom *d'Arrou* y existait jadis. Puis une belle nuit tout fut anéanti par un tremblement de terre. La chapelle de San Tritous aurait été l'église de cette ville et le seul édifice épargné par le désastre.

D'ici on compte 5 kilomètres 1/2 encore jusqu'au *Port de Peyresourde*. A l'ouest une large et profonde dépression ouverte dans la croupe arrondie séparant la Haute-Garonne des Hautes-Pyrénées, fait pressentir sa position. — Chemin faisant, à l'autre bout de la Lande de Garin, et sur la gauche, par 1180 mètres d'altitude, se détache le chemin de *Gouaux*. Dans l'angle formé par cette bifurcation, un énorme monticule de boue glaciaire porte à demi enfouies en terre les fondations d'une ancienne tour à signaux, dont deux pans de murs se voient hors du sol. Elle correspondait avec les tours de Castel Blancat à l'Est et du Sarrat de Soupère à l'Est sud-est, et de Gouaux au Sud-sud-ouest.

Sur le parcours de la route, plus de villages maintenant, ils sont tous sur le versant méridional, échelonnés, et se grâlant au soleil comme des lézards: Cathervielle, Poubeau, Portet et Jurvielle. Et la route thermale depuis San Tritous, comme un long ruban, bordée de frênes, se déploie au flanc de la *montagne d'Estivère*, aux maigres alpages, où essaiment toujours les blocs erratiques. Les dernières pentes de la montagne confinent au champ funéraire de Garin et aux ruines de la tour du même nom. On y voit des cromlecks et quelques alignements de pierre, dont l'un a plus de 500 mètres de long.

Rien de bien particulier à signaler jusqu'au Port de Peyresourde, à moins d'indiquer l'excellente source, qui, près du douzième kilomètre jaillit à droite et en contrebas de la route, et au douzième, avant la source, une maisonnette de cantonniers; tout à côté se trouvait le relais de poste, dit de Portet, à l'époque déjà bien lointaine, où un service de diligences existait entre Luchon et Bigorre par la montagne. Maintenant vous voyez l'automobile franchir lestement la grande courbe décrite par la route à l'Ouest-sud-ouest, (à droite, une sorte de talus, de tumulus, où l'on a constaté la présence de sépultures préhistoriques du même âge que celles de Garin, puis s'élever aussi rapidement à l'ouest par les derniers

Digitized by Google

lacets aux flancs dénudés de la montagne du *Som de Lampet* (1841 mètres).

Voici le *Port de Peyresourde* (1523 m.) : la Haute-Garonne finit, les Hautes-Pyrénées commencent. Pour l'atteindre le piéton mettra par la route 20 minutes depuis l'embranchement de la coursière, et 15 seulement s'il prend cette dernière. D'ici la vue n'embrasse pas le panorama auquel on pourrait s'attendre. Du côté occidental cependant tout là bas à quelques 28 kilomètres de distance un grand massif neigeux ferme l'horizon, c'est celui du Néouvielle, région lacustre et granitique, où le pic du même nom, le pic Long, le Campbiel, le Badet, le pic Méchant pour ne citer que les principaux forment un bel ensemble dépassant 3000 mètres d'altitude. Au sud de ces grandes cimes pointe la Dent des Aiguillons. Plus près de vous dans la vallée d'Aure : le pic d'Aré, le Sarrouyès, et en avant la crête sans caractère du Val de Louron. A l'orient, la croupe gazonnée d'Estivère masque celui du Larboust en entier, dont on devine seulement la place. Au-delà s'échelonnent l'une après l'autre la crête de la vallée d'Oueil, la frontière aranaise de Bacanère au Mail du Cricq ; elle même dominée par le Montlude et et la Séoube. A leur gauche sur la frontière ariégeoise, voici Crabère et le Maubermé.

Si vous n'êtes pas pressé de rentrer à Luchon, descendez sur le revers occidental du port de Peyresourde jusques aux premiers tournants de la route, et d'un seul coup d'œil vous embrassez alors dans presque toute son étendue la vallée du Louron avec ses grands sommets de la frontière franco-espagnole, et ses nombreux villages désséminés du sud au nord sur les deux rives de la Neste ou les pentes d'alentour. Puis repassant le Port de Peyresourde vous rentrez en Haute-Garonne.

Horaire du Port de Peyresourde

Aller (sans haltes) : 3 h. 10 minutes.

Luchon à Saint-Aventin.	1 h. 05	min.
De Saint-Aventin à Garin.	45	min.
De Garin au Port de Peyresourde.	1 h. 20	min.

Retour (sans haltes) : 1 h. 50 minutes.

Du Port de Peyresourde à Garin.	1 h. 45	min.
De Garin à Luchon.	45	min.

Revenons à *Garin*. C'est du village même que part la nouvelle route de voiture (commencée en 1895) qui par Cathervielle remonte jusqu'à *Portet* (2 kilom. de Luchon). Promenade très rarement faite. Et cependant extrêmement intéressante pour le géologue principalement. Aussi ne peut-on guère la passer sous silence.

Prairies et cultures s'échelonnent et se mêlent tout le long de

Digitized by Google

la route. Je ne parlerai pas du coup d'œil sur les glaciers d'Oo. C'est là vue dont on jouit de Garin, ou mieux encore de la terrasse morainique dominant la vallée d'Oo. Dans le mur d'une chapelle aujourd'hui disparue : Notre Dame de Piétat, était jadis encastré un petit autel, maintenant conservé au Musée de Toulouse, et dont voici d'après Sacaze et le texte et la lecture :

DEO	« *Deo Exprcennio, Silex (votum s(olvit)*
EXPRCE	*l(ibens) m(erito).*
NNIO	« *Au dieu Exprcennus, Silex, avec une*
SILEX	*juste reconnaissance en accomplissement*
V. S. L. M.	*d'un vœu.* »

Cathervielle possède deux cloches anciennes. Sur l'une du XVI^e^ siècle, on lit :

SANTE ESTEFANE L'AN MIL CCCCC XXXX IIIII

Sur l'autre : 1° une grande inscription ainsi conçue :

IHS SIT NOMEM DOMINI BENEDICTVM 1601.

2° Une petite inscription : TE DEVM LAUDAMVS.

3° Une croix portant les mots : AVE MARIA.

C'est dans la montagne au nord de *Garin* et de *Cathervielle* que pendant mes travaux pour l'établissement de la carte des blocs erratiques du glacier d'Oo, entre 1400 et 1500 mètres environ d'altitude, j'eus la bonne fortune de découvrir le 15 octobre 1878 un riche gisement fossilifère. Depuis lors (13 novembre 1882) j'en ai trouvé un second du même âge géologique à la pointe sud du *Sarrat de l'Ombré*, territoire de Garin au lieu dit : *Hount de Bern* ; puis un troisième (3 août 1885) au nord de Billère à la *Hount des Bicoulous.*

Il serait trop long et fastidieux pour le plus grand nombre des lecteurs de m'étendre sur ces découvertes, et leur intérêt scientifique. Je me contenterai de dire ici que ces gisements d'âge coblenzien m'ont depuis leur invention, donné des quantités de spécimens de *Trilobites*, d'espèces connues ou nouvelles, etc, dont l'étude approfondie a été faite par M. Ch. Barrois, de l'Institut. Pour plus amples renseignements je renverrai le lecteur aux descriptions données par ce savant dans les *Bulletins de la Société géologique du Nord* ou à ce que j'ai moi même publié à ce sujet. [1]

Voici du reste la liste des fossiles recueillis jusqu'à ce jour dans les divers gisements.

Phacops fecundus — P. breviceps — Dalmanites Gourdoni — Lichas Gourdoni — Harpes pyrenaicus — Bronteus Trutati — B.

1. M. Gourdon : *Contributions à la Géologie des Pyrénées Centrales.* — Bul. Soc. Ramond, 4^e^ trim. p. I — 264 ; 1888.

Digitized by Google

Raphaeli — Cyphaspis Belloci — Nageoires de Cestraciontide — Cardiola, sp. — Orthoceras cf. gracile — Strophomena — Calice de Platycrinide — Petraia undulata — Zaphrentis profunde-incisa — Pleurodyctium, sp. — Cladochomus striatus — Hydraires coralliaires.

Le gisement le plus riche est celui du *Hount de Bern* (1592 mèt. d'alt), montagne de *Garin*. On y accède par Billère en moins d'une heure depuis ce village, en prenant l'église de Cazaux comme point de départ dans la vallée du Larboust.

De *Cathervielle* vingt-cinq minutes de marche, et vous voici à *Poubeau* (200 mètres), le premier village de la vallée qui ait été doté du téléphone. A signaler un cippe romain autrefois enclavé dans le mur de l'église, et qui plus tard fit partie de la collection d'Agos. Sur le champ du petit monument est gravée une inscription dont voici la lecture d'après Sacaze :

TVTELAE
BONIO I
SPVRI F
V. S. L. M.

« *Tutela Bonio ? ? (Bonié... ?) Severi ? ? Spuri(i) ? ? f(ilius), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*
« *A Tuteli, Boni... fils de... avec une juste reconnaissance, en accomplissement d'un vœu.* »

Dans le clocher-arcade du village : deux cloches non anciennes.

Une magnifique rangée de frênes plusieurs fois séculaires bordait jadis dans sa deuxième partie le vieux chemin donnant accès à *Portet* (1220 m.) et à *Jurvielle* (1250 m.) : onze kilomètres de Luchon. Mais lors de l'élargissement de la route, les Ponts et chaussées, sans nécessité urgente, n'ont rien trouvé de mieux que de les abattre. C'était plus radical, et plus dans les idées de déboisement si chères aux Pyrénéens. Heureusement les belles sapinières et les hêtraies de l'ouest de Jurvielle sont encore debout, et tapissent gaiement de leur épaisse frondaison les pentes rapides de la montagne. C'est un repos agréable pour le regard au milieu de la dénudation presque absolue de ces parages.

Dans le clocher de *Portet* ; trois cloches, dont une ancienne. Elle sert d'horloge, et porte en lettres cursives cette inscription :

IHS AVTEM TRANSIENS PER MEDIVM
ILLORVM IBAT. L'AN MIL CCCC LXVIIII.

Jurvielle possède une ancienne église avec tour carrée refaite en 1857 dans sa partie haute. On y voit trois cloches, dont une du XVIII^e^ siècle.

Deux vallons secondaires convergent sur Jurvielle et s'y réunissent. Le premier traversé par le ruisseau de *Saoudédo* vient direc-

Digitized by Google

tement du Nord. Le second au Nord-nord-ouest arrosé par le torrenticule de *Labatche*, descend des ports de *Sahiestre* et de *San tedan* (ou *San Edan*) : 1850 m. environ, près du *sommet* ou *Turon de Pouylouby* (2098 m.), — C'est dans ce dernier vallon qu'en 1887 j'ai découvert divers gisements fossilifères.

La géologie pyrénéenne vous intéresse-t-elle ? du village engagez-vous alors sur le chemin de Sarrivérès pour atteindre les dernières prairies et franchir à gué le ruisseau de *Labatche*, dont on suit alors la rive droite par des sentiers de chèvres. Non loin et en amont de son confluent avec celui de *Montmédan*, on descend au travers des grandes herbes et des coudriers jusque dans le ravin. Un filon assez puissant de schistes rouges indique le point précis où l'on doit abandonner le sentier pour descendre dans le ravin. C'est là qu'est l'*ardoisière* ou *Lousère d'Es Gargantérès,* dont l'exploitation est à peu près abandonnée.

Dans le prolongement des couches, dont je viens de parler, on voit assez haut sur les pentes supérieures de la montagne une autre ardoisière, celle de *Jurvielle* ou *Lousère d'Es Canous.*

Quant au petit ravin de *Montmédan Majou*, je dois aussi y signaler un troisième gisement sur la droite du ruisseau à 300 mètres environ de son confluent avec celui de *Labatche*. Le 9 juin 1887 j'y recueillis un certain nombre d'empreintes. Une plaque de schiste grossier grèseux, a paru à M. Ch. Barrois, présenter un intérêt tout spécial. L'étude qu'il en a faite lui a permis de reconnaître les principaux caractères des *Oldhamia*. Aussi la présence de ce genre dans les schistes paléozoïques de la montagne de Jurvielle vient ajouter, dit ce savant, un nouvel intérêt à l'étude stratigraphique de cette partie des Pyrénées.

En résumé la vallée de *Labatche* et ses ravins secondaires m'ont donné des échantillons d'*Oldhama* et autres fossiles de l'étage *Carbonifèrien : Dinantien.*

Dans toute la région du Haut Larboust et du Port de Peyresourde sur les deux versants de la montagne les minerais de manganèse sont assez abondants. Si quelques uns de ces gisements miniers, comme celui de Germ, dans le Louron, ont été exploités jusqu'à ces temps derniers, tout travail a cessé depuis bien des années dans la vallée du Larboust. Pendant les travaux on pouvait receuillir de beaux échantillons de pyrolusite, de diallogite lamellaire, de friédelite et de rhodonite compacte.

Les mines d'antimoine du Haut Larboust se trouvent, deux sur le territoire de *Poubeau* aux quartiers de *Cuéou* et *d'Escourbet*, et une sur celui de Jurvielle au quartier de *Sacarteille*. Toutes les autres sont dans le vallon de Saoudédo.

La carrière de *marbre Hortensia* (Jurvielle) se trouve à une

Digitized by Google

heure de marche environ du village au quartier de *Conquès* sur le versant ouest (rive gauche) de la Batche de Jurvielle.

Le *Pic de Pouylouby* (2098 m.) occupe le fond Nord-nord-ouest du vallon de la Batche de Jurvielle, avec au sud, le *Port de Sahiestre* menant dans le Louron sur le Val de Saint-Cristau, et à l'Est, le *Port de San Edan* menant (Est-nord-Est) à Bourg d'Oueil. Il faut environ deux heures pour monter à l'un ou l'autre de ces Ports.

(à suivre) Maurice GOURDON.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Dès le début de 1925, disparaissait l'un de nos collaborateurs les plus fidèles, Louis Vié, bibliothécaire de l'Université de Toulouse, qui donna au cours de ces vingt dernières années à notre *Revue* plusieurs excellents travaux.

Les études archéologiques furent sa vie, il l'y consacra toute entière et son œuvre est abondante. Une partie seulement a trait au Comminges dont il était originaire, aussi paraît-elle bien être celle qui lui tint le plus à cœur. Quoique l'éloigné de nous par ses fonctions et ne pouvant participer la plupart du temps à nos réunions, il portait à notre Société le plus vif intérêt et ne cessa de le manifester.

« Louis Vié était la conscience, la modestie même. A la Société d'archélogie, il exerça les fonctions d'archiviste avec une minutie, un souci de l'ordre remarquables. Sa fin fut celle d'un croyant.

« Père de famille modèle, ami sûr, il pouvait regarder la mort en face. »

Ce bel éloge d'une sympathique et très noble figure, fait avec émotion, tact et finesse par M. Galabert à la Société Archéologique de Toulouse et du Sud-Ouest, nous devons y souscrire pleinement.

***

La perte d'un de ses meilleurs historiens venait à peine d'atteindre le Comminges qu'on apprenait également la mort d'une de ses plus éminentes personnalités : le peintre André Rixens.

Né à Saint-Gaudens en 1846 dans une famille de condition modeste, il devait par son travail et son talent parcourir une belle carrière d'artiste, dont la grande presse en retraçant sa biographie a marqué les étapes.

Les larges compositions en tableaux d'histoire par lesquelles il se révéla, le classèrent parmi les mieux doués de la fin du siècle dernier. Aussi fût-il en 1889 l'un des fondateurs de la Société Nationale.

Le Musée de Toulouse possède de lui une Mort de *Cléopâtre*, qui fut un des succès du Salon de 1874, et la Salle des Illustres du Capitole, la *Sortie des défenseurs* de Belfort, qui est un souvenir très vivant du siège fameux.

L'Hôtel-de-Ville de Saint-Gaudens a une belle toile bien connue de tous, le *Super flumina*, et le Musée de Béziers une mort

Digitized by Google

d'Agrippine qui fit sensation au Salon de 1881. Il est également représenté au Musée de la Ville de Paris, par une grande toile exposée en 1887, le *Laminage de l'acier* ; à l'Hôtel-de-Ville par un panneau décoratif, le *Feu* ; à la Sorbonne par le *Jubilé de Pasteur*, peinture d'une ampleur et d'une clarté remarquables qui fixe les portraits de tous les grands personnages d'une époque.

Depuis les dernières années du siècle précédent il s'était consacré à peu près exclusivement au portrait, son dessin toujours très sûr et son habilité témoignaient de sa maîtrise et donnaient une vie intense aux figures qu'animaient son pinceau. Il avait remporté les plus beaux succès et les plus hautes récompenses sans que sa modestie en fut un instant altérée.

De tous les enfants du Comminges nul ne garda plus que lui dans la Capitale la pensée présente de la petite patrie ; chaque année il y revenait habiter un de ces sites harmonieux entre tous où dans les monuments comme dans le paysage ses sens d'artiste goûtaient un charme inépuisable.

Il avait acquis et restauré le palais épiscopal de Saint-Bertrand-de-Comminges qui reste un des beaux morceaux d'architecture du vieux Lugdunum.

Sensible aux expressions des choses et de l'âme profonde de nôtre pays il en traduisit quelques unes sur la toile un peu dans la manière de Millet qui emprunte au réalisme sa force d'émotion. Son *Retour des Champs* ; sa *Fileuse* ont ainsi été composés à Saint-Gaudens. Cette dernière fut remarquée au salon de 1879 et acquise par l'Etat. A cette époque le *Journal de Saint-Gaudens* relatant l'événement ajoutait : « Il serait grandement à désirer que cette toile » dont le sujet a été pris dans nos murs et rappelle un type, des » mœurs et un costume sur le point de disparaître, fut déposée au » musée de Saint-Gaudens. Si l'administration municipale jugeait à » propos d'en faire la demande il est permis d'espérer que les motifs » qui militent en sa faveur ne seraient pas méconnus.

» La vue de ce tableau dont l'ébauche l'avait déjà frappé à Saint-» Gaudens inspirait dernièrement à M. Bernard Lozes, ce sonnet :

J'ai revu naguère à Paris
Ta vieille fileuse gasconne
Telle qu'aux bords de la Garonne
Elle charma mes yeux surpris,

Quand sous tes ombrages fleuris
Au déclin d'un beau jour d'automne
Sa bouche intelligente et bonne
Souriait à son doux Zeuxis.

Digitized by Google

La retrouvant pleine de vie
D'un gai « Bonjour, Jeanne-Marie »
Je provoquai son entretien.
Mais devant tout mon entourage
Dont elle ignorait le langage
Jeanne n'osa parler le sien.

Tels étaient les échos des succès remportés par le maître, succès suivis par la sympathie unanime de ses concitoyens, elle l'a accompagné jusqu'à la vieillesse qu'il porta allègrement, et la nouvelle de sa fin survenue le 20 février en son appartement de la rue du Boccador, fût accueillie de tous avec regret.

***

Ces deuils furent bientôt suivis d'ùn troisième non moins sensible puisqu'il atteignit notre Société dans l'un des membres de son Bureau dont il était le doyen d'âge. Maurice Picot s'était éteint le 18 avril, à quatre-vingt-quatorze ans après une belle vie qui fût aussi un bel exemple.

Né à Saint-Gaudens en avril 1831, il fût admis dans l'administration des Postes en 1853 comme surnéméraire à Cahors : bientôt après il était attaché au service personnel de l'Impératrice Eugénie aux Eaux-Bonnes en 1857. Il se trouvait dans les Hautes-Pyrénées quand eurent lieu les apparitions de Lourdes dont il demeurait l'un des derniers témoins. En 1860 nommé inspecteur, il devenait rapidement directeur départemental le plus jeune de France, dans l'Aveyron.

En 1886 il occupait la direction du Tarn, dont M. Léon Bourgeois était préfet. Dans le même temps le sous secrétaire d'Etat Granet administrait les Postes et Télégraphes.

Ces noms rappellent toute une époque ; plus de quarante directeurs départementaux furent invités à demander leur mise à la retraite et de ce nombre Maurice Picot dont le caractère sincère et loyal ne pouvait s'accommoder de sectarisme.

Avec la quiétude il retrouva la santé qu'un long surmenage avait ébranlé, et dès lors dans sa ville natale où il s'était retiré, pas une œuvre ne lui demanda son concours sans qu'il s'y dévouât. Il fut le trésoriers des principales organisations charitables, du Conseil paroissial, de la Société des Dames Françaises, de la Société des Etudes du Comminges, il conserva ces fonctions malgré le poids des ans qui n'altérait en rien la netteté de son esprit.

Celle avec qui il avait fondé une famille, l'accompagna jusqu'à sa verte vieillesse et lorsque cette femme de caractère lui fut ôtée elle laissait deux fils qui l'un et l'autre étaient déjà bien avancés dans leur carrière.

Digitized by Google

Entouré de l'affection de ses enfants et de ses petits, enfants, il vieillit comme un patriarche, étonnant ceux qui l'approchaient par son admirable sérénité, qui ne se démentit pas jusqu'à sa fin. Il avait mérité par une foi sans ombre de l'accueillir sans appréhension. Un cortège nombreux l'accompagna au cimetière où M. le Colonel Mondon rendit un dernier hommage à cet homme de bien.

A. G. ABADIE.

Digitized by Google

Archives départementales de la Haute-Garonne

E. 358e Registre des Baptêmes, mariages et sepultures de la paroisse de Saint-Gaudens au dioceze de Comenges, sénéchaussée de Toulouze, pour servir pendant l'année 1779. [fo 11].

Bénédiction à Saint-Gaudens d'un nouveau Cimetière en 1779

L'an mil sept cens soixante-dix-neuf et le onze de Juillet, nous soussigné maître Jean-Baptiste Barthe, archiprêtre de Saint-Gaudens, dûment authorizé de messire Mathieu de Moullin, archidiacre, official et Vicaire Général de ce Diocèze de Comenges, par son ordonnance du quinze juin dernier portant interdit de l'ancien Cimetière de notre paroisse situé au levant de l'église paroissiale, attendu qu'il est tout a fait rempli et qu'on ne peut plus y faire des inhumations sans danger, et au surplus permission à nous d'en bénir un nouveau, avons en conséquence fait, avec les cérémonies prescrites par le rituel du Diocèse, la bénédiction du local désigné à cet effet devant servir à l'avenir de cimetière pour notre ditte paroisse a été achetté, le dix février dernier par la Communauté au sieur Gabriel Decap, négociant de cette ville de contenance d'un journal y compris un espace d'environ cinq à six pams qui a été a dessein laissé hors du mur qui l'entoure, excepté au couchant, comme pouvant à l'avenir être nécessaire pour placer des échafaudages et matériaux lorsqu'il faudra réparer led. mur, mais il n'est pas compris dans ce journal de terrein le passage que ledit vendeur a volontairement accordé à l'entrée de sa pièce du côté du levant pouvant contenir douze pams francs de largeur. Ledit Journal de terre confronte du levant le jardin du nommé Contois, forgeron, du midy le jardin du sieur Bougues, successeur du sieur St-Paul, aubergiste et un autre jardin dépendant de l'hérédité du sieur Jean Decap; couchant, chemin public allant à St-Ignan; le septentrion; pièce au vendeur.

La cérémonie de la bénédiction de ce cimetière a été fait en présence de la plus grande partie des habitans qui y ont accouru en foule, d'un grand nombre d'ecclésiastiques du Séminaire, et, en particulier, de Me Jean Soubise, un de nos vicaires. de Me Pierre Conté, soudiacre, et Me Jean Saux, consul, lesquels ont signé avec nous. En foy de ce.

Signé : Soubise, vic. — Conté, soud. — Saux, consul. — Barthe, archiprêtre.

Pour copie :
S. Mondon.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE

1925

Les observations sont faites tous les jours, à la station météorologique installée, avenue de Luchon, à l'altitude de 405 mètres, au moyen d'appareils enregistreurs et contrôlées par des instruments de précision ; la pression est mesurée à midi.

Elles sont consignées sur un registre spécial et publiées chaque semaine dans le *Journal de Saint-Gaudens*, et chaque année dans le fascicule du 4me trimestre de la *Revue de Comminges*.

Ces services météorologiques ont été réorganisés en 1920 par les soins de M. Decey, professeur au Collège de Saint-Gaudens, et c'est à sa très grande obligeance et à ses patientes observations que nous devons les tableaux ci-après dont la publication est si appréciée de nos lecteurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de janvier 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	735.2	10.3	2.6	0.25	"	"	est	faible
2	730.9	9.0	-3.7	1.5	"	"	sud-est	id.
3	729.3	11.1	-2·2	0.0	"	"	sud-est	assez-fort
4	730.3	9.3	-3.3	3.5	"	"	sud	faible
5	737.0	7.6	2.6	4.75	1.7	"	sud-est	assez fort
6	739.0	6.2	1.8	5	2.8	"	nord-ouest	faible
7	739.6	6.2	-0.3	3.5	1.0	"	sud-est	assez fort
8	734.0	10.8	-3.9	0.0	"	"	sud-ouest	faible
9	730.2	10.5	-0.9	0.0	"	"	nord-ouest	id.
10	729.8	7.7	-1.0	0.0	"	"	sud-est	id.
11	730.2	5.8	-5.7	0.5	"	"	sud-est	id.
12	734.6	7.9	-4.9	0.0	"	"	sud	id.
13	734.1	9.9	-4.0	0.0	"	"	sud-est	assez fort
14	734.3	9.8	-4.9	0.25	"	"	sud-est	id.
15	741.3	10.7	-1.8	0.50	"	"	sud-est	id.
16	743.8	12.2	-1.6	0.10	"	"	sud-est	faible
17	741.0	13.5	-2.0	0.0	"	"	sud-est	id.
18	740.0	12.8	-2.2	0.0	"	"	sud-est	id.
19	742.0	11.8	-0.9	0.0	"	"	nord	id.
20	740.2	8.8	0.7	2.5	0.2	brouil.	sud-est	assez fort
21	736.3	9.9	-5.2	0.1	0.1	id.	sud-est	id.
22	735.7	12.0	-2.5	0.1	0.2	id.	sud-est	id.
23	741.0	8.9	1.0	4.5	0.5	"	nord	faible
24	739.0	9.8	-2.0	0.0	"	"	sud-est	assez fort
25	735.0	10.2	-0.8	3.0	"	"	sud-est	faible
26	736.4	8.9	3.7	4.75	4.9	"	nord-ouest	assez fort
27	734.8	10.7	-1.4	3.5	"	"	est	faible
28	738.3	7.0	4.4	5.0	10.2	"	nord-ouest	assez fort
29	741.1	8.2	2.2	4.75	"	"	nord-ouest	id.
30	741.5	10.8	2.0	4.5	"	"	nord-ouest	id.
31	737.7	10.3	1.1	1.5	"	"	sud-est	id.
Totaux	22833.6	297.7	-33.1	53.55	21.6			
Moyennes	736.52	9.60	-1.07	1.73	0.7			

Résumé des Observations

Température maxima : 13° 5 le 17.
— minima : -5° 7 le 11.
Moyenne des maxima : 9° 60.
— minima : -1° 07.
Moyenne générale : 4° 26.
Pression moyenne : 736,52.
Pluie : 21 mm 6 en 9 jours, dont 3 de brouillard.
Humidité moyenne : 70 °/°.
La fréquence des vents du S. E. (21 jours) anormale en cette saison a eu comme conséquence, un nombre de journées ensoleillées, très supérieur à la moyenne et une très faible quantité de pluie 21 mm alors que la moyenne des 4 dernières années est de 81 mm.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre — Maxima	Température à l'ombre — Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS — Direction	VENTS — Intensité
1	737.1	10.3	2.8	3.0	0.7	"	nord-ouest	faible
2	740.3	8.3	0.0	0.5	0.4	"	nord-ouest	assez-fort
3	740.2	8.3	-3.4	0.0	"	"	sud	faible
4	740.7	9.7	-2.5	0.0	"	"	sud	id.
5	738.5	9.3	-2.9	0.0	"	"	nord	id.
6	733.6	10.1	-3.3	0.0	"	"	sud-est	id.
7	733.4	6.2	3.0	4.75	4.1	"	nord-ouest	fort
8	734.0	9.7	2.0	4.75	2.9	"	nord-ouest	id.
9	737.5	13.2	2.8	0.5	"	"	nord-ouest	faible
10	732.7	13.8	-0.2	0.0	"	"	sud-est	assez-fort
11	724.0	15.3	-1.0	1.5	"	"	est	faible
12	724.8	5.2	4.2	5.0	4.3	"	nord-ouest	assez-fort
13	715.7	12.3	-2.7	3.5	"	"	sud-est	id.
14	711.2	9.1	3.0	4.5	2.0	"	est	faible
15	714.0	5.6	0.5	4.0	3.3	"	nord-ouest	id.
16	722.1	8.2	-2.7	4.0	1.8	"	nord-est	id.
17	724.2	9.5	-1.6	3.5	"	"	nord	id.
18	727.4	7.8	0.0	4.5	0.5	"	nord-ouest	id
19	726.7	8.0	2.8	4.0	1.7	"	nord	assez-fort
20	725 9	7.1	-0.5	3.5	0.2	grésil	ouest	id.
21	720.1	7.1	-2.0	4.0	3.5	neige	nord-ouest	id.
22	722.9	7.0	-0.6	3.5	4.0	neige	nord-ouest	id.
23	721.1	5.2	-0.8	4.90	21.0	neige	nord-ouest	fort
24	722.8	7.6	0.0	5.0	2.3	"	nord-ouest	faible
25	721.8	6.5	1.0	4.5	4.9	"	ouest	fort
26	713.9	13.2	2.0	5.0	9.4	"	sud-ouest	faible
27	715.8	10.2	2.0	2.0	"	"	nord-est	id.
28	715.0	10.3	-1.9	2.0	"	"	sud-est	assez-fort
Totaux	20.529.4	254.5	-0.6	82.4	67.0			
Moyennes	726.05	9.09	-0.02	2.84	2.39			

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

Température maxima : 13° 8 le 10.
— minima : -3° 4 le 3.
Moyenne des maxima : 9° 09.
— minima : -0° 02.
Moyenne générale : 4° 35.
Pression moyenne à midi : 726,05.
Humidité moyenne : 62 °/₀.
Pluie 67mm en 17 jours dont 4 de neige.

Les 10 premiers jours du mois ont été très-beaux, mais les dernières semaines ont été pluvieuses de telle sorte que la quantité de pluie est sensiblement normale, ainsi que les moyennes de température.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mars 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	715.2	10.1	-1.5	3.0	5.8	orage	est	assez-fort
2	715.8	1.8	-2.2	5.0	10.5	neige	nord-ouest	id.
3	716.0	4.0	1.5	5.0	11.1	"	nord-ouest	id.
4	725.7	8.1	0.8	4.9	3.6	"	nord-est	id.
5	730.8	3.5	1.5	5.0	0.8	"	nord-ouest	id.
6	731.9	5.7	1.8	3.0	"	"	nord-ouest	id.
7	729.5	9.1	0.7	1.5	"	"	nord	faible
8	726.8	7.4	3.5	5.0	1.2	"	sud-est	assez-fort
9	732.2	7.2	1.8	0.25	3.1	"	ouest	id.
10	736.2	6.1	-0.8	1.0	"	"	nord	faible
11	733.2	7.2	-4.4	2.0	"	"	nord-est	assez-fort
12	731.7	6.1	-0.3	3.5	0.3	"	nord-est	fort
13	736.1	5.3	-3.3	0.0	"	"	nord-est	assez-fort
14	733.6	8.8	-6.8	0.0	"	"	nord-est	faible
15	733.8	10.8	-2.5	4.5	"	"	nord-est	id.
16	735.2	10.7	0.8	3.0	"	"	nord	id.
17	734.3	11.2	-2.2	3.0	"	"	nord-ouest	id
18	730.0	8.1	3.0	4.75	"	"	nord-ouest	id.
19	732.1	9.8	-1.5	0.25	"	"	nord-ouest	assez-fort
20	730.2	11.3	-0.6	2.0	"	"	nord	fort
21	727.0	10.4	3.5	4.75	0.3	"	nord-ouest	assez-fort
22	721.8	5.2	-1.0	4.5	1.4	neige	nord-ouest	id.
23	724.6	3.7	-0.2	4.5	1.5	grésil	nord-ouest	id.
24	726.5	6.2	-2.3	4.0	"	"	nord-ouest	id.
25	722.2	8.4	-1.3	4.0	1.5	"	nord-est	id.
26	727.9	3.9	1.0	5.0	6.4	neige	nord-ouest	id.
27	726.3	4.3	0.8	5.0	2.0	"	nord-ouest	id.
28	725.3	5.7	1.6	5.0	0.7	"	nord	id.
29	732.5	7.1	2.1	5.0	"	"	nord	faible
30	731.5	12.4	-0.8	1.0	"	"	nord-ouest	id.
31	726.8	16.2	-0.7	2.0	"	"	est	assez-fort
Totaux	22.584.7	235.8	8.0	101.4	50.2			
Moyennes	728.54	7.61	-0.26	3.27	1.62			

Résumé des Observations

Température maxima : 16° 2 le 31.
— minima : -6° 8 le 14.
Moyenne des maxima : 7° 61.
— minima : -0° 26.
Moyenne générale : 3° 68.

La hauteur de pluie est de 50mm en 15 jours dont 4 de neige.

Le mois a été excessivement froid ; le thermomètre est très rarement monté à 10° ; aussi la moyenne des maxima est inférieure de 6° à la normale ; la moyenne générale est la plus basse obtenue en mars depuis 38 ans et inférieure de 4° à la moyenne normale.

La quantité de pluie est également faible 50mm au lieu de 68.

A signaler un orage extrêmement violent le 1er accompagné d'une chute abondante de gros grelons.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'avril 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre — Maxima	Température à l'ombre — Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS — Direction	VENTS — Intensité
1	729.0	15.2	2.7	1.5	"	"	sud-est	assez fort
2	725.2	15.2	0.6	3.5	"	"	sud-est	id.
3	724.0	10.2	4.2	5.0	16.8	"	nord-ouest	faible
4	726.9	10.1	4.7	5.0	"	"	nord-ouest	id.
5	720.1	16.6	0.6	2.0	"	"	sud-est	assez-fort
6	716.1	16.3	5.7	3.0	0.7	"	nord est	faible
7	720.7	13.3	2.4	3.0	1.6	grésil	ouest	assez-fort
8	726.0	9.0	4.2	4.0	0.7	"	nord-ouest	fort
9	723.5	13.6	-1.6	4.0	4.2	"	nord-est	faible
10	726.0	11.2	4.7	4.5	0.5	"	nord-ouest	assez fort
11	729.3	12.7	4.2	4.0	0.6	"	nord-ouest	id.
12	725.8	13.1	1.3	4.5	1.5	"	nord-est	faible
13	730.8	10.2	2.7	5.0	8.1	"	nord-ouest	assez-fort
14	732.8	12.9	4.6	3.5	3.1	"	ouest	fort
15	735.3	14.6	7.4	4.0	1.7	"	nord-ouest	id.
16	732.0	13.4	7.7	5.0	0.3	"	nord-ouest	id.
17	731.8	13.9	7.5	4.5	0.5	"	nord	assez-fort
18	722.5	23.1	3.2	3.5	"	"	sud-est	faible
19	720.9	22.9	9.4	4.0	0.5	"	est	assez fort
20	714.9	12.0	10.4	5.0	36.1	orage	nord-ouest	faible
21	722.1	7.5	5.7	5.0	10.1	"	nord-ouest	assez-fort
22	728.2	15.0	5.6	3.5	3.9	"	nord	id.
23	726.2	15.3	5.5	4.0	"	"	nord-est	id.
24	728.0	8.5	5.5	4.75	11.3	"	nord-ouest	id.
25	724.0	8.4	3.2	5.0	18.8	"	ouest	fort
26	721.2	10.3	6.0	4.75	24.8	"	nord	id.
27	726.3	9.0	2.2	3.5	3.1	"	nord-ouest	assez-fort
28	723.0	17.8	1.0	1.5	"	"	est	id.
29	725.1	12.8	7.6	4.5	1.2	"	sud	id.
30	724.7	18.0	8.4	3.0	2.5	orage	sud-est	id.
Totaux	21762.4	402.1	137.3	118.0	152.6			
Moyenne	725.4	10.07	4.58	3.93	5.09			

Résumé des Observations

Température maxima : 23° 1 le 18.
— minima : -1° 6 le 9.
Moyenne des maxima : 10°07.
— minima : 4° 58.
Moyenne générale : 7° 32.
Pression moyenne à midi : 725,4.
Humidité relative moyenne : 68 %.
Pluie : 152 mm en 23 jours. la moyenne est de 93 mm en 12 jours.
Le mois a été excessivement pluvieux et les journées très nuageuses. Au point de vue de la température les maxima ont été très bas, aussi la moyenne générale 7° 3 est inférieure de 2° à la normale.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mai 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	729.0	12.5	6.7	2	1.7	"	nord	fort
2	731.8	14.3	4.0	0.10	"	"	nord est	assez fort
3	726.9	21.1	1.4	0.10	"	"	sud-est	id.
4	726.2	18.3	6.3	4.0	2.3	"	sud-est	faible
5	725.6	15.3	7.1	5.0	6.0	"	nord-ouest	fort
6	724.8	13.1	5.6	4.5	"	"	nul	nul
7	721.9	16.5	6.0	3.5	"	"	sud-est	assez-fort
8	721.8	17.7	4.4	3.0	1.2	"	nord	id.
9	726.3	12.1	7.5	5.0	9.0	"	nord	faible
10	721.8	13.7	3.4	4.75	1.9	"	nord-ouest	fort
11	730.7	12.8	5.0	5.0	1.1	"	nord-ouest	assez-fort
12	732.8	15.8	3.8	1.0	"	"	nord-ouest	id.
13	729.2	21.2	5.2	0.15	"	"	nord	id.
14	726.3	23.6	9.2	0.25	"	"	sud-est	id.
15	725.7	21.6	10.3	3.0	"	"	nord-ouest	id.
16	723.6	20.5	10.9	3.0	"	"	sud-est	faible
17	719.3	22.8	12.8	3.0	"	"	sud-est	assez fort
18	720.8	12.9	10.8	5.0	6.1	"	nord-ouest	faible
19	721.9	10.1	7.5	5.0	5.4	"	nord-ouest	assez-fort
20	723.8	15.8	7.2	4.0	"	"	sud-est	id.
21	724.4	20.7	6.9	3.0	"	"	sud-est	faible
22	719.8	21.9	8.1	3.0	"	"	sud-est	assez-fort
23	717.5	15.1	8.5	4.0	5.7	"	nord-ouest	id.
24	720.6	17.0	4.0	3.5	0.8	"	sud-ouest	faible
25	724.2	13.5	5.2	5.0	5.6	"	nord-ouest	assez fort
26	729.6	13.9	8.3	5.0	1.5	"	nord-ouest	fort
27	726.6	20.3	5.5	3.0	"	"	sud-est	faible
28	717.7	21.2	11.7	3.5	5.0	"	sud-est	assez-fort
29	729.2	14.4	6.5	3.5	3.8	"	nord-ouest	id.
30	734.6	20.3	4.2	0.0	"	"	sud-est	id.
31	734.2	23.7	9.0	0.15	"	"	sud-est	id.
Totaux	22488.6	5533.7	213.9	94.95	57.1			
Moyenne	725.44	17.19	6.87	3.06	1.84			

Résumé des Observations

Température maxima . 23° 7 le 31.
— minima : 1° 4 le 3.
Moyenne des maxima : 17,19.
— minima : 6° 87.
Moyenne générale : 12°03.
Pression moyenne à midi : 725,44.
Humidité minima moyenne : 64 °/o.
Pluie : 57mm en 15 jours.
Tous les chiffres relatifs à la température, sont notablement inférieurs à la normale.
Il en est de même de la quantité de pluie (57mm) la moyenne des quatre dernières années est de 86mm.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de juin 1925

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	729.9	20.8	11.8	4.75	0.2	"	nord-ouest	faible
2	728.0	16.7	11.2	5.00	0.2	"	nord-ouest	id.
3	732.3	20.1	13.2	5.00	"	"	sud-est	id.
4	729.0	25.0	11.3	2.00	"	"	sud-est	assez-fort
5	725.9	24.2	15.0	3.00	"	"	sud-est	id.
6	725.3	19.0	10.9	5.00	48.7	orage	est	faible
7	727.0	22.6	11.9	3.00	"	"	sud-est	assez-fort
8	728.5	22.9	11.5	3.00	9.6	orage	sud-est	faible
9	730.4	24.8	12.5	2.00	2.6	orage	sud-est	id.
10	732.8	22.4	12.8	1.00	"	"	nord	id.
11	731.0	25.2	12.4	0.25	"	"	sud-est	id.
12	730.5	26.6	13.3	3.0	"	"	sud-est	id.
13	727.9	28.1	15.4	2.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
14	727.3	24.5	15.0	1.5	8.0	orage	nord	id.
15	729.0	23.3	15.4	1.0	"	"	nord	id.
16	728.8	24.7	13.2	1.0	"	"	sud-est	id.
17	730.1	25.1	16.6	3.0	"	"	sud-est	id.
18	729.0	21.8	15.5	3.0	"	"	nord-ouest	id.
19	728.2	22.0	13.9	2.5	"	"	nord-ouest	id.
20	727 9	22.5	9.8	1.5	"	"	nord-ouest	id.
21	728.2	23.2	12.6	0.25	"	"	sud-est	id.
22	728.7	20.6	12.4	2.0	"	"	nord-ouest	faible
23	726.8	17.9	13.0	5.0	4.3	"	nord-ouest	id.
24	721.7	18.8	11.3	4.5	"	"	nord-ouest	fort
25	726.8	17.5	8.3	4.0	0.8	"	nord-ouest	assez-fort
26	728.0	20.3	7.2	3.0	0.8	"	ouest	id.
27	727.5	17.9	9.1	4.0	1.2	"	nord-ouest	fort
28	731.3	18.4	9.9	3.0	"	"	nord-ouest	id.
29	730.3	20.5	6.1	0.15	"	"	nord-ouest	assez-fort
30	727.2	24.8	8.5	0.5	"	"	sud-est	id.
Totaux	21854.4	662.2	361.0	79.4	76.4			
Moyennes	728.48	22.07	12.03	2.65	2.55			

Résumé des Observations

Température maxima : 28° 1 le 13.
— minima : 6° 1 le 29.
Moyenne des maxima : 22° 07.
— minima : 12° 03.
Moyenne générale : 17° 05.
Pluie 76mm 4 en 10 jours.
Humidité minima moyenne 66 2°/o.
Nébulosité 2, 65.
Pression moyenne à midi à 728,48.
Mois normal au point de vue de la température ; les orages ont été nombreux ; un le 6 a donné 48 mm d'eau.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de juillet 1925

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre — Maxima	Température à l'ombre — Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS — Direction	VENTS — Intensité
1	726.2	23.0	14.8	4	1.3	"	nord-ouest	assez-fort
2	720.6	22.8	12.2	4	10.1	"	nord-ouest	faible
3	719.2	18.2	10.6	4	8.8	orage	sud-ouest	assez fort
4	725.7	18.6	9.0	2	"	"	nord-ouest	fort
5	731.8	16.6	11.6	4.5	12.5	"	nord-ouest	assez fort
6	734.8	19.8	12.6	4.0	1.0	"	nord-ouest	fort
7	736.2	20.1	10.2	4.5	"	"	nord-ouest	faible
8	733.8	22.1	14.4	4.0	"	"	sud	id.
9	731.4	15.3	12.1	4.75	17.2	"	nord-ouest	id.
10	735.4	17.2	11.1	5.0	2.1	"	nord-ouest	assez fort
11	734.0	18.7	11.2	4.0	0.9	"	nord-ouest	faible
12	732.1	21.8	13.2	3.0	"	"	nord	id.
13	730.2	22.1	13.6	4.0	"	"	sud-est	id.
14	730.6	22.6	12.1	1.5	"	"	nord-ouest	assez fort
15	729.3	25.0	11.1	0.0	"	"	nord-ouest	faible
16	729.1	26.4	11.1	0.10	"	"	sud-est	assez fort
17	729.1	21.8	11.2	3.0	"	"	nord-ouest	faible
18	725.5	22.8	14.5	4.0	0.3	orage	sud-est	id.
19	724.0	15.7	12.0	5.0	15.3	orage	sud-est	id.
20	724.7	18.4	12.8	5.0	1.4	"	nord-ouest	id.
21	724.9	22.5	13.5	4.75	3.8	orage	sud-ouest	assez fort
22	724.2	20.9	13.8	4.0	"	"	nord	id.
23	727.5	22.1	12.1	2.5	"	"	sud-est	id
24	726.9	18.2	14.1	4.75	"	"	nord-ouest	faible
25	729.2	19.9	11.1	5.0	"	"	nord-ouest	id.
26	727.8	21.2	13.2	4.75	"	"	nord-ouest	id.
27	731.0	16.7	12.2	5.0	"	"	nord-ouest	id.
28	730.8	23.0	11.4	0.0	"	"	sud-est	assez fort
29	728.5	27.4	11.3	4.0	0.9	orage	sud-est	id.
30	732.4	20.5	14.8	4.5	0.4	"	nord-ouest	faible
31	731.2	25.5	12.9	0.10	"	"	ouest	assez-fort
Totaux	22597.1	646.9	381.8	110.7	76.0			
Moyennes	728.92	20.87	12.32	3.55	2.45			

Résumé des Observations

Température maxima : 27° 4 le 29.
— minima : 9° le 4.
Moyenne des maxima : 20° 87.
— minima : 12° 32.
Moyenne générale : 16° 6.
Pression moyenne à Midi : 728,92.
Humidité minima moyenne : 68 °/°
Pluie : 76 mm en 14 jours.
Nébulosité : 3, 55.

Le ciel a été très-couvert ; les maxima ont été très-bas ; aussi la moyenne générale est inférieure à la normale de 3° environ, le thermomètre n'ayant jamais atteint 28°, alors qu'il monte ordinairement à 32 ou 33°. Les orages ont été fréquents.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'août 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	730.9	20.8	15.5	4.5	"	"	ouest	assez-fort
2	729.8	19.9	13.8	4.9	"	"	nord-ouest	fort
3	730.0	22.5	10.5	0.1	"	"	sud est	assez-fort
4	723.2	26.4	13.8	3.5	4.1	orage	ouest	faible
5	726.0	21.7	13.8	3.0	1.3	"	nord-ouest	id.
6	727.4	23.9	13.3	3.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
7	730.0	27.5	14.7	0.2	"	"	sud-est	id.
8	730.3	30.2	13.9	0.1	"	"	sud-est	id.
9	723.1	31.0	16.2	0.25	"	"	sud-est	faible
10	724.0	28.0	17.4	3.0	5.1	orage	sud-est	assez-fort
11	734.4	18.6	11.4	3.0	3.2	"	nord-ouest	faible
12	733.0	21.9	10.2	0.1	"	"	sud-est	assez-fort
13	730.1	25.0	9.7	0.0	"	"	est	id.
14	729.2	29.8	11.9	1.0	"	"	sud-est	id.
15	729.6	31.9	14.8	0.5	"	"	sud-est	id.
16	731.3	31.9	16.4	0.0	"	"	sud-est	id.
17	728.8	26.5	14.8	2.0	"	"	nord	faible
18	726.0	23.8	15.2	4.75	7.5	"	sud-est	id.
19	726.8	21.3	11.9	4.5	"	"	sud-est	id.
20	728.0	20.6	13.0	3.5	0.8	"	nord-ouest	id
21	724.4	23.4	9.7	3.5	"	"	est	id.
22	726.6	18.8	12.2	3.5	1.8	"	sud-ouest	id.
23	721.9	18.5	7.8	5.0	1.3	"	nord-ouest	id.
24	722.2	18.8	12.3	5.0	3.9	"	nord-ouest	fort
25	728.7	16.4	10.5	5.0	10.5	"	nord-ouest	id.
26	733.0	18.8	7.6	1.0	"	"	ouest	faible
27	734.0	21.2	7.1	0.0	"	"	sud-est	id.
28	735.4	23.2	10.8	3.0	"	"	nord	id.
29	736.2	23.2	14.8	3.0	"	"	nord	id.
30	734.2	23.6	11.8	2.0	"	"	nord-ouest	id.
31	736.4	22.6	14.8	0.5	"	"	ouest	assez-fort
Totaux	22.604.9	731.7	391.6	730	39.5			
Moyennes	729.19	23.60	12.63	2.36	1 28			

Résumé des Observations

Température maxima : 31° 9 les 15 et 16.

— minima : 7° 1 le 27.

Moyenne des maxima : 23° 60.

— minima : 12° 65.

Moyenne générale : 18° 16.

Pression moyenne à Midi : 729,19.

Humidité moyenne : 60 °/₀.

Pluie : 39mm5 en 10 jours.

Cette quantité est la plus faible notée depuis longtemps, elle est très inférieure à la moyenne qui est de 62 mm. La température a été presque normale à tous les points de vue.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de septembre 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre Maxima	Température à l'ombre Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS Direction	VENTS Intensité
1	733.7	25.2	9.7	0.0	"	"	nord	faible
2	733.8	22.0	14.1	3.5	"	"	ouest	id.
3	731.0	18.2	15.0	4.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
4	730.9	18.9	11.0	4.0	"	"	ouest	faible
5	731.4	19.2	10.8	4.0	"	"	nord-ouest	id.
6	731.4	18.8	9.8	1.0	"	"	nord-ouest	id.
7	730.8	19.8	11.8	3.0	"	"	sud-ouest	id.
8	729.6	20.5	5.9	2.0	"	"	sud-est	id.
9	729.3	21.6	8.2	3.0	"	"	sud-est	assez-fort
10	728.0	14.5	10.7	5.0	3.1	"	nord-ouest	id.
11	729.2	13.3	10.9	4.9	3.0	"	nord-ouest	id.
12	731.3	16.6	5.7	3.5	"	"	nord-ouest	id.
13	734.5	16.3	7.9	2.0	0.7	"	nord	faible
14	733.3	12.9	2.4	0.0	"	"	sud-est	assez-fort
15	729.6	21.3	2.6	0.5	"	"	est	id.
16	729.8	23.7	8.5	1.5	"	"	sud-est	id.
17	730.6	23.6	11.5	3.0	"	"	sud-est	id.
18	729.3	24.6	11.4	0.25	"	"	sud-est	faible
19	723.0	30.9	10.2	1.0	"	"	sud-est	assez-fort
20	724.0	23.9	12.0	3.0	10.6	orage	nord-ouest	faible
21	725.0	21.1	12.1	3.0	"	"	nord-est	id.
22	724.3	24.8	12.2	2.5	"	"	est	assez-fort
23	722.9	13.9	11.0	5.0	7.3	"	sud-ouest	id.
24	728.3	15.6	7.6	2.5	"	"	nord	id.
25	733 0	16.8	4.2	2.0	"	"	nord-est	id.
26	732.4	15.3	6.1	4.9	3.2	"	nord-ouest	faible
27	736.4	15.8	8.4	4.9	"	"	nord-ouest	id
28	735.6	15.7	5.7	3.9	"	"	nord-est	id.
29	731.7	13.1	7.5	3.0	"	"	nord-ouest	assez-fort
30	729.5	15.0	5.6	4 0	"	"	nord-ouest	id.
Totaux	21.909.7	592.9	270.5	83.55	27.9			
Moyennes	730.32	19.43	9.02	2.78	0.91			

Résumé des Observations

Température maxima : 30° 9 le 19.
— minima : 2° 4 le 14.
Moyenne des maxima : 19° 43.
— minima : 9° 62.
Moyenne générale : 14° 22.
Pression moyenne : 730,32.
Pluie 27mm 9 en 6 jours.
Etat hygrométrique 57 °/₀.
Mois froid et sec malgré un maximum très élevé de 30° 9, les moyennes de température sont notablement inférieures à la normale ; il en est de même de la hauteur de pluie 28 mm, la moyenne étant de 82 mm.

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'octobre 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre		ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS		RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS
		Maxima	Minima				Direction	Intensité	
1	732.9	17.0	4.9	0.5	"	"	sud-est	assez-fort	Température maxima : 23° le 6.
2	732.7	18.9	7.2	4.0	"	"	nord-ouest	faible	
3	733.2	16.0	11.2	4.75	"	"	nord-ouest	id.	— minima : 0° 3 le 17.
4	732.7	20.2	5.9	0.0	"	"	sud-est	assez fort	
5	731.8	22.5	7.5	0.05	"	"	sud-est	id.	Moyenne des maxima : 16,57.
6	731.2	23.0	9.0	0.10	"	"	sud-est	id.	
7	732.1	18.8	8.9	3.5	"	"	nord-ouest	faible	— minima : 6,68.
8	732.2	14.8	12.0	5.0	7.0	"	nord-ouest	id.	
9	729.8	16.2	10.1	4.5	"	"	est	id.	Moyenne générale : 11,62.
10	728.7	16.8	7.5	3.0	"	"	est	id.	
11	723.9	16.2	7.1	5.0	0.5	"	sud-ouest	id.	Pression moyenne à Midi : 727,9.
12	721.5	13.8	10.9	5.0	"	"	nord-ouest	assez fort	
13	726.0	15.6	9.2	0.25	"	"	nord-ouest	id.	Humidité moyenne : 65 °/°.
14	728.0	12.1	8.0	4.75	"	"	nord-ouest	faible	
15	729.2	15.3	4.1	1.0	"	"	nord-ouest	assez fort	Pluie : 50 mm en 8 jours.
16	730.5	14.2	1.5	0.05	"	"	nord-ouest	faible	
17	732.4	16.5	0.3	0.0	"	"	nord-est	assez fort	Mois normal au point de vue de la température ; la quantité de pluie est un peu inférieure à la moyenne, le mois ayant été presque entièrement sec.
18	730.6	20.8	2.9	0.0	"	"	nord-ouest	id	
19	730.2	18.3	10.2	2.0	4.2	"	nord-ouest	id.	
20	730.3	20.2	7.1	0.05	"	"	sud-est	id.	
21	724.2	20.7	5.8	2.5	"	"	est	faible	
22	719.9	19.8	8.1	4.0	"	"	est	id.	
23	717.3	17.9	7.1	3.5	2.4	"	ouest	id.	
24	718.0	13.1	5.8	4.5	0.5	"	nord-ouest	fort	
25	721.0	11.0	4.9	4.75	11.4	"	nord-ouest	faible	
26	728.9	14.6	2.0	2.0	"	"	est	assez fort	
27	724.3	16.9	4.5	3.0	"	"	sud-est	faible	
28	729.9	10.9	7.7	5.0	6.8	"	nord-ouest	id.	
29	727.7	13.9	5.5	0.25	"	"	est	assez fort	
30	720.8	18.2	2.6	1.0	"	"	sud	faible	
31	725.3	10.2	8.4	5.0	18.0	"	nord-ouest	id.	
Totaux	22565.0	513.5	207.0	79	50.8				
Moyennes	727.9	16.57	6,68	2.55	1.64				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de novembre 1925

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre		ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS		RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS
		Maxima	Minima				Direction	Intensité	
1	727.6	14.1	7.5	2.5	"	"	sud-est	faible	Température maxima : 19° 1 le 4.
2	729.0	12.1	8.1	5.0	3.3	"	est	assez fort	— minima : -7° 0 le 27.
3	729.2	18.2	3.3	0.0	"	"	est	id.	Moyenne des maxima : 9° 37.
4	730.8	19.1	6.7	3.0	"	"	nord est	id.	— minima : 1° 81.
5	730.9	12.3	9.4	5.0	8.9	"	ouest	faible	Moyenne générale : 5° 59.
6	731.2	8.9	5.7	4.9	5.7	"	nord-ouest	id.	Humidité moyenne : 73 °/₀.
7	716.9	12.8	5.5	5.0	23.5	"	sud-est	id.	Mois un peu froid pendant la dernière semaine, à noter un minimum très bas (-7°) la quantité de pluie est normale, 64mm 6 en 12 jours.
8	704.3	12.4	4.8	4.75	3.4	"	nord-ouest	id.	
9	714.0	7.9	4.3	5.0	13.6	"	nord-ouest	id.	
10	723.1	7.0	-2.4	0.25	"	"	nord-ouest	id.	
11	720.6	7.8	-2.0	0.0	"	"	sud-est	assez-fort	
12	726.5	5.8	-1.5	3.5	"	"	nord-ouest	id.	
13	721.8	4.8	1.2	5.0	"	"	nord	faible	
14	727.0	7.0	0.2	0.5	"	"	nord-est	id.	
15	727.2	8.4	-3.4	2.0	"	"	sud-est	assez-fort	
16	722.1	13.3	-0.4	3.5	"	"	nord-est	id.	
17	723.5	12.9	3.2	0.25	"	"	nord	faible	
18	728.0	12.4	1.9	4.0	"	"	sud-est	assez fort	
19	730.7	9.5	2.8	5.0	0.5	"	nord-est	faible	
20	732.6	10.9	6.0	3.0	1.0	"	sud-est	id.	
21	729.0	9.9	1.8	1.0	"	"	sud-est	id.	
22	722.8	10.3	-0.7	0.1	"	"	nord-est	id.	
23	723.5	10.5	1.3	4.75	"	"	nord-ouest	assez-fort	
24	724.9	5.8	4.5	5.0	1.1	"	nord-ouest	id.	
25	726.6	4.8	-1.8	2.5	2.4	"	nord-ouest	id.	
26	730.7	4.0	-2.6	0.0	"	"	nord	faible	
27	720.7	2.5	-7.0	4.75	0.2	"	nord-est	id.	
28	719.8	2.3	-0.8	2.0	"	"	ouest	assez-fort	
29	723.8	4.2	-1.8	2.0	1.0	"	nord-ouest	id.	
30	723.7	9.3	0.4	1.9	"	"	ouest	faible	
Totaux	21.736.5	287.2	54.2	85.25	64.6				
Moyenne	724.55	9.37	1.81	2.84	2.15				

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de décembre 1925**

DATES	Baromètre réduit à 0	Température à l'ombre — Maxima	Température à l'ombre — Minima	ÉTAT du Ciel	Pluie	Neige	VENTS — Direction	VENTS — Intensité
1	725.5	9.3	1.8	4.5	0.8	"	nord-ouest	faible
2	728.5	6.2	3.3	5.0	3.3	"	est	id.
3	731.4	4.7	0.5	3.5	2.3	"	sud-est	id.
4	731.6	4.4	-6.0	0.5	"	"	sud-est	id.
5	731.8	6.8	-7.8	0.25	"	"	sud-est	assez-fort
6	730 8	7.5	-4.4	0.10	"	"	sud-est	id.
7	729.8	5.5	-4.1	4.0	"	"	sud-est	id.
8	721.7	8.7	-1.5	5.0	2.8	"	ouest	id.
9	728.7	12.4	3.1	3.0	"	"	nord-ouest	faible
10	727.8	11.2	1.8	1.5	"	"	nord-ouest	id.
11	725.0	9.0	5.0	5.0	11.8	"	nord-ouest	id.
12	724.5	8.8	8.3	5.0	14.9	"	nord-ouest	id.
13	724.6	3.0	0.3	4.75	3.?	"	nord-ouest	id.
14	724.8	6.3	-2.0	1.5	"	"	ouest	assez-fort
15	728.2	1.0	-2.0	4.75	4.0	neige	nord-ouest	fort
16	734.6	0.5	-2.7	1.5	"	"	nord-ouest	assez-fort
17	736.5	2.5	-7.8	0.0	"	"	nord-ouest	faible
18	730.6	5.0	-8.2	0.5	"	"	est	id.
19	716.6	10.6	-3.8	4.5	"	"	sud-est	assez-fort
20	704.5	10.2	1.5	4.75	0.5	"	sud-est	faible
21	710.0	16.9	8.5	4.0	"	"	sud-est	assez-fort
22	712.5	17.5	8.2	3.0	"	"	ouest	fort
23	729.3	10.3	0.5	0.25	"	"	nord-ouest	id.
24	733.6	9.2	0.0	1.5	"	"	ouest	faible
25	731.9	9.2	-0.5	3.0	"	"	nord-ouest	assez-fort
26	735.1	13.0	2.8	3.0	"	"	nord-ouest	id.
27	731.6	14.3	2.4	4.0	"	"	nord-ouest	id.
28	734.6	13.8	5.5	0.0	"	"	nord-ouest	id.
29	733.7	16.2	5.7	1.5	"	"	nord-ouest	faible
30	729.4	13.4	3.0	3.0	"	"	nord	id.
31	738.6	10.5	4.8	5.0	1.0	"	ouest	id.
Totaux	22.555.8	217.9	16.2	87.85	44.6			
Moyennes	727.61	8.96	0.52	2.83	1.44			

Résumé des Observations

Température maxima : 17° 5 le 22.

— minima : -8° 2 le 18.

Moyenne des maxima : 8° 96.

— minima : 0,52.

Moyenne générale : 4,74.

Pression moyenne : 727,61.

Humidité : 66 °/°.

Pluie 44mm 6 en 10 jours.

Moyenne des 5 dernières années : 73mm.

Les 3 premières semaines ont été froides, les 10 derniers jours chauds, aussi les moyennes sont légèrement supérieures à la normale.

Digitized by Google

RESUME

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1925

Pression atmosphérique : La moyenne de la pression mesurée à midi a été de 727mm 43 ; elle est inférieure de 1mm 68, à la moyenne de 25 années qui est de 729mm 07 :

Pression maxima de l'année : 744mm 9, le 16 janvier, à 10 heures.
» minima » : 703mm 7 le 16 décembre, à 16 heures.

Pression moyenne des 3 dernières années :

1922	1923	1924
727,8	728,25	727,70

Température : Maxima de l'année : 31°9, les 15 et 16 août.
Minima — -8,2 le 18 décembre.
Moyenne de l'année : 10° 11.

Année froide par conséquent.

Moyenne des 3 dernières années :

1922	1923	1924
10° 39	10,58	10,93

Le thermomètre est descendu 74 fois au-dessous de 0 ; en janvier 21 fois ; en février 14 ; en mars 17 ; en avril 1 ; en novembre 9 ; en décembre 12.

Il est monté 16 fois au-dessus de 25° ; en juin 5 ; en juillet 4 ; en août 6 ; en septembre 1 ; au-dessus de 30° 5 fois, 4 en août, 1 en septembre.

La moyenne des 3 mois d'hiver (déc., janv., fév.) a été de 2,89.
— printemps (mars, avril, mai) — 8,23.
— d'été (juin, juillet, août) — 17,27.
— d'automne (sept., oct., nov.) — 10,48.

Le printemps et l'hiver ont été plus froids que les mêmes saisons de l'année précédente.

Le mois le plus froid a été celui de mars dont la moyenne 3° 68 est une des plus basses qui aient été observées pour ce mois.

La journée la plus froide a été celle du 17 décembre, dont la moyenne a été -2,65 ; la plus chaude celle du 16 août avec une moyenne de 24° 15.

La plus forte variation diurne 17° 1 a été observée le 20 juillet où le thermomètre est monté de 14° 8 à 32° ; la plus faible le 12 décembre où il a varié seulement de 8° 3 à 8° 8.

Digitized by Google

Pluie : Hauteur et nombre de jours pluvieux.

1923	1924	1925
1038mm et 174 j.	711mm et 146 j.	728mm 3 et 149 j.

1925 peut-être considérée comme une année très-sèche ;

La hauteur de pluie est inférieure de 108mm à la moyenne des 38 dernières années qui est de 837mm ; c'est avec 1924 la plus faible observée depuis 1900.

Il a neigé 9 fois, 4 en février, 4 en mars, 1 en décembre.

Les mois de janvier, septembre, décembre ont été particulièrement secs, celui d'avril très pluvieux. — Humidité moyenne 65 %.

Nébulosité : Dans les tableaux, mensuels les chiffres relatifs à la nébulosité ont la signification suivante : O, ciel absolument pur ; 1, 2, 3, 4, 5 indiquent qu'en moyenne un cinquième, deux cinquième, trois cinquième du ciel ont été couverts par les nuages. Bien que ces indications ne soient données que d'une manière nécessairement approchée, elles fournissent des renseignements intéressants sur l'état du ciel, et donnent une idée assez exacte du climat.

Jours couverts : 109 ; — nuageux, 65 ; — assez beau, 64 ; — beau 48 ; — très-beau 79.

Mois les plus ensoleillés : janvier, juin, août, octobre.

» moins » : mars, avril, juillet.

Nébulosité moyenne : 2,86 ; contre 3 en 1922, et 3,06 en 1923 et 2,76 en 1924.

Vents : Le vent qui a soufflé le plus fréquemment est celui du N. O. (145 j.), puis celui de l'E. (24), du S. E. (99), de l'O. (24), du N. E. (24), du S. O. (10) et du N. (32).

Il y a eu 14 orages 1 en mars accompagné d'une chute abondante de gros grelons, 2 en avril, 4 en juin, 4 en juillet, 2 en août et 1 en septembre.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 39e VOLUME

ANNÉE 1925

Livraison du 1er trimestre

I. — Damien GARRIGUES : Le Cahier de doléances de la Communauté d'Arnaud-Guilhem, au Pays de Rivière-Verdun en 1789 1

II. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon, Les Montagnes secondaires (*suite*) 43

III. — S. MONDON : Testament de Pierre Raymond II Comte de Comminges de 1342 à 1375 (*suite*) 59

Livraison du 2me trimestre

I. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon, Les Montagnes secondaires (*suite*) 78

II. — René de SAINT-PÉRIER : Faune fossile du Pont de Gouërris à Lespugue 91

III. — Pierre de GORSSE : Les découvertes Gallo-Romaines de Luchon au XVIIIe siècle 100

VI. — S. MONDON : Testament de Pierre Raymond II Comte de Comminges de 1342 à 1375 (*suite*) 110

V. — S. AUGUSTE : La Piéta de Puymaurin 118

VI. — S. M. : Bibliographie 120

Livraison du 3me trimestre

I. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon. Les Montagnes secondaires (*suite*) 121

II. — S. MONDON : Testament de Pierre Raymond II Comte de Comminges de 1342 à 1375 (*suite et fin*) 132

III. — E. GAVELLE : Le siège de Convènes (Saint-Bertrand-de-Comminges) en 585 147

Livraison du 4me trimestre

I. — Fr. MARSAN : Jubilé de l'Année Sainte pour la Cité et diocèse de Comenges, 1702 (Document) 189

II. — Maurice GOURDON : Au Pays de Luchon. Les Montagnes secondaires (*suite*) 201

III. — A. G. ABADIE : Nécrologie 232

IV. — S. MONDON : Bénédiction à Saint-Gaudens d'un nouveau Cimetière en 1779 (Document) 236

V. — DECEY : Observations météorologiques en 1925.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

INFORMATIONS

59me Congrès des Sociétés savantes. — Le Ministère de l'Instruction publique annonce que le *59me Congrès des Sociétés savantes* s'ouvrira à Poitiers, le mardi 6 avril 1926.

Les journées de mardi, mercredi, jeudi et vendredi seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera samedi 10 avril, à 2 heures, la séance générale de clôture.

Les manuscrits devront être adressés, *avant le 25 janvier 1926*, au 2me Bureau de la Direction de l'Enseignement Supérieur. Un résumé succinct de chaque communication devra être joint aux manuscrits.

Les personnes désireuses de prendre part au Congrès devront adresser, *avant le 8 mars 1926*, au Ministère, 2me Bureau de la Direction de l'Enseignement Supérieur, — une demande de carte de congressiste donnant accès dans la salle des séances.

Le programme arrêté par le Comité des Travaux historiques et scientifiques en vue de ce Congrès sera communiqué aux membres de la Société des Etudes du Comminges et de la Société Julien-Sacaze qui en feront la demande aux secrétaires de chacune des Sociétés.

Un Vœu. — L'Association Française pour l'Avancement des Sciences émet le vœu que les Sociétés de province s'occupant de préhistoire et d'archéologie établissent la carte archéologique et préhistorique de leur ressort, sur le modèle de la carte établie par la Société historique et archéologique de la Charente avec répertoire bibliographique par fiches, et que le double de ces documents soit envoyé à la Société préhistorique française chargée de les centraliser pour les mettre à la disposition de tous les chercheurs.

Un Congrès archéologique de Syrie et de Palestine. — Sous le double patronage du haut commissaire de la République en Syrie et du haut commissaire britannique en Palestine et en Transjordanie; se tiendra successivement, en avril 1926, dans les trois villes de Beyrouth, Damas et Jérusalem, un Congrès archéologique au cours duquel on visitera les principaux chantiers de fouilles et les sites historiques. Le Congrès sera ouvert le 8 avril 1926, à Beyrouth, et sera clos trois semaines après, à Jérusalem. Le montant de l'inscription au Congrès, fixé à 50 francs, peut, dès maintenant, être adressé, soit au Service des Antiquités et des beaux-arts, haut commissariat, Beyrouth; soit au Commissariat de Syrie, 156, rue de l'Université, Paris.

La momie de Tout-Ankh-Amon n'a pas encore été radiographiée. — Le sarcophage, contenant la momie de Tout-Ankh-Amon, a été porté dans un tombeau voisin de Seti, pour y être examiné.

On a pu se rendre compte que la momie adhère à la bière par suite des liquides versés sur elle pendant les libations funéraires. Elle n'a pas encore été examinée aux rayons X.

Digitized by Google

REVUE DE COMMINGES

Tables générales : 1° des Tomes I à XX (1885-1905) — 2° XXI à XXXV (1906-1921)

Fondée en 1885, la *Revue de Comminges* compte quarante années d'existence. Les matières s'y sont accumulées et les renseignements y sont tellement nombreux et variés que les recherches à travers les tables des trente-cinq premiers volumes seraient longues et malaisées. Pour rendre plus faciles les investigations des travailleurs, il a été dressé des tables générales qui présentent comme une sorte de synthèse des travaux accomplis. Ces tables sont l'œuvre de l'un de nos plus dévoués collaborateurs. M. J. Décap, directeur d'Ecole à Muret, Officier de l'Instruction publique. Elles forment deux séries dont les dispositions absolument identiques consistent en :

1° *Table alphabétique des Auteurs ;*
2° *Table analytique et alphabétique des matières ;*
3° *Table des textes et documents ;*
4° *Bibliographie* ;
5° *Actes de la Société des Etudes du Comminges.*

Les communications de travaux, de documents et de découvertes d'objets (débris, vestiges archéologiques, médailles, fossiles et autres curiosités naturelles) seront adressées au Secrétaire, de chacune des Sociétés. La *Revue* les accueillera avec reconnaissance, étant désireuse d'obtenir le concours de toutes les bonnes volontés pour étudier notre attrayant pays du Comminges, et en faire surtout revivre le passé si attachant et si instructif.

(Les manuscrits insérés ou non, ne sont pas rendus).

TARIF DES TIRAGES A PART

Ces prix comprennent la couture, le brochage et l'enveloppe de couleur.

	NOMBRE D'EXEMPLAIRES				
	50	100	200	300	500
Quart de feuille (1 à 4 pages)	20 f. »	30 f. »	50 f. »	67 f.	100 f.
Demi-feuille (5 à 8 pages)	35 »	45 »	65 »	85 »	130
Trois-quarts de feuille (9 à 12 pages)	40 »	55 »	75 »	100 »	140
Une feuille (13 à 16)	45 »	65 »	90 »	120 »	190
Couverture imprimée	7 50	12 50	22 50	30 »	40
Pour les Mémoires qui ont plus d'une feuille d'impression, chaque feuille en plus	35 »	45 »	75 »	100 »	135

Pour les tirages à part, s'adresser à M. ABADIE, imprimeur-libraire, éditeur de la *Revue de Comminges*, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO ➡ CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 | 2 | 3
HOME USE | PERIODICALS
4 | 5 | 6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

INTERLIBRARY LOAN
JAN 12 1981
UNIV. OF CALIF., BERK.
REC CIR FEB 25 '81

FORM NO. DD6, 60m, 3/80 UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

PERIODICALS

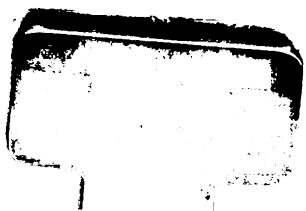

Digitized by Google

Digitized by Google